This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

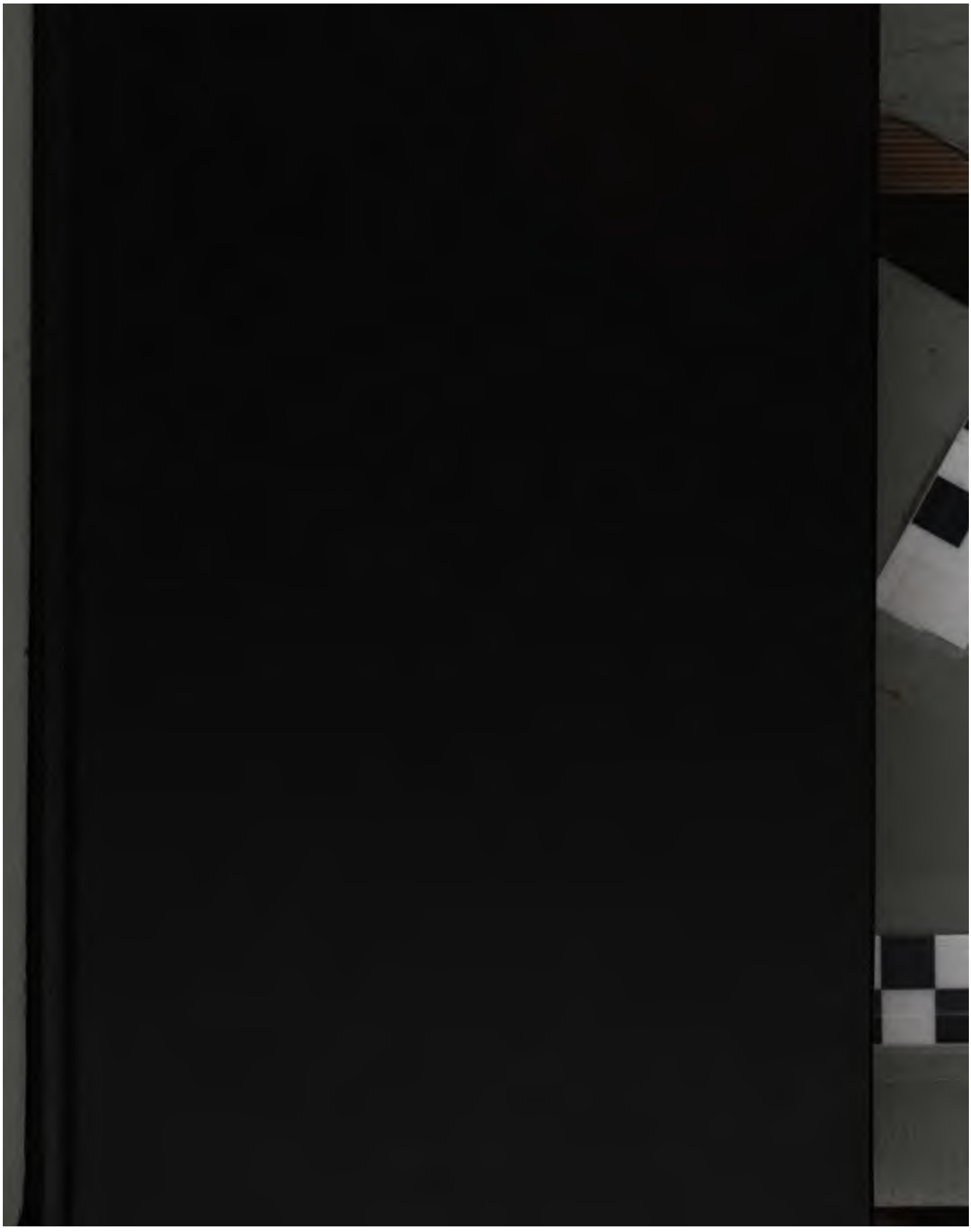

D UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSI
TY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARI
S · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFO
ARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STA
ANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNI
VERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIB
RD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSI
ITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARI
S · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFO
ARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STA
ANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNI
VERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIB

ES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFO
FORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVER
RSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRAR
UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LI
Y LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · S
· STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD U
ES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFO
FORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVER
RSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRAR
UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LI
Y LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · S
· STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD U

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

PUBLIÉS PAR

MM. Brunet, Champollion, Halphen,

Paul Lacroix, Charles Read, Tamizey de Larroque, Tricotel

ÉDITION CONFORME AUX MANUSCRITS ORIGINAUX

ET

Suivie d'une Étude biographique et d'une Table analytique

PAR M. PAUL BONNEFON

de la bibliothèque de l'Arsenal

TOME HUITIÈME

JOURNAL DE HENRI IV

1602-1607

PARIS

ALPHONSE LEMERRE, EDITEUR

23-31, PASSAGE CHOISEUL, 23-31

M DCCC LXXXIX

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

TIRAGE A PETIT NOMBRE

Plus 100 exemplaires sur papier fort de Hollande
et 25 sur papier Whatman.

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

ÉDITION POUR LA PREMIÈRE FOIS COMPLÈTE ET ENTIÈREMENT
CONFORME AUX MANUSCRITS ORIGINAUX

Publiée avec de nombreux documents inédits
et un commentaire
historique, biographique et bibliographique

PAR

MM. G. BRUNET, A. CHAMPOLLION, E. HALPHEN
PAUL LACROIX, CHARLES READ
ET TAMIZEY DE LARROQUE

TOME HUITIÈME

JOURNAL DE HENRI IV

1602-1607

PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
338, rue Saint-Honoré, 338

—

M DCCC LXXX

DC122.9
L4A2
v.8

MÉMOIRES-JOURNAUX

DEPUIS LA RÉDUCTION DE PARIS

JUSQUES A LA FIN DE FEBVRIER DE L'AN 1602

(*Suite*)

ANNÉE 1602

JANVIER.

Le mardi, premier jour de cet an 1602, j'ai receu des lettres de M. de Plom, de la Rochelle, dactées du 23e du mois passé, par lesquelles il me mande que, par lettres qu'il venoit de recevoir d'un sien ami de Pau en Bearn, Messieurs de Sainte-Coulomme, seneschal de Bearn, et le baron Darros, partoient pour aller en Cour présenter à la Royne, au nom du pays, une Vache d'or massif en un pré émaillé de petites pierreries, le tout revenant à quatre mil escus. Elle avoit pour devise ce vers, escrit au bord de son champ ou soubassement :

Et Vacca extremis tandem dominabitur oris;

et, sur le milieu, ces deux vers béarnois :

Betten Vacque Bearnese ab toute humilitat
La Regine pregna guoardi ta libertat.

Sur lequel il m'envoie aussi l'épigramme inséré dans sa lettre, fait par un sien ami :

Roma, bovis capite invento, sperare triumphum
Ausa est in terris, omine fulta gravi.
Si felix faustumque caput, nonne integra Vacca
Promittit nobis dignius imperium ?

Ce commencement d'année fust pluvieux, venteux, vain, chaud et mal sain, tout contraire à la saison : tellement qu'on faisoit compte de malades à Paris jusques à vingt mil.

Advinst, en mesme temps, un prodigieux et estrange accident en Champagne, en la personne d'un sieur Signol, nommé Piedpappe, lieutenant de M. de Nevers, Gouverneur de ladite province, lequel aiant encouru pour sçavoir qui lui avoit procuré ceste disgrace envers Sa Majesté, se donna au Diable, et de fait il le sceust; mais, peu après, selon la convention faite et passée avec lui, le Diable l'alla quérir dans son chasteau, et, après lui avoir tors le col, le jetta en les fossés de sondit chasteau, d'où aiant esté pesché pour l'enterrer, comme la compagnie conduisoit le cercueil, s'esleva un tel foudre et tempeste qu'on n'a jamais sceu apprendre depuis que c'est que le corps ni le cercueil étoient devenus, sinon qu'on tient que le Diable avoit tout emporté. Chose véritable, cognue partout au pays et tesmoingnée par la bouche de ses domestiques mesmes, qui, avec regrets et pleurs, ont raconté souvent ceste tragique histoire.

Le jeudi 3e de ce mois, deux gentilshommes François, l'ung appelé Villemor, natif de Berri, que le Roy aimoit, l'autre Dauphinois, qu'on appeloit La Fontaine, s'entretuèrent au Pré-aux-Clercs, pour une querelle qu'ils avoient prise, le jour de devant, au Jeu de paume.

La Fontaine fust porté mort à l'Abbaye, et Villemor au Louvre.

Avant que se battre, aians tiré chacun leurs espées, les mirent à terre, et, s'estant tastés l'un l'autre pour voir s'ils n'estoient point armés, mirent leurs pourpoints bas, et puis se donnèrent la main avant que commencer. Il n'y avoit qu'ung laquais, monté sur ung bon cheval, qui les vit battre, et les y accompagna, aians arresté cela entr'eux que celui qui demeureroit vainqueur monteroit sur le cheval et s'en iroit. Mais ne l'un ne l'autre n'en eurent affaire, pource qu'ils y demeurèrent tous deux, par un juste jugement de Dieu, lequel faisans semblable à eux, ils prièrent devant que se battre, s'estans mis à genoux, se disans de la Religion; mais c'estoit de celle des meurtriers que Dieu a en abomination.

Le samedi 5e, veuille des Rois, ung nommé Hubert, Receveur du Domaine et Voier de la Ville de Paris, par commission de Messieurs de la Chambre roiale, fust pris prisonnier en sa maison, où il avoit prié bonne compagnie à soupper pour y crier : *Le roy boit!*

Cest homme estoit si mal voulu du peuple et y avoit un si mauvais nom que chacun se promettoit qu'il seroit dans peu de jours pendu pour ses concussions toutes notoires et avérées.

Le jeudi 10e de ce mois, fust mis en terre, à Paris, Mme de Veil, et en mesme temps la présidente Blancmesnil, de laquelle on disoit que l'enterrement cousteroit quatre mil escus, qui eussent esté mieux emploiés (ainsi qu'on disoit) en l'acquit des deptes de la maison qu'en telles vaines pompes et superfluités.

Le mardi 15e de ce mois, Madame de Villepion, qui avoit espousé en première nopce M. de Maupeou, Maistre des Comptes, mourust en couche de deux enfans, et en la

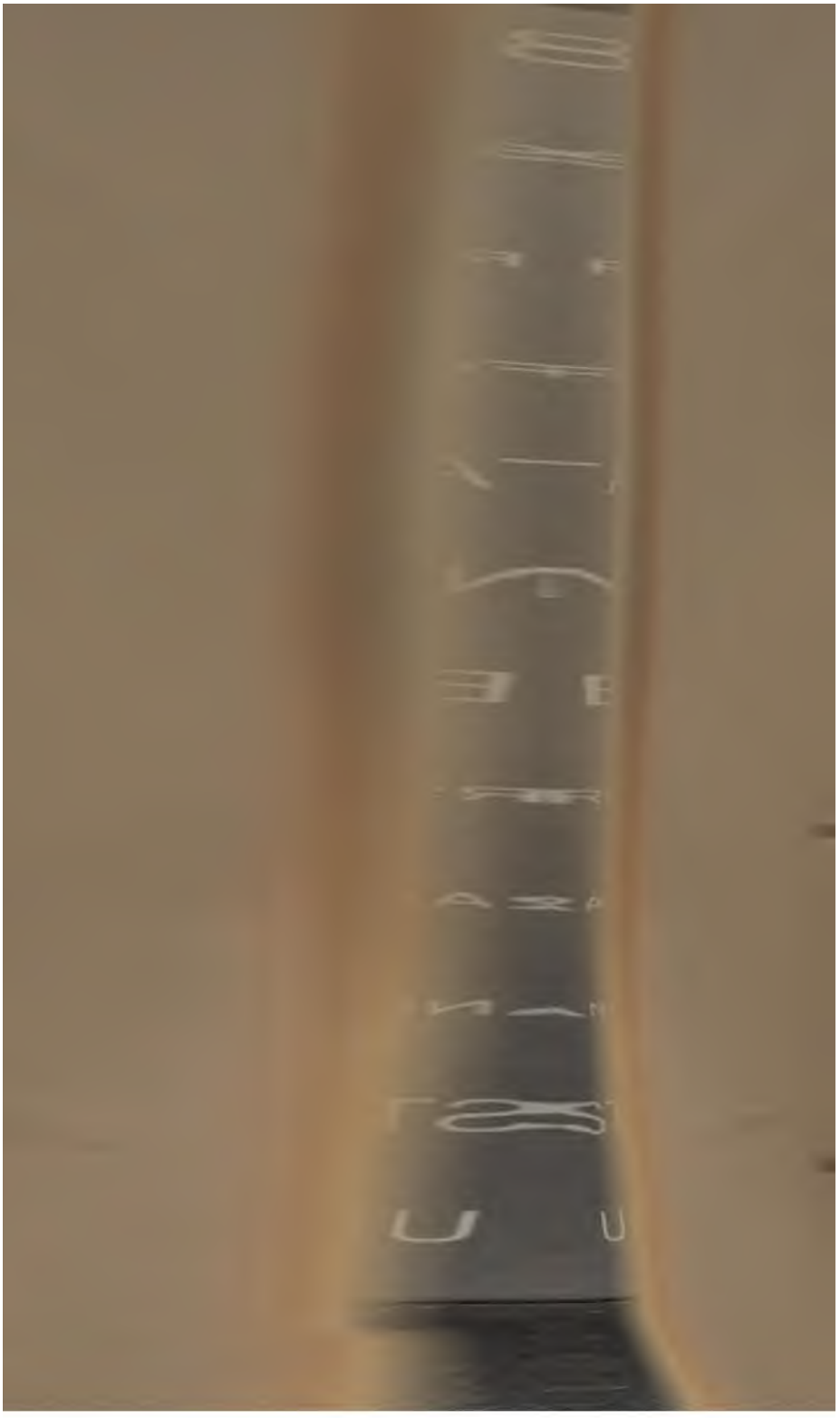

fleur de son aage, après avoir tout à coup perdu la veue, l'ouïe et la parolle.

Ce jour 15e de ce mois, M. le comte d'Auvergne, M. de Nevers, le comte de Sommerive, le comte de Cramail et quelques autres princes et seingneurs, firent ung balet composé de Sept fols et de Sept sages. Ils allèrent premièrement au Louvre, où ils le jouèrent devant le Roy, puis sur Madame d'Angoulesme, chez M. de Rosni et sur le Lieutenant civil Miron, qui avoit assemblé grande compagnie de dames et damoiselles des plus galantes de Paris (qu'on appelent ainsi, en ce temps, pour couvrir la honte du nom commun qu'on leur donne), où il advinst un grand scandale par MM. de Victri, Créqui et autres seingneurs et gentilshommes, qui pour entrer mirent le feu à la porte et entrèrent, avec leurs espées nues au poing, dans la salle du bail, en laquelle estoit monseingneur le prince de Condé : de quoi toute la feste fut fort troublée.

Sa Majesté en estant advertie, après les avoir fait tanser pour réparation de l'insolence qu'ils avoient commise et du peu de respect qu'ils avoient eu de la personne et qualité de monseingneur le prince de Condé, son cousin, Premier Prince et Pair de France, leur commanda à tous d'en aller demander pardon à genoux à M. le Prince, en sa maison ; autrement, qu'ils sortissent de sa Cour et qu'il ne les vid plus : ce qu'ils furent contraints d'effectuer.

Pour le regard du Lieutenant civil, les dames qui tenoient en main la police en tels jours, et sur lesquelles il s'en remectoit souvent, firent la paix de ces seingneurs, et fust ainsi le tout pacifié et appaisé.

Une damoiselle me donna les vers suivans, qui furent prononcés et récités au balet :

Nous avons emploié la plus part de la vie
A congnoistre des cieux les divers mouvemens,
Et, de tous les secrets qu'apprend l'Astrologie,
A découvrir la cause et les événemens.

Mais, voians les clartés dont ceste Court abonde,
Nous sommes estonnés parmi tant de flambeaux,
Et crions fermement que c'est un autre monde,
Puis qu'on void ung soleil et des astres nouveaux.

Beaux astres, vous pouvez beaucoup plus sur les hommes
Que tous les cieux ensemble et les destins plus doux,
Puisqu'un seul d'entre vous, de sages que nous sommes,
Nous oste la raison et nous fait venir fous!

De tant de fous qu'on void en France,
Et de ceux qui font les prudens,
Il n'y a point de différence
Que de barbe et d'habillemens:
Car chacun a sa maladie,
Qui le possède et le manie!

Mais quels sont les plus fous ou sages?
Dites, Messieurs les entendus:
Ou ces fous riants et volages,
Ou ceux qui les ont entendus,
Et qui, pour voir une folie,
Auront la toux et la chassie?

Ces fous, donc, qu'on void à la dance,
Ne sont pas des fous tout-à-fait:
Ils sont plus sages qu'on ne pense,
Puis qu'ils sont fous quand il leur plaist;
Et la sagesse et la folie
Leur tiennent bonne compagnie.

La plus part du monde s'appreste
Pour se rire de son prochain;
Mais tel souvent est une beste
Qui fait bien le sage mondain:
Car chacun a sa maladie
Qui le possède et le manie!

Vous qui cherchez les lieux
Des bois plus agréables,
Et qui charmez vos yeux
Des beautés admirables,
Contemplez ce bois-ci,
Cause de mon souci.

Tout ce qu'on peult avoir
D'amour et de délice,
Que Nature peut voir
De beau sans artifice,
Se loge en ce bois-ci,
Cause de mon souci.

Au bois si désiré,
Nourrisson de ma vie,
Ne rends désespéré
Ung que l'amour convie
De graver son souci
Au cœur de ce bois-ci!

Deux soleils esclairans
Luisent sur son feuillage,
Et les rais transparans
Chassent l'obscur ombrage.
C'est pourquoi ce bois-ci
Cause tout mon souci.

Ce mesme jour, 15e du présent mois de janvier, je re-

ceus les advis suivans de la Rochelle par lettres d'un mien ami, dactées du 6e de ce mois :

« Quoiqu'esloingné du monde parisien, si ay-je sceu plusieurs grandes choses qui ne se peuvent escrire et qui seront le passetemps de quelques aprés disnées à nostre première veue. Il n'est pas qu'en gros vous n'en aiez ouï parler et que vous ne sachiez l'arrivée du nepveu du Cardinal Barronius, qui, tiré des ténèbres d'Égypte, est maintenant au pays de Gossen, où il a descouvert de très grandes menées qui se tramoient et se trament encore contre tous les fidelles. *Sed de his alias!*

« Il y a naguère eu une esmotion fort grande en Gascongne. Le fait est qu'un Conseiller de Bordeaux nommé Beaulieu, gendre du président Cadillac, esperdument ensorcelé de l'amour d'une belle damoiselle, nommée de Jesto, auroit tué sa femme afin de l'espouser. Le président, averti de ce fait, prie quelques-uns de ses amis de monter à cheval pour poursuivre ce meurtrier : ce qu'ils firent en très bon nombre, et, se divisans en plusieurs trouppes, prirent diverses chemins. Cela alarma si fort le peuple que, sans la discrétion de quelques-uns qui lui remonstrèrent que c'estoit un criminel qu'on poursuivoit, il se fust fait un grand amas de gens. Quelques séditieux garnemens (car vous sçavez combien ce déplorable temps nous en a enfantés), désireux de remuemens et de troubles, pour exciter une sédition, firent courir le bruit que le Roy et Monseingneur le Dauphin avoient esté tués, et, selon la caballe de père en fils apprise, que les Huguenos estoient en campagne et arboroient leurs enseingnes, comme s'ils n'estoient nés au monde que pour servir de prétexte à leur rage et de matière aux passions furieuses qui sans cesser les enflamment et les bruslent.

« On nous dit que le président Séguier a triomphé

contre le Concile prétendu de Trente : son nom est en très bonne odeur envers tous les gens de bien.

« Je suis fort estonné de ce que vous me mandez touchant les Jésuistes, comment ils sont si effrontés que d'aller, la teste levée, au théatre de ceste grande ville, où ces sanguinaires bouchers ont fait jouer de si cruelles tragœdies. Je désire fort sçavoir ce qui se passera en la Cour sur ce subject et sur l'autre, car ce sont pierres de touche qui nous descouvrent, et à la postérité, qui auront esté les fidelles et généreux officiers de cest Estat en une affaire de grande importance où je voy plus de péril pour eux et pour les leurs que pour ceux de la Religion, auxquels en apparance ils semblent en vouloir. Si vostre loisir vous permect d'esgaier là-dessus la beauté de vostre plume, ce seroient œuvres de supérérogations, par lesquelles vous triompherez et mériterez éternellement, etc. »

La nuict du mardi 22e de ce mois, jour S. Vincent, il esclaira et tonna fort à Paris, contre la saison, les nuicts estant chaudes comme en esté.

Le dimanche 27e de ce mois, une jeune damoiselle et honneste que je connoissois, nommée madamoiselle de Plais, mourust, à Paris, en travail d'enfant, lequel on lui tira par pièces hors du corps. On n'oïroit parler d'autres choses que d'enfantemens semblables et de grossesses estranges, plusieurs femmes (contre nature) aians leurs purgations ordinaires pendant leurs grossesses et souvent de mauvais germes, nonobstant lesquels elles ne laissoient de demeurer grosses.

Une femme mesnagère de ceste ville, nommée Marie Cordin, accouccha, sur la fin de ce mois, d'ung beau garson et d'un mauvais germe, après encores que pendant les neuf mois de sa grossesse elle eust eu souvent ses

purgations, voire mesme qu'il ne se passoit jour qu'elle ne vidast quantité de sang ou par la bouche, ou par le nez, ou par en bas, chose contre le cours ordinaire de nature et toutefois véritable.

Le lundi 28e de ce mois, j'emploiai la matinée en l'Université pour sçavoir des nouvelles d'un meschant livre imprimé (ainsi qu'on disoit) à Bruxelles, intitulé : *l'Inceste du Mariage de Henri IVe avec Marie de Médicis,* qu'on disoit le Roy avoir veu et en avoir esté fort offensé, et mesmes qu'on en avoit vendu et débité en ceste ville de Paris : ce que j'ay trouvé véritable, et que c'estoit ung libraire de Rouen, nommé Adrien de Launoy, grand Ligueur, qui en avoit apporté de Flandres en ceste ville et en avoit vendu et distribué quelques-uns à des libraires. Mais la crainte de la recherche avoit fait resserrer les livres, de façon qu'il n'estoit possible d'en recouvrir, comme aussi elle fist gangner le haut au libraire (qu'on avoit veu passer, encores ce jour, en la rue St-Jacques).

Ceux de la Ligue, se voians descouverts, firent courir le bruict que les Huguenos avoient fait le livre : qui eust eu quelque apparance si Boucher et Dorléans l'eussent esté ; mais leur profession toute contraire en démentoit assez le bruict. On en parloit encores d'un autre aussi meschant et séditieux, intitulé : *la Tirannie des Tirannies,* qu'on avoit apporté avec l'autre ; lesquels deux, dignes du feu avec leurs aucteurs, le Roy jugea plus à propos de supprimer par le silence que par la recherche, laquelle (en nostre France principalement et mesmes à Paris) est cause souvent de les publier davantage.

En ce mois, M. Patisson, mon bon ami, fust, par un grand inconvénient, trouvé mort et noyé dans le fossé de Chastres-sous-Montléheri, comme il revenoit de la

Beausse à Paris. On a opinion que la veue courte qu'il avoit, la fatigue du chemin, estant à pied, avec la nuict noire et les grandes eaux, le précipitèrent en ce danger. La nouvelle en estant venue à Paris le 15e de ce mois, contrista tous les gens de bien et tous ses voisins, desquels il estoit singulièrement aimé, comme, à la vérité, il estoit homme regrettable pour sa singulière probité et doctrine, lequel j'aimois fort, comme il m'aimoit aussi, ne faisant et n'imprimant rien chez lui, quelque secret qu'il fust, dont il ne me fist part et communication.

M. Jourdain, Conseiller en la Grand Chambre, bon juge et incorruptible, et duquel l'estat fust donné à M. le Chancelier pour son fils, M. de Maspairrant, Président en la Cour des Aydes, qui perdit aussi le sien par la trahison de son nepveu (qui fust justement frustré de ce qu'on lui avoit promis pour le déceler), moururent, en ce mois, à Paris, et le président Fauchet, homme docte, aux champs, près Paris, aagé de soixante-treize ans.

Peu auparavant que ledit Jourdain mourust, M. Scarron, Conseiller, estant aussi malade, on dit au Roy qu'ils estoient tous deux morts, et, le lendemain, fust rapporté à Sa Majesté le contraire, qui respondit « qu'on lui avoit donc donné une courte joye le jour de devant ».

En ce temps, ung nommé Laffemas, valet de chambre du Roy et tailleur de son premier mestier, présenta au Roy ung livre qu'il avoit fait, auquel Sa Majesté, en le prenant, dit « qu'il le remercioit, et que puisqu'il lui faisoit des livres, qu'il vouloit que doresnavant son Chancelier lui fist des chausses ».

La comtesse de Cheverni fust, en ce mois, tuée par son mari, qui la fist, toute grosse qu'elle estoit, estrangler ou estouffer dans son lit, lui faschant, ainsi qu'on disoit,

de porter si long temps de si longues cornes et si apparantes.

On disoit que le Roy avoit donné le premier bransle et mouvement à cest acte, pource que, peu auparavant, il avoit dit à l'Évesque de Chartres, frère dudit comte, l'impudique vie de ceste femme et la honte qu'en recevoit ledit comte de Cheverni, afin qu'il lui redist. A quoi l'autre ne faillit pas. Tellement que, quand ledit comte vinst prendre congé de Sa Majesté pour s'en aller en sa maison, le Roy dit tout haut ces mots : « Voilà le comte de Cheverni qui va coupper la gorge à sa femme. »

On lui fist le suivant Tombeau à Paris :

DITI SACRUM.

Hac in fossa juvencula jaceo, defossa,
nunquam a marito confossa telo illo
jugali quod raptant nuptæ, optant innuptæ,
amat Venus, amantque Veneris sequaces.
mihi vivere dum licuit nec amare, amarè
vitam produxi, tandemque Veneris gremio
abditam Dis eripuit meamque maritus,
violentis manibus, manibus vitam dedit.
Quid agis, fere feræ similis? Amores uxoris
non potes ferre, qui amoris usum jam
perdideris? Vitam tu perdis quæ amoribus
vitam dabat, quæ hominis esse vellet.
Ejus hominem esse noluisti! Dii Deæque
omnes te perduint, qui deligere, nec diligere
uxorem unquam potuisti!

Sur la fin de ce mois, les deux Carmes accusés de sodomie, aians esté renvoiés par devant l'Official, duquel ils eurent sentence d'absolution, furent mis en liberté et retournèrent à leur couvent des Carmes, où par curiosité je les fus voir et parlai longtemps au père Camus. Et si l'innocence se vérifioit par les paroles, il n'y auroit au

monde gens plus saints et innocens qu'eux. Il me dit qu'ils avoient esté visités tout nuds, au Chastelet, et que, par la grace de Dieu, leur virginité avoit esté trouvée et congneue : ce qu'on n'eust pas jugé à la phisionomie du beau Père, et aussi que La Noue, chirurgien, qui a visité les enfans, ne dit pas cela, comme m'a asseuré ung de mes amis, à qui La Noue (qui n'est toutefois ni Hérétique ni Huguenot, mais Catholique bigot), l'a particulièrement conté. Il se plaignit fort à moi du Lieutenant-criminel et me dit (ce qui n'estoit point) qu'il lui avoit fait du pis qu'il avoit peu, se louoit fort du président de Viliers, auquel il avoit fait voir leur procès, et me dist qu'aussitost qu'il l'eust veu il en fist prononcer la sentence par l'Official.

L'honneur de la Religion qu'on a voulu couvrir, et l'esgard qu'on a eu à l'habit extérieur qu'ils portent plus qu'à celui de l'innocence, leur a sauvé l'honneur et la vie, selon le rapport des moins passionnés : car le peuple mesme de Paris les tenoit tellement coulpables du fait qu'on ne peut encores persuader à beaucoup qu'on n'en ait fait une justice secrette, et croient qu'on les a jettez en un sac en l'eau.

Le 28e du présent mois de janvier, arrivèrent les nouvelles à Paris comme M. du Plessis Mornay, à Saumur, estant au presche, avoit failli d'estre tué par un Moine. Sur quoi ung de mes amis de la Religion m'escrit ce qui s'ensuit, de la Rochelle, du 3e febvrier :

« Vous aurez bien sceu comme, le dimanche matin, 13e du mois passé, une Sauterelle sortie du puis de l'Abisme, assistée de deux marrans, desquels l'ung estoit son bardache, a cuidé, durant le presche, faire assassiner M. du Plessis, et comme, sans questions, ces bouchers sanguinaires ont tout confessé. Quoique le Moine nie, si

grande concurrence d'indices l'accablent; mais de plusieurs autres choses, à nostre première

nne advis, par les mesmes lettres, que l'Hes- ffamée de grains, parce que les François ont nois sans y aller, à cause des vents impétueux contraires pour y pouvoir naviguer. Que Conseiller de Bordeaux, duquel il m'avoit es- dernière, avoit esté exécuté audit Bordeaux, avec deux de ses valets qui lui avoient aidé au sa femme, aiant esté ladite effigie fort solennel- pouillée, par un huissier, de sa robbe rouge et net. Qu'il y avoit de nouvelles Religions in- dit Bordeaux, qui estoient de la Confrérie S. approuvées par le cardinal de Sourdis, et que du feu conseiller Raimond en estoit comme la nte, et qu'elles se fouettoient comme les Pé- r macérer leur chair. Qu'on parloit aussi de Récollets, Jacobins Réformés, et telles es qu'il renvoioit à mon jugement.

ois, en la rue de Beaubourg, à Paris, au logis aieur, trois petis enfans, dont le plus aagé n'a- pt ans, s'estans enfermés en se jouant dans un e, y furent estouffés, horsmis le plus petit, aagé ns, qui en eschappa : ce que j'ay esté curieux de l'apprendre du maistre mesme de la maison.

Febvrier.

li 5e de ce mois, M. de Rambouillet, Secrétaire nourust au fauxbourg S.-Germain-des-Près, gion, la profession de la quelle il avoit tousjours dissimulée à cause des temps. Et fust enterré

au cimetière S. Père, derrière S. Supplice, à six heures du soir. Peu auparavant lui, estoit mort Le Gras, Secrétaire du Roy.

Ce jour, s'en alla rendre Capussin, aux Capussins de Rouen, le fils de M. le Baillivf de Rochefort, jeune homme de grande expérience et d'un bel esprit, et dont il avoit ja fait preuve au Palais, telles Religions ne servans plus que de retraicte aux rebellions des enfans contre leurs pères et mères.

Ce jour, je receus des lettres de Genève d'un mien ami, dactées du 29e décembre de l'an passé, par les quelles il me mande que l'estat de leur ville est tel qu'ils ont plus de peine que jamais à se garder du Savoiart, et qu'ils l'ont tousjours sur les bras. Au reste, que M. de Besze se portoit fort bien, contre le bruit commun, qui couroit à Paris, qu'il estoit mort.

Le mécredi 6e, le Roy alla à la Foire, où il acheta quelques Tableaux, mesme d'ung Hollandois six petits des figures de l'Arétin, qu'il monstroit en riant à M. de Montpensier et autres seingneurs, estans près de sa personne; donna ung mouchoir de quarante escus à la Roine pour sa Foire; puis, estant advisé, par M. de Rosni de deux Cordeliers qui marchandoient des perles à huict escus l'once, y prenant plaisir, les voulut faire entourer; mais ces frères, en aiant senti le vent, s'eschappèrent et s'enfuirent. M. de Rosni acheta vingt cinq escus *la Procession de la Ligue*, de Douet, peintre du Roy, en laquelle M. Guillaume Rose, Evesque de Senlis, estoit peint comme Colonnel, représenté au vif et pris du naturel * par-dessus les autres *.

Le samedi 9e de ce mois, ung relieur de livres d'églises (qu'il alloit mesmes chercher par les villages), nommé Charles Auvré, et, par ung sopiquet qu'on lui

avoit donné, *Monbagage,* fust bruslé en la place Maubert, à Paris, comme sodomite abominable qu'il estoit, attaché à un posteau, auquel il fust estranglé après avoir senti le feu. On voulust faire croire au peuple qu'il estoit Huguenot, et que le Carme qu'on lui avoit baillé pour le consoler l'avoit converti : ce qui estoit faux, car mesmes il se vantoit d'avoir laissé sa femme à Rheims pour ceste occasion, qui n'estoit point toutefois ; mais l'alléguoit pour couvrir sa vilenie, ses parens l'aiant retirée, pource qu'elle s'estoit plainte à eux qu'il la vouloit congnoistre, comme il a depuis fait les enfans.

Le vendredi 15e de ce mois, l'Edit de la réduction des rentes au denier seize fust vérifié au Parlement, toutes les Chambres assemblées : édit très pernicieux et duquel on murmuroit fort. On disoit que M. de Rosni avoit proposé de faire réduire toutes les rentes des particuliers au denier vingt, et pour le regard de celle de la Ville à rien, pource qu'elles n'avoient servi à autre chose qu'à faire la guerre au Roy. Mais ceste proposition ne fust trouvée bonne de personne, ains rejectée d'un chacun comme pernicieuse et tyrannique.

On eust, ce jour, nouvelle d'une entreprise pour surprendre la Rochelle, dressée par ung nommé Paris, qui en fust saisi et pris prisonnier dans ladite ville : de la quelle entreprise, bien que véritable, on parloit froidement et fort sourdement entre les courtizans, qui s'accomodent volontiers aux humeurs du Roy, lequel (quoique mieux adverti que personne) feingnoit n'en sçavoir rien et disoit tout hault qu'il ne le croioit pas. Raisons où les plus habiles ne peuvent, sans faillir, interposer leur jugement.

Le dimanche 17e, mourust, à Paris, M. de Vernaizon, Secrétaire du Roy.

Le lundi 18e de ce mois, jour du lundi gras, Messieurs les ducs d'Aiguillon, de Nevers, comte d'Auvergne, et autres princes et seingneurs, tirèrent la quintaine en la rue S.-Antoine, où il se trouva un si grand concours et affluance de peuple qu'il y avoit presse à bailler de l'argent pour avoir place en quelque coing d'eschaffaut; et y en eust quatre ou cinq qui eurent les jambes rompues, pour mieux se souvenir de Quaresmeprenant. Toutes les fenestres, qui estoient plaines de monde, furent louées bien chèrement, et y en avoit telle qu'on louoit dix et douze escus. Sa Majesté mesme s'y trouva et honora de sa présence ces beaux jeux.

Le jour de Quaresmeprenant, la Roine joua son balet magnifique au Louvre, premièrement devant le Roy, puis sur Madame de Rets, à l'Evesché et autres lieux, où Sa Majesté avoit commandé d'assembler compagnie pour le recevoir, et où plusieurs curieux de le voir se trouvèrent fort incommodés et mal à leur aise.

Ung nommé Longeville, Capitaine d'une des compagnies de M. de Maienne, en la garnizon de Soissons, aiant esté aidé d'ung Suisse, dans la grande salle du Louvre, à grimpper sur des aydes de bois qui sont contre la muraille, s'estant laissé glisser, tumba sur la pointe de la hallebarde dudit Suisse, qui le persa d'outre en outre, si qu'il fust remporté à l'instant pour mort.

Le jour mesme, le fils de Trois, mon notaire, fust tué dans un meschant petit Jeu de paume, près les Cordeliers, d'un coup de bale qui l'assigna droit à la temple, qui lui fust tirée par le nepveu de Lavergne, duquel il mourust au bout d'un quart d'heure et expira sur le lit de Lespine, voisin dudit Jeu de paume.

Le pauvre père, qui, avec sa femme, s'estoit allé promener en la rue S.-Antoine, voir s'il s'y feroit point quel-

que chose de nouveau, en estant adverti, ne peust si bien courir qu'il ne trouvast son fils mort, qui estoit aagé de neuf à dix ans.

En ce bon jour, hors la quintaine et le balet, où chacun courust, on remarqua Paris plus sage que de long temps il n'avoit esté : car de folies et masques par la ville il ne s'en vid point, ou bien peu, mesmes sur le pont Nostre-Dame, où on avoit accoustumé d'en voir tant et plus, la nécessité et le mauvais temps aiant tout refroidi le peuple.

Le 20e de ce mois, jour des Cendres, je receus des lettres de Bruxelles d'un mien ami, dactées du 8e dudit mois, dans lesquelles estoient les advis suivants :

« En revenche des misères que vous me mandez de delà, je vous dirai que, si elles ne sont ici si sensibles, elles ne laissent pas, pour cela, en effect, d'y estre, et d'autant plus à craindre que la cause et la conséquence en est plus générale. L'on sophistique tousjours après le bouchement de ce havre, et, quand un moien a esté conduit jusques à moictié, l'on en repropose un autre qui retarde cestui-là : de sorte que l'on peut dire que c'est la toile de Pénélope, dont la nuict desfaisoit tout ce qui s'estoit fait le jour.

« On arme cinquante chalouppes, pour estre tousjours à l'embouchure, afin de courre sus aux vaisseaux qui voudront entrer; on digue tous les canaux qui entrent du costé de terre dans ceux qui viennent de la mer et font ledit havre, estimans que, par ce moien, il se remplira incontinent de sable. Et puis, enfin, un certain esclave s'est venu offrir qui promet de le boucher du tout avec une grande escluze faite de charpante, et monstre qu'il en a bouché un aussi grand à Malte. Voilà à quoi on s'alambique, et à envoier de tous costés force

commissions pour des recreues. Ceux de Hollande ne s'endorment pas de leur part : ils ont renouvelé toute la garnizon, où il y a maintenant près de six mil hommes, avec promesse de la changer de trois mois en trois mois ; et, de peur de tumber au hazard que la place soit trahie, il y a quatre colonnels maintenant qui commandent chacun à dix-huit compagnies et à tout ce qui dépend du siège, chacun à son tour, sans que l'un puisse rien résoudre sans l'avis des autres : de sorte qu'ils monstrent bien ne vouloir abandonner ceste place, dont la fin du siège sera un grand préjugé des affaires.

« Cependant, du costé d'Irlande, elles sont achevées, et pourra bien le Roy d'Espagne envoier par deça désormais tout ce qu'il préparoit pour ce costé-là, si d'avanture la prise du Final, que le comte de Fuentes a faite ung peu sur le verd, ne l'oblige point d'en avoir affaire en Italie. »

Le lundi 25e de ce mois, mourust à Paris, en sa maison des fauxbourgs S.-Germain, M. Pélerin, aagé de quatre-vingts ans, Lecteur du Roy, homme de bien et docte en la langue grœcque.

Le mardi 26e de ce mois, je me fus, le matin, pourmener jusques à S.-Victor, où chacun couroit voir une démoniaque, laquelle je trouvai qu'on alloit conjurer, et estoit ung simple prestre, appelé Cæsar, qui en devoit faire l'office : ce que j'eusse bien eu envie de voir. Mais, pource qu'on me dit que je ne pourrois en sortir plus tost qu'à cinq heures, qui estoit la patience de huict bonnes heures qu'il faloit avoir, j'en remis la curiosité à une autre fois, et me contentai d'en apprendre des nouvelles d'un moine dudit S.-Victor, qui m'asseura que c'estoit la mesme de la rue de la Savatterie, qu'on avoit renvoiée à M. de Bourges environ Noël dernier, qui estoit

revenue, comme font ordinairement les mauvais esprits; qu'elle estoit possédée de trois diables, dont on en avoit chassé desjà deux, l'un le jour de Quaresmeprenant, l'autre le jour d'hier, et s'appeloit ce dernier Cahos; que M. l'Evesque d'Aix l'avoit conjuré, mais qu'il n'y avoit rien fait, et que ce dernier ne vouloit point sortir, disant qu'il estoit le prince des autres et qu'il s'appeloit Beelzébut; toutefois, qu'en fin il avoit dit qu'il sortiroit, et que le signe qu'il en avoit donné estoit une victre d'une chapelle qui estoit en entrant au Cloistre, que le Moine me monstra, laquelle il casseroit en sortant. Me dit davantage que ceste..... [1].

1. Le feuillet ou les feuillets qui finissaient ce volume manquent, et paraissent avoir manqué lorsqu'il fut relié anciennement.

CONTINUATION

DE

MES MÉMOIRES

DEPUIS LE PREMIER JOUR DE MARS DE L'AN 1602

JUSQU'AU DERNIER DE L'AN 1605.

Année 1602

Mars.

Le vendredi 8e mars 1602, arrivèrent les nouvelles, à Paris, de la mort du duc de Mercœur, décédé d'une fiebvre, en l'aage de quarante-trois ans, à Nuremberg, ville protestante d'Alemagne, où toutefois, contre les us et coustumes de la ville, on lui permist, aiant esgard à sa qualité, maison et Religion, d'envoyer quérir une hostie consacrée à trois lieues de là (pourvu qu'on ne sonnast la clochette en la portant), avec laquelle son ausmonnier le communia.

Le samedi 16e, une jeune damoiselle nommée la Scipion, aagée de vingt-un ans, demeurante à Paris, près le logis de la Roine, aiant esté surprise par son mari couchée avec ung nommé La Brune, secrétaire du duc Daiguillon, fust avec ledit La Brune tuée et assassinée par lui. Elle avoit esté, ce jour, au sermon de l'adultère qu'on avoit presché à S.-Germain, et, au sortir, fut reconduitte par ledit La Brune jusqu'en son logis, où allans ne tinrent autres propos que de risée du prédicateur et de son évangile : ce qui est digne d'estre noté.

Les bons compagnons en semèrent le dixain suivant, où ils en ont enfilé demie douzaine des principaux et plus apparans cocus de ce siècle :

Dames qui aimez l'eschiquier,
Dieu vous gard', en toute manière,
Des grands pardons de Villequier

Et des las de soye d'Humière,
Des dévotions de Fargi,
Du rheume de la Cheverni,
Des coups d'espée de Prévost
Sur la teste Desyvetost,
Du prompt retour de Scipion,
Traistre, cruel et sans pardon!

Le mécredi 20e de ce mois, mourut à Paris, au logis du feu chancelier de Cheverni, M. de Sourdis, Chevalier des deux Ordres et Gouverneur de Chartres pour Sa Majesté, la vie duquel a assez parlé sans en parler davantage.

Le mécredi 27e, mourut à Paris Madamoiselle Garrault, d'une pluerésie, laquelle maladie régnoit fort en ce temps, et dangereusement pour ceux qui s'en trouvoient attaints.

Le samedi 30e, mourut à Paris M. Mestral, Secrétaire du Roy, d'une maladie de poulmon.

En mesme temps, mourust à Paris, d'une pluerésie, un de mes amis nommé Cuvilliers, Advocat en la Cour, grand Catholique, mais superstitieux, au demeurant homme de bien et grand ausmonnier, vrai protecteur et père des pauvres, à la solicitation desquels il est mort pour s'estre trop eschauffé à ceste poursuitte, cuidant eschauffer la charité des plus réfroidis : en ce vraiement heureux d'avoir perdu la vie pour la sauver aux pauvres membres de Jésus-Christ.

Ce samedi 30e du mois, on remarqua une chose prodigieuse, à Paris, d'ung homme enragé qui, s'y proumenant, mordoit tous ceux et celles qu'il pouvoit attrapper. Alla au Marché-Neuf, où il fist fuir tout le monde et quicter aux harangères leur marée et leur poisson; de

[illegible] place Maubert, qui, entr'autres actes estran-
[illegible] ses deux mains un grand chien et mesme
[illegible] encores qu'il le mordist; puis, estant [illegible]
[illegible] dessus, et avec ses dents lui arracha la

AVRIL.

[illegible]di [illegible] 5e de ce mois, une solliciteuse de pro
[illegible] du Maine et d'Anjou, estant à confesse à
[illegible] rendit l'esprit aux pieds de son confesseur,
[illegible] à un de mes amis comme chose prodi
[illegible]estant possible de voir une mort plus soudaine,
[illegible] dans l'église et y fust enterr
[illegible]credi 10e de ce mois, mourust à Paris, en sa
t en la fleur de son aage, d'une pleurésie, mes-
e Séguier, Président en la Grand Chambre, fort
u Palais et partout, comme bon juge, fort
: et officieux à ses amis.
Camus, seingneur de Lambéville, Président au
nseil, succeda en sa place, par argent, duquel
iquoit point, pour avoir espousé une fille fort
i tanneur de Meulan, dont on disoit que venoit
ipal avancement, et aussi qu'il estoit homme
izan, accort et advisé. Devant lui s'estoit fait
en la place du président de Verdun, qui s'en
mier Président à Toulouze, M. Molé, Conseiller
nd Chambre, personnage honoré de toute ceste
ie pour sa probité et doctrine, et duquel le Roy
bonne opinion, Sa Majesté l'ayant préféré à
s en la nomination dudit estat.
dredi 12e de ce mois, messire Albert de Gondi,
ets, Pair et Mareschal de France, décéda à

Paris, en son hostel des fauxbourgs S.-Honoré, chargé d'ans et de biens, mais atténué d'une estrange et cruelle maladie, qui estoit ung chancre, qui le consuma et rongea misérablement avec grandes et extresmes douleurs.

Ainsi finit ses jours le dernier des Conseillers d'Estat et aucteurs de la journée S.-Berthélemi, en ce seulement heureux que la longueur de la maladie l'amena à repentance et confession de ses fautes et pecchés (ainsi qu'on disoit), qui est la fin qu'on doit désirer à tout homme chrestien : miroir cependant de la justice de Dieu, et encores plus de sa miséricorde.

Le samedi 27e, fust fait le service du duc de Mercœur dans la grande église de Nostre-Dame, à Paris, avec les pompes et solennités accoustumées, où François de la Salle, soi disant Évesque de Genève, prononça l'oraison funèbre avec grand apparat, et le louangea hautement et magnifiquement.

May.

En ce mois de may, le Palais de Paris fust en grand trouble, et l'exercice de la justice interrompu par le remuement des advocas, desquels la Cour vouloit taxer les salaires et les rolles, et les astraindre de mettre au pied de leurs escritures ce qu'ils auroient receu des parties : tellement que tous ensemble (excepté fort peu), d'une commune voix et conjuré consentement, signèrent au Palais de ne faire plus aucun exercice de leurs estats jusques à ce qu'autrement il leur eust esté pourveu. La Cour enfin, prévoiant le mal qui en adviendroit s'il continuoit plus longuement, les pauvres parties estant comme désespérées et crians journellement justice après eux, modéra le tout selon sa prudence accoustumée,

sous le bon plaisir de Sa Majesté, qui estoit empeschée à de plus grands remuemens et plus dangereux que ceux-là : dont bien leur en prist.

Le commun des advocas tenoit pour principal aucteur et conseiller de ce nouveau Reiglement M. de Viliers Séguier, Président en la Grand Chambre, revenu nouvellement de son ambassade de Venise, contre lequel on publia le quatrain suivant, que les advocas, estans de loisir, avoient, comme ils disoient, trouvé dans les Centuries de Nostradamus :

Un gondelier, dans le royal pourpris,
L'infanterie amène à l'escarmouche,
Pleume en drapeau, la langue mise à prix,
Grisons vaincus, patrons ont pris la mouche.

M^e^ Isaac Arnauld, jeune advocat au Parlement, mais le premier de son aage, en conceust ung tel despit qu'en disant adieu au Palais, où il avoit toutefois jà acquis beaucoup de réputation et d'honneur, coupa sa robbe, et en quitta tout-à-fait la profession et le mestier.

Juin.

Au commencement de ce mois, le Roy estant venu en grande compagnie en Poictou, depescha à diverses fois en Bourgogne le président Jeannin vers le Mareschal de Biron pour l'attirer en Cour, à raison des menées et intelligences que long-temps auparavant il avoit tracées avec le Roy d'Espagne et Duc de Savoye, qui, pour le mieux surprendre et retenir, lui avoit fait parler de son mariage avec l'une des filles dudit Duc.

Le mécredy 12^e^ de ce mois, après beaucoup de remi-

ses, le Mareschal arriva finalement à Fontainebleau, fort peu accompagné.

Le jeudi 13e, environ sur la minuict, M. de Victri, Capitaine des Gardes, se transporta, avec quelque douzaine de ses soldats et archers, dans la chambre du Mareschal, et, par commandement du Roy, lui osta son espée, et à l'instant le constitua prisonnier de par Sa Majesté, quelque résistance de paroles qu'il peust faire au contraire.

En mesme temps, le seigneur de Praslin, aussi Capitaine des Gardes, osta l'espée au comte Dauvergne, et l'arresta prisonnier, par commandement de Sa Majesté.

Le samedi 15e, entre six et sept heures du soir, le seingneur Mareschal et le Comte Dauvergne, conduits par une compagnie du régiment des Gardes, furent amenés par eau à Paris, et le mesme jour serrés et mis prisonniers à la Bastille.

Le lundi 17e, Messieurs de Harlay et Blancmesnil, Présidens, furent, avec Messieurs de Fleuri et Thurin, comme les plus anciens Conseillers de la Grand Chambre, députés commissaires pour ouïr et interroger le Mareschal, et vacquer à l'instruccion de son procès et de tous ceux qui s'en trouveroient coulpables, sans exception de personnes, de quelque dignité, qualité, condition et auctorité qu'ils peussent estre.

Juillet.

Le samedi 6e juillet, la Cour de Parlement assigna les Pairs de France qui estoient en Cour près Sa Majesté au jeudi ensuivant, pour assister à la confection du procès du Mareschal de Biron.

Le jeudi ensuivant, les Pairs ne comparurent point,

et les falut adjourner sur défault, quoique Sa Majesté leur eust commandé de s'y trouver, et qu'elle fust venue exprès de Fontainebleau à Paris, afin de leur oster tout subjet d'excuse. Nonobstant cela, tous ensemble s'excusèrent sur ce que la Cour ne les avoit point appelés au jugement du duc Daumale, et chacun en particulier forgea aussi ses excuses : l'un se disant son allié et ami; les autres alléguoient quelques querelles qui estoient passées entre eux; autres mettoient en avant leur indisposition.

Le samedi 13e de ce mois, arriva à Paris le seingneur de Laffin, fort bien accompagné, et qui marchoit ordinairement par les rues avec quinze ou vingt hommes à cheval, ayant tous les pistoles à l'arçon de la selle et l'espée en la main : ce qui lui avoit esté octroié par Sa Majesté, pour les avis qu'il avoit eu que les parens et amis du Mareschal le menassoient, et que quelques-uns d'entre eux avoient juré de le tuer là où ils le rencontreroient.

Le lundi 15e du mois, le seingneur de Laffin fut confronté au Mareschal, qui lui dit pouilles; mais, pour toutes ses menasses et injures, ne peust empescher que ledit Laffin ne lui maintinst hardiment et résolûment toutes les choses qu'il avoit dites à Sa Majesté touchant ses conspirations et menées avec l'Espagnol et Savoiart contre l'Estat et Couronne de France.

Le mécredi 17e, M. de La Force, assisté des seingneurs de S.-Blancart, comte de Roussi, de Chasteauneuf, de Témines, de ses enfans, et autres parens et alliés du Mareschal, allèrent supplier le Roy de lui donner la vie; où estant Sa Majesté, à S.-Maur-des-Fossés, en une gallerie du chasteau, assisté de quelques seingneurs, après les avoir ouïs fort paisiblement, leur fist response que ledit Mareschal, après tant de bienfaits

receus de lui, ayant si misérablement attenté à sa vie et à son Estat, c'eût esté plustost cruauté que clémence de lui sauver la vie.

Le mardi 23e, M. le Chancelier, assisté de Messieurs de Messe et Pontcarré, Conseillers d'Estat, et de six Maîtres des Requestes, vinst sur les six heures du matin au Palais, et lui vindrent au-devant, de la part de la Cour, jusques au parquet des huissiers, deux des plus anciens Conseillers d'icelle; et peu après, toutes les Chambres assemblées, on commença à voir le procès du Mareschal, après que M. le Chancelier eust, par une petite harangue, fait entendre à ceste Compagnie le subject de leur convocation.

M. de Fleuri, le plus ancien des Conseillers et Rapporteur du procès, présenta une requeste, au nom de Madame la Mareschale de Biron, requérant du Conseil pour son fils, attendu qu'estant homme de guerre il estoit peu versé en telles affaires. Les Gens du Roy aians esté ouïs là-dessus, requirent qu'on n'y eust point d'esgard, attendu la qualité du délit si énorme, et qu'il pleust à la Cour procéder au jugement, attendu que le procès estoit en estat. Sur quoi aiant ladite Cour ordonné conformément aux conclusions de Messieurs les Gens du Roy, l'on y travailla dès ce matin jusques à dix heures et demie.

Le mécredi 24e, M. le Chancelier vinst au Palais à six heures du matin, et, estant entré en la Grand Chambre, fist continuer à voir les pièces contenues au procès; et furent leues, ce matin, quantité de lettres escrites au seingneur de Laffin par ledit Mareschal de Biron, par lesquelles il lui donnoit avis de tout ce qui se passoit en l'armée du Roy qui estoit en Savoye, et de diverses autres choses. La Cour se leva, ce matin, après dix heures.

Le jeudi 25e, à cause qu'il estoit feste, on ne travailla point au procès.

Le vendredi 26e, M. le Chancelier se trouva devant six heures au Palais, et précisément à six heures, quoique plusieurs Conseillers fussent absens, fist continuer la lecture du procès, où on emploia toute la matinée, principalement à lire son interrogatoire, qui contenoit plus d'une main de papier, et par icelui nioit la plus grande partie de ce que les tesmoins avoient déposé contre lui; et, en ce qu'il aprouvoit leur déposition, soustenoit que le Roy lui avoit tout pardonné à Lyon, et qu'il ne se trouveroit chargé d'aucune chose depuis ce pardon-là, sans lequel il se confessoit digne de mort, suppliant la Cour d'y avoir esgard, ensemble aux services que feu son père et lui avoient faits à cest Estat et Couronne.

Le samedi 27e du mois, le Mareschal fust amené, entre les cinq et six heures du matin, au Palais, conduit par le seingneur de Montigni, Gouverneur de Paris, dans un basteau couvert de tapisserie, dans lequel y avoit douze ou quinze soldats; et estoit ledit basteau suivi d'un autre tout rempli de soldats de la Garde du Corps et de ceux du Chevalier du Guet, outre lesquels y en avoit encores d'autres sur les quais, qui accompagnoient à pied lesdits basteaux.

On fist descendre le Mareschal dans l'isle du Palais, et entra par la porte du jardin de M. le Premier Président, d'où il fust conduit par les Chambres des Enquestes dans la Grand Chambre, devant Messieurs de la Cour, où il se trouva au commencement estonné; mais, aiant repris cœur, il respondit asseurément à toutes les demandes de M. le Chancelier, qui, après l'avoir fait approcher et séoir près de lui sur une basse et petite sellette,

fust plus de deux grosses heures devant Messieurs.

Sur les neuf heures, on le fist reconduire à la Bastille, tout ainsi qu'on l'avoit amené; et est à noter que ce jour-là avoient esté de bon matin posés des corps de garde et sentinelles à toutes les avenues du Palais, de peur d'esmotion et de trop grande foulle de peuple à le voir passer, et, outre cela, environ trente ou quarante Suisses qu'on avoit commis au Palais pour s'y proumener.

Le lundi 29e, M. le Chancelier se rendit au Palais à six heures du matin, et là, toutes les Chambres assemblées, on vacqua aux opinions jusques à deux heures après midi, qui toutes, conformément aux conclusions de Messieurs les Gens du Roy, furent à la mort. Ainsi, par arrest solemnel, fust le Mareschal condamné par cent vingt-sept juges à estre décapité en Grève, comme attaint et convaincu d'avoir attenté à la personne du Roy et entrepris contre son Estat, tous ses biens confisqués, sa pairie réunie à la Couronne, et dégradé de tous honneurs et dignités.

Le mardi 30e, y eust en Grève, en la rue S.-Antoine et vers la Bastille une incroiable multitude de peuple, qui s'estoit transporté devant midi en ces lieux, croiant que l'exécution du Mareschal deust estre ce jour-là, et qui n'en partist que bien tard au soir, voiant bien qu'elle estoit sursise à un autre jour.

Le mécredi dernier jour de ce mois, le Roy adressa ses patentes à la Cour, par lesquelles il déclaroit qu'aux instances et prières des parens du sieur de Biron, pour l'amitié qu'il lui avoit autrefois portée et pour plusieurs autres grandes considérations, son plaisir estoit qu'il fust exécuté dans la Bastille, quoique l'arrest portast qu'il le seroit dans la place de Grève, voulant par ce

moien l'exempter de l'infamie d'un spectacle publiq.

Or, quoique la Cour eust envie de faire là-dessus des remonstrances à Sa Majesté, si est-ce que, considérant que son arrest n'estoit sinon changé en la forme, et non en la substance, puisqu'il faloit qu'il mourust, entérina les lettres, après avoir ouï les Gens du Roy là-dessus, qui remonstrèrent que ceste exécution privée n'estoit pas sans exemple, attendu que le mareschal de Nesle avoit esté autrefois décapité en sa maison; joint que, s'ils envoioient devers le Roy, l'exécution ne se pourroit faire de trois ou quatre jours, et que bien souvent, en telles matières, *nocuit differre paratis*.

Sur laquelle résolution, ce mesme jour dernier du mois, sur les onze heures du matin, Monseingneur le Chancelier, M. le Premier Président, accompagnés de Messieurs les Lieutenans civil et criminel du Chastelet, du Prévost des Marchands et de quatre Eschevins de la ville, du Prévost Rappin et d'aucuns des siens, du Chevalier du Guet et de quelques-uns de sa compagnie, de Voisin, Greffier de la Cour de Parlement, de six huissiers d'icelui, de quelques sergens et plusieurs autres, entrèrent en la Bastille, où les seingneurs Magnan, Curé de Saint-Nicolas-des-Champs, Prédicateur du Roy, et Garnier, son Confesseur, estoient desjà pour exhorter le sieur de Biron à penser à sa conscience et le faire résoudre à la mort : à quoi il ne vouloit aucunement entendre, ne se pouvant persuader que ce fust à bon escient, comme il se remarque par le progrès ci-dessoubs.

Ceste Compagnie, entrée en la chambre où estoit ledit Mareschal, le trouva occupé à conférer trois ou quatre Almanachs, considérant la lune, le jour, les signes et autres choses appartenantes à la judiciaire.

Monseingneur le Chancelier, s'adressant à lui, après

l'avoir salué, lui demanda l'Ordre du Roy, lequel il lui bailla, le tirant de la poche de ses chausses, après en avoir fait refus du commencement; puis on descousit la croix du S.-Esprit de dessus son manteau, et se firent les autres cérimonies appartenantes à la dégradation d'un Mareschal de France, en pareil cas de crime capital de lèze-Majesté.

Cela fait, ledit sieur Chancelier dit audit sieur de Biron qu'ils estoient en oultre là venus pour lui prononcer l'arrest de mort donné contre lui à la requeste du Procureur général du Roy, et le faire exécuter : lequel arrest ledit sieur de Biron oirroit présentement. Lors le Greffier criminel lui dit : « Monsieur, mettez-vous en estat, c'est à dire à genoux. » Et quant fist la lecture dudit arrest, et comme il fust à ces mots : *pour avoir conspiré contre la personne du Roy et son Estat,* ledit sieur de Biron dit : « Il n'est pas vray ! » Et à ces autres mots : *condamné d'avoir la teste trenchée en la place de Grève, sur un eschaffaut qui à cest effet y sera mis :* « En Grève? dit-il; voilà une belle récompense de mes services, de mourir ignominieusement devant le monde ! » Sur quoi M. le Chancelier, prenant la parole, lui dit : « Monsieur, le Roy vous a octroié la grâce que lui avez fait demander par vos parens de ne point mourir publiquement, et partant l'exécution de vostre arrest se fera en ce lieu de la Bastille. — Est-ce la grâce qu'il me fait? dit-il. Ha, ingrat, mesconnoissant, sans pitié, sans miséricorde, qui n'eurent oncques de lieu en lui ! Car, si quelquefois il semble en avoir usé, ç'a esté plustost par crainte qu'autrement. » Et ensuitte proféra plusieurs autres choses indignes d'une belle âme et de tout homme généreux, comme celles-ci entr'autres : « Et pourquoi n'use-t-il point de pardon envers moi, veu qu'il le l'a fait à

beaucoup d'autres qui l'ont beaucoup plus offensé que je n'ay ? » Et, en cest endroit, nomma M. Desparnon, disant : « Combien de fois l'a-t-il desservi et trahi? » Nomma aussi M. de Maienne, ajouta que la Roine d'Angleterre eust pardonné au comte d'Essexe s'il l'eust voulu demander. « Et pourquoi non à moi, qui le demande si humblement, sans mettre en ligne de compte les services de feu mon père et les miens, et mes playes, qui le demandent assez d'elles-mesmes ? » Et, quand ce vint à l'endroit dudit arrest qui porte : *tous ses biens acquis et confisqués au Roy*, etc., M. le Chancelier lui dit que Sa Majesté avoit donné sa confiscation à ses parens, excepté la duché de Biron, annexée à la Couronne. Sur quoi il respondit, parlant de Sadite Majesté : « Il a regardé à peu de chose, tant sa haine est grande contre moi. Eh quoi ! on me fait donc mourir sur la déposition d'ung sorcier, et le plus grand nigromancien du monde, qui s'est servi à la malheure de mon ambition, m'ayant souvent fait voir le Diable en particulier, et mesme parlant par une image et figure de cire qui auroit bien articulément prononcé ces mots : *Rex impie, peribis, et, sicut cera liquescit, morieris!* »

En après, il se desbordà en injures contre M. le Chancelier, l'appelant « homme injuste, sans foy, sans loy ; statue, image plâtrée, grand nez, qui l'avoit seul condamné à la mort iniquement, sans aucune raison, estant innocent et nullement coulpable » ; que, pour le tort qu'il lui avoit fait, il l'adjournoit à comparoir devant Dieu dans l'an et jour pour rendre raison de son mauvais jugement. Ce pendant, il marchoit à grands pas par la chambre, ayant le visage extrêmement conturbé et affreux, et répéta souvent : *Ha mimme! mimme!* Ce qui fut entendu de celui auquel il s'estoit confessé, estant en-

core en Bourgogne. Puis, parlant du Roy et de soi-mesme, il dit : « Hé! bien je mourrai et n'aurai point de grâce ; si n'a-t-il pas tout sceu mon secret et ne le sçaura jamais de par moi. » Et, nonobstant qu'il fust continuellement exhorté par ceux qui estoient là pour cest effect de prier Dieu et de penser à sa conscience, auxquels il respondoit que c'estoit chose qu'il avoit faite et que cela estoit proprement de son fait, si est-ce que de véhémences et paroles inconsidérées dites ci-dessus, et autres que j'obmets, il vinst à parler de ses affaires, des biens qu'il avoit, de ce qui lui estoit deub et de ce qu'il debvoit; qu'il debvoit trente mil escus, et en avoit pour les paier cinquante mil dans le chasteau de Dijon ; que le Roy disposeroit du reste ; qu'il laissoit une fille grosse de son fait, à l'enfant de laquelle il donnoit une maison qu'il avoit de naguères acquise près de Dijon et six mil escus.

Puis il demanda s'il y avoit là personne de M. de Rosni, et, s'estant présenté ung sien secrétaire, il lui dit : « Dites à M. de Rosni que j'ai tousjours esté son bon ami et serviteur, et que je meurs tel ; que ceux qui lui ont fait entendre le contraire, et que j'avois eu dessaing de le tuer, l'ont trompé : au contraire, j'ai tousjours eu désir de le servir. Je lui recommande mes deux frères, et lui prie de faire ensorte que le petit soit donné à Monseigneur le Dauphin pour le servir, et que tous mes autres parens lui soient aussi pour recommandés. Je désire qu'il leur donne advis de ne venir quelque temps à la Cour. » Il tira de son doigt une bague, qu'il bailla audit secrétaire pour la porter à la comtesse de Roussi, sa sœur, et la prier de la porter toute sa vie pour l'amour de lui ; en donna une autre au Capitaine de la Bastille, là présent.

Comme cest homme estoit ainsi attentif aux choses de ce monde, hors de temps et de lieu, l'exécuteur entra

dedans la chambre, et dit que l'heure se passoit et qu'il faloit, aller auquel ledit sieur de Biron respondit qu'on l'en devoit avertir. « Allons, allons, » dit-il. Descendant la montée, il y rencontra le Lieutenant civil, auquel il dit : « Monsieur le Lieutenant, vous avez de très meschans hostes ; si vous ne prenez garde à vous, ils vous perdront », entendant parler des seingneurs de Lafin et du Vidame de Chartres, son nepveu.

Comme il fut près de l'eschaffaut, ceux qui estoient là pour voir ce spectacle, qui estoient environ soixante-dix, aians fait quelque bruit à son arrivée, il dit : « Que font là tant de maraux et de gueux ? qui les a mis là, et quel bruit font-ils ? » Et toutefois la vérité est qu'il n'y avoit là que d'honnestes gens. Puis il monta sur ledit eschaffaut, suivi des docteurs Magnan et Garnier, d'ung valet de garderobbe du Roy, qui lui avoit esté baillé pour le servir à la prison, et de l'exécuteur, lequel voulant mettre la main sur ledit sieur de Biron, il lui dit qu'il se retirast arrière de lui et se donnast bien garde de lui toucher d'autre chose que de l'espée ; qu'il lui dist seulement ce qu'il avoit à faire. Lors il despouilla son pourpoint, et le donna audit valet de garderobbe.

Après, le bourreau lui présenta ung mouchoir blanc pour le bander ; mais il prist le sien, lequel s'estant trouvé trop court, il demanda celui de l'exécuteur ; et, s'en estant bandé et mis à genoux, il se leva et desbanda aussistot, s'escriant : « N'y a-t-il point de miséricorde pour moi ? » Et dit derechef au bourreau qu'il se retirast de lui, qu'il ne l'irritast point et ne le mist au désespoir, s'il ne vouloit qu'il l'estranglast et plus de la moitié de ceux qui estoient là présens, desquels plusieurs eussent voulu estre hors, voyant cest homme non lié parler de ceste façon. De là un peu, il se remist à genoux et se

rebanda, et tout incontinent se releva sur pied, disant vouloir encore voir le ciel, puisqu'il avoit si tost à ne le plus voir jamais, et qu'il n'y avoit point de pardon pour lui. Pour la troisième fois, il se remist à genoux et se banda, et, comme il portoit la main pour lever encore le bandeau, le bourreau fist son coup au mesme instant qu'il lui disoit qu'il ne lui trencheroit point qu'il n'eust dit son *In manus*.

Si le bourreau n'eust usé de ceste ruse, ce misérable et irrésolu homme s'alloit encore lever, et de fait il eust deux doigts offensés de l'espée du bourreau, comme il portoit la main pour se desbander pour la troisième fois. La tête tumba à terre, d'où elle fut ramassée et mise dans un linceuil blanc avec le corps, qui le soir mesme fust enterré à S.-Paul, sur lequel lieu on sema le suivant quatrain :

Biron aimoit tant les gendarmes
Qu'avant qu'on eust coupé son col,
Il donna son corps à saint Pol,
Lequel avoit chéri les armes.

Telle fust la fin de Charles de Gontaut, sieur de Biron, Duc et Pair et Mareschal de France. Ce seingneur estoit de moienne taille, noir de visage, assez gras, et qui, aiant les yeux enfoncés, avoit ung mauvais regard : auquel la Roine mesme, dès qu'elle l'eut veu premièrement à Lyon et bien regardé, le jugea traistre et le dit. Au surplus, grand guerrier, plus vaillant que son espée, hazardeux jusques au bout, en ses entreprises heureux, conduittes toutefois plus par témérité que par prudence; cupide de vaine gloire, ambitieux desmesurément, fier et hautain, avec une superbie intolérable, qui lui causa

enfin ruine et malheur, selon la parole de Dieu, que *Dieu résiste aux orgueilleux, et donne grâce aux humbles*. Quant à la Religion, Catholique à dessein, et si peu chrestien, qu'il se fioit plus au Diable qu'à Dieu. l'invoquant et communiquant avec ce mauvais esprit par le moien des sorciers et nigromanciens, qui enfin le trompèrent et réduisirent au pauvre estat où chacun l'a veu mourir : salaire ordinaire que le Diable donne à ses serviteurs, estant meurtrier dès le commencement du monde et menteur, et rendant tels tous ceux qui adhèrent à lui, à fin de les perdre. Sur quoi l'histoire suivante, très véritable et à moi tesmoingnée par ung homme de bien et d'honneur, est remarquable pour monstrer comme le Diable se moque de ceux qui lui prestent l'oreille, comme il fist de ce pauvre seingneur en ceste façon :

M. de Biron, pendant ses grands desseins qu'il avoit en la tête, s'estant un jour retiré seul en un jardin exprès pour communiquer avec un magicien qu'il y fit venir, qui estoit un des plus grands du mestier (car il parloit fort souvent au Diable et avoit communication privée avec le malin Esprit), s'estant enquis de lui de sa bonne fortune, sur laquelle il estoit fort irrésolu, et de ce qui lui aviendroit, le magicien lui monstra un grand arbre plein de feuilles, et lui dit qu'il arrestast sa veue sur celle qu'il voudroit, et que sans doute elle tumberoit incontinent derrière lui : ce qui avinst. Lors, M. de Biron lui en aiant demandé la signification, il lui dit, qu'estant en la fleur de ses prospérités, il gardast de tomber comme ceste feuille, et qu'ung qui estoit de Dijon ne lui en donnast le coup par derrière et ne le tuast : ce que M. de Biron aiant entendu, s'en mocqua et n'en fist autrement compte, disant qu'il connoissoit fort bien tous ceux de Dijon, qu'il

se garderoit bien de cestui-là, et que s'il ne lui avenoit mal que de ceste part, qu'il n'en auroit point. Cependant on dit que le bourreau qui lui donna le coup par derrière et lui trencha la teste estoit de Dijon.

En ce mois, ung procureur de la Cour nommé du Maine, de la paroisse S.-André-des-Arcs, mourust à Paris, en sa maison, en la Religion Catholique et Rommaine, encores que de long-tems il fist profession publique de la contraire.

Aoust.

En ce mois, les devis ordinaires et entretiens des compagnies de Paris n'estoient que de la mort du Mareschal de Biron : chacun en discourant selon sa passion, les uns en louant l'exécution, les autres la blasmant. Plusieurs bons Catholiques Espagnols alloient tous les jours à S.-Paul lui donner de l'eau béniste et lui faisoient dire force messes. La comtesse de la Guische en donna dix escus à cest effect, le vicomte Sardini autant, lesquels tous deux furent tansés du Roy, qui leur dit qu'il estoit défendu de ce faire à ung traistre et criminel de lèze-Majesté ; comme aussi le Roy, souvent et tout haut, mesmes en jouant à la paume, voulant affirmer une vérité, disoit, afin que tout le monde l'entendist : « Cela est aussi vrai qu'il est vrai que Biron estoit traistre. »

Ce néantmoins, quelques restes de ceste racaille de Ligue ne laissèrent, au désavantage de Sa Majesté, d'en escrire et discourir en sa faveur, condamnans ceste exécution comme du tout injuste et meschante ; mesmes, en détestation d'icelle, furent publiés et semés par tout les vers suivans, faits contre le seingneur de Rosni, qui en la personne du valet attaquoient le maistre :

Si, pour avoir trop de courage,
On a bien fait mourir Biron,
Rosni, crois que le mesme orage
Peut bien tumber sur un larron :
Car desjà le peuple en babille,
Et vous appelle, ce dit-on,
Lui Cardinal de la Bastille,
Et vous Prélat de Montfaucon.
Mais que trouppes bien dissemblables
Iront visiter vos tombeaux!
Car il a des gens honorables,
Et vous n'aurez que des corbeaux,
Desquels la charongne mangée
Sera marque, aux aages suivans,
De ton insolence enragée
Sur les mors et sur les vivans.

Il y eust plusieurs autres vers et épitaphes en sa faveur, divulgués et semés à Paris et par tout, desquels j'en pense avoir la pluspart entre mes papiers, comme il y en eust aussi beaucoup contre lui, entre lesquels j'ai choisi les suivans, comme mieux faits, ce me semble, et plus à propos en peu de paroles :

1. *Biron, servant son prince entre mille gendarmes,*
Vieillard, d'un coup de pièce eut le chef emporté.
Son fils, un second Mars, voulant tourner ses armes,
En l'avril de ses ans se void décapité.
L'un est digne d'honneur, l'autre est digne de larmes,
Et tous deux des grandeurs monstrent la vanité.

2. *Passant, qu'il ne te prenne envie*
De sçavoir de Biron le sort,
Car ceux qui auront sceu sa vie
Ne s'estonneront de sa mort.

3. *L'an six cens et deux, en juillet,*
On vid le grand Biron desfaire,
Non pour le mal qu'il avoit fait,
Mais pour celui qu'il vouloit faire.

M. Baudius fist les latins suivants.....

Septembre.

Les lundi et mardi 9e et 10e septembre, et autres jours suivans, Messieurs de la Cour de Parlement receurent commandement du Roy de ne se point séparer, quoiqu'il fust le tems des vacations, qu'ils n'eussent vérifié l'édit du haussement des monnoyes, où, après que la Cour eust travaillé toute la semaine, elle fit refus de le vérifier, et envoia, pour cest effect, vers Sa Majesté, les Présidens De Thou et Séguier, lui remonstrer les inconvéniens qui en proviendroient : lesquelles remonstrances Sa Majesté ne receust point bien. Ains, après les avoir bien et vivement rembarrés, sans les vouloir ouïr davantage, leur dit que son plaisir estoit qu'il fust vérifié, qu'ils n'y faillissent donc pas * s'ils estoient sages *, et qu'on n'en parlast plus.

Le samedi 14e de ce mois, Jean Passerat, Professeur du Roy en l'Université de Paris, aagé de près de quatre-vingts ans, homme docte et des plus déliés esprits de ce siècle, bon philosophe et grand poëte, mourust à Paris, ayant langui long-temps et perdu la veue, avant que mourir, de trop estudier, et aussi (disent aucuns) de trop boire, vice naturel à ceux qui excellent en l'art de poësie, comme faisoit ce bon homme, duquel la sépulture est aux Jacobins.

Ce jour, le lieutenant Rappin, par commandement du Roy, porta à Messieurs du Grand Conseil les charges et

informations du procès qu'il avoit instruit contre Fontenelles, gentilhomme breton, avec commission spéciale audit Conseil pour lui faire et parfaire son procès.

Le vendredi 20e, fust, par arrêt de la Chambre Royale, pendu et estranglé, en la basse cour du Palais, Jousseaume, Receveur général de Tours, pour avoir volé les deniers de sa recepte, et s'estre avec iceux enfui à Thurin en Piedmond, où il fust pris et ramené en France.

Le samedi 21e, fust l'édit des monnoyes trompeté et publié par tous les quarrefours de Paris, après avoir esté vérifié, comme à regret, par la Cour de Parlement, en ayant esté fort pressée et importunée de Sa Majesté.

Le mécredi 25e, vindrent les nouvelles asseurées de la prise de Grave par le comte Maurice, le 19e de ce mois, au bout de deux mois justement qu'il l'avoit assiégée.

Le vendredi 27e, Fontenelles, après avoir esté appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, * et trainé sur une claie par les boues de Paris, * fust, par arrest du Grand Conseil, rompu vif sur la roue en la place de S.-Jean en Grève, où il languit environ six quarts d'heure, pour avoir convenu avec l'Espagnol de lui livrer quelques places de Bretagne et estre ung de ses pensionnaires. Son lieutenant, Calabrois de nation, fust pendu et estranglé pour avoir esté le porteur de ses pacquets en Hespagne, quoiqu'il dist à l'eschelle qu'il n'en avoit jamais sceu le contenu, et qu'il ne sçavoit ne lire ne escrire. Quant à Fontenelles, c'estoit un beau gentilhomme breton, vaillant et adroit, cousin germain du Mareschal de Lavardin, mais vicieux et meschant extrêmement, qui avoit commis une infinité de voleries et meschancetés, assassinats et autres actes désespérés, entre lesquels on compte les deux suivans, bien vérifiés, dignes de mille rouës et gibets :

Une honneste damoiselle de laquelle, pendant les trou-

bles, il avoit pris le mari prisonnier, estant allée par devers lui pour composer de la rançon de son mari, après qu'elle l'eust payée, fist aussi-tost, en sa présence, pendre et estrangler son pauvre mari, et au lieu mesme fist violer ceste pauvre damoiselle par ses soldats.

Une autre fois, ayant pris deux hommes prisonniers, il en fist mourir ung de faim et l'autre de trop manger, pour essaier par plaisir, disoit-il, lequel des deux mourroit le plus tost. Et autres actes barbares et exécrables.

Le jour de ceste exécution, un mien nepveu, qui venoit d'Orléans, me conta qu'il avoit parlé à un honneste homme venant de Tours, lequel, deux ou trois jours avant qu'en partir, avoit veu exécuter un voleur qui, estant au supplice, avoit deschargé sa conscience d'ung des tours des plus subtils de ce mestier, qui estoit qu'estant trois voleurs ensemble, qui avoient volé cinq cens escus à un homme, ne sçachant comme partir ces cinq cens escus, s'estoit avisé, pour les avoir lui seul, de dire à son compagnon à l'aureille qu'il tuast l'autre, et qu'ils les partiroient ensemble : ce que l'autre ayant fait à l'instant, sans qu'il y pensast, le dépescha et le tua; et par ainsi lui demeurèrent les cinq cens escus, et les eust tout seul, sans estre en peine d'autre partage.

Ce jour mesme, moururent à Paris deux procureurs de la Cour, Gilbert et Langlois, dont le premier estoit le plus grand chiquaneur du Palais.

Le dimanche 29e de ce mois, fut baptizé, à Ablon, le fils de M. de Rosni, duquel fust compère, avec Madame la princesse Dorange, M. de S.-Germain, qui faisoit ici les affaires de ceux de la Religion.

Mourust en ce mesme temps, en sa maison à Paris, M. Hennequin, sieur du Peré, Secrétaire du Roy, qu'on disoit approccher de cent ans : homme de bien, grand

ausmonnier, et duquel Dieu bénist la vie et la mort, comme d'ung vrai israëlite, auquel il n'y avoit point de dol.

M. de Chermeaux, Président des Comptes et Prévost des Marchans, mourust, en ce mois, en sa maison à Paris : homme fort gras et replet, et nouvellement marié, ce qui ne lui allongea pas ses jours, au dire d'ung chacun. On remarqua qu'en ceste année le Recteur de l'Université estoit mort recteur, et le Prévost des Marchans prévost des marchans : ce qu'on n'a jamais guères veu avenir, et le tenoit-on pour chose rare.

Octobre.

Le mécredi deuxième jour de ce mois, le comte Dauvergne fut tiré de la Bastille et mis en liberté, lui ayant le Roy donné et l'honneur et la vie, après un avertissement de l'estat misérable auquel il s'estoit précipité, de la lourde faute qu'il avoit perpétrée, et une exhortation de prendre garde à soi pour l'avenir; sur laquelle délivrance, qui ne plaisoit pas à beaucoup, fust publié à Paris et à la Cour le sixain suivant :

O grand Dieu, quelle iniquité!
Deux prisonniers ont mérité
La peine d'un mesme supplice :
L'un, qui a tousjours combatu,
Meurt redouté pour sa vertu;
L'autre vit pour l'amour du vice.

L'administrateur de l'évesché de Saxe, de la maison de Brondenbourg, estant, ces jours, arrivé à Paris pour quelques affaires touchant son évesché, fust festoié par le Roy au logis du sieur de Gondi.

Le jeudi 10e, le Lantgrave Maurice de Hessen, venant de voiager par toutes les provinces de France, arriva à Paris, et fust, par commandement du Roy, logé près du Louvre, chez M. de Monglat, Premier Maître d'hostel, et là traité et festoié magnifiquement par Sa Majesté.

En ce mesme jour, vindrent nouvelles asseurées de Calais de la défaite de six galères de Spinola par les Hollandois et Anglois, qui les attendoient, il y avoit jà long-temps, sur ceste coste. Trois furent enfoncées en la mer, les autres eschouées, et y eust près de deux mil hommes perdus, outre la chiorme et les munitions.

Le lundi 14e de ce mois, sur les quatre heures après midi, arrivèrent par la porte S.-Antoine les députés des Cantons des Suisses et de leurs associés, en nombre d'environ deux cens chevaux, lesquels venoient renouveler l'alliance qu'ils ont avec la Couronne de France. Ils avoient disné à Conflans, au logis de M. de Villeroy, où ledit seingneur les avoit traictés magnifiquement et récréés d'une musique singulière et excellente.

Le duc de Montbazon, avec le seingneur de Montigni, accompagné de plusieurs gentilshommes à cheval, allèrent au devant d'eux environ une lieue, et Messieurs les Eschevins de Paris, le Chevalier du Guet avec ses archers, et plusieurs autres personnes, furent par toute ceste trouppe conduits jusques en leurs logis, qui estoient en la rue Quinquampoix, où, logés par fourriers, furent tous les jours magnifiquement traictés et entièrement desfraiés par le Roy.

Le mécredi 16e de ce mois, sur les deux heures après midi, les Suisses vindrent au Louvre, bien accompagnés, faire la révérence à Sa Majesté.

L'ordre observé en ceste cérimonie fust tel :

La grande sale du Louvre estoit garnie de deux rencs

d'Escossois en haye, et chaque degré de l'escalier du Louvre estoit semblablement garni de deux rencs d'archers en forme de haye, et tout le dehors, jusques vers la rue Saint-Honoré, des compagnies du régiment des Gardes.

Le duc Daiguillon, accompagné d'une belle trouppe de gentilshommes, alla quérir lesdits Suisses jusques à leurs logis, où ils s'estoient retirés après avoir disné chez M. le Chancelier, et les amena jusques à la porte du Louvre, où ils furent receus par M. de Montpensier, qui les y attendoit fort bien accompagné, et les conduisit jusques à la montée du grand escalier. M. de Montpensier les aiant menés jusques-là, M. le comte de Soissons se présenta pour les y recevoir, et les mena jusques en l'antichambre du Roy, où estoit M. le Prince de Condé, qui les conduisit au Roy, séant en une chaire. La majesté duquel estoit magnifiquement et somptueusement habillée, et plus qu'on ne l'avoit jamais veue, ayant une aigrette toute de diamans à son chappeau, qui estoit blanche et noire, de prix inestimable, avec l'écharpe de mesme, toute couverte de diamans.

Les voyant entrer, Sa Majesté se leva et leur osta le chappeau, puis se rassist, et, s'estant couvert, ils lui vindrent faire la révérence, lui baisèrent une main, que Sa Majesté tenoit tout au long de sa cuisse, et de l'autre les embrassa les uns après les autres, la leur mettant sur l'espaule.

Le Sagair, Avoyer de Berne, porta la parole pour tous les autres, et, après avoir fait sa harangue en son langage, M. de Vicq l'interpréta au Roy, qui leur fist par lui-même une briève et très jolie réponse, dont ils se monstrèrent aises et contens à merveilles, attribuans à une très grande faveur tant de caresses et privautés dont Sa Majesté usa en leur endroit.

La pluspart desdits Suisses estoient fort en point, tout habillés de veloux, portans chaisnes d'or au col. Au surplus, beaux hommes, forts, et qui avoient bonne trongne et les faces cramoisies. Sur quoi il y en eut ung qui, les voyant entrer avec si bon minois et visage dans la chambre du Roy, fist par plaisir sur l'heure le quatrain suivant :

Voyant passer ces gens estranges,
Au teint vermeil et aux gros culs,
Je pensois voir maints dieux Bacchus
Qui viennent de faire vendanges.

Le jeudi 17e de ce mois, ils se transportèrent tous à S.-Germain pour y saluer M. le Dauphin, qui les y festoia fort magnifiquement.

Les jours suivans, ils furent aussi festoiés par M. le comte de Soissons, Messieurs de la Ville et autres prélats et seingneurs. Il n'y eust que le cardinal de Gondi qui s'en excusa sur le mescontentement qu'en pourroit concevoir Sa Sainteté s'il le sçavoit, pource que beaucoup d'entr'eux estoient hérétiques : ce que le Roy aiant entendu, s'en mocqua.

Le samedi 19e, furent tendues en l'église de Nostre Dame les belles tapisseries de S.-Marry, et ce dedans la nef de tous les deux costés. Le chœur fust aussi tendu de riches tapisseries de soie, toutes relevées d'or et d'argent, avec quantité de tapis velus de Turquie pour mettre sous les pieds, et d'autres fleurdelizés qu'on mit sur tous les sièges.

On dressa à droite et à gauche deux eschaffaus pour la musique, et deux grandes galleries en théâtre de tous les deux costés pour les seingneurs et dames, et à l'entrée

du chœur un petit théâtre, de la hauteur d'un pied, où sous un riche dais estoit posée le chaire du Roy, et ung petit pulpitre au devant, pour poser son bréviaire, tandis qu'on chanteroit la messe.

Toute ceste nuict, y eust des archers qui couchèrent dans l'église, pour empescher la foule du peuple d'y entrer.

Le dimanche matin, 20e d'octobre, entre huict et neuf heures, le Roy, accompagné de Messeingneurs les princes de Condé, de Conti, de Soissons, de Montpensier, de Messieurs le Connestable, d'Aiguillon, de Sommerive, Jainville, de Montbazon, et autres grands seingneurs et gentilshommes en bon nombre, monté dessus un barbe bien et richement harnaché, s'en vinst, avec le tambour battant, en l'église Nostre-Dame, où s'estant mis en sa chaire, la Roine et Messieurs les princes à sa main droite, et les Suisses à sa gauche, y eust une très-bonne et excellente musique de voix, d'orgues, luths et violes, qui dura ung bon quart d'heure.

Le Roy, cependant, voyant que les Suisses protestans de la Religion n'estoient point encore venus, appela Messeingneurs les princes de Condé et de Conti, et leur commanda de les aller quérir. Ce qu'ils firent tout aussitost, pendant lequel temps la musique n'eust point de relasche.

Au bout d'ung quart d'heure ou environ, Messieurs les princes amenèrent lesdits Suisses protestans, qui s'allèrent asseoir au-dessus des autres, vers le grand autel, selon la dignité et ordre de leurs Cantons.

Un peu de temps après, l'Évesque de Valance voulant commencer à dire la messe, lesdits Suisses protestans sortirent l'un après l'autre hors du chœur, après avoir fait une profonde révérence à Sa Majesté, passans

devant sa chaire, et se retirèrent au hault du pulpitre, où estoient M. le Lantgrave de Hessen Maurice, avec l'administrateur de l'évesché de Strasbourg, et plusieurs autres de la Religion, qui tousjours demeurèrent couverts jusques à ce que la messe fust entièrement dite. Les Suisses catholiques romains ne bougèrent de leurs places, et y assistèrent avec apparence de beaucoup de dévotion. Icelle finie, les protestans descendirent du pulpitre, et vindrent se remettre en leurs premiers siéges.

Le Roy, environné de Messieurs de Victri et de Prallin, Capitaines des Gardes, ayant chacun d'eux à l'un de ses costés; et de M. de Belièvre, Chancelier de France; de M. de Vicq, son Ambassadeur de Suisse; de Messieurs de Sillery et de Villeroy; fist venir devant Sa Majesté l'Évesque de Valance avec les Evangiles : de l'autre costé y avoit un secrétaire des Suisses, avec les contracts en parchemin, que Sa Majesté avoit passés avec eux. Alors tous les Suisses s'étans levés et venus en nombre de quarante-cinq, chacun en son rang, devant Sa Majesté, l'Avoyer de Berne, nommé Sagher, fit une longue harangue à Sa Majesté, qui estoit couverte, et lui la teste tousjours nue : laquelle Sa Majesté, qui estoit debout, aiant entenduë, se l'estant fait interpréter par son truchement, leur fist une belle et courte response, qu'elle commanda audit truchement de leur exposer. Cela fait, M. le Chancelier leur fist une longue harangue, qui leur fust aussi interprétée; et sur l'heure, tantost trois à trois, ores deux à deux, mettans la main dessus les Evangiles, jurèrent solennellement l'alliance convenue et contenue en leurs contracts, et se retirèrent les premiers en leurs siéges, pour faire place aux autres.

Quand tous eurent fait le serment, ils revindrent tous ensemble en corps soubs le poisle de Sa Majesté, qui,

mettant aussi la main sur les Evangiles, fist le serment fort joieusement, au grand contentement de tous les gens de bien, tant Suisses qu'autres régnicoles et estrangers affectionnés à la France.

Après toutes ces solennités, la musique, les orgues et les instrumens sonnèrent un fort long temps, et oïoit-on en mesme temps les canons de M. de Rosni, qui tonnoient de l'Arsenal.

Entre une et deux heures après midi, le Roy s'en alla à l'Évesché, accompagné des Suisses, lesquels il festoia très magnifiquement. Sa Majesté disna en une chambre avec la Roine, et les Suisses en la grande salle. Monseingneur le prince de Condé se mit au haut bout, puis M. le comte de Soissons, M. de Montpensier après. Suivoient le Connestable, d'Aiguillon, Jainville, le comte d'Auvergne, de Sommerive, de Montbazon, de Vicq, aiant chacun un Suisse vis-à-vis d'eux, de l'autre costé de la table, selon leur ordre et dignité. Il y eust force tambours, fiffres, et instrumens de musique, qui sonnèrent pour resjouir la compagnie; et fut largement beu à la santé du Roy; après à celle de la Roine, tiercement à celle de M. le Dauphin, puis à celle de l'Alliance, à ce qu'elle durast à jamais; à l'heureux accouchement de la Roine, et de suitte à plusieurs autres.

Après que Sa Majesté eust disné, elle vinst dans ceste grande salle, fort bien accompagnée, et, se faisant apporter un verre de vin, beust à tous ses compères, lesquels en mesme temps lui firent tous raison; et voulust aussi que les Cardinaux de Gondi et de Joieuse beussent semblablement. Quoi fait, Sa Majesté se retira pour les laisser achever leur disner. La Roine y vinst aussi jusqu'à la porte, et les regarda un longtemps s'escarmoucher à coups de verres.

En la salle basse, y avoit aussi une grande table couverte pour les serviteurs des Suisses, qui triomphèrent de boire et manger. Il y en avoit ung, entre lesdits Suisses, qu'on disoit qu'il portoit son ventre en escharpe, et beuvoit demi-muid de vin par jour.

Il y en avoit ung autre qu'on appeloit le colonel Hay, qui avoit près de cent ans, marchoit tout courbé, habillé en Pantalon; auquel le Roy prenoit plaisir d'en faire conter, pource qu'il disoit estre du règne du roy Loys XII, et s'estre trouvé à la journée de Pavie, où le roy François avoit esté pris.

Sur les six heures du soir, Messieurs les Suisses, aiant esté à table jusques à cinq heures seulement, se retirèrent en leur logis tout doucement, bien contens, saouls, et traictés; et lors on ouist encores ronfler l'artillerie à l'Arsenal.

En ce mois et le mardi 15e d'icelui, on eust les nouvelles, à Paris, de la mort de Junius et Tercaltius, décédés en la ville de Leyden en Hollande, tous deux grands personnages et doctes, mais principalement Junius, duquel les escrits rendent suffisant témoingnage de sa doctrine. Peu auparavant estoit mort, audit Leyden, un nommé Acchius, plus grand homme d'Estat que théologien, encores qu'audit pays il fust tenu pour ung des premiers et principaux docteurs de leurs Églises.

Par advis de Leyden, du mesme jour, on sceut que la peste y estoit grande : qu'on faisoit estat de cent personnes toutes les semaines qui en mouroient; à Amsterdam encore plus, et en la pluspart des lieux et villes de la Hollande.

En ce mois, Hébert, secrétaire de feu M. le Mareschal de Biron, et qui sçavoit tous les secrets de son maistre, homme fort accort et advisé, aiant esté pris prisonnier,

après avoir bien babillé, eust finalement son abolition du Roy, qui le vouloit faire pendre, comme il l'avoit bien gangné : Sa Majesté s'estant depuis souventesfois repentie (ainsi qu'on dit) de ne l'avoir fait, pour s'estre *du depuis* monstré fort ingrat du bénéfice et de la grâce de son maistre.

M. Thielement, Secrétaire du Roy, homme dispos et en la fleur de son aage, bien famé et renommé, et auquel un procès qu'il avoit avança les jours, mourust à Paris, en ce mois, et le samedi 13e d'icelui.

Au mesme temps, moururent Le Sellier, Me des Comptes, après avoir esté taillé, combien qu'il fust encore jeune; et Jumeauville, qui avoit esté Eschevin, après avoir esté pareillement taillé, combien qu'il fust vieux, et aagé de soixante-huit ans. Ainsi moururent, à Paris, de la taille, un jeune et un vieux.

Novembre.

Le lundi 4e de ce mois, fust enterré à Paris un procureur en Chastelet, nommé Mesnard, homme de bien (chose rare en un procureur), et qui ne prenoit rien des parties qu'il connoissoit pour pauvres.

Le mardi 5e, fust mise en terre, à Paris, Madame la présidente Tambonneau, fort regrettée de tous ceux qui la connoissoient, comme dame sage et vertueuse.

Le samedi 9e de ce mois, sur les neuf heures du matin, un Prévost des Mareschaux amena prisonnier en la Bastille de Paris le seingeur de Montbarrot, gentilhomme breton, Gouverneur de la ville de Rennes. On disoit qu'il avoit esté chargé à la mort par Fontenelles, son cousin, et que le Mareschal de Brissac, qui s'estoit saisi de sa personne par commandement du Roy, lui estoit ennemi.

Chacun de ceux qui le connoissoient plaignoit sa fortune, et ne se pouvoient persuader qu'il fust autre que bon serviteur du Roy, ni qu'il lui fust jamais tumbé en la pensée de conspirer contre son Estat (comme on l'en accusoit), veu les preuves qu'il en avoit tousjours données au contraire.

Le vendredi 22e de ce mois, la Roine accoucha, à Fontainebleau, d'une fille. A quoi elle ne s'attendoit pas, pource que sœur Ange, qui estoit une devote que le Pape lui avoit envoiée, et qui lui avoit prédit qu'elle seroit roine de France, l'avoit asseurée du contraire, et qu'elle auroit trois fils : tellement qu'elle en pleura fort et ferme, et l'appelant *ragasche,* ne s'en pouvoit contenter. Le Roy, encores qu'il eust bien désiré le contraire, autant et plus qu'elle, ne laissa néantmoins de la consoler et reconforter fort bien, mais plaisamment, lui disant que si elle n'eust esté de ce sexe, elle n'eust jamais esté roine de France; et qu'au surplus ils n'avoient point faute de moiens, Dieu merci, pour la pourvoir, et que beaucoup d'autres demeureroient, si la leur demeuroit.

Ce jour, du Brueil, Peintre de Sa Majesté, singulier en son art, et qui avoit fait et devizé tous ces beaux tableaux de S.-Germain, en revenant dudit S.-Germain à Paris, sur un cheval qui estoit restif et alloit fort dur, fust, à son retour, surpris d'un renversement de boyau, que les médecins appellent un *miserere,* qui en moins de vingt-quatre heures l'envoia en l'autre monde.

Le samedi 23e de ce mois, fust mise en terre, à Paris, Madamoiselle Saint-Germain, femme du Maistre des Comptes Saint-Germain, aagée de quarante ans. Elle mourust pulmonique, laquelle maladie on disoit qu'elle avoit gangnée à panser et sol-

liciter M. Parent, son père, malade de la pierre.

* Histoire plaisante d'une superstition *.

Le dimanche 24e de ce mois de novembre, advinst une chose plaisante, mais véritable, dans l'église de Verrières, qui est ung village à trois lieues de Paris; à sçavoir du sire Becquet, Marchant de drap, demeurant à Paris, en la rue Saint-Jacques, près la Cloche noire, homme riche et aisé, mais au surplus d'esprit foible et superstitieux jusques à l'idolâtrerie. Cest homme estant dans l'église, bien tard, à genoux devant une image de Nostre-Dame qui est derrière l'autel, aiant dix chandelles attacchées aux dix doigts de la main, ung des prestres l'aiant adverti de sortir de l'église, pource qu'il estoit fort tard, n'en voulant rien faire, s'avisa d'une ruse pour l'en chasser, qui fust de prendre un linge blanc duquel il se masqua le visage, et en ceste façon se vient présenter à cest homme, lequel estant en ecstase de dévotion commença à s'escrier : « Ah! douce Vierge Marie, bonne Nostre-Dame! » Et cependant, tout effraié, sortist vistement, criant à tous ces bonnes gens que la Vierge Marie lui estoit apparue. Ce que voiant ce pauvre peuple, et commençant desjà à crier miracle, comme estant de fort légère croiance en telles affaires, fust retenu par le prestre, qui, leur aiant dit ce qu'il en estoit, fit tourner le miracle de l'apparition de la Vierge en risée.

Trois mois auparavant ou environ, en la paroisse S.-Sevrin, à Paris, de laquelle il estoit, estant entré en contestation contre un prestre qui lui demandoit l'argent de trois messes qu'il avoit dites pour lui, et soustenant contre ledit prestre qu'il n'y en avoit que deux, en estant venus devant l'Official, qui n'en adjugea que deux au prestre, et que la tierce demeureroit à son profit, ledit prestre, s'en voulant venger, et sachant qu'en ceste

chapelle N.-Dame, où il faisoit dire ordinairement ses messes, y avoit ung petit crucifix de cuivre, qu'il baisoit tousjours sept ou huict fois avant qu'ouïr ses messes; aiant sceu l'heure qu'il y devoit venir, prist ce crucifix et le chauffa si chaud qu'il n'y eust bouche si froide qui n'en eust esté eschaudé. Puis, l'ayant remis en sa place, ce bonhomme estant venu pour baiser comme de coustume son petit Dieu (qu'il appelloit), s'eschauda tellement qu'il commença à crier : « Ah ! mon petit Dieu, que tu es chaud ! » Et, se contentant de lui avoir donné un baiser, ne voulut point retourner aux autres. Exemples qui nous apprennent combien vaine et ridicule est la superstition.

Le mardi 26e de ce mois, ung hostelier de ceste ville couppa la bourse à ung gentilhomme, dans la Grand Chambre; lequel ayant esté représenté devant le premier Président, après qu'il l'eust confessé et dit que c'estoit la première fois qu'il lui estoit avenu, fut envoié prisonnier, nonobstant les conclusions des Gens du Roy, qui avoient conclu à la fleur de lis et aux galères perpétuelles.

Bonnefoy, Procureur en Parlement, auquel ce nom de Bonnefoy convenoit bien, pource qu'on le tenoit, au Palais et partout, pour homme de bien, mourust en ce temps à Paris.

En ce mois, on faisoit, à Paris, un conte plaisant du Roy, et digne de remarque, lequel le seingneur de Victri, qui en pouvoit parler, asseura à un de mes amis. Et estoit tel :

Sa Majesté, chassant * un des jours de ce mois * vers Grosbois, se desrobba de sa compagnie, comme il fait souvent, et vinst seul à Creteil, qui est à une lieue par delà le pont Charanton, où estant arrivé, sur l'heure du

disner, affamé (comme on dit communément) comme un chasseur, vinst à l'hostellerie, où aiant trouvé l'hostesse, lui demanda s'il n'y avoit rien pour disner. Elle lui respondit que non, et qu'il estoit venu trop tard. Mais, à l'instant, avisant une brochée de rost, demanda pour qui donc estoit ce rost-là. L'hostesse lui dit que c'estoit pour des Messieurs qui estoient en haut, et qu'elle pensoit que ce fussent des procureurs. Le Roy alors (qu'elle ne prenoit que pour ung bien simple gentilhomme, pource qu'il estoit seul) la pria de leur aller dire qu'il y avoit un honneste gentilhomme qui venoit d'arriver, qui estoit las et avoit faim; qu'il les prioit de lui donner un morceau de leur rost pour de l'argent, ou qu'ils l'accommodassent du bout de leur table, et qu'il paieroit son escot. Ce qu'ils lui refusèrent tout à plat, disans que, pour le regard de leur rost, il n'y en avoit pas trop pour eux; et, quant à disner avec eux, ils avoient des affaires ensemble et estoient bien aises d'estre seuls.

Le Roy, aiant entendu ceste response, demanda à l'hostesse quelque garson, pour envoier là auprès lui quérir compagnie, et lui aiant donné une pièce d'argent, l'envoia au sieur de Victry, qu'il lui désigna par un autre nom, et par une autre grande cazaque rouge qu'il portoit; et qu'estant là, il lui dit qu'il vinst incontinent trouver le maistre du Grand-Cornet. Ce que le garson aiant fait, et le sieur de Victri, aiant congneu par son langage que c'estoit le Roy, s'en vinst incontinent trouver Sa Majesté, accompagné de huict ou dix autres: lequel, aiant conté audit Victri sa desconvenue et la vilenie de ces procureurs, lui enchargea par mesme moien de s'aller saisir d'eux, et qu'il les menast à Grosbois, et qu'estant là il ne faillit de les très-bien fouetter et estriller, pour leur apprendre une autre fois à estre

plus courtois à l'endroit des gentilshommes. Ce que ledit sieur de Victri exécuta fort bien et promptement, nonobstant toutes les raisons, prières, supplications, remonstrances et contredits de Messieurs les procureurs.

En ce mois, M. le Mareschal de Bouillon, fort pressé et importuné du Roy de venir en cour, et voir Sá Majesté pour se justifier, l'asseurant qu'il y seroit le bien venu, et qu'il n'en recevroit que toute faveur et contentement, ne s'y ozant fier, s'excusa par lettres très humbles qu'il en escrivit à Sa Majesté, et à beaucoup de princes et seingneurs tant estrangers qu'autres, mesmes aux Églises : desquelles lettres j'ay les copies, qui se voioient à la Cour, à Paris, et partout. Sur quoi on disoit qu'il prattiquoit le dire de Marot : « qu'en telles affaires il valoit mieux s'excuser d'absence, qu'estre bruslé en sa présence. »

Décembre.

Le dimanche premier de ce mois, le Roy, qui estoit à Paris, bailla le prince de Jainville en garde à M. de Guise son frère, sans la prière et solicitation duquel Sa Majesté l'eust envoié à la Bastille, comme le tenant complice des menées et conjurations du feu Mareschal de Biron; et dit au prince de Jainville, qu'il en remerciast hardiment son frère, lequel il aimoit.

Deux jours après, M. le Chancelier l'interrogea, et disoit-on, que son ingénue et franche confession l'avoit sauvé d'une prison : comme aussi M. de Rosni avoit donné advis audit prince, pour l'éviter de parler françois.

On avoit fait entendre au Roy, que, le vendredi de devant, ledit prince avoit esté à l'hostel S.-Denis voir M. de Saint-Denis, son frère; et que là estoit l'ambassa-

deur d'Espagne, auquel il avoit parlé et communiqué. Mais on trouva que cest ambassadeur estoit un livre, dans lequel il s'estoit amusé à lire presque toute l'aprèsdisnée, et que l'avis qu'on avoit donné à Sa Majesté estoit ung avis d'envie et de calomnie.

Le mécredi 11e de ce mois, furent pendus et estranglés, en la place Maubert, à Paris, pour la fausse monnoye, trois clercs volontaires (qu'on apelle), et qui estoient du Tablier et bureau des desbauches du Palais. Ils furent pendus devant la porte d'un boulanger, où ils travailloient à ce beau mestier, et où ils avoient esté surpris forgeans des ducatons. L'un estoit de Lyon, l'autre de Mascon, et le tiers de Carleu, tous proches voisins.

Le dimanche 15e de ce mois, s'eslevèrent à Paris des vents merveilleusement grands et impétueux, qui causèrent ruines, et abbatirent force cheminées, entr'autres la mienne, de dessous laquelle on venoit de retirer deux de mes petits enfans, qui par ce moien (c'est-à-dire par une singulière providence de Dieu) furent sauvés et garantis de ce péril.

Le vendredi 20e, le fils du feu président Séguier, qu'on nommoit de Soret, fust receu Conseiller en la Cour, nonobstant son aage et le meurtre qu'il avoit commis à Bourges, qui eust rendu un autre incapable du tout de ceste dignité. Il respondit à Messieurs avec une grande asseurance : ce qui occasionna ung des Conseillers, qui assistoit à son examen, de dire qu'il estoit asseuré comme un meurtrier.

Sur la fin de ce mois, l'entreprise sur Genève faillie par le duc de Savoye, malheureuse pour lui et ses entrepreneurs, resveilla les esprits et plumes des François contre Son Altesse et les Hespagnols. On en fit rouler

plusieurs discours sur la presse, contenans les particularités de tout ce qui s'y passa, avec le juste loyer des traistres et conspirateurs, sur lesquels le juste jugement de Dieu ne fault jamais de tumber.

En ce mois, moururent à Paris la femme de Camus, Avocat au Grand Conseil, aagée de vingt-quatre ans seulement; Madamoiselle Petit, en la fleur de son aage; et Madamoiselle Vouzé, fort aagée. Mourust aussi, en sa maison, à Paris, le dernier jour de cest an, M. de Maspairrot, Maître des Requestes, bon serviteur du Roy, comme plusieurs autres, par l'abolition de leur parti de la Ligue.

Ce jour dernier de l'an 1602, je receus nouvelles de la mort de ma niaipce de Foras en Champagne, la veille de Noël dernier; et mourust jeune, en la fleur de son aage, d'une fièvre ardante et continue : mort ordinaire de celles de la maison des Baillons, dont elle estoit.

Cette année 1602 fut si stérile de fruit, principalement de poires et de pommes, que les poires de Bon-Chrétien se vendoient ung escu la pièce; et en fut fait présent au Roy, d'un cent, qui cousta cent escus. Les pommes aussi, qu'on achetoit pour la bouche de Sa Majesté, coustoient d'ordinaire au prix de quarante sols la pièce.

Année 1603

Janvier.

Au commencement de ceste année, ung Secrétaire du Roy, nommé La Planche, fust contraint de se desfaire de son estat, pour avoir fait sceller, au logis d'un Maistre des Requestes, nommé Durant, dit Villegangnon, trois mil lettres de mestiers, qui valent de taxe au Sceau trente sols pièce.

Le mardi 7e de ce mois, le Roy prist médecine, pour estre tumbé de son cheval, estant à la chasse, et s'estre ung peu blessé.

Le mardi 21e, Madame de Verneuil accoucha, à Paris, d'une fille, dans le logis de la Roine, qu'on apele à ceste heure l'hostel de Madame.

Le vendredi 24e, mourust à Paris ma cousine Daubray, aagée de dix-neuf ans seulement, d'une tablette que lui avoit donnée pour ses pasles couleurs un apotiquaire du duc de Maienne; laquelle l'aiant mise pour ung temps hors de son esprit, en estant revenue et guairie par M. Le Febvre, médecin, enfin la force de la drogue fut maistresse de la nature, et lui fist faire eschange de ceste misérable vie à une meilleure.

Le dimanche 26e, ung Carme fist profession de la Religion et jetta son froc aux orties, à Ablon.

Ce jour, furent emprisonnés trois soldats des Gardes du Roy, qui s'y estoient mis nouvellement, en intention,

disoit-on, de tuer Sa Majesté, comme aussi leur accusation le portoit. Mais elle fust vérifiée fausse par la propre bouche du Roy, qui, les aiant ouïs, les deschargea entièrement et les renvoia absous, disans que leurs charges estoient les ennemis qu'ils avoient.

Le mardi 28e, un jeune Advocat au Parlement, nommé Le Queus, aagé de vingt-huit à vingt-neuf ans seulement, mourust, à Paris, d'une pluerésie, et fust fort regretté de tous ceux qui l'avoient congneu et ouï, pource qu'il estoit estimé, pour son aage, un des premiers du Palais, et des plus beaux esprits et déliés du barreau : car il n'y avoit que quinze jours qu'il avoit plaidé une cause où il s'estoit fait admirer d'un chacun.

Febvrier.

Le lundi 3e de ce mois, ung docteur en Théologie, demeurant au Collége des Chollets, à Paris, en revenant de S.-Denis, tumba mort devant S.-Ladre. Il faisoit un froid extresme, et avoit commencé la gelée très-aspre, la nuict du samedi premier du mois ; et ce, tout à l'improviste et sans qu'on s'en doutast en sorte que ce fust : car, encores le jour de devant, il faisoit un temps vain et chaud, comme en esté. Dura ceste gelée huit jours seulement, et jusques au dimanche 9e de ce mois, qu'elle tourna à un dégel plein de brouillas fort malsain, et qui causa force maladies.

Le dimanche gras, 9e de ce mois, le Roy, tout habillé de satin blanc, courust la bague aux Thuilleries, et l'emporta par deux fois ; et les autres seulement une, ne courant point, qu'il ne lui donnast attainte.

Ce jour, mourust à Paris Madame d'Interville ; et huit

ou dix jours après, une jeune damoiselle, nommée Falaize, femme de M. Falaize, Auditeur des Comptes.

Le dimanche 16e, ne se trouvèrent en tout, au presche à Ablon, à cause du mauvais temps qu'il faisoit, que trente personnes seulement : dont encores le ministre, qui estoit Du Moulin, faisoit le trentième.

Le jeudi 20e, le Roy partist de Paris pour s'en aller à Mets, où la Roine le suivit.

Ce jour, courust un bruit faux, à Paris de la mort de Madame en Lorraine; et disoit-on que le Roy, sortant de Paris, en avoit rencontré le courrier.

Le dimanche 23e, le fils de M. du Couldray, Conseiller en la Cour, qui estoit de la Religion, fust baptizé à Paris, aux faubourgs S.-Germain; auquel baptesme assistèrent jusques à cent personnes. Sa Majesté leur avoit permis de s'assembler, pour cest effect, jusques à vingt ou ving-cinq personnes seulement, sur la plainte et le rapport qu'on lui avoit fait que plusieurs enfans qu'on portoit baptizer à Ablon mouroient sans baptesme, à cause du long et mauvais chemin.

Le mardi 25e, mourust, à Paris, d'une pluerésie, Madame la Mareschale de Rets, aagée de cinquante-huit ans : dame douée de beaucoup de grâces et d'un bel esprit; à laquelle toutefois le Roy, en gossant, dit qu'il avoit manqué, à la fin de ses jours, d'avoir par son testament donné à son médecin et à son advocat, l'ung qui l'avoit fait mourir, et l'autre qui ruineroit sa maison par procès.

Ceste dame fist une belle fin, et mourust bonne chrestienne et repentante. On la disoit ennemie de ceux de la Religion, pour les actes de dévotion qu'elle faisoit ordinairement, où elle paroissoit plus Catholique superstitieuse qu'autrement. Et toutesfois, quinze jours avant que

mourir, elle dit à un grand seingneur de la Religion, qui lui en parloit, que, quelques dévotions qu'elle fist, elle le pouvoit asseurer d'une chose : qu'elle ne croioit estre sauvée que par le sang d'ung Jésus-Christ; et qu'elle ne prioit ni ne demandoit rien à Dieu qu'au nom d'icelui, ni n'avoit recours à aucune intercession de Vierge, Saint ou Sainte quelconque; ains embrassoit seulement et se reposoit sur le mérite de la mort et Passion qu'il avoit enduré pour elle.

Celui qui me l'a conté, homme de bien et véritable, m'a asseuré le tenir de la propre bouche du seingneur, auquel ladite dame l'avoit dit.

En ce temps, y eust ung honneste homme de marchant de la paroisse S.-Sevrin, à Paris, qui fust assommé, sous sa cheminée, des plastras qui y tumbèrent, et ainsi finist ses jours.

Le vendredi, dernier de ce mois, M. le Prince alla voir en son logis ung advocat et conseiller du Trésor, nommé Edelin, qui lui donnoit quelques fois des nouvelletés de ce temps, où il se plaisoit; et de ses poésies, auxquelles toutesfois il avoit le bruit de ne guères entendre.

M. Viette, Maistre des Requestes, homme de grand esprit et jugement, et des plus doctes mathématiciens de ce siècle, mourust, en ce mois, à Paris, aiant, selon le bruit commun, vingt mil escus au chevet de son lit. Il passoit l'aage de soixante ans.

En ce mois, et le lundi 3e d'icelui, advinst au Louvre, qu'un gentilhomme, estant venu en Cour pour se mettre de la compagnie de Monseingneur le Dauphin, heurta le Roy, sans y penser, comme Sa Majesté passoit viste et fort peu accompagnée, sous la porte du Louvre, près du Jeu de Paume, où on ne void guères clair. Ce qui le fist

mescongnoistre au gentilhomme, lequel à l'instant fust pris et mis entre les mains des Gardes, qui le menèrent à Sa Majesté, devant laquelle il se trouva si esperdu qu'il en perdist toute parole et contenance, jusques à ce qu'ung gentilhomme, nommé S.-Geran, que le Roy connoissoit, asseura Sa Majesté de la preud'hommie et fidélité du gentilhomme, qu'il connoissoit fort bien; le pria de lui pardonner ceste faute, qui lui estoit avenue par mesgarde. Et l'aiant mené au Roy, le cœur et la parole lui estant revenus, demanda lui-mesme son pardon, qui lui fust octroié *sur l'heure*, avec réprimande, par Sa Majesté.

MARS.

Le samedi 1er de ce mois, le service de la Mareschale de Rets fust fait à l'Ave-Maria. Cospean fist l'oraison funèbre.

Ce jour, furent roués, en Grève, tout vifs, trois hommes, dont y en avoit deux d'Argentan, et ung de ceste ville, qui estoit ung ayde à masson, qui avoient volé et tué ung pauvre marchand de toiles, en la vallée de S.-Cloud. Il n'avoit que trente escus sur lui; et quant à ses toiles, ils les amenèrent à Paris, et en furent descouverts miraculeusement par le marchand mesmes auquel ils s'adressèrent pour en avoir argent, qui estoit celui qui les avoit vendues au deffunct le jour de devant.

Le mardi 4e, mourust à Paris Jean Rabel, peintre, ung des premiers en l'art de pourtraicture, et qui avoit un bel esprit.

Ce jour, advinst qu'un gentilhomme qui faisoit nourrir un sien enfant en la vallée de Montmoranci, estant parti de Paris exprès pour l'aller voir, le trouva, par grand malheur, estendu mort sur une table où on l'ensevelissoit,

aiant esté estouffé la nuict. Ce pauvre gentilhomme, outré d'une juste douleur, aiant rencontré le nourrissier, s'estant mis à crier après lui * et lui dire pouilles et injures *, l'autre, impatient * de cela *, ayant respondu au gentilhomme ung peu bien haut; le gentilhomme, transporté d'une juste passion et colère, aiant tiré son espée, tua le nourrissier sur la place : dont estant mis en justice, fut absous du meurtre, et en passa quasi pour rien, attendu la passion de l'un et l'indiscrétion de l'autre, cause de sa mort et de son malheur.

Le vendredi 7e de ce mois, ung nommé Le Vasseur, Secrétaire du Roy, et Commis de M. de Fresne, mourust, à Paris, tout soudain. Huict jours devant, ung sergent, proche de là, aiant bien souppé avec ung sien ami, estoit mort si soudain qu'il n'avoit eu le loisir de se mettre au lit.

Ce mesme jour, mourust à Paris un mien ami, nommé Nyon, Esleu de Saumur, Secrétaire de M. Du Plessis-Mornay, aagé de soixante ans, et fust enterré au cimetière S.-Père, à la mode de ceux de la Religion, de laquelle il estoit.

Le dimanche 9e de ce mois, mourust, à Paris, d'une pluerésie (laquelle maladie y régnoit fort et dangereusement), M. de Fresneau, le plus jeune des frères de feue ma femme; et, pource qu'il manioit les affaires de M. le Cardinal de Sourdis, duquel il estoit fort aimé, Madame de Sourdis sa mère, qui estoit en procès contre ledit Cardinal son fils, envoia ung laquais, comme il se mouroit, sçavoir s'il n'estoit point encore mort : le laquais disant tout haut que Madame eust voulu avoir donné cent escus aux pauvres, et qu'il eust jà esté en terre, tant elle avoit peur qu'il en reschappast.

Le lundi 10e, mourust à Paris Madame de Belin, et

en mesme temps Madame de Larchan, veufve du Capitaine des Gardes, qui estoit fort aagée.

Le mardi 18e, arrivèrent nouvelles, à Paris, du changement fait à Mets par le Roy, et comme Sa Majesté avoit estabii Montigni Gouverneur de la ville et de la citadelle, et lui avoit donné Darquien pour son lieutenant en ladite citadelle, ayant fait mettre dehors les Sobolles.

Le Vendredi Saint, 28e de ce mois, Madamoiselle de Monmagni tumba malade d'un *miserere*, et mourust le propre jour de Pasques, auquel il faisoit aussi chaud qu'à la S. Jean.

En ce mois, au village de Fontenay, près Paris, la femme d'un ayde à masson accoucha de trois enfans.

L'avocat Dorléans, relégué à Bruxelles, pour la Ligue et les beaux livres qu'il avoit faits contre le Roy en sa faveur, pauvre pensionnaire d'Espagne à six vingt escus tous les ans, aiant trouvé moyen de faire sa paix par l'entremise de Messieurs le président Janin et Villeroy, qu'il appelloit ses Pères, revinst à Paris, sur la fin de ce mois, où, tout misérable qu'il estoit, chargé de femme et enfans qu'il avoit bien de la peine à nourrir, portoit la teste haute comme de coustume, bravoit et babilloit à Paris avec autant d'audace et présomption qu'il avoit jamais fait. * Dit à un de mes amis, qui l'alla voir, qu'il n'estudioit que trois livres : le Tertullian, le Sineze et le Corneille Tacite. *

La constitution de ceste saison fust si maligne que les pluerésies fréquentes et dangereuses, qui couroient à Paris et en emportoient beaucoup, se tournèrent, sur la fin du mois, en de pires encore, à sçavoir en des morts si soudaines et estranges que les médecins, par leurs confessions propres, n'y entendoient du tout rien ; telle-

ment qu'ils furent sur les termes (comme je l'ai ouï confirmer à ung d'entre eux) de demander permission à la justice de faire ouvrir, à leurs despens, les corps de ceux qui mouroient de ceste façon, pour en servir au publiq et à eux, afin de descouvrir les causes de leur mort, et y remédier selon leur art.

Ung tailleur d'habits, nommé Morée, demeurant en la rue de la Serpente, à Paris, me conta, à ce propos, que sur la fin de ce mois ung apotiquaire et sa femme, demeurans à La Ferté-sous-Jouarre, estoient morts d'une mort si subite (et toutefois naturelle) qu'ils avoient esté trouvés tous deux morts dans leur lit, à mesme heure et à mesme jour; et, qui est plus esmerveillable, que, le mesme jour, estoit morte la chambrière du logis et trois petits enfans, qui pleuroient la mort de leurs père et mère : accident très rare et remarquable.

Le dernier de ce mois, je receus advis, par lettres d'un mien ami, dactées du 18e de ce mois, de la plaisante farce jouée à Bordeaux entre le Cardinal de Sourdis et les ecclésiastiques dudit lieu, desquelles j'ai fait le suivant extraict [1].

Avril.

Le mardi, 1er de ce mois, dernière feste de Pasques, le Cordelier portugais qui avoit presché le karesme à S.-Jacques de la Boucherie, y prescha le Purgatoire de ce jour, où une partie de la paroisse d'Ablon se trouva. Entre autres passages et auctorités qu'il allégua pour le prouver, il cita ung passage de Luther, qu'il lust tout haut en chaire, dans ung tome des Œuvres dudit Luther,

1. L'extrait n'a pas été transcrit par L'Estoile.

que M. l'abbé de Tiron lui avoit presté. Deux ou trois jours devant, il en avoit presché où M. de Rosni s'estoit trouvé, qui dit qu'il n'avoit rien ouï de lui sur cest article, que choses fort communes et vulgaires : ce qu'aiant esté rapporté audit Cordelier, il dit qu'il en prescheroit encores le mardi, mais qu'il leur en donneroit ung tel coup que jamais ils n'en guairiroient : lequel coup toutefois ceux d'Ablon ne trouvèrent tant mauvais et mortel qu'il l'avoit crié.

Le mécredi, vendredi et samedi, 2e, 4e et 5e de ce mois, il tonna la nuict et esclaira bien fort à Paris : ce que j'ai remarqué, estant si fréquent, comme prodigieux en ceste saison.

Le vendredi 4e de ce mois, ung fourbisseur, demeurant à Paris rue S.-Honoré, vis-à-vis de la rue de l'Austruche, mourust soudainement. Sa femme mourust, le lendemain, qui estoit le samedi, * aussi soudainement que son mari *, et la garde, * tout du mesme, * le jour d'après, qui estoit le dimanche : chose rare et notable.

Le mardi 8e de ce mois, M. Du Plom me montra des lettres que lui escrivoit un sien ami de Bordeaux, en dacte du 26e du mois passé, qui contenoient les avis suivans :

Que le Roy avoit mandé à M. le Mareschal, sur le bruit que les Jésuites faisoient courir qu'ils avoient permission de Sa Majesté d'ouvrir leur collège, qu'il s'asseurast qu'il n'en estoit rien ; que sa volonté y estoit toute contraire ; qu'il n'en avoit parlé un seul mot à leur jurat, et qu'il le fist entendre à sa Cour, aux jurats et habitans de la ville, aux Jésuites, et nommément à leur Père Camus, qui en avoit semé le bruict par toute la province.

Que ledit seingneur Mareschal avoit envoié prisonniers

au Château-Trompette un prestre et un gentilhomme, pour avoir conspiré de tuer Sa Majesté avec une arbaleste qui avoit ung pang de long, laquelle il avoit envoiée au Roy, et qu'il y avoit encores une autre de Béarn, qu'on cherchoit.

Que si ceux de Genève et les Suisses s'aheurtoient vivement (comme le bruit en estoit) contre leur loyal ou desloyal ennemi, ils lui feroient ung mauvais parti.

Qu'il estoit venu advis, à Bordeaux, de quatre navires hespagnols perdus vers Baionne avec leurs hommes, qui s'en alloient vers Irlande ou la Flandre; et qu'à la rade de S.-Sébastien, en avoient esté bruslés sept ou huict.

*Ce jour, je fus voir, aux Cordeliers, le Cordelier portugais, après lequel chacun couroit et en faisoit estat, comme de quelque grand et nouveau prophète : ce que je ne trouvai point, et sur le subject du Purgatoire qu'il avoit presché, l'aiant arraisonné et proposé les difficultés qu'en faisoient ceux de la Religion, fondées sur les textes de l'Escriture Sainte, que je lui alléguai, il me donna des solutions si peu pertinentes qu'elles ne peuvent contenter ceux qui ont tant soit peu estudié en la Sainte Escriture. Finalement je le priai de me cotter le tome et passage de Luther qu'il avoit leu publiquement en sa chaire, ce qu'il fist, et le trouvai au premier tome de ses Œuvres en la dispute qu'il eust à Lipse avec Eccius (feuillet 269), passage fort pour son opinion (et plus que je ne pensois), mais ambigu et nullement diffinitif, comme il apparoist par l'extrait suivant que j'en ay fait mot pour mot :

**Ego qui credo fortiter, immo ausim dicere scio, Purgatorium esse, facile persuadeor in Scripturis de eo fieri mentionem, quemadmodum illud Matth. inducit Gregorius in Dialogo, non remittitur, neque in hoc seculo,*

neque in futuro, volens peccata quædam remitti in Purgatorio. Admitto et illud 2 Matth. 2°. Sancta est et salubris cogitatio pro defunctis exorare, etc., sed hoc volo, quod in universa Scriptura non habeatur mentio Purgatorii quæ posset stare in contentione et convincere, nam et liber Macchabeorum cum non sit in Canone, pro fidelibus potens est, contra pertinaces nihil facit, et dictum Gregorii facillime eluditur, quod neque hic neque in futuro peccatum remittatur, id est nunquam.

* M. Cazaubon, auquel, le jour de devant, j'avois communiqué les propos que j'avois eus avec le Cordelier sur le différend du Purgatoire, m'envoia deux passages grœqs de Grégoire de Nazianze, extraits fidèlement de sa main, comme je le vérifiai moi-mesme sur l'original que j'ay en mon estude, faisans formellement contre l'opinion du Purgatoire débatue par le Cordelier, lequel ledit Cazaubon, pour avoir souvent communiqué avec lui, tient pour un opiniastre ignorant, qui à la vérité a beaucoup leu, mais sans jugement. *

Ce jour, le maistre de la Heure, qui est ung cabaret en la rue de la Huchette à Paris, s'en estant allé au Palais, après avoir bien déjusné, estant de retour en sa maison, comme il se pensoit mettre à table pour disner, lui prist un mal de cœur qui l'envoia en l'autre monde, s'estant mis en une chaire où il eust à peine loisir de s'asseoir qu'il n'eust rendu l'esprit.

En ce temps, moururent, à Paris, Madamoiselle La Proutière et la générale Le Febvre.

Ce mécredi 9e de ce mois, sur le soir, l'Ambassadeur d'Angleterre receust nouvelles de la mort de la Roine à Richemont, une de ses maisons de plaisir, qui est à sept ou huict milles de Londres, et que, six heures après, suivant sa dernière intention et volonté, Jacques VIe,

Roy d'Ecosse, avoit esté audit lieu de Richemont déclaré et proclamé Roy d'Angleterre, le lendemain à Londres, et consécutivement par toutes les villes et places du roiaume.

Ladite Roine mourust le jeudi 3e de ce mois, selon nostre calcul, qui suivons la réformation du Calendrier Grégorien, mais, selon le leur, le lundi 24e mars, veuille de l'Annonciation de Nostre-Dame. Auquel jour elle avoit esté née la veuille de la Nativité Nostre-Dame, 7e septembre 1533, et par ainsi morte au soixante dixième an de son aage. De la façon de sa mort, on tient l'avis suivant, envoié de Londres, en dacte du 25e mars, à un grand de la Cour * de France *, le plus véritable et certain, quoique l'on l'ait voulu taxer de supposition :

Dès le 17e mars, le peuple et les grands furent disposés à nommer le Roy d'Escosse, après la mort de la Roine.

Le 18e, ceux du Conseil donnèrent ordre que tous les ports d'Angleterre fussent fermés.

Le 24e, sur les trois heures du matin, la Roine d'Angleterre rendit l'esprit fort doucement, après avoir perdu la parole deux jours auparavant, sans avoir enduré fièvre aucune ni douleurs pendant sa maladie, ni perdu en façon quelconque de son sens et entendement, qu'elle a eu tousjours bon jusques à la fin.

Au mesme temps, le Roy d'Escosse a esté proclamé Roy d'Angleterre, à Richemont, où estoit la Cour; et ce matin, l'a esté à Londres, par le hérault d'armes à cheval, accompagné de tous les seingneurs du Conseil, Archevesques, Evesques, Comtes, Barons et Gentilshommes, qui s'y sont trouvés en nombre de trois cents. Le seingneur Cécile a leu devant le peuple la prononciation.

L'opinion commune des médecins de la Roine, et de

ceux qui l'ont assistée et servie privément en sa chambre, est que sa maladie procédoit d'une tristesse, qu'elle a tousjours tenue fort secrette; et fondent leur jugement sur ce qu'il n'est jamais apparu en elle aucun signe mortel, hors celui de l'aage, aiant tousjours eu le poulx sain et la veue bonne; joint, disent-ils, qu'en tout le cours de sa maladie elle n'a jamais voulu user de remède quelconque qu'on lui ait proposé, nonobstant les prières et menasses d'une mort certaine, qu'on lui proposoit si elle ne se vouloit autrement aider, comme si elle eust pris ceste résolution de longue main, de vouloir mourir, ennuiée de sa vie par quelque occasion secrette, qu'on a voulu dire estre la mort du comte d'Essexe.

Quoi que c'en soit, la vérité est qu'aussitost qu'elle se sentit attainte du mal, elle ne cela point, ains dit tout haut, qu'elle vouloit mourir et le désiroit.

Elle n'a fait aucun testament * ni déclaration publique de son successeur *, et ne s'est mise au lit, que trois jours avant sa mort, aiant demeuré plus de quinze jours assise sur des coussinets, tousjours vestue, aiant les yeux fichés en terre, sans vouloir voir, ni parler à personne.

L'Archevesque de Cantorbie et l'Évesque de Londres, avec son ausmonnier, n'ont pas laissé de l'assister à sa fin, où elle a tesmoingné beaucoup de signes de dévotion et de reconnoissance envers Dieu.

« Il y a trois choses (dit le Roy) que le monde ne veult croire, et toutefois elles sont vraies et bien certaines : que la Roine d'Angleterre est morte fille; que l'Archiduc est un grand capitaine, et que le Roy de France est fort bon Catholique. »

Le samedi 12e de ce mois, l'avocat Dorléans fust pris prisonnier, à cinq heures du matin, et envoié à la Con-

ciergerie, où il fust enfermé du commencement en un cachot; puis, estant tiré de là, on le mist en une chambre, à la charge qu'il ne pourroit parler ni communiquer avec personne.

Cest homme estoit fort présomptueux et libre en paroles, qui parloit à Paris comme à Bruxelles : ce qui lui causa envie et malheur, et disoit-on que le mespris qu'il avoit monstré envers M. le Premier Président, qu'il avoit dédaingné d'aller voir et *saluer en sa maison*, lui portoit beaucoup de préjudice; joint ses livres du *Catholique Anglois* et *Banquet d'Arète*, où Sa Majesté estoit cruellement dénigrée et deschirée par toutes sortes d'injures et calomnies les plus atroces qui se puissent excogiter.

Le mécredi 16e de ce mois, le Roy arriva, de son voiage de Mets, à Fontainebleau, où aussitost qu'il fut arrivé il commanda qu'on eust à mettre l'avocat Dorléans hors de prison à pur et à plain; et qu'il vouloit, nonobstant tout ce qu'il avoit fait et escrit, qu'il jouist du pardon et de la grace qu'il lui avoit faite.

Mais, quand on eust remonstré à Sa Majesté comme, en son livre du *Catholique Anglois*, il avoit parlé de la feue Roine sa mère, l'appelant « putain et louve », qui s'en chargeoit partout où elle pouvoit, il se rétracta un peu, et dit qu'il vouloit, à la vérité, que son pardon eust lieu, mais n'entendoit pourtant faire si bon marché de l'honneur de feue la Roine sa mère. M. de Rosni dit qu'il y avoit dix ans qu'il devoit estre pendu.

Le samedi 19e, le Roy arriva à Paris à l'improviste et sans qu'on l'y attendist : M. le Chancelier aiant jà envoié son bagage à Essone, et lui estant prest de partir pour aller trouver Sa Majesté à Fontainebleau, laquelle arriva ce matin à Paris en poste, et aussitost alla voir

Madame de Verneuil, avec laquelle il fust depuis neuf heures jusques à une heure après midi. De là, s'en alla disner chez M. le Grand, et coucher avec la Roine à l'hostel de Gondi.

Le dimanche 20e, le Roy alla au sermon du Cordelier portugais, qui preschoit à S.-Germain-de-l'Auxerrois; et au sortir du sermon, qui commença à trois heures, monta à cheval, avec la Roine, pour aller à St.-Germain-en-Laye, voir M. le Dauphin.

Le vendredi 25e de ce mois, mourust à Paris, dans St.-Jean-de-Latran, l'Archevesque de Glasco, Ambassadeur d'Escosse, aagé de quatre-vingt-trois ans, d'ung cors *qu'il avoit* qui lui vinst au bout du pied, auquel la gangrène se mist, qui le consuma fort cruellement et le fist mourir avec grandes douleurs, nonobstant tous les remèdes que les médecins et chirurgiens y purent apporter.

Quand il eust receu les nouvelles de l'élection du Roy d'Escosse, il en fist faire, à St.-Jean-de-Latran, les feux de joie, plus par cérimonie (ainsi qu'on disoit) qu'autrement; car il estoit réputé pour un bon Ligueur et grand Castillan.

Le lundi 28e de ce mois, il y eust un jeune gentilhomme, aagé seulement de dix-neuf ans, qui fut exécuté, en la place de Grève, à Paris, chargé de plusieurs vols et assassinats, et beaucoup d'autres actes meschans et estranges pour la junesse qui estoit en lui : entre autres, d'avoir tué de sang froid un pauvre fourbisseur, qui lui demandoit quelque argent qu'il lui devoit. Il avoit une cazaque de page, quand il fust exécuté, encores qu'il ne le fust point, mais bien avoit accoustumé de la porter à la chasse quand il y alloit.

Le bourreau eust bien de la peine à faire son coup,

pource qu'il ne vouloit point mourir, et serroit sa teste si fort contre son col, qu'il fallut la lui couper à deux fois : autrement le bourreau n'en fust jamais venu à bout.

Le mardi 29e de ce mois, l'Évesque de Glasco fust enterré à St-Jean-de-Latran, où il fut porté à visage descouvert, selon la coustume des évesques.

Le mécredi dernier de ce mois, furent exécutés, en la place de Grève, à Paris, La Grange Santerre, gentilhomme de grand lieu, un des plus vaillans et déterminés de ce siècle : homme, au surplus, de grand jugement, doctrine et discours, mais insigne voleur; et avec lui un sien serviteur, qui confessa à la mort s'estre trouvé au meurtre du mari de la dame Antoine, pendue à Paris avec son ruffien, l'an 1599, en mars.

M. de Victri avoit fait requeste au Roi pour ledit La Grange Santerre, à ce qu'il pleust à Sa Majesté lui donner sa grâce : ce qu'elle lui auroit accordé à la charge qu'on trouvast que ledit La Grange n'auroit point volé sur les grands chemins (lequel de sa vie n'avoit fait autre chose); autrement il vouloit absolument que justice en fust faite. Il mourust fort résolu; et lui demanda le Lieutenant-criminel s'il vouloit avoir ung ministre ou ung prœbstre : auquel il fist response que cela lui estoit indifférent. Sur quoi on lui fist venir un prœbstre, qu'il escouta fort paisiblement et avec grande attention, monstrant de grands signes de repentance et conversion à Dieu.

Quand on vinst à l'exécuter, il ne voulust jamais estre bandé, et dit au bourreau, qu'il ne se donnast point de peine, et qu'il lui feroit beau jeu : comme il fist.

On a remarqué de lui et de sa maison une chose notable : c'est que son grand-père avoit esté exécuté pour volerie; son père en prison, pour le mesme crime : de laquelle estant sorti par amis, c'est-à-dire par compère et

commère, mourust incontient après; et le fils, en une place de Grève, pour la mesme occasion.

En ce mois, mourust, à Ambroise, la mère du président Forget, qu'on disoit aagée de quatre-vingt-treize ans, et portoit le chapperon de drap.

May.

Le vendredi 2e de ce mois, les deux frères de La Grange Santerre furent décapités, en Grève, avec un nommé La Rivière, et ung autre qui fust pendu : tous grands voleurs, mais principalement La Rivière, qui estoit un gentilhomme du pays du Gastinois, qui se faisoit appeler le baron Du Plat : vray athéiste et scélérat jusques au bout. Il y en eust aussi un de la mesme faction condamné aux galères.

Le samedi 3e de ce mois, Madame la présidente de Morsan, dame sage, humble et vertueuse, mourust à Paris, aagée de soixante-dix-neuf ans, moins trois mois.

Ce jour, fut pendue, en Grève, une garse, pour avoir jetté son enfant dans le feu aussi-tost qu'elle en eust esté délivrée.

Le lundi 5e de ce mois, premier jour des Rogations, la procession St.-Eustace estant venue aux Augustins, y eust ung coupeur de bourse, qui tua ung jeune garson, fils des Deux Anges de la rue St.-Denis, * en ceste ville * pour avoir adverti une honneste dame de se donner garde de cestui-ci, qu'il ne lui couppât sa bourse, ayant apperceu qu'il la marchandoit, et lui donna ung coup de cousteau dans le ventre, qu'on apelle aujourd'hui « le coup du Jacobin ».

La nuict du 12e de ce mois, une femme dévote, nommée Madame Frémi, Concierge de l'hostel de Sens, ve-

nant de pélérinage de Nostre-Dame-de-Lorette, se levant de son lit, s'alla noier et précipiter en la rivière.

Le lundi 19e de ce mois, le Roy, estant à Fontainebleau, tumba fort malade d'une retention d'urine, avec la fièvre. Ce qu'il appréhenda si fort, que voiant que le vomissement qu'il avoit accoustumé d'avoir ne l'avoit en rien allégé, dit qu'il se sentoit fort foible, et craingnoit que Dieu voulust disposer de lui; et partant vouloit donner ordre à sa conscience et à ses affaires. Se fist apporter le pourtrait de son Dauphin, et le regardant, dit tout haut ces mots : « Ha! pauvre petit, que tu auras à souffrir, s'il faut que ton père ait mal! »

Ces paroles du Roy non accoustumées, avec une si vive appréhension, contre son naturel, dont on le vid saisi, estonnèrent beaucoup de gens, et donnèrent peine aux médecins, mesmement à son premier médecin, qui estoit La Rivière, qui s'y trouva fort empesché, à cause mesme d'un chirugien qu'il avoit * baillé * donné à Sa Majesté, qui en estoit entré en quelque soupçon et desfiance, pource qu'on lui avoit dit qu'il estoit Hespagnol et avoit fait son apprentissage en Hespagne : ce que La Rivière confessa, mais que, pour avoir fait son apprentissage en Hespagne, il n'en estoit pas moins bon François, estant natif de Murat, en Auvergne, très expert en son art, et qui avoit tousjours esté bon serviteur du Roy : dont La Rivière asseura Sa Majesté.

Le samedi 24e, les médecins s'estans assemblés pour la maladie du Roy, et pour lui prescrire à l'avenir un régime de vivre, leur conclusion fust en ces termes : *Abstineat a quavis muliere, etiam Regina. Sin minus, periculum est, ne, ante tres menses elapsos, vitam cum morte commutet.*

Le mardi 27e, fust pris prisonnier à Paris ung fol qui

asseuroit que, dans le mardi d'après le 3e juin, la ville de Paris devoit périr et abismer, partie par le feu qui tumbetoit du ciel, partie par maladies estranges et morts subites qui surviendroient. Ce nouveau astrologue fust trouvé altéré de l'entendement, dont bien lui en prist.

Le mécredi 28e, fust mis en terre le Prieur de l'abbaye Saint-Victor-lès-Paris, homme fort estimé et aimé, à cause de sa grande preud'hommie et doctrine; à l'enterrement duquel assistèrent M. le Premier Président avec le président Blancmesnil, et un grand nombre de Messieurs de la Cour, et autres gens de qualité.

Ce jour, vinrent à Paris les nouvelles du bon portement et convalescence du Roy, qui le lendemain devoit toucher les malades à Fontainebleau. Ce qui resjouit fort le peuple.

En ce mois, le Roy, aiant eu advis qu'un certain homme natif devers Perpignan avoit acheté une maison près Fontainebleau, où se faisoient quelques assemblées et menées contre Sa Majesté, fist à l'impourveu investir la maison avec le maistre d'icelle, auquel on trouva, entre autres choses, force lettres en chiffres.

En ce mesme mois, et le vendredi 16e d'icelui, surveille de la Pentecoste, on prist prisonnières à Paris, par soupçon, plusieurs personnes (la pluspart estrangers) desquelles on se défioit : dont on en relascha beaucoup aux premières nouvelles du bon portement du Roy.

Le trésorier Arnauld, Commis de M. de Rosni, jeune homme de bon esprit et de grande espérance, fort aimé de son maistre, aagé de vingt-neuf ans seulement, moins neuf jours, mourust, en ce mois, à Paris, et le 21e d'icelui, comme il estoit sur le point * du projet qu'il faisoit * d'accompagner son maistre en Angleterre, où le Roy l'envoioit, aiant jà dressé pour cest effect une partie de son

équippage. Il fust enterré le jour mesme, à dix heures du soir, au cimetière Saint-Père, où il fust porté, depuis sa maison, près l'Arsenal, par quatre crocheteux, dont l'un étoit le nourrissier de ma petite Magdelon, demeurant aux fauxbourgs Saint-Germain. Il y avoit ung poisle de veloux noir sur le corps, lequel fust accompagné de bien cinquante chevaux. On disoit qu'il avoit fait une * fort bonne, * belle et heureuse fin.

Le jour de devant, estoit mort, en ceste ville, le trésorier Erouard, frère du médecin du Dauphin, Erouard.

En mesme temps, moururent à Paris Mesdames Bariot, Moussi et Turquan, et un nepveu du procureur Pinetel, lequel on trouva mort dans une chaire, comme on pensoit l'esveiller pour soupper. Mort soudaine et prodigieuse.

Le samedi dernier de ce mois, on me donna ung petit Discours nouveau et nouvellement imprimé du ministre Du Moulin, contre le Purgatoire, intitulé : *Eaux de Siloë pour esteindre le feu de Purgatoire, contre les raisons d'ung Cordelier portugais qui a presché le Purgatoire, le Quaresme dernier, à Saint-Jaques de la Boucherie.*

Ce mesme jour, on me fist voir *les Pléiades* du seingneur de Chavigny, Beaunois, nouvellement imprimées à Lyon, in-8° : par lesquelles l'aucteur promet à nostre Roy (et pour tout cela ne tirera rien de son escarcelle) l'entière monarchie du monde, de laquelle Sa Majesté est bien digne ; et désirerois, avec tous les bons François, qu'il la tinst desjà entre ses mains, tant j'ay peur qu'elle lui échappe.

Ledit jour, ung mien ami me communiqua une lettre qu'on lui avoit escrite de Bourdeaux, qui contenoit les advis suivans, dactée du 17ᵉ de ce mois de may :

« Ces jours passés, les Jésuistes ont tenu une assemblée en leur collége, et ont fait entendre que c'estoit pour eslire un Provincial. Mais ils estoient plus qu'il n'y en a en toute la France de descouverts, et pour faire un Provincial, il n'en faloit d'estrangers : car les Catholiques mesmes disoient qu'ils estoient plus de quinze cens, et qu'il y en avoit qu'on avoit descouvert avoir de grandes chausses de couleur et de grandes fraizes : qui fait penser que c'estoient des Espagnols desguizés. On ne peult sçavoir ce qu'ils y ont traicté, si ce n'est de leurs confédérés : encores y a-t-il apparance qu'ils n'en auront appris que choses légières, tant ils sont cauts et avisés en leurs affaires. Les anciens piliers en sçavent les effects, mais non le commun de la Société.

« Il y a, en ceste ville, ung prestre et ung gentilhomme prisonniers dès longtems, pour avoir voulu assassiner le Roy, qui de fait a mandé à ceste Cour, qu'elle eust à faire leur procès : à quoi on vacque. J'eusse bien désiré que vous les eussiez veus à Paris, pour l'opinion qu'on a qu'en les tirant bien, on tireroit d'eux avis d'importance, avec une descouverte de meslée non petite de gens de ceste conjuration. Ce qui ne se peult si bien exécuter ici comme en vostre ville : car il n'y a que trop de mauvais esprits en ceste Gascongne, et mesme de la Noblesse, qui n'a peu de pouvoir en ces quartiers, laquelle, pour la pluspart, envoie ses enfans aux Jésuistes; et je vous laisse à penser quel fruit on peult tirer de telles Escoles!

« Il y a long-temps que nous n'avons point de nouvelles de la guerre de Suède. S'ils sont divisés en Turquie (comme on dit), l'Empereur aura beau jeu. Mais les Conseils de Rome et d'Hespagne tendent plus à la ruine de la France qu'à celle du Turq : le tout par charité Catholique. Si Genève est contrainte de faire paix avec le

Savoiart (comme on dit), cela ne sera guères bon, et l'alliance des Suisses ne servira de beaucoup.

« Du 17e may 1603. »

Ce samedi dernier du mois, on descendit à Paris la châsse Sainte Geneviève, pour avoir de la pluie, et bien à point : car, outre ce qu'il y avoit long-temps qu'il n'avoit pleu, la lune tournoit le lendemain, qui amène volontiers mutation de temps. Toutefois le temps demeurant tousjours au seq, sans apparance d'eau, quelques moqueurs semèrent au Chastelet le quolibet suivant :

Ste. Geneviève, pastourelle,
Et S. Marceau, pastoureau.
Ils ont tous deux la gravelle,
Ils ne sçauroient faire de l'eau.

On suborna aussi ung pauvre diable, condamné aux galères, lequel estant enchaisné comme les autres, on lui osta exprès les fers des pieds, à la charge qu'il diroit par tout (comme il fist) qu'en invoquant Madame Sainte Geneviève ils lui estoient tombés des pieds. Mais la fourberie, descouverte enfin par sa confession propre, tourna en risée, de ce qu'on avoit voulu faire un miracle d'une chose qui est toute ordinaire et naturelle, et à laquelle jamais Madame Ste Geneviève n'avoit pensé.

JUING.

Le dimanche premier de ce mois, le Père Cotton, Jésuite, grand théologien, mais encore plus grand courtizan, prescha, devant le Roy, du Saint Sacrement, où il renouvela l'opinion du pape Innocent, « que la souris mange le vrai corps de Dieu ». Au reste, il réfuta si mo-

destement les opinions de ceux de la Religion sur cest article que chacun en estoit estonné : « Nos adversaires, « disoit-il, quant à la Religion, et non point autre- « ment. » Appela Calvin « Monsieur », qui estoit le premier (ainsi qu'on disoit) de sa profession qui l'avoit tant honoré. Au sortir du sermon, Sa Majesté demanda à M. de Rosni, qui s'y estoit trouvé, ce qu'il lui en sembloit ; lequel fist response « que ce n'estoit que babil de tout son sermon ».

Le vendredi 6e, le Roy revinst à Paris, de Fontainebleau, où il avoit esté contraint, pour sa maladie, de s'arrester, et y passer sa feste de Pentecoste, contre ce qu'il avoit proposé.

Le lendemain 7e de ce mois, la Cour de Parlement alla saluer Sa Majesté, et la congratuler de sa bonne santé et convalescence. Il dit à Messieurs les Présidens qu'il avoit veu l'heure qu'il pensoit qu'ils deussent estre les tuteurs du Dauphin son fils, mais qu'il espéroit qu'il seroit le leur.

Ce jour, M. de Rosni partist pour faire son voiage d'Angleterre.

Le dimanche 8e de ce mois, le Roy alla à la messe à Nostre-Dame, affin que chacun l'y vîd, et la Roine, l'après-disnée, tinst, dans l'église de S.-Supplice, aux fauxbourgs S.-Germain, avec M. le comte de Soissons, l'enfant de Madamoiselle Aliénor, sa favorite.

Le mécredi 18e, le Roy, qui estoit allé à Saint-Germain le mardi 10e de ce mois, revinst à Paris, disna chez Zamet, et revinst coucher au Louvre.

Le vendredi 20e de ce mois, le Roy passa, du quay des Augustins au Louvre, par-dessus le Pont-Neuf, qui n'estoit pas encores trop asseuré, et où il y avoit *encores* peu de personnes qui s'y hazardassent. Quelques-uns, pour en

faire l'essay, s'estoient rompus le col et tumbés dans la rivière : ce qu'on remonstra à Sa Majesté, laquelle fist response (ainsi qu'on dit) qu'il n'y avoit pas ung de tous ceux-là qui fust roy comme lui.

Ce jour, ung de mes amis me communiqua une lettre, qu'il venoit de recevoir de Leyden, de M. de Lescale, dactée du 15e de ce mois, responsive à celles qu'il lui avoit escrites de ceste ville, et à une bagatelle de nostre Me Cayer, qui lui avoit envoiée, qu'on crioit par ceste ville et devant le Palais, qui estoit une traduction de l'hébrieu, faite par ledit Cayer, du jugement sanguinaire de la Synagogue des Juifs contre Nostre-Seingneur Jésus-Christ. De laquelle lettre, pour contenir quelques particularités notables de ce temps, j'ai fait l'extrait suivant :

« Monsieur, j'ay receu il y a quelques jours la vostre du 11e avril, avec ung gros pacquet; et avant-hier une autre du 23e may, avec le Discours du fol Cayer, qui ne sçait ce qu'il dit non plus que ce qu'il fait. Je ne sçai d'où il a tiré ceste fable; quelcun lui a presté celle-là : car les Romanistes se moquent fort de lui. Je vous remercie de la Confession de l'Augustin, dont j'ay receu un grand contentement; il s'en rengera bien d'autres! Je vous prie de sçavoir celui qui a fait ceste Remonstrance au Roy sur le restablissement des Jésuites, que vous m'avez envoiée. Si je ne me trompe, il est de nos quartiers de Garonne. Il ne se faut point esbahir si les Jésuites sont restablis. Et voilà Dorléans restitué; il ne reste plus que Bussi Le Clerc. Et, certes, il est assez paistri des humeurs des François pour en espérer un pareil changement que celui que Dorléans a expérimenté en son endroit. Somme toute, il ne faut que mal faire en France pour avoir du bien; mais faire du bien pour avoir du bien, je croi qu'il y a long-temps que la cous-

tume en est perdue. Qui a jamais veu un siècle si corrompu, changemens si opinés, avueuglemens si incroiables? Il n'y a remède. *Omne in præcipiti vitium stetit.* Et croiez que l'an ne passera point sans enfanter quelque monstre; tout y est disposé : le Ciel, la Terre, les humeurs des hommes, semblent y apporter tout ce qu'il s'y peult, etc. »

Le lundi 23e de ce mois, le Prévost des Marchans mist le feu au Feu de Saint Jean, en Grève, au-dessus duquel il y avoit peinte une Ambition qui décoloit un homme estant à genoux, lequel représentoit le feu mareschal de Biron : et ce, de l'invention du Prévost des Marchans, qu'on tenoit toutefois avoir esté un de ceux qui avoient esté des plus marris et mal contens de ceste exécution. Aussi le Roy, l'aiant entendu, s'en mocqua.

Le mécredi 25e, les nouvelles qui couroient, à Paris et par tout, de la mort du Capussin Joieuse, décédé, ainsi qu'on disoit, à Angers, où la mortalité estoit grande, et où le Lieutenant-Général mesme estoit mort de la peste, furent vérifiées fausses par des lettres que luimesme escrivit, ce jour, au Cardinal de Joieuse, son frère; et envoia Madame la présidente De Thou aux Capussins leur dire ceste bonne nouvelle, afin qu'ils en remerciassent Dieu.

En ce mois, les docteurs Du Val et Cayer publièrent, pour la probation du Purgatoire contre les *Eaux de Siloë*, du ministre Du Moulin, deux escrits, l'un intitulé *Feu d'Hélie*, qui estoit de nostre maistre Du Val; et l'autre intitulé *la Fournaize ardante*, de notre maistre Cayer; laquelle, soit qu'elle fust trop eschauffée ou autrement, fust rejettée de Messieurs nos Maistres, comme infectée d'hérésie, prosnée par les Curés, du commandement de l'Evesque de Paris, qui la censura : laquelle

Censure ceux de la Religion ayans recouverte, firent imprimer en un placcard, par P. le Bret, qu'on appeloit « l'imprimeur d'Ablon », où il en porta quantité, dont il eust bonne dépesche : et les vendoit et crioit à l'entrée du Presche, comme font les contreporteux de Paris leurs bagatelles et denrées aux avenues du Palais.

En ce mois, mourust le mareschal de Balagni, fils d'ung évesque que chacun a recongneu en France pour un très grand et docte prélat. Son épitaphe lui a été dressée dès long-temps, comprise en ces vers :

Cy gist Balagni, sans couronne,
Bien que son père l'ait porté.
L'Espagnol dans Cambrai lui donne,
Pour mieux honorer sa personne,
Le tiltre de Prince avorté.

M. Servin, Advocat du Roy, receust en ce temps les nouvelles de la mort de son fils, décédé de peste à Londres, où il n'estoit nouvelles que des débordemens estranges et insolences des François, principalement à l'endroit des femmes et filles. De quoi le Roy d'Angleterre, ainsi qu'on disoit, estoit fort mal content; et, sans le respect de la France, ne fussent demeurés sans punition et chastiment exemplaire.

Juillet.

Le samedi 12e de ce mois, M. de Rosni, estant de retour de son voiage d'Angleterre, vinst saluer Sa Majesté à Villiers-Costerests.

Le dimanche 13e, ung Cordelier du couvent de ceste ville, nommé Boucher, fort ignorant, et pour lequel il

falut que le ministre Couet parlast, jetta son froc aux orties, à Ablon, et fist profession de la Religion.

Le mardi 15e, M. de Rosni arriva à Paris. Son voiage envié des grands, comme sa fortune pareillement des grands et des petits, le jettèrent plus avant en querelle avec M. le comte de Soissons, qui lui en vouloit dès long-temps pour quelques propos que ledit comte maintenoit avoir esté tenus par ledit Rosni à son désavantage; lesquels il vouloit que ledit Rosni, qui nioit tout, advouast avoir dits, comme le sachant bien, et n'aiant faute de tesmoins irréprochables qui lui soutiendroient.

Ceste querelle troubla la Cour, et empescha le Roy, à cause de la qualité, rang et humeurs du comte, que Sa Majesté connoissoit; aimant d'autre costé Rosni, qu'il ne vouloit perdre, comme le jugeant utile à son service.

Le samedi 19e de ce mois, M. l'Advocat du Roy Servin fist faire un service brave et solennel à feu son fils, dans l'église Saint-André-des-Ars, sa paroisse, plus par ostentation qu'autrement.

Hoc faciunt stulti (disoit-on), *quos gloria vexat inanis.*

Au surplus, il n'y avoit personne qui eust congneu son fils qu'il ne dit que Dieu avoit fait une grande grace au père de l'avoir délivré d'un enfant si maling et si pervers que cestui-là. Seulement s'estonnoit-on comme il se pouvoit faire que la peste eust trouvé à mordre sur une si grande peste que celle-là.

Le dimanche 20e, il y eust un Juif baptizé à Ablon, qui estoit aagé de trente-cinq ans ou environ.

Ce jour, ung page ayant esté mordu d'un chien enragé à Paris, s'estant accheminé pour aller à la mer (qu'on tient estre le souverain remède en ces maladies-là), passant par ung bois, aiant esté esgratigné par les

[illegible] qui lui firent venir du sang : aussi tost que [illegible] l'eust veu, et aiant esté averti [illegible] son sang il deviendroit tout aussitost enragé [illegible] pour chose vraie et infaillible, pria ceux qui l'accompagnoient de l'estouffer le plus doucement qu'ils pourroient : ce que les autres exécutèrent en pleurant et [illegible] grand regret. Chose pitoiable à ouir et encores plus à voir.

En ce mois de juillet, qui fust frais de tant que le mois de juing avoit esté chaud, et d'une température maligne et inconstante, moururent à Paris deux médecins : l'ung nommé S[illegible], et l'autre Haschette, qui mourust d'un flux de ventre, auquel Dieu donna une chrestienne et heureuse fin.

Aoust.

Le lundi 4ᵉ de ce mois, le Roy receust advis de Calais, par M. de Vicq, que tous les ports d'Angleterre estoient bouschés et les avenues du pays fermées : ce qui faisoit penser qu'il y avoit du remuement. Dont toutefois l'Ambassadeur n'avoit aucunes nouvelles, sinon de fausses et controuvées qu'on fist courir à Paris et par tout : à scavoir que le Roy d'Angleterre avoit esté blessé à l'espaule par deux Wallons, comme il estoit à la chasse au Parc ; et que le iour mesme y avoit une entreprise sur la personne du Roy de France et sur celle du comte Maurice. Et plusieurs autres baillivernes et menteries semblables qui se disoient entre le peuple, et qu'on taschoit lui persuader ; lesquels bruits continuèrent trois ou quatre jours, jusques à ce que les passages estans ouverts, Sa Majesté et l'Ambassadeur eurent nouvelles de quelques mylords pris prisonniers par soupçon de quel-

que conjuration et mauvais dessein qu'on présuma qu'ils avoient contre l'Estat et la personne du Roy.

Le mardi 5e, Madame la duchesse de Bar, sœur du Roy, arriva de Lorraine à Paris, où dès le lendemain fist prescher publiquement et à huis ouvers, en son hostel, près les Filles repenties, combien que le bruit fust par tout que le Roy ne le vouloit point et qu'il l'avoit expressément défendu. Ce fait, elle partist l'après-dînée pour aller trouver le Roy son frère à Saint-Germain-en-Laye.

Le jeudi 7, M. de Rohan fust receu Pair de France et en fist le serment à la Cour, où il vinst fort accompagné de Noblesse, principalement de celle de sa Religion. M. Boutiller fust son advocat, *qu'on disoit n'avoir jamais plus mal fait *.

Le samedi 9e de ce mois, Du Carroy et son fils, avec P. le Bret, furent mis hors prison, où ils estoient détenus pour avoir imprimé à Paris la *Confession du Roy d'Angleterre;* d'où ils n'eussent jamais esté eslargis que pour estre pendus, sans l'adveu et l'intercession de l'Ambassadeur : tant ceste *Confession,* qui appeloit la messe abominable, estoit descriée et en horreur envers le peuple.

Le dimanche 10e, Madame, à la prière du Roy son frère, assista au sermon du Père Cotton, jésuite, qu'il fist ce jour à Saint-Germain-en-Laye, à onze heures du matin, et prescha l'Évangile du Samaritain, où, interprétant ce surplus dont il est fait mention audit passage, *que l'autre lui devoit bailler *, dit que c'estoit le Trésor des indulgences du Pape, et les œuvres de supérérogation qu'il en tiroit. Ce que Madame fist confuter, l'après-disnée mesme, par son ministre Du Moulin, auquel elle enchargea de prescher ceste mesme Évangile. Ce qu'il fist.

Le jeudi 14e de ce mois, veille de la Nostre-Dame, sur les cinq heures du soir, ung petit garson, aagé de quatre ans seulement, fils d'un cordonnier de Paris, demeurant rue de la Harpe, à l'enseingne de la Lanterne, vis-à-vis de la boutique de la Barbe d'or, se tua d'un poingnard, lequel aiant trouvé nud, s'en pensant jouer comme font ordinairement les enfans, tumba dessus en courant, et s'en transperça si bien, qu'à l'heure mesme il tumba tout roide mort et rendit son ame à Dieu. Accident qui apprend aux pères et mères à ne laisser manier tels bastons à leurs enfans.

En ce temps, la querelle de Monseingneur le Comte de Soissons et de M. de Rosni prenant pied et s'allumant de jour en jour, au lieu de s'esteindre, chacun en discourant selon sa passion et fantaisie, fut publié un Discours à la Cour, escrit à la main, qui en contenoit les causes et procédures : qu'on tenoit pour bien certain et véritable, d'autant que celui qui l'avoit fait estoit un des principaux entremetteurs de l'accord; duquel je tiray, à ceste occasion, la copie suivante, extraicte de l'original :

Discours au vray du différend advenu entre Monseingneur le comte de Soissons et le sieur de Rosni, ès mois d'aoust et autres précédens de la présente année 1603.

« Le samedi 5e aoust, Messieurs le Chancelier et de Silleri estans venus trouver M. le Comte de Soissons, de la part du Roy, mondit sieur le Chancelier lui dit que Sa Majesté avoit appris qu'il se plaingnoit de quelques propos qu'avoit tenus M. de Rosni, et qu'elle désiroit qu'il s'accommodast avec lui en recevant satisfaction. A quoi ledit sieur Comte auroit respondu qu'il supplioit

le Roy de ne le point presser; que quand il avoit veu ledit sieur de Rosni, il n'avoit pas seulement sillé l'œil; qu'il se garderoit bien de faire chose qui deust déplaire à Sa Majesté.

« Le samedi suivant, Messieurs le Chancelier et de Silleri vindrent derechef trouver M. le Comte de Soissons, à onze heures du matin, de la part du Roy. M. le Chancelier lui dit que la volonté de Sa Majesté estoit qu'il receust satisfaction de M. de Rosni en ce qu'il le pourroit avoir offensé. Et après un long discours de raisons pour lesquelles Sa Majesté ne pouvoit condamner ledit sieur de Rosni sans voir premièrement les accusations d'offense contre lui, elle estoit tenue de le prendre en sa protection : ce qu'elle faisoit, et le lui déclaroit.

« A cela M. le Comte de Soissons respondit qu'il estoit bien malheureux, en ce que bien qu'il n'eust monstré audit sieur Rosni, qui l'avoit offensé, aucun signe de ressentiment, néantmoins qu'il apparoissoit par eux qu'il plaisoit au Roy prendre l'offenseur et non l'offensé en sa protection; que, pour ceste cause, il aimoit mieux s'absenter.

« Et depuis mondit sieur Comte de Soissons pria encores Messieurs les Comte de Saint-Pol et Duc de Montbazon de faire entendre au Roy la cause de son départ, et le regret qu'il en avoit. Le supplioit très humblement lui pardonner, s'il usoit de ceste voie de prendre congé par eux, pour ne l'irriter; et en quelque part qu'il fust, il n'oublieroit le très humble service qu'il lui devoit. Et là-dessus il partist.

« Mondit sieur Comte de Soissons estant arrivé à Paris, Messieurs les Comte de Saint-Pol et Duc de Montbazon y arrivèrent aussi tost; et l'estans venu trouver en son logis, lui firent entendre trois choses :

« La première, que l'intention du Roy n'estoit point de lui tesmoingner aucune mauvaise volonté, sur ce que Messieurs le Chancelier et Silleri lui avoient fait entendre que Sa Majesté prenoit ledit sieur de Rosni en sa protection; ains pour empescher qu'il n'entreprist sur la personne dudit sieur de Rosni.

« La seconde, qu'il offenseroit entièrement le Roy de partir de ceste ville et que cela porteroit préjudice à ses affaires.

« La troisiesme, que ledit sieur de Rosni lui rendroit toutes les submissions de satisfactions en ce qu'il l'avoit offensé.

« A la première de ces propositions, M. le Comte de Soissons fit response qu'il n'estimoit point avoir donné aucun subjet de ceste mesfiance.

« A la seconde, qu'il n'eut jamais dessein de le desservir; et qu'y allant de son service, cela l'arresteroit plus court que si on l'eust lié de cent chaisnes.

« A la troisiesme, que, pour satisfaire au désir du Roy, il remettoit audit sieur de Rosni toutes sortes de satisfactions qui lui estoient offertes, ne demandant autre chose de lui, sinon qu'il confessast, en présence du Roy, de la Roine, de Messieurs les Princes et de Messieurs de son Conseil, les offenses qu'il sçait bien lui avoir faites, lesquelles sont telles comme il s'ensuit :

« Comme le sieur de Rosni estoit en son cabinet, quelcun des siens lui estant venu dire que Madame la Marquise de Verneuil vouloit parler à lui, il respondit : « Il n'y a que trop de maistresses et parens du Roy; s'il y en avoit moins, tout s'en porteroit mieux! » Après, estant arrivé en la chambre, il dit assez haut, que le Roy estoit trop importuné de mauvaises affaires, comme par le Comte de Soissons. Il fust répliqué que ledit sieur

Comte aiant cest honneur d'estre proche parent du Roy et nécessiteux, Sa Majesté estoit obligée de lui subvenir. Lors ledit sieur de Rosni demanda et répéta plusieurs fois pourquoi le Roy y estoit obligé : « Quelles obliga-« tions ? Je le voudrois bien connoistre et apprendre. »

« Ledit sieur de Rosni dit encore qu'anciennement on ne donnoit aux Enfans de France que cent mil livres de pension, et que ledit sieur Comte en avoit bien davantage. Et comme l'on lui répartist derechef qu'il estoit proche parent du Roy, il respondit en ces termes : « Parent ! Il n'y a parens du Roy que ceux qu'il lui plaist. »

« De plus, ledit sieur de Rosni a dit que le bien que le Roy avoit fait audit sieur Comte n'estoit pour services qu'il lui eust faits, ni qu'il en espérast à l'avenir : qu'il estoit un mauvais mesnager, et que le Roy et lui n'étoient obligés à relever son mauvais mesnage : ce qui estoit cause qu'on ne pouvoit avoir paix avec lui.

« Autres fois, ledit sieur de Rosni avoit dit que lui aiant esté cause que le Roy se vouloit servir de M. le Comte en ses affaires et finances, et en aiant porté luimesmes la parole à Sa Majesté, que ledit sieur Comte l'avoit refusé, l'accusant par-là de mauvaise volonté envers le Roy et envers le publiq, contre la vérité de la response que Sa Majesté sçait que ledit sieur Comte lui rendit sur ceste proposition, en la petite galerie de Fontainebleau.

« Ledit sieur de Rosni dit aussi, qu'il avoit advis d'Italie, d'Angleterre, d'Espagne et autre endroits, que M. le Comte de Soissons avoit traversé le mariage du Roy ; et que ne faisant pas le voiage de Lyon avec Sa Majesté, estoit monstrer qu'il ne désiroit pas ledit mariage. Il dit encore qu'il n'alloit plus voir M. le Comte de Soissons, parce qu'il faisoit tousjours des plaintes de la propre per-

sonne du Roy, et lui avoit dit qu'il ne ressemble pas au chien qui mord la pierre qu'on lui jette, mais qu'il s'adressoit au bras. A cause de quoi ledit sieur de Rosni dit qu'estant serviteur du Roy, il avoit esté contraint d'en avertir Sa Majesté.

« Le lundi, Messieurs les Comte de Saint-Pol et Duc de Montbazon ont apporté à Monseingneur le Comte de Soissons, de la part du Roy, un escrit contenant quelques propos de satisfaction en ces mots :

« Monsieur, j'ay sceu les trois choses que l'on vous a rapporté que j'avois dit de vous. Je vous supplie très-humblement croire que je n'ay jamais tenu tel langage, le reconnoissant si faux que si j'avois ouï quelqu'un le dire, comme vostre serviteur, je me couperois la gorge avec lui pour l'en faire dédire; et tiens pour très-méchants non-seulement ceux qui l'ont dit, mais tous ceux qui en auroient la pensée, et qui par telles fausses inventions seroient si oubliés de vouloir mettre les princes de vostre qualité mal avec le Roy. Et si je sçavois celui qui m'a presté ceste charité pour me rendre haï de vous par une si injurieuse et fausse calomnie, il me cousteroit la vie, ou j'aurois la sienne, et lui ferois avouer et congnoistre à tout le monde sa meschante menterie. »

« A cela M. le Comte respondit qu'il n'est en sa puissance, non plus que d'aucun autre homme que ce soit, de forcer son esprit à ne congnoistre ce que certainement il sçait et congnoist;

« Qu'il seroit indigne de l'honneur qu'il a d'estre proche parent, comme il est, d'un si grand et courageux Roy, s'il n'avoit du ressentiment des meschantes calomnies inventées contre lui, et des injures qu'il sçait qu'on lui a faites de gayeté de cœur : lesquelles tendent à la ruine de son honneur et de sa vie;

« Et que, pour vérifier les susdites calomnies du sieur de Rosni, il a des preuves, qui, en cas de desni, lui seront maintenues par la voie des armes. Et demeurant d'accord des faits, Sa Majesté jugera sur le tout, s'il lui plaist, ce qu'elle verra estre raisonnable. »

Lettre du Roy à Monsieur le Comte de Soissons.

« Mon cousin, j'ay veu l'escrit que m'avez envoié par les Comte de St-Pol, Mareschal de Brissac, et Comte de La Rochepot, et les langages que l'on vous a rapporté avoir esté tenus de vous par M. de Rosni, desquels vous vous plaingnez, et l'offre que vous faites de prouver qu'ils ont esté dits par lui. Mais je n'ay jugé à propos d'entrer en telles preuves, tant pource que je ne révoque en doute que le rapport ne vous ait esté fait, que pour avoir esté bien asseuré que M. de Rosni n'a jamais eu intention de dire chose qui vous peust offenser, estant vostre serviteur comme il est; et désire que les choses s'adoucissent et se terminent avec la satisfaction qui vous est deue. Je vous prie de recevoir de M. de Rosni celle qu'il offre de vous faire, et en demeurer satisfait. »

Lettre de M. de Rosni à Monseingneur le Comte de Soissons.

« Monsieur, j'ay sceu les langages que l'on vous a rapporté que j'avois tenus de vous. Je vous supplie très-humblement croire que jamais je n'ay eu volonté de dire chose qui vous peust offenser, et que, pour mourir, je ne voudrois me tant oublier. Que, si bien j'ay dit quelques propos qui vous aient pu offenser en la forme qu'il vous ont esté rapportés de moi par ceux qui, les aians ouïs,

ont fait jugement contre mon intention, je vous supplie très-humblement me les pardonner et me tenir pour vostre très-humble serviteur »

Le samedi 16e de ce mois, le Roy partist de Paris, pour aller en Normandie. M. de Rosni devoit traicter Leurs Majestés à Rosni.

Passant Sa Majesté par Mantes, il rencontra des vivandiers, lesquels il voulut faire emprisonner; et bien leur prist qu'à l'heure ne se trouvèrent point d'archers près sa personne. La cause estoit qu'ils alloient enlever toutes les poulledaindes des villages, sans paier, donnans à entendre que c'estoit pour la Roine. Dont on avoit fait plainte au Roy: lequel avoit respondu que la Roine n'avoit point faute de pourvoieurs, et que c'estoient des larrons qu'il faloit chastier.

Le dimanche 17e. il fist, tout du long du jour, un grand orage et tonnerre à Paris, entremeslé d'esclairs si drus, qu'on eust dit que tout se devoit résoudre en feu; et tumba ledit tonnerre à S.-Victor, aux fauxbourgs S.-Germain, S.-Honoré et S.-Marceau, où toutesfois, par la permission de Dieu, il fist plus de peur que de mal.

A Rosni, où le Roy et la Roine avec leur suite arrivèrent, ce jour, survinst, à raison de la grande tempeste, un tel ravage d'eaux et si impétueux, qu'on eust peine à en sauver Leurs Majestés. Le disner de M. de Rosni à vau l'eau troubla toute la feste: et lui dit le Roy, en riant, que le Ciel et la Terre s'estoient bandés contre lui, et qu'il prist garde hardiment à soi.

Le jeudi 21e. fust mis en terre, dans l'église Saint-Eustace à Paris, le bon homme Du Four, Conseiller en la Grand Chambre, aagé de quatre-vingts ans et plus. Il avoit fait le voiage de Jérusalem, et pour cela n'en estoit pas plus habile.

La Cour de nostre siècle a eu ce malheur d'avoir des doiens qui, par leur insuffisance, ne lui ont guères fait d'honneur.

Le dimanche 24e de ce mois, ung nommé Frégeville, passant l'eau à Choisi, pour aller au presche à Ablon, cheust dans la rivière et se naya. Il le fallut porter à Ablon pour l'enterrer, pource que ceux de Choisi, à cause de la Religion, lui refusèrent la terre pour sépulture. Il estoit homme de bien, fidèle et loyal à toute espreuve, qui estoit cause que je l'aimois; il avoit aussi beaucoup de bonnes lettres.

Le lundi 25e, mourust à Paris Madame Gobelin, femme du Trésorier de l'Espargne Gobelin, malade dès long-temps d'une pierre qu'elle avoit en un rein, qui estoit tout pourri. Elle n'avoit encores cinquante-ans, et eust grand regret à la mort, comme ont ordinairement ceux et celles qui jouissent à leur aise des biens, honneurs et commodités de ceste vie : auxquels la mort ne peut estre qu'amère.

Le Roy fust malade, en ce temps, à Rouen, d'ung grand dévoiement jusques au sang, que les médecins disoient provenir de trop d'huistres à l'escale qu'il avoit mangées.

Sur la fin de ce mois, en la rue des Prescheurs, à Paris, à l'enseingne du Coq, se descouvrit la peste, de laquelle on n'avoit ouï parler à Paris il y avoit long-temps. On disoit qu'elle y avoit esté apportée par quelque marchandise venue de Londres, où on faisoit estat de deux mille personnes, toutes les semaines, qui y mouroient.

En ce mois, couroit à Paris ung nouveau livre d'ung fol courant les rues, qui se faisoit nommer le Comte de Permission, lequel ne sçavoit ni lire ni escrire : comme aussi il en donne avis à chaque feuillet de son livre; et ce qu'il faisoit et escrivoit estoit (à ce qu'il disoit) par in-

spiration du S.-Esprit, c'est-à-dire de l'esprit de folie qui le possédoit, comme il apparoist par ses Discours, où il n'y a ne rime ne raison, non plus qu'en ses Visions, desquelles y en a une entre les autres plaisante et digne de remarque : à sçavoir d'ung diable à cheval, qui se présenta ung jour à lui pour le combattre, et le vouloit mordre; duquel se voulant dépestrer et ne pouvant, comme il estoit aux prises avec lui, s'escria au Pape et aux Cardinaux pour le venir secourir. Mais, voiant qu'ils n'en tenoient compte, lascha le diable à tous les diables, et commença à crier tout haut : « Se sauve qui peult! »

Il a mis, dans ce beau livre, le Roy, la Roine, tous les princes et princesses, dames et damoiselles dont il a peu avoir connoissance, tant estrangers qu'autres, avec des étymologies et interprétations de leurs noms fort plaisantes et à propos, selon le proverbe commun qui dit que les fols rencontrent souvent mieux et plus à propos que les sages.

Ce beau livre, imprimé à Paris à ses despens, et avec permission de M. le Chancelier, est bien digne d'un siècle de folie tel qu'est le nostre. Le mestier de ce fol estoit d'estre charron, et montoit en Savoye l'artillerie du Duc, où on disoit qu'il se connoissoit fort bien.

En ce temps, M. Cazaubon, revenu de son voiage de Dauphiné, ayant passé par Genève, me conta qu'il y avoit veu M. de Beze, aagé pour le présent de quatre-vingt-cinq ans; et qu'ayant long-tems communiqué avec lui, il n'y avoit apperceu aucune diminution d'esprit et de mémoire, pour le regard de sa théologie et des bonnes lettres; mais, pour les affaires du monde, qu'il en avoit perdu du tout la mémoire et la connoissance : demandoit à tout le monde comme se portoit la Roine d'Angleterre; ne lui avoit peu jamais persuader

d'escrire au Roy d'Angleterre, disant qu'il estoit mort au monde, et qu'il lui faloit songer de mourir et non d'escrire aux Rois et aux Roines.

Le dimanche dernier de ce mois, les nouvelles vinrent à Paris, de la ville de Bois-le-Duc, assiégée par le Comte Maurice, le 19e de ce mois, et du 23e, tellement retrenchée qu'il n'y avoit moien de l'aborder. Entreprise grande, et laquelle toutefois on a veu s'esvanouir et tourner en fumée, comme on voit ordinairement les plus grandes dont on se promet beaucoup ; et ce (je croi, et l'ai remarqué), pource qu'on s'appuie ordinairement, en cela, plus sur le bras de la chair que sur celui de Dieu.

Septembre.

Le mécredi 3e de ce mois, Madame Nicolaï, mère de M. le Président Nicolaï, Conseiller d'Estat et premier Président de la Chambre des Comptes à Paris, fust enterrée, dans l'église de Saint-Eustace, en grande pompe et magnificence.

Le jeudi 4e, mourust à Paris M. Du Val, Conseiller en la Cour et Abbé de Saint-Vincent, frère de M. le Grand Prévost Du Val.

Le vendredi 5e, mourust à Paris ung nommé Roguais, Trésorier ordinaire des guerres, qu'on appeloit *le magnifique*, pource qu'il vivoit en prince et en tenoit maison : estant si fort abandonné au vice et au luxe, qu'on disoit qu'il avoit son serrail de courtizannes, comme le Grand-Seigneur. Pour fournir à telles vilanies, bombances et superfluités, il avoit fait son frère Maistre des Comptes, et lui avoit achetté cest estat pour faciliter les moiens, par ses responses, de recouvrer argent à

Paris, où il en prenoit par tout où il pouvoit, faisant compagnon de sa ruine son propre frère, auquel ce bel estat a cousté bien cher.

Ce petit Trésorier fust empoisonné, selon le bruit commun; vescut prince et mourust gueux, qui estoit son premier mestier, ne lui aiant esté trouvé de quoi le faire enterrer : car Dieu avoit maudit la substance de cest homme, comme venue de rapine et extorsion.

Le lundi 8e, S.-Sauveur, Secrétaire de M. l'Ambassadeur d'Angleterre, monstra à un de mes amis une lettre escrite de Londres, par laquelle on lui donnoit avis que, la semaine précédente, il estoit mort de la peste, dans la ville de Londres, trois mil tant de personnes.

Le jeudi 11e, mourust, en sa maison à Paris, entre deux et trois heures après minuit, Madame de Maisons, aagée de soixante-dix-sept ans, ma bonne voisine et amie, d'une mort si soudaine et inopinée qu'on n'eust loisir de venir à elle pour la secourir qu'elle estoit jà passée en l'autre monde.

Le lundi 15e, un Cordelier du couvent de Paris, nommé Boucher, qui, le dimanche 13e du mois de juin précédent, avoit fait profession de la Religion à Ablon, reprit l'habit, dans les Cordeliers de Paris, après qu'on lui eust fait faire une abjuration publique de sa faute, fait amande honorable la torche au poing, et donné la discipline de S. François tout du long.

Par le tesmoingnage de ceux de son Ordre, il étoit fort léger, ignorant et d'une assez mauvaise vie.

Le lundi 22e, mourust à Paris un greffier de la Cour, qu'on appeloit le petit Habert.

Le jeudi 25e, le Roy arriva à S.-Germain, estant de retour de son voiage de Normandie, où il arresta le restablissement des Jésuites, confirma Sigongne en son

Gouvernement de Dieppe, et osta à Crêvecœur le Gouvernement du chasteau de Caen.

Le dimanche 28e, mourust à Paris M. de Grosbois, un de mes amis et mon compagnon d'office. Il estoit aagé de soixante-quinze ans, riche de quatre-vingts mil escus, sans enfans : qui fut cause qu'il fist de grands lais, faisant exécuteur de son testament M. le Président Molé, auquel il donna pour souvenance ses médailles d'or et pièces antiques, * fort rares et fort belles *, revenantes à la somme de mil escus, plus recommandables pour ce prix que pour l'antiquité ou singularité.

Ce mesme jour, mourust d'une mort soudaine et inopinée, et en la fleur de son aage, M. le Grand Prévost Du Val, en sa maison de Brevanne, à quatre lieues de Paris, où il avoit donné à disner, ce jour, à M. de Roquelaure et autres seingneurs et gentilshommes ses amis, avec lesquels il avoit fait grande chère et donné sur les vins nouveaux. La maladie lui prist estant à la chasse.

Mourust, ce mesme jour, à Paris, subitement et en moins de demie-heure, Madamoiselle de Villeneuve, aagée de quarante-cinq ans ou environ.

Le mardi 30e et dernier du mois, le Roy revinst à Paris et s'en vint loger aux Tuilleries, malade de la goutte, qui lui commença en ce mois.

Madame d'Yerre, de la maison de Luxembourg, que l'aage avoit réduite comme en renc d'enfance, encores qu'elle eust un bel esprit, et douée de graces qui la rendoient digne d'une meilleure compagnie, mourust, ce jour, en son abbaye d'Yerre; à laquelle M. Bouart, advocat au Parlement de Paris, dressa le suivant tombeau, qu'on trouvoit un peu manque et court pour un advocat.

D. O. M.

Antoniæ a Luxemburgo Karoli F. Antonii N. imperiali Augustæ, Romanduorum ducum famil. claræ, clariori sanctitate, quæ postquam, florenti adhuc ætate, renunciasset seculo ut Christo serviret, et LV *annis officio assiduo huic monasterio sanctiss. ab eæ institutis reformato præfuisset, devotaque mente erga Deum, liberalitate in pauperes, benignitate in omnes, morum sanctitate, veteris et illustriss. gentis decus auxisset, tandem, senio confecta, reversa est ad Dominum.*

Francisca a Luxemburgo Pinæa, illius monasterii hæres, patronæ bene de se, bene de hac domo meritæ, hoc amoris et observantiæ monumentum mœrens posuit.

Vixit LXVIII *A. Die septemb. ultima obiit* 1603.

OCTOBRE.

Le dimanche 5e de ce mois, mourust, à Paris, M. Chémeraud, Secrétaire du Roy, d'ung flux de sang, qui estoit la maladie qui régnoit le plus, à cause des fruits et forts vins de l'année.

On eust nouvelles, ce jour, que de la mesme maladie estoit mort, aux champs, M. Derdinvilliers, Conseiller en la Cour, estant encore en la fleur de son aage aussi bien que l'autre.

Ce jour mesme, fust fait à Paris l'accord entre Monseigneur le Comte de Soissons et M. de Rosni, qui lui fist de grandes soubmissions, mais qui ne lui eussent de guères servi sans la protection et faveur de son maistre, auquel pour ce regard il doit et l'honneur et la vie. M. le Comte se contenta de lui dire, lorsqu'il vinst à prendre

congé de Son Excellence, qu'il regardast à bien servir le Roy et qu'il ne l'offensast de sa vie.

Le vendredi 10e, fust pendu et puis bruslé, en la place de S.-Jean-en-Grève, à Paris, un nommé François Richard, seingneur de la Voulte, du régiment de S.-Etienne en Dauphiné, accusé d'avoir voulu empoisonner le Roy : décélé par le duc de Savoye, auquel il s'estoit adressé pour cest effect; lequel voiant que cestui-ci n'estoit pas homme pour venir à bout d'une telle entreprise, l'avoit envoié à Sa Majesté pour en faire faire la justice et le gratifier d'autant, qui est ung trait commun et ordinaire entre les princes. Ce pauvre homme, estant au supplice, dit que jamais il n'avoit eu l'intention de faire mal au Roy, et que ce qu'il en avoit fait et communiqué au duc de Savoye (en quoi il reconnoissoit avoir mérité la mort), n'avoit esté projetté par lui à autre dessein que pour tirer argent de Son Altesse : dont il avoit bien à faire. Ce qu'on croid estre la pure vérité, veu sa franche et ingénue confession; et telle estoit aussi l'opinion de son Président qui le jugea.

Le lundi 13e, mourut à Paris ung nommé Le Thuillier, que le Roy aimoit, et auquel le mécredi de devant il avoit donné un estat de gentilhomme servant, estant sur le point d'estre accordé avec une de mes niaipces. M. Le Febvre, médecin qui le pansa, me dit qu'il estoit mort d'une pouldre qu'ung charlatan lui avoit baillée, qui lui avoit fait faire quatre-vingts selles; laquelle pouldre couroit fort à Paris, et disoit-on qu'elle estoit bonne à toutes les maladies, et m'avoit-on mesme voulu persuader d'en prendre pour la mienne.

Le lundi 27e, on afficcha, par les quarrefours de Paris, une défense du Roy, aux malades des escrouelles, de venir à Fontainebleau pour estre touchés de Sa Majesté;

et portoient lesdites défenses, imprimées en placcard, pour beaucoup de grandes et prægnantes occasions.

Sur la fin de ce mois, courust, à Paris et à la Cour, un pasquil fort scandaleux, intitulé *les Comœdians*, qui offensa Sa Majesté, pource que les plus grands et principaux de sa Cour, et qu'il aimoit le plus, y estoient couchés tout du long; tellement que, de son exprès commandement, en fust fait grande et exacte recherche, mais qui ne servist enfin qu'à le publier davantage, comme il advient ordinairement de telles mesdisances, desquelles l'envie de les voir croist à mesure qu'elles sont défendues. * Combien que, pour la plus part, elles soient gauffes et mal faites comme celle-ci. *

LES COMŒDIENS DE LA COUR

« Sire, desfaites-vous de ces Comœdiens :
Vous aurez, malgré eux, assez de comœdies;
J'en sçai qui feront mieux que ces Italiens,
Sans que vous couste un sol leurs fascheuses folies.

— Ton conseil est fort bon, Rosni, je le veux bien,
Puisqu'ils n'auront jamais de ma chère finance.
Mais dis-moi, je te prie, et m'apprens le moien
Pour trouver, sans argent, des farceurs dans la France?

— Sire, premièrement, pour un bon Petrolin,
Qui sçait faire aux amans ung doux maquerelage
Et qui a de nature un aspect de faquin,
Ce cocu de Sigongne est fort bon personnage.

« J'ai desjà descouvert un galant Pantalon,
Qui sçait bien contrefaire un noble de Venize.

Sera-t-il pas gentil, ce gaulois Chanvalon,
Puisqu'il en a le nez, la barbe et la franchise?

— Rosni, tu ne dis pas qu'il y faut un Zanon,
Qui ne sache rien faire et qui soit imbécille?
— O Sire, le voici! Ce sot de Montbazon :
En peult-on trouver ung qui soit plus mal habille?

« Or, pour un amoureux, qui soit assez gallant
Pour faire à Yzabelle un amoureux langage,
Je veux que ce plaisir soit au comte Morguant,
Puisque [lui] si souvent il en fait à son page.

— Il faut un Gratian, qui fasse le pédant,
Et qu'il ne sache rien au fonds de la doctrine.
— Le seingneur Maintenon fait fort le suffisant :
Donnons-lui ceste charge, il en a bien la mine.

« Je sçay une beauté qui sçaura bien lier
Le cœur des beaux amans qui ont bonne escarcelle.
Vous la connaissez bien, Madame de Cimier :
C'est elle qui fera galamment l'Yzabelle.

« Sa sœur a le visage et tous les meilleurs tours,
Pour estre maquerelle, ainsi que Francisquine;
Il faudra qu'elle serve et guide les amours
Que tous les compagnons auront dans leur poictrine.

« J'ay un brave Espouvante, un vaillant Calabrois,
Qui est, à ce qu'il dit, le foudre de la guerre;
C'est ce vanteur Victri, qui, en dix mil endrois,
S'est fait voir un poltron, feingnant d'estre un tonnerre.

« J'estois bien empesché de recouvrir ici,
Pour achever la bande, une troisiesme dame;

Mais le Comte du Lude, en amoureux souci,
Ne sera point [illegible] pour leur servir de femme.

« Et parce qu'il y faut un second amoureux,
Qu'ils le facent servir et d'amant et d'amie :
Je lui ay destiné son [illegible] valeureux,
Aussi [illegible] que lui en l'art de Sodomie.

« O troupe malheureuse! ô bienheureux farceurs,
[illegible] Perrolin Sigongne!
Vous serez, par son nom, les meilleurs batteleurs
Que l'on ait jamais veu dans l'Hostel de Bourgogne!

En ce mois, moururent, à Paris, Madamoiselle de Rossy, mère de M. Courtin, Conseiller en la Grand Chambre, aagée de quatre-vingts ans;

Ung vinaigrier, aux faubourgs S.-Marceau, nommé Blaise de Rey, aagé de cent-cinq ans;

M. Petit, Advocat en la Cour, aagé de soixante-quinze ans;

Madamoiselle de Molevault, en la fleur de son aage, qui fust enterrée de nuict, dans les Cordeliers, comme estant morte de la maladie;

Et un Procureur, nommé Hulon, de moyen aage, qui mourust, à Fontenay, d'un flux de sang, et à qui Dieu auquel il mourust donna une vision de l'heure de son départ, qui advinst précisément ainsi qu'il l'avoit veu.

NOVEMBRE.

Le lundi 10e de ce mois, veuille S. Martin, le fossoyeur de l'église S.-Jean, à Paris, aiant envie de faire la S.-Martin, et n'aiant de quoi, s'advisa d'un moien

pour avoir de l'argent, qu'il communiqua à deux ou trois goinffres aussi altérés que lui, à sçavoir : du corps mort d'une femme qu'il y avoit ung an qu'il avoit enterré dans l'église, lequel on avoit mis dans un cerceuil de plomb, qu'ils avisèrent d'oster dudit cerceuil et faire argent du plomb, pour faire le lendemain leur S.-Martin. Ce qu'aiant exécuté la nuict, et jetté là le corps tout nud qu'ils couvrirent de terre seulement, en sortist telle puanteur en l'église, qu'il y en eust ung de la paroisse qui en mourust, et une femme grosse qui en avorta. Enfin le mistère aiant esté descouvert, le mari de la femme fist emprisonner le fossoyeur, qu'il vouloit faire pendre comme il avoit bien mérité. Mais la Justice aiant esgard à son grand aage et au long service qu'il avoit fait à l'église, sans jamais avoir esté repris d'aucun maléfice, joint son ingénue et franche confession du fait qu'il avoit perpétré par nécessité, lui sauva la vie.

Le dimanche 16e de ce mois, sur les onze heures du matin, tumba mort, en la rue S.-Jean-de-Beauvais, à Paris, M. Charron, homme d'Eglise et docte, comme ses escrits en font foi.

A l'instant qu'il se sentist mal, il se jetta à genoux, dans la rue, pour prier Dieu ; mais il ne fust sitost agenouillé que, se tournant de l'autre costé, il ne rendist l'âme à son Créateur.

Le lendemain, comme on estoit prest d'enlever le corps, l'Évesque de Beauvais, passant par-là, l'empescha, et dit qu'il voioit bien (et toutefois il ne void goutte) qu'il n'estoit pas mort. Aussi les médecins y estant appelés, dirent tous d'une voix qu'il l'estoit et que c'estoit une apoplexie qui l'avoit suffoqué en un instant. Devant ce jugement des médecins, on faisoit courir le bruit, en

l'Université, que l'Évesque de Beauvais avoit resuscité un mort.

Le mardi 18e, mourust, en sa maison, à Paris, Sébastien Nivelle, marchand libraire, aagé de quatre-vingts ans, droit et fidèle en son estat, et homme de bien, et * ung des plus fidèles et entiers de l'Estat. Il avoit esté marié avec sa femme | bien quarante-cinq ans *.

Décembre.

Le mardi 2e de ce mois, furent décapités, en la place de Grève à Paris, ung beau gentilhomme Normant, riche (ainsi qu'on disoit) de dix mil livres de rente, nommé Fourelaville, avec sa sœur, fort belle, aagée de vingt ans ou environ, et ce pour l'inceste qu'ils avoient commis ensemble : desquels le pauvre père s'estant jetté à genoux aux pieds du Roy, le jour de devant, pour demander leur grâce, Sa Majesté lui auroit refusée, aiant fait response que si la femme n'eust point esté mariée, il lui eust volontiers donné sa grâce, mais que l'estant, il ne pouvoit : bien lui donnoit-il leurs corps pour les faire enterrer.

La Roine aussi s'y monstra fort contraire, et dit au Roy, qu'il ne devoit souffrir une telle abomination en son Roiaume.

Le dimanche 7e, le Père Cotton, jésuite, prescha devant le Roy, à S.-Germain-de-l'Auxerrois, où il y eust un merveilleux concours et affluence du peuple. Il traicta, en son sermon, des miracles, et en discourut fort. Mais (comme dit quelcun qui s'y trouva) le plus beau miracle qu'il eut sceu prescher estoit de lui-mesme, de se voir eslevé dans une chaire, en une des premières églises

de Paris, paroisse du Roy, au lieu d'un gibet, où on avoit veu ses compagnons il n'y avoit pas fort long-temps.

Ce jour, y eust ung Capussin, du tout ignorant et de peu d'esprit (ainsi que disoient ceux qui l'avoient congneu), qui se rendist à Ablon. Il estoit gentilhomme.

* Le lundi 8e, j'eus nouvelle d'Orléans, de la mort, en ladite ville, d'ung de nos amis, nommé Foret. *

Le mardi 9e, la Cour fust assemblée pour le restablissement des Jésuites, que Sa Majesté leur déclara vouloir avoir lieu, sans plus amples remonstrances ou déclarations.

Le dimanche 14e, le Connestable de Castille arriva à Paris, y aiant demandé son passage au Roy pour aller aux Pays Bas.

Le jeudi 18e, fust pendu, à la Croix du Tirouer, à Paris, un nommé Le Roy, pour avoir falsifié un relief d'appel d'un Prévost des Mareschaux, duquel il se vouloit aider, comme si M. le Chancelier l'eust expédié.

Le dimanche 21e, le Père Cotton prescha, dans la grande église de Nostre-Dame, à Paris, où le Roy, la Roine, les princes et princesses et toute la Cour, se trouva.

Son sermon fust tout courtizan : car, pour gratifier le Roy (duquel lui et toute sa Société avoient à faire), il prescha qu'il estoit meilleur et plus saint de paier les tailles que de donner l'ausmonne; que l'un estoit un conseil, et l'autre un commandement. Ce qu'il a depuis represché souvent.

Le mardi 23e de ce mois, fust pendue, en Grève, la servante d'ung nommé de Pras, huissier de la cinquiesme Chambre des Enquestes, pour avoir vendu et livré entre les mains d'un certain jeune homme une fort belle petite

fille de son logis, aagée seulement de neuf à dix ans, que ce misérable aiant en possession avoit vilainement forcée et gastée, au grand regret et desplaisir dudit de Pras son père, et de tous ses parens.

Le mécredi 24e, veille de Noël, M. le Premier Président fit la suivante Remonstrance au Roy sur le rétablissement des Jésuistes[1].

1. La Remonstrance n'existe pas dans le manuscrit de L'Estoile.

Année 1604

Janvier.

Le samedi, 3e de ce mois, fust fait un balet, en la maison de M. Le Seure, Premier Président en la Cour des Aydes à Paris, où survindrent des querelles qui troublèrent la feste : si qu'on tira les espées nues dans la salle, dont une honneste damoiselle, de peur qu'elle en eust, avorta et accoucha à quatre mois et demi. S.-Brisson, fils du feu président Séguier, qui n'estoit de la querelle, mais y venoit seulement pour assister M. de Soret son frère, y fut blessé par les gens et laquais de Grisi.

Le dimanche 11e, la fille de Madame de Rosni fust mariée au presche, à Ablon, avec M. de La Boulaye, Gouverneur de Fontenay-le-Comte, fils du feu sieur de La Boulaye, auquel le feu Roy avoit donné en garde le feu Cardinal de Bourbon, que la Ligue depuis appela Charles Xe du nom, Roy de France * (en papier) *. Le festin en fut fait magnifique par M. de Rosni, en son hostel à Paris, le dimanche d'après, où Leurs Majestés se trouvèrent.

Le mardi 13e, le Père Cotton, revenant, sur le soir, de la ville, dans le carrosse de La Varanne, fust blessé d'ung coup d'espée au derrière de la teste, qu'on lui tira au travers du carrosse mesme ; dont le Roy fust fort fasché, et lui envoia aussitost ses médecins et chirurgiens, et le fit traicter par les officiers propres de sa bouche. On vouloit charger de ce coup les Huguenos ; mais le Père

Cotton lui mêmes de sa propre bouche les en deschargea, et ne peult-on jamais sçavoir par qui et comment cela pouvoit estre avenu; aussi que la playe n'estant mortelle, et lui guairi à quelques jours de-là, on en cessa incontinent les poursuittes.

Le lundi 19e, fust pendu, à Paris, près S.-Nicolas-des-Champs, un jeune garson, du mestier de couppe-bourse, qui avoit tué ung boucher de ce quartier-là, qui lui vouloit oster une espaule de mouton que ce coquin lui avoit dérobbée. Il confessa à l'eschelle que c'estoit le quatriesme qu'il avoit tué. Deux mois auparavant, par sentence du Lieutenant-criminel, avoit esté pendu, au cimetière S.-Jean, un des compagnons de cestui-ci, qui avoit pareillement confessé avoir fait quatre meurtres de la mesme façon.

Le jeudi 22e, comme le Père Cotton accompagnoit le Roy sortant du Louvre, Engoulevant, qui se rencontra là, commença à crier : *Vive le Roy et le Père Cotton!* Sur lequel un gentilhomme, qui accompagnoit Sa Majesté, deschargea sur l'heure un grand coup de baston, pour apprendre à ce maistre fol de donner un compagnon au Roy : dont il fust bien rid.

Le mesme jour, on trouva semé le quatrain suivant :

Autant que le Roy fait de pas,
Le Père Cotton l'accompagne :
Mais le bon Roy ne songe pas
Que le fin cotton vient d'Espagne.

Le samedi 24e, un gentilhomme anglois tua, à Paris, en une maison de la rue de la Calandre, ung Esleu de la Ville, qui lui avoit donné un soufflet, et eust sa grâce du Roy, pource qu'il estoit Anglois.

Ce jour, ung de ces tireurs de laine de Paris, dont la ville estoit remplie, fut pendu au bout du pont S. Michel.

Le lundi d'après, le 26e, il y en eust ung autre, à la Croix du Tirouer, qui confessa à l'eschelle d'en avoir jetté de dessus le Pont-Neuf quatre dans l'eau; et le lendemain 27e, en fust pendu encores un, à l'instance de Pygré, Chirurgien du Roy, lequel il avoit voulu, passant le Pont-Neuf, descharger de son manteau, et avoit esté blessé au bras par ledit Pygré, qui l'alla lui-mesme prendre dans l'Hostel-Dieu, où il s'estoit retiré. On trouva que c'estoit un couppebourse, qu'il n'y avoit que trois jours qui estoit sorti de prison.

Le jeudi 29e, fust blessé et laissé pour mort, en la rue de la Coustellerie, à Paris, ung gentilhomme par ung autre gentilhomme, duquel on disoit que cestui-ci avoit tué le père. Ils se rencontrèrent tous deux à cheval teste à teste, en ladite rue. Celui qui prétendoit avoir esté outragé en la mort de son père fist mettre pied à terre à l'autre, et sacquant galamment l'espée au poing, après l'avoir * accoustré de ceste façon, * couché sur le pavé, remonta sur son cheval, et, tenant au poing son espée nûe toute sanglante, se retira au pas vers la porte S. Antoine, sans que personne lui donnast empeschement. Il estoit environ quatre heures du soir et faisoit encores grand jour.

Le samedi dernier de ce mois, M. le Lieutenant-civil fust à la Cour pour la maladie qui menassoit Paris, en aiant par rapport six maisons d'infectées. Pour y donner ordre, il proposa de faire une levée de deniers; mais il lui fust respondu assez aigrement qu'on n'avoit jamais ouï parler de lever argent pour une police de ville, et que ceste proposition estoit nouvelle et du tout impertinente, attendu mesmes la saison et le temps,

où on n'estoit paié ni de son revenu ni de ses rentes.

En ce mois, moururent, à Paris, de ma connoissance, Barnabé des Prés, marchant, demeurant en la rue de la Harpe, aagé de quatre-vingts ans ;

La mère du gendre de Préconta, près S. André-des-Ars, aagée de quatre-vingt-huit ans;

M. de Lavets, Secrétaire du Roy, en la fleur de son aage;

M. Remi, naguères Audiancier de France, aagé de soixante-huit ans;

Le Maistre de la Trompette, orfèvre, demeurant sur le pont au Change, homme aagé, mais qui se portoit encores bien, et lequel mourust toutesfois tout soudain, en moins d'une heure ou deux au plus, comme aussi fist un nommé Jacquelin, Trésorier des bastimens du Roy, homme replet, et qui à peine peust de la Chambre des Comptes gangner sa maison pour y rendre son ame à Dieu.

La constitution de ce mois fust brouilleuse, vaine, maussade et cathaireuse, la saison ne gardant point sa constitution naturelle : car mesme la nuict du vendredi 9e de ce mois il tonna et esclaira fort, dont procédèrent force petites véroles et cathaires soudains et suffocatifs, qui en envoièrent au tombeau de jeunes et de vieux.

La mauvaise maladie parust aussi en quelques endroits de la ville, mais peu, et causa enfin, par la grâce de Dieu, plus de peur que de mal.

En ce mois de janvier, et le 14e d'icelui, je receus des lettres de La Rochelle de M. de Plom, mon bon ami, en dacte du 1er de cest an 1604, avec ung petit livret intitulé *le Soldat françois,* duquel il me fait cas, par ses lettres, comme d'une pièce élégante et diserte, digne (ce me mande-il) d'estre gardée parmi mes raretés,

et de laquelle il me prie lui escrire mon jugement, et si les plumes huguenotes de Guienne sont de bonne trempe et bien acérées.

Ma response a esté, après l'avoir leu assez exactement et d'un bout à l'autre, que ledit livre est un vrai Discours d'ung soldat bravasche, Gascon, aiant de belles pointes et rencontres à la mode du pays; duquel si l'espée est d'aussi bonne trempe et aussi bien acérée qu'est sa plume, avec le courage qu'il a et le zèle qu'il fait paroistre avoir comme bon François au service de son Roy, est capable d'en faire un bon à Sa Majesté, laquelle, se résolvant d'entrer en guerre avec l'Espagnol, auroit bon besoin de tels soldats en effect que l'aucteur lui propose en papier et en peinture, pour recouvrir à la pointe de son espée ce qui justement lui appartient, puisque le droict en gist là aujourd'hui.

Febvrier.

Le dimanche premier de ce mois, Alexandre Monsieur, second bastard de nostre Roy, fust fait chevalier de Malthe, avec l'ordre et cérimonies en tel cas accoustumées, célébrées, ce jour, dans l'église du Temple, à Paris (lieu propre et de tout temps affecté aux bastards), où Sa Majesté assista avec les Présidens de sa Cour, auxquels il avoit fait commandement de s'y trouver, et leur avoit mesme fait signifier par le Maistre des Cérimonies. Ledit Alexandre Monsieur avoit du Roy la réserve de la Commanderie, qu'on disoit valoir quarante mil livres de rente.

Le dimanche 8e de ce mois, le Cordelier portugais qui preschoit à S.-André commença son sermon par ung traict qui le fit remarquer de vaine ambition et de peu

de charité, car, estant en sa chaire, après qu'il eust bien regardé de-çà et de-là et tout à l'entour de soi, commença à dire qu'il y avoit des escrivains de ses sermons, qui les revendoient après, et qu'on lui avoit dit que tel de ses sermons avoit esté vendu par eux, et l'estoient ordinairement dix, quinze, vingt, voire jusques vingt-cinq escus; qu'il n'estoit raisonnable qu'on proufitast de ceste façon de ses labeurs et sueurs, et que s'ils ne s'en abstenoient, il cesseroit de prescher : lesquelles paroles en offensèrent beaucoup et en firent rire plusieurs autres, qui disoient que nous n'estions pas en ung temps où on achetast des sermons si cher.

Le jeudi 12e de ce mois, ung nommé de Louys, Secrétaire du Roy, qui se disoit de mes amis, et lequel toutesfois je n'aimois guères, pour l'avoir en opinion d'un vrai trompeur et menteur qui avoit l'ame cautérizée, et portoit la conscience en escharpe, fist à la Cour amande honorable, nud, en chemise (combien qu'il fist fort froid), avec la torche au poing, attaint et convaincu de fausseté et concussions; fust banni de la prévôté et viscomté de Paris pour trois ans, et déclaré à jamais incapable de tenir en France aucun office ou bénéfice.

Le vendredi 13e de ce mois, j'ay achevé le livre d'Histoire latine de ce temps de M. le président De Thou, imprimée nouvellement à Paris, in-folio, par la veuve Patisson, qui m'en donna une pour mes estrenes, le premier de cest an 1604. Elle contient dix-huit livres, que j'ay leus exactement d'un bout à l'autre, et y ai pris fort grand plaisir, ne pouvant dire autre chose sur les jugemens divers que j'en oy faire tous les jours, nommément aux ecclésiastiques, qui la condamnent tout haut d'affectation, de partialité et d'hérésie, que ce qui a esté dit de tout temps et se pratique aujourd'hui plus

que jamais, à sçavoir que *veritas odium parit*; et crains fort que tels censeurs qui condamnent ceste première partie d'histoire, sous prétexte qu'en quelques endroits d'icelle l'aucteur s'est servi de quelques mémoires un peu communs et partiaux, qui pour cela ne laissent d'estre véritables, encourent eux-mesmes la censure de partiaux et mauvais François, pource qu'à proprement parler ceste Histoire est l'histoire de nostre Roy et de sa Maison contre les vieux tiltres et prétentions des ennemis de ceste Couronne : la décision desquels a souvent esté renvoiée à la Cour de Parlement, de laquelle l'aucteur est Président.

Pour le regard du crime d'hérésie, on sçait assez que toutes personnes pacifiques et qui affectent une réformation en l'Église sont subjects pour le jourd'hui à ceste note, mal voulus et suspects à Messieurs nos maistres.

Tout ce qu'on craind pour l'aucteur, c'est qu'aiant envoié son livre à Romme, s'il vient à y estre censuré (comme on croid qu'il sera), le Roy, pour gratifier le Pape, ne lui manque de garand.

Une autre faute qu'on cotte, c'est de ne l'avoir fait imprimer entière ici ou ailleurs, qui eust rendu vaine la censure des envieux, par la publication de l'Histoire partout, qui eust été si bien receue qu'on y fust venu à tard pour la censurer; et encores, en ce cas, on n'eust manqué de contre-censeurs et bons advocats pour la défendre.

Le lundi 16e de ce mois, estant allé voir M. Cazaubon, il me parla d'un livre imprimé depuis peu à Pavie, in-4°, composé par un docteur en droit canon, nommé Carrerius, sur la puissance du Pape, contre le Cardinal Bellarmin, lequel il accuse d'avoir fait trop petite et avoir réduit ceste souveraine puissance Pontificale au petit pied par ses escrits : car il dit qu'au Pape appar-

tient toute la terre, et que tout ce qui y est contenu est de son domaine et de sa jurisdiction, voire que tous les rois et princes de la terre ne sont que simples valets et serviteurs ministériaux de Sa Sainteté.

Me pria, si j'en pouvois recouvrer un, pource qu'il estoit rare et ne l'avoit veu qu'en l'estude de M. le président De Thou, de le voir et de le lire. Sur quoi aiant rodé toute l'Université par trois ou quatre jours, enfin en ay trouvé ung, par hazard, qui m'a cousté ung quart d'escu, lequel après avoir leu, ay trouvé qu'à la vérité il partist la puissance du Pape avec Dieu, et ne la fait guères moindre, contre les opinions et escrits des meschans Politiques de ce siècle, et de Bellarmin entre autres, qu'il semble vouloir faire comme leur Cardinal.

Le tiltre du livre est : *De potestate Romani Pontif., adversus impios Politicos, libri duo, Alexandro Carrerio Patavino I. C. auctore; ad illustriss. et reverendiss. dominum, etc. Patavii, apud Franc. Bolzetam,* 1599. De moi, je lui ay donné ce tiltre : *Liber Blasphemiarum Carrerii.*

Ce jour, Messieurs de la Faculté * de Paris *, assemblés en corps à la Sorbonne, censurèrent les Plaidoiers et Arrests de Me Loys Servin, Advocat du Roy, qu'il avoit fait imprimer à Paris, par Hugueville. Ladite censure estoit conceue en ces mots : *Die XVI*, etc.

Le mécredi 18e, on publia à Paris une Défense du Roy de traffiquer ni avoir commerce aucun aux pays de l'obéissance du Roy d'Espagne et des Archiducs, jusques à ce qu'ils eussent deschargé ses subjets du paiement de l'imposition de trente pour cent. Il estoit imprimé par P. L'Huillier.

Contre ces Défenses fust publié ung petit Discours de sept feuilles seulement, bien fait, mais sanglant et sédi-

tieus, et imprimé (comme on croioit) à Paris, ainsi que me dit un homme d'honneur, qui n'avoit eu à peine le loisir de le lire, tant il estoit rare et peu recouvrable, jusques là * qu'il me fust dit * qu'un gentilhomme allemand, fort curieux, en donna d'ung un double pistolet. Il portoit ce tiltre : *Remonstrances des Estrangers sur la Défense du Commerce.*

Les deux Rois, mais principalement celui de France avec ceux de son Conseil, qu'il nomme, y sont mal accoustrés et cruellement deschirés.

Le dimanche 22e de ce mois, un jeune Cordelier du Couvent de Paris, nommé Baptiste Bugnet, tenu pour habile homme entre eux, quitta le frocq et l'habit, et se rendist à Ablon, où il fist, ce jour, publique abjuration de son Ordre et Religion et profession de la leur. Il tira, avant que partir, une attestation de son supérieur, comme il s'estoit toujours bien et honnestement gouverné et sans reproche, donnant à entendre qu'il vouloit aller prescher quelque part; et ainsi les trompa, comme un Cordelier mesme de là-dedans m'a conté. Il estoit d'ung esprit vif et gaillard, comme tesmoingne ung sien petit livret intitulé *Antiperistase,* imprimé à Paris, in-16, par A. Du Brueil, composé par lui peu auparavant son défroquement, qu'un mien ami me donna.

Le discours en est fort joli et le langage affetté, où il n'a mis son nom, aiant possible pensé qu'ung traicté d'amourettes s'accordoit mal avec la profession d'un Cordelier.

Le mardi 24e de ce mois, ung solliciteur du Palais à Paris, que je connoissois, aiant envoié sa femme au vin pour soupper, comme elle fust de retour, le trouva mort près de son feu, aiant les jambes toutes bruslées; et si

dit que quand elle le laissa, qu'il se portoit fort bien et ne se plaignoit de rien.

En ce mesme temps, mourust à Paris ung de mes amis, nommé Le Cointe, controlleur de la Chancellerie de Paris, et le plus ancien officier d'icelle, aagé de près de quatre-vingts ans.

Mourust aussi un jeune gentilhomme fort accompli, nommé M. de Maisons, gendre de madame de Veuil, qui fust emporté en mesme temps, à Paris, d'une pluesie, et changea sa Religion, mourant, de laquelle vivant il avoit tousjours fait profession : car il mourust Catholique Romain, et pria que ses enfans y fussent nourris et instruits.

Le vendredi 27e de ce mois, ung Secrétaire du Roy, nommé Nicolas, qui estoit un bon corrompu et vieil peccheur, et lequel on disoit croire en Dieu par bénéfice d'inventaire, n'en estant que mieux venu aux compagnies, selon l'humeur corrompue de ce siècle misérable, mourust à Paris, en sa maison, aagé de soixante-dix ans ou environ, aiant fait une fin semblable à sa vie : car, comme on lui parloit de Dieu et de la mort, et d'une vie éternelle beaucoup meilleure, plus désirable et heureuse que celle-ci, il fist response qu'il eust quitté tousjours fort volontiers sa part de paradis pour cinquante ans de plus de ceste vie.

Trois ou quatre jours avant sa mort, comme il estoit homme facétieux, et qui avoit des rencontres fort à propos, et à ceste occasion bien voulu et recherché de plusieurs personnes, M. le Chancelier l'aiant envoié visiter par un de ses gens pour sçavoir comme il se portoit, il le pria de dire à M. le Chancelier qu'il se portoit tout ainsi que La Pavanne, ung pas en avant et trois en arrière.

Son tombeau, qu'il s'estoit dressé lui-mesme, comprend en quatre vers la vie, mort, charité et Religion du personnage, indigne de celui qui porte le nom d'homme :

J'ay vescu sans souci, je suis mort sans regret;
Je ne suis plaint d'aucun, n'aiant pleuré personne.
De sçavoir où je vais, c'est un trop grand secret :
J'en laisse le discours à Messieurs de Sorbonne.

En ce mois, moururent aussi, à Paris, le jeune Damfrie, fils unique de son père, et qui jà l'égaloit en son art de graveure, où il estoit singulier * par-dessus tous ceux qui sont et ont esté * ;

M. Parent, Secrétaire du Roy, partizan du Sel;

Gaucheri, aagé de trente-un ans, qui venoit de perdre un procès qu'il avoit contre son père;

Madamoyselle de Beauclerc, cousine-germaine de feue ma femme, et le sieur de Gondi, qui mourust en son hostel de Gondi, aux fauxbourgs S.-Germain, le dimanche dernier de ce mois, à dix heures du matin : auquel jour un gentilhomme du pays de Bourbonnois, nommé Daisné, aiant toute sa vie fait profession de la Religion prétendue réformée, l'abjura publiquement dans l'église des Cappussins, à Paris, où il ouist la messe, à laquelle assistèrent plusieurs gens de qualité, et entre autres M. le Procureur Général. M. Duranti, mon gendre, s'y trouva aussi, en aiant esté prié.

En ce mois, mourust en Lorraine Madame la duchesse de Bar, sœur unique du Roy, et en arrivèrent les nouvelles à Paris et à la Cour le dimanche 15e du présent mois de febvrier, qui furent célées au Roy jusques au mardi ensuivant, pource qu'il avoit ses gouttes.

Sa Majesté s'en monstra fort faschée et en pleura (ce

qu'on a fort rarement remarqué lui estre avenu), défendist * tout à l'heure * les balets et masquarades *, pour ung temps *, et commanda à Messeingneurs de Nemoux et comte Dauvergne de différer leur balet, qu'ils devoient jouer le jeudi; puis, pour passer sa fascherie, s'en alla à S.-Germain, après avoir donné ordre aux bagues du cabinet de ladite dame, qu'on disoit estre morte des drogues chaudes et fortes que quelques empiriques lui avoient fait prendre pour avoir des enfans, et mesme de la soie rouge. Autres disoient (mais avec calomnie) qu'on lui avoit aidé, et qu'avec la dispense du mariage estoit arrivée celle de la mort, qu'on avoit trouvée attacchée au bout.

Depuis l'onzième de ce mois, le vent, qui avoit tousjours esté au midi depuis le premier de l'année jusques à ce jour, tourna à la bize et au septentrion, et causa la gelée, bien à point pour les maladies, principalement les contagieuses, qui menassoient fort Paris. Le temps fust fort froid, héreux et neigeux jusques au 27e, qu'il tourna au dégel, qui estoit toutesfois froid et brumeux.

Pendant ces jours gras, le baron de Termes, frère de M. le Grand, aiant esté surpris, la nuict, couché en la chambre des filles de la Roine avec la Sagonne, une des filles de ladite dame, qu'il aimoit et entretenoit dès longtemps, estant grosse de son fait, s'en estant sauvé tout nud et en chemise, craignant l'indignation de Leurs Majestés, principalement celle de la Roine, qui s'en sentoit si fort offensée qu'elle pria le Roy de lui faire trencher la teste, s'enfuit de la Cour et s'absenta. La Sagonne fust ignominieusement chassée et mal-traictée de la Roine, et l'eust esté pis si le Roy ne se fust mis entre deux et interposé en ce fait son auctorité. Madame de Drou, Gouvernante desdites filles, bien qu'elle n'en fust

en rien coulpable, aiant tousjours esté tenue pour dame fort sage et vertueuse, eust son congé, et Madame de Malissi mise en sa place, * bien que * le Père Cotton (qu'on tient fort habile homme en telles affaires, et autant versé en ceste estude, possible, qu'en celle de sa théologie) * se fust fort emploié à faire la paix de la Sagonne et de ladite dame de Drou avec la Roine; mais il y perdit son escrime, Sa Majesté s'y estant rendue inflexible, comme elle fait tousjours où il y va de l'honneur et de la chasteté.

Mars.

Le mardi 2e de mars, qui estoit le jour de Quaresme-prenant, mourust à Paris la fille de M. L'Huillier, qui estoit fort belle, aagée de dix-huit à dix-neuf ans, laquelle avoit esté encores, le jour de devant, à ung balet.

Ce jour, contre l'ordinaire des desbauches de Paris à un jour de Quaresme-prenant, ne se virent sur le Pont-au-Change aucuns estaux dressés pour jouer aux dés, comme de tout temps on avoit accoustumé d'en voir : sur laquelle réformation ceux dudit pont estant interrogés, respondirent qu'ils vouloient estre sages doresnavant et bons mesnagers, puisque le Roy leur en monstroit le premier l'exemple, et que M. de Rosni leur apprenoit tous les jours à le devenir.

Un bouffon de la Cour, nommé la Regnardière, auquel le Roy permettoit de tout dire, pource qu'il prenoit plaisir à ses rencontres, en fist une sur les libéralités du Roy au Roy mesme, qui mérite d'estre escrite, et est telle [1] :

1. L'Estoile a omis d'ajouter ici la rencontre en question.

M. de Lescalle, au mesme temps, fist les vers latins suivans :

Cœlo pluente, etc.

Le mécredi 3e, ung pauvre pescheur, nommé Jean Gault, demeurant à Paris, aux faubourgs S.-Germain, aagé de quatre-vingts ans, mourust, laissant sa femme, avec laquelle il avoit vescu soixante ans, aagée de quatre-vingt-quatre ans. Ledit Gault estoit père de la nourrice de ma petite-fille Magdelon.

Le mécredi 10e, la femme d'ung nommé Cornu, Advocat au Parlement de Paris, mourust tout soudain, après avoir bien disné. Elle estoit grosse, et n'avoit fait aucun excès ou violence, qui soit venu au moins à la connoissance de personne, qui lui peust causer cest inconvénient et mort si soudaine.

Le vendredi 12e de ce mois, M. l'Archevesque d'Aix, docte prélat et vray torrent d'éloquence, preschant le karesme à S.-André, scandaliza fort la paroisse d'Ablon pour avoir dit qu'en y allant on chantoit de vilaines et sales chansons, et audit Ablon aussi, et que ce n'estoit que toute abomination de leur fait : ce qui fust trouvé plus mauvais de lui que d'un autre, pource qu'on disoit qu'il sçavoit bien les chansons qu'on y chantoit, et qu'en aiant esté autrefois, il ne pouvoit ignorer ce qu'on y faisoit. Mesmes le Roy, parlant un jour de lui, avoit dit que s'il y eust eu des éveschés du costé de ceux de la Religion, qu'il eust esté évesque d'Ablon, mais qu'il n'y en avoit point.

Il y en avoit trois à Paris, en ce karesme, qui avoient toute la presse de la ville, qu'on désignoit par les trois noms suivans : *le Docteur, l'Orateur, le Prédicateur.* Le Docteur estoit le Cordelier portugais qui preschoit à

S.-Paul (qu'on trouvoit toutesfois estre douteur en plusieurs points); l'Orateur, le Père Cotton, qui preschoit devant le Roy, fort propre pour une Cour, estant doué de toutes les parties requises en un bon courtizan; le Prédicateur, le Père Gontier, jésuite, qui preschoit à S.-Jean, fort propre pour un peuple qui se repaist plus de belles paroles que d'autre chose.

Le dimanche 14e de ce mois, je me fus proumener, par curiosité, au cimetière de ceux de la Religion, derrière S.-Supplice, qu'on appelle S.-Père, pour y voir la belle tumbe du feu trésorier Arnauld, dont chacun parloit comme de chose nouvelle et inusitée entre ceux de la Religion, principalement en ce pays-ci.

Elle estoit d'ung fort beau marbre noir, tout d'une pièce, estimée à deux cents escus ou environ, eslevée d'ung demi-pied de terre et couchée de plat, autour de laquelle y avoit gravé en lettres d'or ce qui s'ensuit :

Cy gist noble homme maistre Claude Arnauld, vivant Conseiller, Notaire et Secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France, et des Finances de Sa Majesté, Trésorier général de France en la Généralité de Paris, et ordonné par le Roy près la personne de Monseingneur le Marquis de Rosni, pour l'administration des Finances de Sa Majesté, soubs le commandement dudit seingneur.

Dans le milieu du marbre, estoit gravé en lettres d'or ce qui s'ensuit :

Passant, tu ne liras point ici les louanges de celui qui est soubs ce tumbeau. Sa vie les a, comme immortelles, gravées dans le Ciel, jugeant indigne qu'elles trainassent en Terre.

Quant à ce qu'il a esté, tu le pourras apprendre de sa fortune, mais de sa vertu seule ce qu'il méritoit d'estre.

MOESTISSIMO FRATRI

PLURA NON PERMISIT

DOLOR.

Au-dessus se voioient gravées ses armoiries.

Quinze jours ou trois semaines après, on couvrist de plastre ce beau tombeau, de peur que la populasse, envieuse de tels monumens, n'achevast de le gaster, comme elle avoit déjà commencé, et qu'enfin elle ne le brisast et ne le rompist du tout, comme aussi on fust adverti qu'on avoit délibéré de le faire en une nuict.

Et voilà comme d'ung
tombeau de marbre
en fust fait ung de
plastre, et quelle est
la durée de nos
ambitions, qui
se réduisent enfin
en boue et en
plastre.

Le mardi 23e, furent pendus en la place Maubert, à Paris, deux larrons, avec une femme qui estoit leur recéleuse.

En ce temps, couroient à Paris les conditions du contract que Sa Majesté vouloit passer avec les Jésuites

pour la fondation qu'elle leur avoit accordée d'ung collége en sa maison de La Flesche en Anjou.

Entre autres particularités, la sépulture des cœurs de Leurs Majestés y est desseingnée et ordonnée dans le milieu de leur église, avec beaucoup de solennité et cérimonie, et à l'instante prière et requeste desdits Jésuites.

Par où il semble que ces bons Pères, quelques bons religieux qui soient, aient enfin voulu avoir le cœur d'un Roy mort, que tant de fois ils lui auroient voulu arracher pendant sa vie.

Au mesme temps, on fist courir à Paris force copies, venantes de la maison de l'Ambassadeur d'Angleterre, d'une nouvelle Déclaration du Roy, donnée à Wuestmonter le 22e de febvrier de l'an présent 1604, par laquelle Sa Majesté enjoingnoit à tous ecclésiastiques de l'Eglise Romaine, prestres, jésuites, seminaires et autres, de vuider des roiaumes et pays de son obéissance dans le 19e mars. Reconnoist cependant le Pape pour évesque de Rome, et, en qualité de prince séculier, lui offre tous offices et devoirs d'amitié, comme s'y sentant obligé pour les courtoisies qu'il a receues de lui, dont il proteste se revencher, se monstrant en ceste Déclaration plus retenu qu'en sa Confession, où il appelle ledit Pape Antechrist.

Sur la fin de ce mois, arrivèrent les nouvelles de la mort du capitaine Catrice, qui avoit le régiment de la Bourlotte devant Ostande, où il avoit esté tué d'un coup d'harquebouze. Il estoit homme de conseil et d'affaires, grand guerrier et aussi vaillant que son espée : de quoi le Roy lui-mesmes rendist tesmoingnage de sa propre bouche lorsqu'on lui en apporta la nouvelle, car il dit tout haut que l'Archiduc avoit perdu le meilleur capitaine qu'il eust et le plus vaillant. Il estoit soldat de fortune

et né d'ung fort bas lieu d'entre Thérouanne et Hesdin, mais valureux, et en ceste qualité avancé par l'Espagnol, lequel en cela n'a point d'esgard si on est sorti de la braiette d'un gentilhomme ou d'un vilain.

En ce temps, mourust à Fontenay-le-Comte, en Poictou, le Maistre des Comptes Pajot, qu'on disoit estre mort empoisonné pour le service du Roy, exerçant une commission assez odieuse que Sa Majesté lui avoit baillée en ces pays-là. On croid que la récompense que les siens en auront sera l'ordinaire : qu'il estoit bon serviteur du Roy, et que c'est grand dommage.

Le mardi 30e de ce mois, fust arrestée en la Chambre des Comptes, à Paris, la réception de Montauban, au lendemain, en l'estat de Receveur de la ville de Paris, non pour ses mérites, qui méritoient une autre recepte que celle-là, et aussi peu du consentement de Messieurs des Comptes, mais de la plaine volonté et puissance absolue du Roy, qui leur dit, sur les remonstrances qu'ils lui en pensoient faire, qu'il le vouloit, et que si dans mardi ils ne le recevoient, qu'il les interdiroit tous. Au surplus, que tous, tant qu'ils estoient, estoient pensionnaires de ses financiers, et qu'il le sçavoit fort bien; mais que, quand il lui plairoit, il feroit faire tous leurs estats par une douzaine d'hommes qu'il y commettroit.

Ainsi fust le lendemain, qui estoit le mécredi, dernier du mois, receu par la Chambre le trésorier Montauban, Receveur de la Ville, tailleur de son premier mestier, dont on disoit que nostre Recepte estoit assignée sur la pointe d'une esguille. Il fust receu à certain temps et par commission seulement (c'est-à-dire tant qu'il plairoit au Roy).

Ce mois de mars, pour son commencement, se fist sentir doux et chaudelet; mais, incontinent après, tourna

au froid et à la bize, où il a continué jusques à la fin, tousjours inconstant, froid et fort venteux.

Sur la fin de ce mois de mars, ung prestre de Chasteaulandon fut condamné, par arrest donné en la Tournelle, d'estre pendu à Nemoux et son corps réduit en cendres, pour avoir esté convaincu de consacrer ordinairement, en sa messe, le *Corpus Domini* avec du papier, soubs couleur d'ung sort qu'il exerçoit par tel moyen.

AVRIL.

Le samedi 3e de ce mois, furent apportées nouvelles de la mort du Cardinal d'Ossat à Romme, regretté de tous les gens de bien, pour avoir tousjours esté bon serviteur du Roy et vray François; au surplus, homme docte, grand politique, et le meilleur des Cardinaux de Rome.

En ce temps, advinst, à Paris, qu'une fort belle jeune femme, aagée de vingt-sept ans ou environ, fille d'ung sellier nommé Cordon, demeurant en la rue de la Harpe, nouvellement mariée à un sergent de la Ville, aiant esté mordue, à la main, d'une petite chienne qu'elle avoit, devinst enragée; et, pource qu'elle craignoit surtout qu'on l'estouffast, comme on a accoustumé de faire en telles maladies, on s'avisa, pour la faire plus doucement mourir, de lui donner une médecine empoisonnée, qu'elle prist d'un grand cœur (encores qu'elle s'en doutast), de la main propre de son mari, et mourust, trois heures après la prise de ceste médecine.

Elle avoit en son mal quelques intervalles, et par fois quelques bonnes heures, pendant lesquelles elle se retournoit fort à Dieu, et le prioit ardamment, avec plusieurs bons et saints propos; mais avoit tousjours

ceste vive appréhension qu'on ne l'estouffast, priant pour cest effect son père de ne la point laisser : « Car aussitost, disoit-elle, mon père, que vous m'aurez laissée, ils m'estoufferont. » Ce qui fut en partie cause de lui faire donner la médecine.

Le dimanche 11e de ce mois, jour de Pasques flories, Monseingneur le marquis de Rosni, estant au presche à Ablon, fist le pain bénist à S.-Paul, où on donna pour lui quatre escus au cierge et quatre à l'œuvre. On disoit qu'il estoit de deux paroisses fort différentes, et esloingnées l'une de l'autre.

Il donna aussi trente escus pour la queste du Cordelier portugais, à S.-Paul, qu'il alloit ouïr souvent ; et disoit-on qu'on lui avoit bien fait jusques à quatre cens escus, qui estoit plus de proufit qu'on n'eust sceu tirer de ses sermons en quarante ans.

Le samedi 24e de ce mois, veuille de Pasques closes, ung nommé Loste, commis principal de M. de Villeroy, duquel il estoit fillol et grandement aimé et favori, aagé de vingt-trois ans seulement, aiant esté descouvert avoir intelligence avec l'Espagnol contre le service du Roy, duquel il descouvroit tous les secrets, jusques à envoier en Hespagne copies des lettres que le Roy escrivoit au Roy d'Angleterre, Comte Maurice, et autres princes et seingneurs ses confédérés, peu amis de l'Espagnol (chose tesmoingnée par la bouche de Sa Majesté) ; ayant pris sa brisée pour se sauver vers Meaux, accompagné d'un courrier d'Espagne, et se sentant fort poursuivi de près et pressé par les prévosts des mareschaux, principalement par celui de Meaux, fust trouvé nayé en la rivière près La Ferté, joingnant le bacq, où il avoit passé l'eau (soit qu'après l'avoir estouffé on l'y eust jetté, ce que beaucoup ont creu et croient ; soit, selon l'opinion des autres, qu'il

y fust tumbé par hazard, ou qu'il s'y fust précipité par désespoir). Le corps mort fust fouillé par tout : on trouva sur lui trente quadruples d'Espagne, ung doublon et ung sol, un cachet, ung camaieux, et ung chappelet de corail marqué d'or, fort beau et de grand prix, avec lequel il faisoit ses dévotions à l'église, et, le tenant entre les mains, disoit dessus : *Pater noster, Ave Maria,* recommençant tousjours et ne faisant autre prière que celle-là, comme je l'ai ouï asseurer à un homme d'honneur, assez privé de lui, avec lequel assistant à la messe, il avoit observé toutes ces simagrées et entendu ces belles dévotions.

Ainsi servoit Dieu par compte, ce bon Catholique, comme il faisoit le Roy d'Espagne, son maistre, selon le comptant qu'il en recevoit pour trahir le Roy de France, son prince et naturel seingneur : estant, au reste, si bon chrestien, qu'il alloit au conseil aux docteurs pour estre asseuré que Jésus Christ avoit esté fait homme, ne le pouvant nullement croire, ainsi qu'il disoit.

Il commença ses menées et trahisons, lorsque le Roy envoia M. de la Rochepot en Espagne, avec lequel il alla, à l'instante prière, requeste et sollicitation de M. de Villeroy, son maistre.

Estant là, il descouvrit l'entreprise de Pampelune, de laquelle il n'y avoit que le Roy, Messieurs de Rosni et de Villeroy, son maistre, qui sceussent et qui en peussent parler : ce qu'aiant esté ramentu depuis par Sa Majesté audit sieur de Villeroy, lui osta pour un temps l'appétit et le dormir. Aussi n'estoit-ce ung petit desservice fait à Sa Majesté que cestui-là, pour lequel on tient que ce petit maraud avoit touché de l'Espagnol deux mil escus.

Du depuis il poursuivist tousjours, et en descouvrit bien

d'autres, jusques à ce qu'estant décélé par un nommé Raphin à l'ambassadeur de France, qui en donna advis au Roy : désirant ledit Raphin (qui estoit ung des Seize, homme de sac et de corde, et exilé de France, son pays naturel, pour la Ligue) rentrer par là en la grâce de son prince, en la France et en son bien, descouvrit toutes les menées et intelligences de Loste, qui se fioit dudit Raphin comme l'aiant tousjours congneu mal affectionné au service de Sa Majesté, et lequel, pour cest effect, estoit nourri et entretenu de la bourse de l'Espagnol.

Le lundi 26e, le corps mort de Loste fust amené à Paris et mis au Chastelet, où chacun par curiosité l'alloit voir. Il fust embausmé et ouvert par les plus experts chirurgiens, qui tous le jugèrent n'avoir esté nayé, et le tenoient comme impossible pour trois raisons : principalement l'une, qu'on ne lui avoit point trouvé d'eau dans le corps; l'autre, qu'on lui avoit trouvé les mains jointes l'une contre l'autre : ce qui ne se void point en un nayé; la troisiesme, qu'au lieu qu'ung homme qui s'est nayé a tousjours les jambes fort roides et estendues, cestui-ci les avoit au contraire toutes retirées et quasi resserrées jusques auprès des fesses. Par ainsi concluoient à l'estouffement, après lequel on l'avoit jetté dans l'eau, n'y aiant apparance aucune qu'il eust été estranglé, ni autrement mort, pource que les marques ordinaires y défailloient.

Le Roy, fort fasché de cest accident et trahizon, en remaschoit la conséquence plus en son cœur qu'il ne la faisoit paroistre au dehors, faisant, comme on dit, bonne mine en mauvais jeu; plaingnoit les Estats du Pays-Bas, auxquels ce petit coquineau avoit bien brouillé (disoit-il) les affaires (et possible plaingnoit autant ou plus les siennes, sans en dire mot); portoit cependant le meilleur visage du monde à Villeroy, prenant bien la

peine d'aller jusques chez lui pour le consoler et conforter en son ennui, ne lui monstrant aucun soupçon de desfiance pour ce qui s'estoit passé, non plus qu'auparavant, encores moins : tellement qu'on disoit à la Cour que l'heur lui en vouloit bien d'avoir un si bon maistre, pource qu'en matière d'ung fait d'Estat de telle conséquence, les rois et les princes veulent coustumièrement que les maistres respondent de leurs vallets : comme aussi il semble bien raisonnable, mesmement quant la charge respond apparamment au soupçon.

Le peuple, moins retenu que le courtizan, passoit bien plus oultre : car par ses discours il attacchoit au gibet avec Villeroy plusieurs autres, qui à l'avanture n'en pouvoient mais, non plus que lui. Estant aussi peu en la puissance de toute la faculté terrienne d'engarder le peuple françois de parler que d'enfouir le soleil en terre ou l'enfermer dedans un trou.

Sur ces discours, coururent les deux vers latins suivans, qu'on attribuoit à M. N. R. :

Fabula per varias vulgo trajicitur artes,
Inque brevem, ut cuique est animus, jactatur olivam.
Brevis oliva. *Ung olivier :* VILEROY.

En ce temps, fust publié et imprimé, à Paris, *l'Anti-Soldat francois*, fait par ung nouveau poétastre et escrivaceau de ce temps, nommé Du Souhait, qui est un discours fort peu souhaittable de tous les gens d'honneur, et si gauffe et mal tissu qu'il ne mérite qu'un Matagot pour responsе : au reste, qui sent de loin son ame cautérisée Espagnole, rejetté à bon droit de tous les bons et naturels François.

Deux ou trois jours devant la descouverte de l'entreprise de Loste, comme le Roy s'amusoit à lire le livre du

Soldat francois, auquel on disoit qu'il avoit pris goust depuis ung peu, arriva M. de Villeroy, auquel Sa Majesté en riant demanda s'il avoit point veu et leu ce livre. A quoi Villeroy aiant respondu que non : « Il faut, lui dit le Roy, que vous le voiez : car c'est un livre qui parle bien à ma barette, et encores mieux à la vostre. Il dit que vous estes Espagnol : vous sçavez bien ce qui en est. »

En ce mois, moururent à Paris le président Chanron; ung bedeau de l'Université, nommé Violette, aagé de trente-cinq ans seulement; Madamoiselle de Congis, jeune damoiselle, cousine de feue ma femme; et Madamoiselle Olier, fort jeune aussi, de laquelle le mari avoit eu l'estat de Roguais, de Trésorier ordinaire des guerres, lequel on disoit qu'il avoit acheté quarante mil escus.

Sur la fin de ce mois, et le dernier ou pénultiesme d'icelui, mourust, dans le couvent des Jacobins de Paris, François Texere, Portugais, moine de l'ordre S.-Dominique, homme de bien, meilleur François qu'Hespagnol, grand généalogiste, et assez docte pour un moine. Au reste, homme pacifique, et formel ennemi de toute Ligue et faction : ce qui le rendoit odieux à beaucoup de son couvent.

Il venoit fraischement d'Angleterre, où il avoit esté par le commandement du Roy, qui lui avoit fait donner cent escus pour son voiage. Estant là, il avoit veu le Roy d'Angleterre, auquel il avoit fait présent de sa généalogie qu'il avoit faite; et avoit esté fort bien veu et receu de Sa Majesté; estant prest d'y retourner, lorsque le mal le prist, qui fust le propre jour de Pasques : c'estoit une rétention d'urine, qui le fist mourir avec grandes et extresmes douleurs.

aucoup ont eu opinion qu'on lui avoit aidé, et que
que meschant moine (dont ce couvent n'est point
rni) l'avoit chevillé. Pour moi, je tiens la maison
acobins pour une mauvaise retraicte à tout hom-
oit moine ou autre) qui fait des voiages en An-
re, au temps présent (si ce n'est pour y mal faire),
est recongneu pour bon François et affectionné au
e du Roy de France.

constitution du présent mois d'avril fust fort douce,
nte et agréable, respondante à l'étimologie de son
Ἀφροδίτη, et qui avoit une monstre de fertilité de
iens, la plus belle qu'on eust sceu voir ni regarder :
st esté une joie entière au pauvre peuple si elle
esté interrompue (comme sont les choses de ce
e ordinairement) par une appréhension de la maladie
gieuse, qui paroissoit jà en beaucoup d'endroits, et
e des chiens à Paris, qui estoit comme une chose
gieuse en une telle ville, et qui sembloit la menas-
quelque triste et funeste accident.

e vendredi dernier jour du présent mois d'avril,
nien ami me communiqua une lettre qu'on lui
envoiée sur l'estat des affaires du Pays-Bas; la-
, pour l'avoir trouvée bien faite et escrite (selon
ugement) d'une belle plume, je fis doubler sur
, et en pris la copie suivante[1] : *

onsieur, il n'y a rien, parmi nos misères et cala-
qui me desplaise plus que de dire que nous nous
tousjours repaissans des vaines espérances que
us a données depuis un si long temps sans au-
fet; et que cela nous fait négliger les moiens de

[1] *article, raturé dans le manuscrit original de la Bibliothèque publi-
Troyes, est remplacé par ces mots en marge* : Je l'ai fait depuis im-
ar Du Val et Berion.»

remédier à la ruine et subversion qui nous menace de si près, que nous ne sçaurions dire si nous en sommes à la veuille ou au jour.

« Chacun reconnoist bien que nous ne sçaurions durer en l'estat où nous sommes, et qu'il se doit encores bientost changer en un pire; mais peu sçauront ou ozeront en dire les moiens ou remèdes pour nous en tirer. Doncques, pour ne parler en termes généraux, comme plusieurs font, je désire de particulariser ici seulement les subjects de nos justes appréhensions et les maux qui nous menacent, afin que s'ils sont sans remèdes, que nous nous résolvions de les supporter constamment, et que s'il y en a quelcun, nous le recherchions soingneusement : car ce n'est rien de descocher ses flèches, sans planter quelque but.

« La pire condition d'un Estat travaillé par la guerre, c'est d'y estre tousjours sur la défensive, sans pouvoir à son tour entrer sur l'offensive; d'avoir ses ennemis proches et son secours esloingné; d'y voir augmenter les désordres, à mesure que les moiens d'y remédier diminuent; et finalement, de ne pouvoir espérer de parvenir à une paix, soit par traicté, ou par l'effort des armes.

« Ces trois conditions se trouvent en la nostre telles que toute espérance de les voir changer nous est interdite.

« Nous ne pouvons, en premier lieu, entrer au pays des ennemis, pour, y portant la guerre, respirer dans le nostre. L'on a tenté en vain par plusieurs fois, et mesmes depuis peu par les costés de Dresberch, de Saghing et de Bommel : ce qui n'a servi qu'à les affermir et fortifier davantage. Ils sont couverts et enserrés de toutes parts, de la mer et des bras du Rhin et de la Meuse, puissans en vaisseaux et en toutes sortes d'es-

quippages nécessaires pour en défendre les passages, ou favorizés d'une telle assiette, bien recongnue de l'antiquité, qui n'a demandé d'eux que ce qu'ils ont voulu bailler. Ils peuvent plus faire de mil soldats que nous de deux ou trois fois davantage.

« En ceste guerre défensive, les peuples sont sans cesse oppressés de leurs forces mesmes, desquelles la foulle qui s'en ressent est tousjours plus difficile à supporter, pour petite qu'elle puisse estre, qu'une bien plus grande venant des ennemis : car le mal redouble, ou du moins le regret qu'on y a, quand il est fait par ceux d'où l'on attend le bien et la conservation.

« La condition d'un soldat en une telle guerre n'est pas meilleure que celle du peuple : car il ne se peut prévaloir d'aucun butin, qui est sa principale espérance et ce qui le fait plus guaiement exposer aux périls. Les commodités de la campagne lui sont interdites, et la simple paie, dont il est impossible qu'il se puisse tousjours bien entretenir, souvent vient à lui manquer : car les pays oppressés ne satisfont la pluspart du temps à ce qu'ils promettent en espérance d'allégement.

« Quant au secours qui nous vient de dehors, il a servi, à la vérité, jusques ici à faire durer et prolonger nostre misère, et à nous faire perdre pied à pied ; mais il n'a jamais esté assez puissant, ni ne le peult estre, pour nous en tirer.

« C'est enfin le secours d'Espagne qui vient avec beaucoup de bruit et d'apparat, mais très-peu d'effect, et tousjours après les occasions passées, trop tard pour nous défendre, et trop tost pour nous oppresser. Il le faut tirer quasi tout des extrémités de l'Italie et du fonds de l'Espagne, d'où, avant qu'il puisse parvenir ici, la longueur et fatigue des chemins en consomment une

grande partie; et ce qui en arrive a tout besoin de repos, sinon qu'on les veuille emploier sans les faire rafraischir, et lors l'on les void fondus comme la neige au soleil, et ruiner avant qu'ils aient eu moien de se reconnoistre. Là où nos ennemis ne font que frapper du pied en terre, il en sort de tous costés, en un moment, de frais et tout prests à servir, autant qu'ils en peuvent entretenir, dont les plus esloingnés les joingnent en trois ou quatre jours : ce qui nous cause une entresuitte d'accidens. Car, comme on dit, le premier coup en vault deux, et ils sont tousjours plus prests que nous de jetter leurs forces en campagne, desquelles mesmes ils ont cest avantage de se pouvoir descharger d'une partie quand le temps et les occasions de la guerre le permettent; ce que nous ne pouvons faire : car les nostres viennent de trop loin pour les y renvoier; de sorte qu'il nous en faut tousjours supporter la foulle et l'oppression.

« Touchant l'argent et moiens de faire la guerre, nous avons veu les années passées que le Roy Catholique, abandonnant le soin de la conservation de ses Estats, s'est volontairement porté à des conquestes imaginaires d'Afrique, d'Irlande et autres, où il a beaucoup emploié; et que ce qui nous souloit venir de ce costé-là nous a souvent manqué au fort de nos affaires. A ceste heure qu'il a des enfans, et que la nécessité des siennes augmente et se descouvre plus grande chacun jour, jugeons ce qui s'en doit espérer.

« L'Espagne, quoi que l'on en veuille dire, est pauvre à l'esgard des grandes charges et extresmes despenses qu'il lui faut supporter. Son trafiq d'espiceries des Indes Orientales est fort diminué et incommodé par les Hollandois; l'or et l'argent des Indes Méridionales et Occidentales n'y viennent plus comme ils souloient. Les

mines s'y espuisent, comme elles font ailleurs, et puis l'on ne peut faire travailler avec tant de milliers d'hommes que par le passé. Les Espagnols, au lieu de les peupler et méliorer, les ont la pluspart désertées; et s'y trouve des isles et contrées où il y avoit quatre ou cinq cens mil Indiens quand ils les conquirent, lesquelles à présent, par leur avarice et rudesse, sont presque inhabitées.

« Le feu Roy Catholique usa d'une très grande espargne, quelques années devant sa mort, ruina par ses décrets * quelques * quasi tous les marchans qui avoient négocié avec lui; et néantmoins c'est chose bien congneu qu'il laissa sa Couronne grandement endebtée et sans nul fonds.

« Il est bien aisé à juger que le fils est bien plus en arrière que n'estoit le père, puisqu'on sçait qu'il a davantage despendu en une année que son père n'avoit fait en trois ou quatre, la pluspart sans besoing et le tout au gré de celui qui le possède. Ce qui peut apporter de grands désordres et empescher que l'on ne satisfasse aux despenses plus nécessaires et importantes.

« Ainsi nous voions que, par faute de moiens, la confusion augmente chaque jour en ses Estats, où nous avons, outre l'oppression continuelle, des garnizons et des armées amies et ennemies, avec plusieurs mutins formés; et un seul autresfois, qui fust celui d'Alost, renversa tous ses Estats, en une saison mesmes que les mutinés se gouvernoient avec moins de désordre qu'à présent. Il est encores à craindre qu'au lieu de satisfaire à ces vieux mutinés qui sont en pied, qu'il ne s'en face davantage et de nouveaux.

« La différence qui se donne aux mutinés et à ceux qui ne le sont pas fera que nous n'en manquerons ja-

mais, quand il n'y auroit que ceste raison-là : car les uns sont logés à couvert dans les villes closes, exemps de travail et péril, et reçoivent, outre ce qu'ils pillent en la campagne, douze ou quinze sols par jour pour soldat à pied, et vingt-quatre et vingt-cinq sols pour celui de cheval; et finalement ont leur paiement entier, là où les autres qui sont exposés à l'ennemi et aux fatigues continuelles de la guerre reçoivent si peu qu'ils ne sçauroient suffire pour entretenir la plus misérable personne du monde, et ne sont jamais contentés s'ils ne se mutinent, encores que, pour dire vrai, ils ne le sont jamais bien : car l'on leur charge et déduit ordinairement le pain, les armes et les habits de munition qu'ils ont receus une fois plus qu'ils ne valent, et plusieurs choses mesmes qu'ils n'ont pas receues; au lieu que les autres princes font déduire toutes munitions à moins qu'elles ne leur coustent, afin que le soldat se puisse entretenir de sa paie.

« Outre ce, l'indignation des soldats où est tumbé nostre Archiduc, et tant de manquemens de ses promesses, font qu'ils se mutinent à chaque bout de champ.

« Il n'y a point eu de Gouverneurs généraux, en ces Estats, depuis ces guerres commencées, sous lesquelles, pour disgrâce qui ait esté, il se soit fait davantage de deux ou trois mutinemens au plus; aucuns les ont évités du tout, quelque nécessité qu'ils aient eûe. Mais, depuis l'arrivée de Son Altesse, il s'en est fait vingt formés, que j'escrirai ici, afin qu'on ne pense pas que j'ajouste au nombre, à sçavoir celui de Diais, d'Ardais, de Carpen, de Calais, de La Capelle, de Wert, du Castelet, de Dourlans, de Cambrai, de la citadelle d'Anvers, du fort de Saint-André, de Crèvecœur, de tous les vaisseaux de l'amiraulté qui sont sur l'Escault, de deux forts qui sont

entre Anvers et l'isle du Sas de Gand, de l'Escluse, d'Hults, du fort de Sainte-Claire devant Ostande, dont nous sommes tous les jours oppressés, comme l'on void.

« L'Archiduc a trouvé, depuis deux ans ou environ, une invention pour frustrer les vieux soldats de leurs avantages signalés et mérités, qui sera encore cause que nous aurons plus de mutinemens que jamais : c'est qu'il ne se fait plus de monstres, comme il souloit. Mais, traictant tous les gens de guerre égalemeut, il leur ordonne à chacun quatre sols par jour, qui manquent bien souvent. Les vieux soldats avantagés, voyans cela, ne faudront jamais à se mutiner pour estre paiés du surplus qui leur peult revenir, lorsque la somme le vaudra, sçachans bien qu'ils n'en sçauroient rien tirer autrement. Et quant aux Bisongnes et nouveaux venus, ils ne sont pas subjets aux mutinemens, pource qu'il n'y a rien à proufiter pour eux, d'autant que leur solde est si petite et leurs charges si grandes et si excessives, qu'ils devront tousjours plustost qu'il ne leur sera deu. Mesmes reconnoissans la triste vie qu'ils passent en une vieille guerre comme celle-ci, où il n'y a rien à gangner que des coups, ils se retirent la pluspart.

« Ainsi, Son Altesse, voulant tromper les soldats, se trouvera trompée et des jeunes et des vieux, et n'en sera jamais bien servie par les moiens qu'elle tient.

« Les ministres et principaux officiers Espagnols, superbes et incapables, qui manient, tournent et virent tous les ressorts de l'Estat comme il leur plaist, et disposent des moiens qui viennent de leur pays, dont ils en consomment la plus grande partie inutilement, suivant leurs passions, sont cause de ces inégalités et nouveautés, et de ce que l'on n'a pourveu à réprimer ceste coustume de

mutinement. Ils s'opposèrent aux moiens qui en furent proposés aux derniers Estats Généraux, et semble parmi eux que ce soit un crime d'en traicter. Cependant ces mutinemens empeschent que l'on ne puisse rien entreprendre qui réussisse, et consument les deniers destinés pour faire la guerre et les meilleurs soldats qui y devroient servir. Car le plus clair s'en va en l'entretènement et paiement des mutinés; et quand ils sont paiés, ils se retirent quasi tous : les uns voulans mettre leur argent en seureté, les autres craingnans les ressentimens; et la pluspart, pource qu'après qu'ils ont esté mutinés, ils ne peuvent plus espérer de grades ni de charges, lesquelles, par conséquent, sont données à gens neufs et inexpérimentés : et par ce moien, un mal en attire plusieurs,et tous ensemble une ruine inévitable.

« Touchant les moiens de la paix, nous en sommes si esloingnés que nous n'y sçaurions seulement attaindre avec l'espérance. Nos chefs n'ont pas, à leur advénement, tenu le chemin pour y parvenir : ils ont perdu toute confiance, sans laquelle il seroit malaisé de traicter. Et puis, aiant à le faire avec gens de différente Religion, ils ne devoient avoir permis les supplices qui se sont faits, mesmes celui d'une simple femme, qui fust enterrée vifve, aux faubourgs de Bruxelles tirant vers Louvain : laquelle il eust esté plus à propos de bannir que d'en venir là, attendu qu'elle ne pouvoit enseigner ni dogmatizer. Mais quoi ! nous voyons bien clairement que ce n'est pas ce qu'on désire, que la paix : l'Espagne, séparée de nous d'une si grande distance, veult entretenir et faire ici loing d'elle son champ de Mars, conservant cependant toutes les autres provinces et dominations paisibles. Il seroit du tout impossible d'induire les ministres espagnols d'accorder ce qui seroit nécessaire pour faire venir les Hol-

landois à une paix : car les orgueilleux aiment mieux rompre que ploier; et de mesmes dedaigner ce point sur les Hollandois, de se contenter de ce que les Espagnols leur voudront accorder : ainsi ce seroit temps et paroles perdues que d'en traicter.

« Quant aux moiens de parvenir à la paix par la guerre, en surmontant nos ennemis par l'effort des armes, il y a encore moins d'apparance que par le traicté. Nos voisins puissans et redoutables ne la désirent point et ne la doivent désirer par raison d'Estat. La grandeur d'Espagne, suspecte à tous les potentats de l'Europe, et laquelle n'est à craindre que par ce costé-ci, en seroit trop accreue; et outre les difficultés qu'ils apporteront tousjours à ce dessein, il y en a tant d'autres que le temps de les dire défaudroit plustost que le subjet.

« Et quand mesmes les Hollandois seroient abandonnés de tous les princes voisins, et réduits sur la simple défensive, si nous n'avions, pour les entreprendre, d'autres forces et moiens que ceux qu'on y emploie ordinairement, encore ne pourrions-nous espérer d'en venir de longtemps à bout.

« Ceux qui ne connoissent pas bien l'assiette de leur pays peuvent juger par l'eschantillon d'Ostande, qui est loin d'eux, ce qui est du reste de la pièce qui y est joint et contigu. La plus grande partie des villes et forteresses qu'ils tiennent sont maritimes, et ont les ports et hâvres encore plus libres et ouverts que celui d'Ostande, qui est des moindres : de sorte qu'on ne les sçauroit bien assiéger, ni leur empescher le secours, sans armées navales, où chacun sçait (et l'expérience l'a monstré) que leur puissance surpasse de beaucoup celle d'Espagne. Ainsi, par le traité ne par la force, nous ne pouvons espérer aucun repos ni allégement.

« Parmi tant d'inconvéniens qui nous menacent, que devons-nous finalement attendre? Jugez, je vous supplie, s'il seroit bien possible que ces pays, espuizés de moiens, continuassent les efforts qu'ils ont faits après nos Estats, en espérance de quelque allégement; et ceux qu'ils font encore chacun jour, bien que toutes nos espérances soient esteintes et fouldroiées. Jugez aussi, je vous prie, s'ils se relaschent et ne le font, ce qui en peult arriver, puisque, l'aiant fait, ils n'ont rien avancé que leur ruine!

« Certes il est inévitable, parmi tant de misères et de ruines, et si peu de conduitte et d'adresse, que le peuple ou le soldat, et peut-estre tous deux ensemble, ne donnent à travers des escueils, et que nos voisins ne se servent, de proche en proche, du bris de nostre navire, sur lequel ils ont l'œil fiché.

« Les travaux et charges modérées retiennent chacun en leur devoir; mais les violentes et continuelles réduisent tout au désespoir. D'ailleurs, tous les moiens et puissances humaines, destitués de conseil comme nous sommes, se fondent promptement dessous leur grandeur mesme. Je crains, encores plus que je n'oserois dire, que le bruyant trompette de la France ne nous resveille en sursault l'un de ces matins.

« Les subjets de la guerre sont encore plus grands entre ces deux grands Rois qu'ils n'ont jamais esté entre leurs devanciers, lesquels y ont passé la pluspart de leur aage.

« L'injuste détention du roiaume de Navarre et du comté de S.-Pol et autres, et la facilité de l'entreprise de ces Estats, sont de grands prétextes et de grands esguillons pour y entendre. Que si, aux termes où nous sommes, le Roy de France fait seulement congnoistre

qu'il en a le vouloir, tout est perdu, ou si fort esbranlé qu'en attendant la cheute du Général la pluspart s'en esloingneront, délaissans au destin le soin d'en disposer, et iront rechercher leur conservation particulière d'un costé et d'autre, s'estimans bien heureux s'ils la peuvent trouver.

« Ainsi que toutes choses tendent à leur centre, les vœux et volontés des peuples oppressés par la longueur des guerres ne tendent qu'à la paix, et quiconque paroist la leur pouvoir donner, ils lui adhèrent. Nos peuples, qui n'ont veu en tout le cours de leur vie que guerres et désolations continuelles, et qui espèrent que leurs enfans et neveux en pourront voir un meilleur, mais non jamais par le chemin que l'Espagne leur fait tenir, si tost qu'il s'en présentera un autre qu'ils estimeront plus court et plus droit pour attaindre à ce but tant désiré, ils ne fauldront pas de le suivre. Et, venant le Roy de France à se monstrer sur nos frontières, bien ferme dedans ses arsons, nous ne les sçaurons plus retenir ni empescher qu'ils ne s'aillent jetter d'une course précipitée entre les bras de Sa Majesté, sans traicté ne condition. Et quant aux Grands du pays, que la venue de Son Altesse a tous ruinés pour les extresmes despenses où il les a portés, sans qu'ils trouvent en elle nulle ressource, peut-estre n'en feront-ils pas moins : car Dieu sçait si ce courtois et magnanime prince sçaura bien recueillir tout ce qui se viendra présenter devant lui, sans se contraindre ni forcer.

« Et quand nous voudrions tous ensemble, mesprisans sa bonté et clémence, esprouver sa valeur reconneue d'un chacun, et nous résoudre d'attendre ce dernier chocq de pied ferme, cela ne pourroit de rien servir que d'empirer bien fort nostre condition.

« Nous nous trouverions, en un instant, enclos et environnés, de toutes parts, d'ennemis qui sont maistres de la mer. En ce que les Hollandois possèdent, elle nous borne d'un costé, et la France de l'autre; il ne nous resteroit qu'une fort estroite avenue devers le Luxembourg, qui, dès ceste heure, n'est guères libre, et laquelle seroit bientost du tout bouchée quand la France seroit d'un costé, et les Hollandois de l'autre; de sorte que, nous ostans tous les passages de la mer, et ceux de la terre ferme empeschés, nous ne pourrions plus attendre nostre secours que du Ciel, lequel ne s'ouvre pas tous les jours pour faire des miracles et sauver miraculeusement ceux qui ne l'ont pas recogneu quand il en a fait.

« Mais, laissant les miracles à part, et traictant des choses naturelles qui sont de nostre jugement, lesquelles chacun peult voir à l'œil et toucher au doigt, dites-moi, je vous prie, qui c'est qui nous pourroit donner du bled ici, la guerre avenant, pour nourrir nos armées? Les garnisons et le peuple de la campagne, réfugié dans les villes quand la guerre le presse, en tout le surplus de ce pays, emploient en la composition des breuvaiges plus du tiers du bled qu'on y receuille, où il n'en croist pas le quart de ce qui y est nécessaire, mesme quand le labeur de Hainault et d'Arthois, ouvert aux courses de la France, vient à estre incommodé. Or, où le pain fault, tout est à vendre; outre ce, qui est-ce qui nous pourroit faire venir du sel, du vin, ni plusieurs autres alimens nécessaires à la vie humaine, qui ne croissent en ces Estats, sans qu'il fust très-aisé à nos ennemis de l'empescher? Il est inévitable que le prix de ces choses redoubleroit incontinent, et que soudain après la pluspart viendroient à nous manquer du tout. Quant aux munitions de guerre, l'on sçait bien les défauts que nous en avons, d'où les tirons,

et la facilité d'en couper les chemins. Brief, sans nous rien oster et faire autre mal que de nous rien laisser passer, il leur seroit facile de nous réduire en une extrémité du tout insupportable; et lors nous ne pourrions au plus faire estat de tenir que comme une place assiégée, c'est-à-dire autant que les vivres et munitions que nous aurions devant nous dureroient, ce qui seroit bien peu. Il nous faudroit après recevoir les conditions telles que l'on impose à ceux qui se laissent réduire aux dernières extrémités, et en traicter (comme on dit) le poingnard sur la gorge.

« Les Hollandois, se servans de cette guerre de France, ne perdroient pas le temps, et, gangnans cependant quelque place par la force, ils les priveroient, comme ils ont fait la Frise et les autres provinces, de la Religion Catholique (que nous devons nous esvertuer, sur toutes choses, de conserver). Brief, nous serions misérablement affligés et dissipés, servans de proie et de butin aux uns et aux autres, et de sanglant théâtre sur lequel se joueroient maintes tragœdies, aux despens de nostre imprudence.

« Tous ces maux sont très grands, reconneus d'un chacun, et comme pendans sur nos testes : néantmoins, je ne tiens du tout les choses déplorées en un Estat, quand il reste quelque moien d'y remédier et qu'on le veut suivre. Nous en avons ung qui pousse à nostre porte, lequel plusieurs sçavent comme moi; mais nul ne l'oze dire : il ne leur est permis ni mesmes respirer nos plaintes, qu'on voudroit bien encore faire estouffer du tout.

« Par vos dernieres lettres, vous me priez de les vous escrire et je le ferai librement, remettant à vostre prudence d'en user selon qu'elle verra bon estre.

« Avant tout, je vous dirai que je n'approuve nullement

de nous accorder et unir seuls avec les Hollandois (comme il vous a esté proposé). Nous devons prendre là-dessus conseil de l'avenir sur le passé, et considérer que nous avons esté joints ensemble, et que l'Espagne nous a contraints, après beaucoup de feux allumés et de sang répandu, de nous séparer et rentrer soubs son joug. Ceste dernière erreur seroit plus à blasmer que toutes les autres. S'il nous faut unir avec eux, il est du tout besoing que ce soit avec quelqu'autre assez puissant pour nous donner la paix, pour nous y maintenir, et pour chasser promptement de nos Estats les garnisons et forces Hespagnoles : car, seuls, nous ne le sçaurions faire; et puis le Roy de France, s'il n'est intéressé, ne seroit obligé de refuser les passages qui sont en ses mains aux forces et moiens d'Espagne, qui nous viendroient tousjours troubler. Ainsi, voulans sortir d'une guerre, nous entrerions en une autre, qui est tout ce que nous devons craindre et redouter.

« Le seul remède de tous les maux qui nous pressent, et le moien d'éviter ceux qui nous menassent, aussi de conserver la Religion Catholique et de jouir d'une paix bien ferme et asseurée, c'est de porter et unir ces Estats entiers avec la Couronne de France, suivant l'exemple de plusieurs autres provinces, lesquelles, pour se garantir des guerres qui les oppressoient, en ont fait de mesme. Et, pour parvenir à cela, il n'y faut que contribuer nostre volonté, à laquelle les Hollandois seront prompts de se joindre; et quand nous le serons ensemble avec la France, il n'y a rien au monde qui puisse, de là en avant, troubler nostre repos, ni par mer, ni par terre.

« Alors nous pourrons bien appendre nos vies et vœux mouillés à Neptune, et nous venter d'avoir eschappé les

bourrasques des aquilons furieux et pris port assuré contre toutes tempestes.

« Et, encore que les Hollandois n'approuvassent ce dessein, si ne devrions-nous pas délaisser d'y entendre : car, nous estant joints et unis avec un si puissant Roiaume, et si voisin, ils ne nous sçauroient plus nuire; et puis nous sçavons bien qu'ils l'ont fort recherché et désiré autres fois; de sorte qu'il n'y a point d'apparance de croire qu'ils le voulussent rejetter à ceste heure.

« Les Espagnols, qui seuls se trouveront intéressés en cela, sont fort esloingnés de nous, pour s'y opposer : ils ont perdu le passage de leurs forces par l'Italie, par le traicté de Savoye; et les autres, tant par mer que par terre, leur sont interdits. Ils n'ont garnison que dans neuf places, à sçavoir dans la citadelle d'Anvers, dans celle de Gand, au Sas de Gand, à l'Escluse, à Neuport, à Endermonde, à Cambray, à Roiermonde et à Dixunade; encore dedans plusieurs de ces places il n'y a qu'une escouade d'Espagnols, et en aucunes les garnisons sont meslées de soldats espagnols et wallons, et en d'autres les habitans y sont les plus forts.

« D'ailleurs, ceux qui ont bien reconneu ces neuf places diront avec moi qu'il n'y en a que trois qui soient fortes et tenables, et que les autres sont très foibles.

« Or, tout cela aiant le pays contraire, et un Roy si puissant et si voisin que celui de France en teste, ne tiendront pas tant contre lui qu'ont fait la Bresse, la Savoye et autres, qui estoient bien unies en elles-mesmes, et avoient au reste toutes les choses aussi favorables pour leur défense qu'elles se trouveront ici contraires. Ce que connoissans les chefs qui y commandent, ils seront très aisés à renger à la raison par le discours ou par la force, et se contenteront de leur retour libre et asseuré en Hes-

pagne, comme il leur fut donné par ces Estats pour Sa Majesté Très-Chrestienne, après la Ligue de la France.

« Quant à leur armée, chacun sait l'estat où elle est réduite, le peu d'hommes de commandement qui s'y trouvent, ayans quasi tous capitaines, officiers et personnes expérimentées qui y souloient servir esté tués et sacrifiés à nostre inexpérience et mauvaise conduitte; et quant à ceux qui l'ont eschappé, ils ont esté maltraictés ou congœdiés pour y faire place à d'autres, poussés en avant par la faveur de la Cour, laquelle pourvoit ici en toute la charge des armées plustost que la valeur ne autre mérite. Chacun sait bien aussi le mescontentement des soldats, la haine et le mespris du chef, à qui les armes, où il n'a esté nourri, sont si peu favorables que rien ne lui succède. Ajoustez à cela ce qu'ils ont à souffrir chacun jour, et jugez après l'estime qui s'en peut faire. J'entens des forces Espagnoles : car je tiens pour certain que celles du pays embrasseroient nostre résolution, comme elles ont fait autresfois pour un bien moins asseuré que celui-ci; et quand il y en auroit aucuns si aliénés du repos de leur patrie qui ne le voudroient faire, ils ne pourroient éviter, avec ceste armée destituée de chefs et de conduitte, d'estre bientost enveloppés et couverts de sa ruine.

« Son Altesse, qui, à la vérité, a plusieurs vertus d'un bon prélat et tous les défauts d'un grand capitaine, considérant la hauteur de son entreprise et le peu d'apparance, aiant failli sous tant de chefs expérimentés, qu'elle puisse jamais réussir soubs lui; voiant d'ailleurs la foible assistance qu'il tire d'Espagne, seroit bien aise de s'en voir honnestement deschargé; et l'Infante estant hors d'espérance d'avoir enfans qui lui puissent succéder en ses Estats, où elle ne reçoit que mescontentement,

ne devroit estre marrie de retourner en Hespagne jouir du repos où elle a été nourrie et eslevée, et de quelque partage de provinces et pays paisibles.

« Ce n'est pas ce qu'il faut à nostre Archiduc qu'un Estat troublé : aussi ses parens, qui avoient bien reconneu son inclination, l'avoient voué à l'Église. Il faudroit, pour nous restablir, des mouvemens plus promts et plus gaillards que les siens. Ceste grande gravité à laquelle il semble attaché, et dont il n'oseroit sortir, craingnant de mesprendre, l'empesche de se communiquer à ses subjets, en un pays où il seroit plus requis qu'en nul autre.

« Il se fait servir par les plus grands, et mesmes par ses confrères et compagnons d'ordre, jusques aux choses indignes d'estre nommées.

« L'on void, chacun jour, grand nombre de Noblesse, qui pourroit bien s'emploier à la teste d'une compagnie de cavallerie ou d'un régiment, ne s'exercer qu'à porter des plats sur une table, et d'autres encore à d'autres choses moins nécessaires.

« La vaine grandeur de ceste Maison (très mécanique, au reste) embarrasse les armées où il va, et remplit toutes les villes où il loge de bouches et de personnes aussi inutiles qus sont les gardes-dames en un pays si froid que le nostre, et qui pis est consument les deniers plus nets et liquides qu'on puisse recouvrer. Mais quoi ! l'Archiduc se plaist tant à cela, pourvû que rien ne manque de ce qui despend de sa grandeur imaginaire, qu'il se donne peu de peine du reste.

« Et quant aux affaires de la guerre, il n'y entre que par force et ne s'y plaist nullement, car ce n'est pas son art ni son mestier.

« Aussi toutes les fautes passées ne l'ont pas rendu plus capable qu'il souloit estre : il est tout prest encore d'en

faire de plus grandes et avec les mesmes outils. Il ne sçait faire marcher, camper, vivre, et encore moins exploiter une armée; et si de cent conseils ou de cent hommes de guerre l'on lui donne le choix, il prendra tousjours le pire.

« Or jugez si cela est propre pour nous restablir ou pour nous conserver, et à quoi le tout tend.

« Au reste, toute la Chrestienté, hors l'Espagne, fourniroit et favoriseroit nostre dessein : car, outre les grandes raisons qu'ils en ont, ces Estats servent de magazins et de descente de plusieurs marchandises à la pluspart de l'Europe, dont le trafficq est empesché et toutes choses enchéries, à cause de la guerre que l'Espagnol y entretient, avec la ruine du pays et incommodités de tous les princes voisins.

« D'ailleurs, ces deux grandes Couronnes, opposées l'une à l'autre, ne pourroient, après ceste union, venir si facilement aux mains que par le passé, aiant la Nature mis de si fortes et grandes barrières aux autres frontières de leurs dominations, qui sont les Alpes, les Pyrénées et la mer, très difficiles à franchir en tout temps, comme l'expérience du passé l'a assez monstré.

« Ainsi, laissant la Chrestienté en paix, ils tourneroient leurs armes contre l'ennemi commun du nom Chrestien.

« Ces pays aussi despendroient d'une domination ferme et stable, à cause de la loi Salique qui s'observe en France, et ne seroient plus subjets aux mutations et changemens, comme ils ont esté par le passé, à cause des alliances que les filles qui en sortent prennent, et de tumber ès mains d'Allemans, Hespagnols et Gouverneurs estrangers qu'ils y commettent, chacun desquels apporte ici son impureté et nous veut régir à sa mode.

« Quant aux mœurs des François, qu'aucuns de nos

Hespagnolizés rejettent, je leur avouerai que la nation françoise peut avoir ses défauts, ainsi que toutes autres, car il n'y en a point d'exempts, et la propre qualité des choses mortelles est l'imperfection; mais ils m'avoueront aussi que les François ne sont point ordinairement superbes, avares ne cruels, et que leur courtoisie et libéralité conviennent bien mieux avec nostre franche et libre humeur qu'avec l'orgueil insupportable de la nation Hespagnole, que nul autre ne peust souffrir, et dont la nostre est si particulièrement esloingnée qu'il seroit impossible de faire jamais d'eux et de nous, en quoi que ce puisse estre, une bonne composition. Mais, nous joingnans avec la France par dessein et élection, puisque le plus favorable des accidens qui nous menacent est d'y estre portés par la force, nous pouvons bien faire nostre condition, et traicter de sorte que tout ce que l'on craindroit pour ce regard ne nous sauroit jamais préjudicier. Et puis, ce sont en pays conquesté, et durant les guerres, mères des désordres, que toutes nations se licencient et desbordent; mais, en un Estat qui n'auroit besoing de garnisons ni d'armes et qui seroit pacifique (comme nous rendrions le nostre, usans de ceste prévoiance), chacun se contiendroit en son devoir de vocation, et la justice se rendroit esgalement à tous, ce que nous ne pouvons jamais espérer sous la domination Hespagnole.

« Le Roy Très-Chrestien, lequel, entre les autres vertus qui logent en son ame généreuse, a celle de la clémence si vivement emprainte qu'il en est admiré d'amis et d'ennemis, s'estant déporté envers ses subjets vaincus et soubmis avec tant de douceur que chacun l'a peu voir, ne conserveroit pas seulement nos priviléges, mais, nous portans volontairement sous sa domination, il les nous accroistroit.

« Quant à la Religion, l'on sçait comme les choses s'accommodent doucement en France, sans que nul y soit violenté : ce qui en effect a remis plus de personnes au droit chemin que n'avoient fait auparavant toutes les forces qu'on y avoit emploiées.

« Sa Majesté, voiant nostre bonne volonté, la recevroit bénignement, se communiqueroit à nous comme un bon prince, prendroit soin de nostre conservation, nous deschargeroit des insupportables malletostes et impositions dont nous sommes accablés. Brief, procédans avec lui de telle sorte, il nous donneroit (comme l'on dit) la carte blanche, se contentant de nostre reconnoissance, et d'espargner chacun an ung million de livres par nostre moien, que du moins il a emploié à l'entretènement des forces et garnisons d'une si longue frontière que ces Estats font aux siens; de n'avoir plus, comme il a ordinairement, dans ces pays-ci, des armées voisines de son Roiaume : ce qu'en tout temps apporte des ombrages et de la despense; et de voir, au reste, la France bornée et couverte du seul endroit par lequel elle a esté et peut estre encores endommagée.

« Le trafficq de toutes marchandises, qui a quasi cessé en ces Estats, seroit remis, et libre de l'une en l'autre province, s'estendant en trois ou quatre cents lieues sans nulle imposition. Celui de la mer seroit incontinent ouvert, et celui des Indes encore ne pourroit tarder de l'estre.

« Les Hollandois, qui en sçavent déjà bien les chemins, n'ont envie de les oublier. Nous ne verrions pas seulement ces pays restablis en leur ancienne splendeur, mais, qui plus est, jouir de l'avantage de prospérité et grandeur, et de toute commodité, qu'ils n'ont jamais fait.

« C'est, à la vérité, toute autre chose, d'estre sous un grand Roy, où les fortunes se font grandes, au prix d'un petit prince où elles sont réduites ; ou d'estre sous un Roy voisin, ou sous ung qui est esloingné.

« Quand celui d'Espagne semeroit et feroit pleuvoir des Grands et des faveurs, l'envie de la nation Espagnole, par les mains de qui tout passe, n'en laisseroit tumber une seule goutte sur nous autres, qui ne serons jamais capables, parmi eux, que de foules, de desfaveurs et d'oppressions.

« Les bénéfices, gouvernemens, estats et offices de ces pays, dont nous voyons les Espagnols et autres estrangers pourveus, n'en seroient concédés qu'à nos compatriotes. Brief, nous ne donnerions pas ces pays ici à la France, mais la France à ces pays, qui en ont esté autrefois distraits, et sont aisés à y rejoindre, ne pouvans jamais avoir repos qu'ils ne le soient, comme aussi ils n'en ont point eu depuis leur séparation.

« Il n'y a murailles, mer ni montagne entre eux deux qui l'empeschent. Nos cœurs, nos loix et coustumes sont semblables, ou très-peu s'en fault, et sommes la pluspart de mesme langue ; plusieurs d'entre nous y sont apparantés, et avons pris origine des uns et des autres.

« Au reste, nous nous régirions tousjours par nos Estats Généraux, mesme ainsi que font les autres provinces qui se sont portées à la France pour leur conservation, et sans en estre nécessitées, comme nous sommes à présent, qu'il semble que nous ne le sçaurions différer sans prendre un si grand sault qu'il nous soit du tout impossible d'en pouvoir jamais relever. Je prie à Dieu de nous faire la grâce de l'éviter, et, jettans ce dernier ancre de salut qui nous reste en la main, d'embrasser promptement ceste salutaire proposition, vers laquelle toutes

celles que l'on nous pourroit faire pour parvenir à u[illegible]e paix et éviter nostre ruine entière, se trouveront, je [illegible]e diray pas sans effect, mais, qui plus est, sans aucune ap-parance qu'elles puissent jamais réussir.

« Qui est tout ce que je vous escrirai pour ceste heure, sinon que je seray, Monsieur, vostre bien humble et affectionné serviteur. »

Mai.

Au commencement de ce mois, coururent, à Paris, des chiens enragés, qui effraient le peuple et en mordent tout plain ; entre autres, le banquier de Sanzay, qui, sortant de sa maison près du cimetière S.-Jean, pour aller à la messe, en fust mordu d'un à la jambe; laquelle M. Duret, le médecin, lui fist cerner, inciser et accoustrer tout à l'heure; puis l'envoia à la mer, qu'on tient estre le souverain remède à ceste maladie : comme aussi ledit Sanzay en guérist. On fist faire défenses, par la ville, sur peine de cent escus d'amande, de laisser sortir aucuns chiens des maisons, et qu'on eust à tuer incontinent ceux qu'on trouveroit par les rues : ce qui fut observé et entretenu à la mode de Paris.

La peste aussi parust en quelques endroits de la ville, principalement vers le quartier de l'Université, où il y en avoit plus qu'en tout le reste de Paris.

En la rue de S.-Jean-de-Beauvais, y en eust une maison ou deux affligées; près S.-Hilaire, deux ou trois, entre autres celle d'un boulanger. En la rue d'Escosse, ung pauvre libraire, vis-à-vis de mon relieur, qui, en aiant perdu sa femme et ses enfans, s'en alla comme désespéré au coche d'Orléans, en danger (selon la bonne police de Paris) de gaster ceux qui y estoient, et à

l'avanture en infecter toute une bonne ville où il alloit.

Vers la place Maubert, la maison d'un advocat de la Cour, nommé l'Evesque, en fut affligée : ses enfans en moururent, et ne laissoit, pour cela, d'aller ordinairement au Palais. Ung autre advocat, nommé Perier, qui demeuroit en la rue des Lavandières, en mourust en ce mesme temps. De-là les ponts, on n'en parloit guères que vers la Fripperie, où il y en avoit une maison. Couroient aussi force morts subites, nonobstant la constitution du temps, qui estoit belle et saine; et en mourust, en nos quartiers, ung nommé Renusson, qui, aiant souppé, le premier de ce mois, sur M. Chavanon, et fait fort bonne chère, eust à peine le loisir de gangner son lit pour rendre son ame à Dieu.

Le samedi 15e de ce mois, fust exécuté et tiré à quatre chevaux, en la place de Grève, à Paris, le corps mort de Loste, duquel, nonobstant qu'il eust été embaumé, sortoit telle puanteur, que les assistans ne la pouvoient supporter, et le bourreau mesme en cuida estouffer.

Le mécredy 19e de ce mois, en la rue de l'Arondelle, à Paris, une jeune fille damoiselle, affligée d'une fièvre chaude accompagnée de resveries, comme sa garde l'eust laissée seule pour aller quérir quelque chose, se laissa tumber du haut d'une fenestre en bas qui respondoit en la rue, et se tua. Son père et sa mère estoient du pays de Poictou, de maison fort noble et honorable, qui estoient venus à Paris pour poursuivre la vidange d'un procès qu'ils venoient de gangner, lequel leur importoit de cent mil francs et plus, et estoient logés en ladite rue de l'Arondelle, en chambre garnie, avec ceste pauvre fille, qui estoit leur unique consolation, principalement du pauvre père, qui estoit un bon vieil gentilhomme, tout gris, qui n'avoit avec ceste fille qu'ung fils, lequel il ne

[illegible] point voir, pource qu'il s'estoit marié contre sa volonté et estoient prests le[illegible] gentilhomme et sa femme à pourvoir leur fille en bon lieu, sans ceste fortune ou plustost providence de Dieu, qui dispose des choses de ce monde comme il lui plaist, et tout au rebours bien souvent de ce que les hommes ont proposé, et ce, ordinairement au beau milieu de nos belles prospérités et desseins.

Ce jour, se voyoient au Chastelet de Paris, où on les avoit portés, quatre corps de gentilshommes qui s'estoient battus en duel, et s'estoient entretués, au grand mespris des ordonnances de Sa Majesté, et encores plus de celle de Dieu, duquel la loi est vilainement anfrainte et violée de ce costé-là, sans aucune punition, qui est le pis: estant permis à la Noblesse d'aujourd'hui faire avec toute impunité une profession contraire à l'Évangile: qui est une chose abominable. Entre ces gentilshommes y en avoit ung nommé le baron de Saint-Marc, que chacun plaingnoit pour sa valeur et bon naturel, estant congneu et aimé du Roy à ceste occasion, lequel on disoit avoir fait une belle fin: et moi, avec tout bon Chrestien, j'appellerai une mauvaise et pauvre fin, sinon en tant qu'il aura pleu à Celui qui seul d'une mauvaise en peult faire une bonne, par sa grande miséricorde, lui avoir touché le cœur pour se reconnoistre.

Sur la fin de ce mois, moururent, à Paris, la veufve Kerver, la dame Buon, et la femme du chirurgien Riolant.

En ce mois, advinst, à Orléans, qu'ung bourgeois de la ville qui avoit autresfois esté des capitaines et principaux massacreurs de la S.-Berthélemy, mourust en la Religion, de laquelle depuis ung an ou environ il avait fait profession avec ung nommé Bassecour, Curé de S.-Ger-

main, en ladite ville. A raison de quoi estant fort mal voulu du peuple, principalement des mutins, auxquels il avoit servi de porte-enseigne de sédition, animés encores plus de ce qu'à la mort il n'avoit voulu avoir ni prestres, ni sacremens, et qu'on le vouloit enterrer au lieu destiné à ceux de la Religion : s'estans assemblés pour l'empescher, menassans de forcer la maison et traîner le corps à la voirie, furent réprimés enfin par la Justice et Chevalier du Guet; et ceux qui s'y trouvèrent, condamnés seulement à seize sols d'amande chacun. De quoi le Roy adverti, s'en monstra fort malcontent, et en escrivist à son Lieutenant-général et principaux officiers des lettres bien précises, par lesquelles il les chargeoit d'en faire faire justice exemplaire, ne voulant qu'ung tel attentat contre ses édits demeurast sans punition; et qu'il estoit d'autre conséquence qu'ils ne pensoient pas, veu l'estat du temps et de ses affaires. La lettre de Sa Majesté, qu'un mien ami me monstra, portoit ces propres mots [1].

Le lundi dernier de ce mois, je receus des lettres de M. de Plomb, de La Rochelle, dactées du 19 du présent mois, par lesquelles, entre autres particularités, il me donnoit avis d'une publique et ample librairie qu'on y alloit dresser, et à laquelle la pluspart des gens de lettres et qui aiment les livres donnoient et contribuoient, m'exhortant à ceste libéralité avec les autres, qui ne demeurera, me mande-il, frustrée des éloges de louange qui leur sont deus, lesquels seront engravés au frontispice de leurs livres. Mais, pour mon regard, je n'ay nulle envie d'eschanger les miens à des éloges de louange, qui ne sont que vent, pource que mes livres m'ont cousté autre chose.

1. La lettre ne se trouve pas dans le manuscrit de Troyes.

La constitution de ce mois de may fut fort belle, saine et plaisante, avec une monstre de grande fertilité et abondance de tous biens.

Juing.

Le 5e de ce mois, le Roy receust advis d'un long et furieux assault donné à Ostande par l'Espagnol, qui fust aussi virilement repoussé, comme bravement il avoit esté assailli : si qu'il en demeura une grande quantité de morts des assaillans, desquels on en comptoit de tués jusques à près de deux mil.

Deux jours après, pour emplastre de ceste playe, les François espagnolizés firent courir un bruit à Paris, qui y estoit commun, que le comte Maurice avoit esté assassiné par un sien valet de chambre, et Ostande rendu; lesquelles nouvelles continuèrent trois jours, jusques à ce qu'on en eust receu certain advis contraire de la part des Estats.

Le 23e de ce mois, qui estoit un mécredi, auquel jour on avoit remis la petite Feste-Dieu, pource que la S.-Jean estoit le lendemain, la procession S.-Supplice des fauxbourgs S.-Germain, qui avoit accoustumé de passer par la rue de Tournon, n'y passa point, pour l'amour de l'ambassadeur d'Angleterre qui y estoit logé, et ne voulust souffrir qu'on tendist devant sa maison, disant qu'il feroit mettre le feu dans les tapisseries qu'on y tendroit.

Sur la fin de ce mois, l'Évesque de Bolongne, accusé d'avoir fait quelques chermes et sorcelleries contre la vie et estat du Roy, fust mis prisonnier en la Bastille, avec une damoiselle nommée Montpelier, et sa fille, qu'on disoit aussi s'en mesler. Mais leurs maisons et cabinets

fouillés et leurs papiers inventoriés, on n'y trouva que des poulets d'amour, qui estoit la magie que l'Évesque et les damoiselles exerçoient : tellement qu'à faute de preuves furent, peu après, eslargis et mis dehors.

Le comte Dauvergne, en ce mesme temps, s'absenta de la Cour, soubs prétexte d'une querelle qu'il avoit avec M. le comte de Soissons; mais, en effect, pour une nouvelle conjuration dressée contre le Roy par la Marquise sa sœur et le sieur Dantragues son père, de laquelle il estoit des plus avant, avec beaucoup d'autres.

Juillet.

Le vendredi 2e de ce mois, la prétendue promesse de mariage faite par le Roy à la Marquise fust rendue à Sa Majesté, au logis de M. le Chancelier, avec la descharge mise au bas, Dantragues aiant esté menassé de perdre la teste, au cas qu'il ne la rendist.

Le samedi 17e de ce mois, ung nommé Poussin, tondeur de draps à Lyon, frère d'Ancelin, imprimeur du Roy en ladite ville, fust pendu en la place de Grève, à Paris, accusé d'avoir estranglé sa femme : ce qu'il * n'a jamais confessé * et nia jusqu'à la fin. Il estoit de la Religion, et, pour le convertir et faire mourir Catholique, on lui voulust bailler des prœbstres, lesquels il repoussa, mesmement le Curé de S.-Berthélemi, nommé Fuzil. Estant à l'eschelle, il tira de ses chausses une petite paire de psalmes où estoient les prières, lesquelles il dit assez longues, estant appuié sur un des échellons de l'eschelle, puis les donna au bourreau, qui les jetta en sa charrette. Après il se prist à chanter le psaume VI : *Ne veuillez pas, ô sire*, etc., et le chanta tout du long sans estre interrompu : ce que chacun trouva estrange, attendu la foulle

du peuple qui estoit là; au bout duquel se présenta à lui un prestre pour l'exhorter de mourir en la foy de l'Eglise Catholique, Apostolique et Rommaine, qu'il rebuta fort rudement, usant de ces mots, qui furent entendus de tout le peuple : « Retire-toy, Sathan! » sans que pour cela s'eslevast aucun bruit ne murmure : ce qu'on trouva encores plus estrange.

Aoust.

Le dimanche premier de ce mois, ung ministre, nommé Du Val, qui autresfois avoit esté gardien des Capussins de S.-Omer, comme il revenoit de faire son presche de la Brie, où estoit son église, fust enlevé par quelques archers du Prévost de l'Hostel et mené prisonnier à Arras, où il fust mal traicté : dont ceux de la Religion se troublèrent fort, et en firent grandes plaintes et poursuites au Conseil et à Sa Majesté, qui s'en monstra fort desplaisante, M. le Chancelier s'estant excusé (ainsi qu'on disoit) d'avoir esté surpris en la commission qu'il en avoit donnée.

Le lundi 2e de ce mois, se voioit en l'abbaye S.-Germain-des-Prés une belle jeune femme, morte et nayée, aagée de vingt-deux ans ou environ, laquelle aiant esté peschée vers la Grenouillère, y avoit esté apportée le matin. Elle avoit une grosse pierre au col, une autre aux jambes, un coup de poingnard à la gorge et quelques autres coups. Chacun y accouroit pour la voir et reconnoistre, tant qu'enfin, sur le soir, elle fust recongneue pour une Hespagnolle, Comœdienne, accoustrée de cette façon, ainsi qu'on disoit, par deux Hespagnols aussi Comœdiens, avec lesquels elle avoit dès long-temps privée et familière connoissance, et auxquels elle s'estoit des-

couverte de quelques bagues et argent qu'elle avoit, qui furent cause de sa mort.

Les meurtriers enfin furent pris, et, le fait avéré, le jeudi 12e de ce mois, par arrest de la Cour, confirmatif de la sentence du Bailliuf de S.-Germain, furent lesdits deux Hespagnols roués vis-à-vis de la Grenouillère, où ils avoient nayé leur Hespagnolle : lequel meurtre toutefois il ne fust possible de leur faire confesser qu'à la mort, et ce sous la promesse qu'on leur fist qu'ils ne seroient point roués vifs, comme portoit leur arrest : ce qui fust exécuté.

Le vendredi 13e, fust bruslée en la place de Grève, à Paris, une femme convaincue d'estre dès long-temps sorcière.

Le mécredi 18e de ce mois, un Maistre des Comptes de la ville de Rennes, en Bretagne, fust condamné par un arrest de la Cour d'espouser en face d'Eglise une veufve à laquelle il avoit promis mariage, et soubs ceste couverture lui avoit fait un enfant, auquel mesme il avoit donné son nom au baptesme.

Il fut dit par son arrest (ce qui est remarquable) qu'il l'espouseroit tout à l'heure, ou, à faute de ce faire, que, dans deux heures après midi, il auroit la teste trenchée: ce qu'il fust contraint d'effectuer, et furent mariés ce matin dans l'église S.-Berthélemi, à onze heures.

Le président Molé lui en prononça l'arrest en ces mots : « Ou mourez, ou espousez, telle est la volonté et résolution de la Cour. »

Ce jour, le Lieutenant-civil Miron, fait Prévost des Marchans, revinst de Fontainebleau saluer Sa Majesté, qui se monstra fort contente de son élection.

Le dimanche 22e de ce mois, le Roy, estant à Fontainebleau, receust les nouvelles de la reddition de la ville

de l'Escluse du jour de devant, dont Sa Majesté se monstra si contente qu'il en voulust dire le premier les nouvelles de sa bouche à l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il manda à cest effect, estant jà monté à cheval, dans la cour de Fontainebleau, pour aller à la chasse, et les lui dit en ces termes : « Monsieur l'ambassadeur, l'Es-« cluse est rendue; j'en ay receu les nouvelles. Je vous « en ferai voir les articles de la capitulation, que Villeroy « a; je lui commanderai de vous les bailler. »

Ceux de la Religion se monstrèrent, entre les autres, fort réjouis de ceste reddition : tant que le lendemain, dans la salle du Palais, où on tient le bureau des nouvelles, un gentilhomme, assez indiscrettement, parlant à M. de Clermont d'Amboise, proféra tout haut ces paroles : « Clermont, à ton advis, cela s'appellerait-il pas « chassemesse? »

Le samedi 28e, fust pendu à Paris, devant la maison du Chevalier du Guet, un jeune garson, aagé de dix-sept ans seulement, qui avoit esté petit laquais audit logis, pour avoir crocheté deux cabinets où il y avoit tout plain de bagues. Ce pauvre garsonnet, comme on le menoit pendre, pleuroit à chaudes larmes, et disoit que c'estoit la première fois qu'il lui estoit avenu.

Le dimanche 29e, M. le Dauphin passa par Paris pour aller à Fontainebleau, où le Roy l'avoit mandé. Il estoit dans une litière descouverte, où Madame de Malissi, sa Gouvernante, le tenoit, et y eust force *vivat* criés par le peuple à son arrivée.

En ce temps, le ministre Du Val revinst d'Arras (où il estoit prisonnier) à Paris, aiant obtenu sa liberté par l'entremise du Roy, auquel seul, après Dieu, il en doit la délivrance et la vie. Aussi en alla-t-il remercier * très humblement * tout aussitost Sa Majesté à Fontainebleau.

Septembre.

Le vendredi 10e de ce mois, on me dit les nouvelles de la mort de M. de Plom, mon bon ami, décédé à La Rochelle, quelque temps auparavant, de la maladie : ce qu'on m'avoit célé tant qu'on avoit peu, à cause de mon mal, comme, à la vérité, je reconnois avoir fait perte en cest homme d'une douce, docte et chrestienne compagnie, et lequel, sur toutes choses, craingnoit et aimoit Dieu : ce qui estoit cause que je l'aimois et honorois beaucoup, et auquel j'avois délibéré de léguer mes curiosités, comme il m'avoit promis faire les siennes. Mais Dieu en a disposé autrement.

Le jeudi dernier de ce mois, fust pendu et puis bruslé aux fauxbourgs S.-Jacques, à Paris, devant le Jeu de Paume de Bracques, ung misérable tripotier qui servoit ordinairement de nacquet par les Jeux de Paume, et ce pour avoir proféré des blasphesmes horribles et exécrables contre Jésus-Christ et sa très sainte Mère, dont il faisoit mestier et marchandise. Son dicton fust supprimé et son arrest bruslé avec son corps, afin que jamais ne fust parlé, entre le peuple, d'une si grande et vilaine énormité.

Sur la fin de ce mois, grands remuemens à la Cour : la Marquise disgraciée, ses enfans menés à S.-Germain, de l'exprès commandement de Sa Majesté. Fortan et Morgan, Anglois, prisonniers du Roy et de M. le Dauphin, estans accusés de conspiration contre l'Estat, accusèrent la Marquise, le comte Dauvergne et Dantragues.

En ce mois, moururent à Paris Madame la présidente Molé, ma cousine; Madamoiselle Bragelonne,

cousine de ma femme; Madamoiselle Dierre, aagée de vingt-quatre ans seulement, et le bonhomme Odeau, beau-père de feu mon frère Du Couldray.

Octobre.

Le vendredi premier de ce mois, fust pendu et estranglé en la place de Grève, à Paris, un certain Gascon qui se disoit gentilhomme, grand faciendaire de l'Espagnol et de l'Archiduc, au surplus, homme d'un grand esprit, qui par ses subtilités avoit jà plusieurs fois eschappé la prison et la corde, et duquel le comte Maurice avoit donné avis au Roy de se garder, ne lui aiant jamais esté possible de l'attraper. Mais ce que tous ces gens ici n'avoient peu faire, une garse de Paris, qu'il entretenoit, le fist : car, aiant fait condamner ceste garce au foüet pour quelques hardes qu'elle lui avoit dérobbé pour s'en sauver, l'accusa, et, aiant esté ouïe là-dessus par M. le Chancelier, donna moien de le prendre prisonnier (comme on fist), et lui faire son procès.

Le mardi 5e de ce mois, à six heures du matin, Madamoiselle de Bueil, nouvelle maistresse du Roy, espousa, à St-Maur-des-Fossés, le jeune Chanvalon, jeune gentilhomme, bon musicien et joueur de luth, piètre (ainsi qu'on disoit) de tout le reste, mesme des biens de ce monde. Il eust l'honneur de coucher le premier avec sa mariée, mais esclairé, ainsi qu'on disoit, tant qu'il y demeura, de flambeaux, et veillé de gentilshommes, par commandement du Roy, qui le lendemain coucha avec elle, à Paris, au logis de Montauban, où il demeura au lit jusques à deux heures après midi. On disoit que son mari estoit couché en un petit galatas au dessus de la

[illegible]ambre du Roy, et ainsi [illegible] y avoit un plancher entre [illegible].

Le samedi 9e, Ascotia [illegible] . St-Denis, mourust.

Le samedi 30e de ce mois, [illegible] à Paris, mon [illegible]usin de Monthelon, [illegible] [illegible]nseiller de la Cour à la [illegible] demain, mourust [illegible] la fleur de son aage [illegible] [illegible]rs, comme [illegible] [illegible]n pauvre cousin [illegible] [illegible]noissoient.

Novembre

[illegible]e jour de Toussaints, premier de ce mois, le Curé de [illegible] Paul, à Paris, ala aux Jesuistes, près la porte St-Antoine, dès le matin, où aiant trouvé dans l'eglise les nappes mises sur la table pour communier, en grande [illegible]re osta lesdites nappes, et avec une aspre et sévère [illegible]onstrance exhorta le peuple de venir communier [illegible] dans sa paroisse, et non là où ils ne le pouvoient [illegible] sans permission de leurs curés, menassa d'excommunier ceux de ses paroissiens qui s'y trouveroient. [illegible]cha au mesme temps contre l'abus des bastons des [illegible]frairies, et excommunia ceux de sa paroisse qui [illegible]navant les prendroient. Le Curé de St-Eustace fist [illegible]esme en sa paroisse.

[illegible]e [illegible] de ce mois, le comte Dauvergne, arresté pri[illegible]nier par le sieur de Nerestan, en Auvergne, qui s'en [illegible] par un brave et subtil stratagesme, fust amené [illegible] et mis à la Bastille, au devant duquel alla La [illegible]alerie, lieutenant de M. de Rosni, qui, voiant ledit

comte bouffonner, capréoler et sauter comme de coustume, lui dit assez à propos « que ce n'estoient pas des figures de balets qu'on vouloit jouer ; qu'il estoit question, en son fait, d'autre chose ».

L'advocat Dorléans, délivré en ce temps de prison, fist imprimer à Paris un Remerciement au Roy, duquel il dit autant de bien qu'il en a jamais dit de mal ; et est ledit discours assez bien fait pour un homme duquel le stile est tourné à la mesdisance.

Prières, en ce mois, par les églises de Paris, et principalement aux Augustins, du commandement du Roy et de la Roine, pour la Conssinne, fille de la nourrisse de la Roine, qu'on disoit estre ensorcellée.

Gosselin, Gardien de la Librairie du Roy, aagé de près de cent ans, homme de bien et grand mathématicien, fust, en ce temps, trouvé mort dans une chaire près de son feu, tout havi et bruslé, et desjà vert, aiant esté laissé seul par son homme, qui gangna tout aussitost le haut et s'enfuit, ayant veu ce prodigieux accident, et craingnant qu'on ne le lui voulust imputer. De fait, son corps, porté au Chastelet, fust visité des chirurgiens, qui lui trouvèrent un coup à la teste, mais ne vouloient asseurer que ledit coup fust de cheute ou d'effort qu'on lui eust fait. Ce qui rendit le valet plus soupçonné estoit qu'il sembloit malaisé qu'un homme de son aage, tumbé dans le feu, se peust, tout bruslé qu'il estoit, relever et asseoir dans une chaire comme il avoit fait. A quoi on respondoit que le serviteur, qui avoit tousjours esté tenu pour fidèle et esprouvé tel de son maistre, avant que s'en aller, le voulust, tout mort possible, asseoir dans sa chaire pour lui rendre ce dernier service. Mais la descharge principale du valet fut qu'on ne trouva faute aucune ni à son argent, ni à autre chose quelconque qui lui appartinst.

Renouart, Secrétaire du Roy, et Almeras, Grand Au-ancier de la Chancellerie de Paris, tous deux de mes nis, moururent à Paris en ce mois.

Décembre.

Le samedi 11e de ce mois, M. Dantragues fust amené sonnier à la Conciergerie du Palais de Paris par Defunctis, Prévost des Mareschaux. Il estoit dans un he fermé, que Marcoussi, son fils, accompagnoit à val, mais sans aucune suitte ni compagnie. Quand il t arrivé, il demeura un fort long temps sans pouvoir ir ne feu ne lumière.

A Madame sa fille la Marquise, logée aux fauxbourgs Germain, furent baillées gardes et archers du Cheva- du Guet, auquel le Roy en commist la charge très resse pour lui en respondre sur sa vie.

On disoit que ladite Marquise, qui, pour son adversité, se pouvoit rendre ni taire, ains parloit hardiment et si librement et effrontément que de coustusme, tenoit inairement ce langage, « qu'elle ne se soucioit point mourir; au contraire, qu'elle le désiroit; mais, quand Roy le feroit, on diroit tousjours qu'il avoit fait mou-sa femme, et qu'elle estoit roine devant l'autre. Au plus, qu'elle ne demandoit que trois choses à Sa jesté : un pardon pour son père, une corde pour son e et une justice pour elle ».

Ses coffres fouillés et ses papiers tous inventoriés, on rouva force petits poulets amoureux (instrumens du stier), et entre autres de Sigongne, *ainsi qu'on disoit*, furent cause de le disgracier.

La comtesse Dauvergne, toute espleurée, autant douce humble que la Marquise estoit fière, s'estant jettée aux

pieds du Roy pour lui demander la grâce de son mari, Sa Majesté, l'aiant fort courtoisement relevée et saluée, lui dit ces mots : « J'ai pitié de vostre misère et de vos larmes; mais, si je vous octroiois ce que me demandez, il faudroit (prenant la Roine par le bras) que ma femme que voilà fust déclarée putain, mon fils bastard et mon roiaume en proie. »

Ladite dame ayant eu permission du Roy d'envoier de sa part visiter son mari, et lui aiant fait demander ce qu'il désiroit d'elle, il lui fist response qu'elle lui fist seulement provision de bon froumage et de moutarde, et qu'elle ne s'empeschast d'autre chose.

La Marquise, d'autre costé, sollicitée sous main par le Roy de lui demander pardon (dont elle se pouvoit asseurer de n'estre jamais esconduitte de Sa Majesté, eu esgard principalement aux affections passées et à son naturel prompt et enclin à pardonner à quiconque lui avoit demandé), respondit qu'elle n'avoit jamais offensé le Roy, et qu'où il n'y avoit point d'offense il n'y eschéioit point de pardon. Mesmes du Chevalier du Guet, duquel le Roy s'estoit voulu servir à cest effect, lui aiant fait dire que ladite Marquise demandoit fort ledit pardon, et qu'elle lui avoit dit, respondit que c'estoit un meschant homme que le Chevalier du Guet; que jamais elle ne lui en avoit parlé, et que ce qu'il en avoit rapporté au Roy estoit faux : dont Sa Majesté fust fort mal contente.

Le dimanche 26e de ce mois, qui estoit le lendemain de Noël, un Turq, aagé de quarante ans ou environ, fust baptizé à Ablon et tenu par M. de Rosni, qui le nomma de son nom *Maximilien*. Ceux qui y estoient disent que ledit Turq fist en ceste assemblée une fort belle et ample confession de sa foy.

Sur la fin de ceste année, Ange Cappel, dit du Luat, fist

imprimer à Paris ung livre in-folio de dix-huit ou vingt feuilles seulement, lequel il dédia au Roy, sur l'abus des plaideurs, et punition par amande de tous ceux qui s'ingéreroient doresnavant témérairement de plaider et perdroient leurs procès.

Au commencement de ce beau livre, qu'il a fait imprimer à ses despens et fait signifier aux libraires des défenses de n'en vendre ni débiter, pour recommandation de son nom et de ce bel œuvre, comme on présuppose (qui n'est toutesfois estimé que de lui seul), il s'est fait pourtraire en Ange, au dessous duquel pourtrait il a fait mettre un quatrain à sa louange, auquel on a respondu par un autre de ceste façon :

De peur que cest Ange s'eslève,
Comme Lucifer autrefois,
Il le faut faire Ange de Grève
Et charger son dos de gros bois.

M. Rappin y avoit mis, au commencement, des vers latins rétrogrades, comme pour recommandation de son œuvre; mais on trouva qu'estant retournés ils disoient tout le contraire, qui fust cause de les faire oster à l'aucteur et changer la feuille. Et, s'en estant plaint à Rappin, lui, pour s'en excuser ou plustost s'en mocquer, dit que par hazard ils s'estoient trouvés tels, et qu'il n'y avoit pensé malice en les faisant. * Je ne les ai encores peu recouvrir *.

En ce mois, mourust à Thouars le seingneur de La Trimouille, Duc et Pair de France, grand seingneur et grand terrien, et hors cela (dit quelcun) *rien*. Il estoit en la fleur de son aage quand il est mort, et si estoit jà affligé des gouttes.

Le Roy fist, en ce temps, Madamoiselle de Buei[illegible] Comtesse de Moret, faisant revivre l'amour en elle, qui[illegible] estoit comme esteint en sa Marquise.

Ceste année 1604 fust bonne en France, fertile en[illegible] bleds, vins et fruicts, avec abondance de toutes autres[illegible] sortes de biens pour les commodités de ceste vie, que ce[illegible] bon Dieu nous a départis largement et libéralement.

Mais, en récompense de ces grands biens de Dieu, nous avons esté mauvais et ingrats envers sa divine majesté, stériles de toutes bonnes œuvres et abondans en tous vices, luxes et dissolutions, comme si nous voulions prendre occasion d'estre mauvais sur ce que Dieu nous est bon : ce qui me fait craindre son jugement *sur nous* pour les années qui viennent, voire sur les grands et les petits, si chacun en particulier et en général ne s'amande, qui est l'unique moien de destourner son ire et les grands maux qui semblent nous menasser de fort près.

Année 1605

Janvier.

L'an 1605, le lundi 17e janvier, nacquirent à Paris, en la rue de la Buscherie, à l'enseingne de la Ville de Calais, deux jumelles, sur les trois heures après minuict.

Le père s'appelloit Jacques Charpantier, maistre pescheur; la mère Denyse Coudun, aagée de trente-six ans. Elles avoient deux testes, quatre bras, quatre jambes, s'entr'accollans par les bras : le tout bien formé en ses parties, avec poil et ongles. Chacune avoit sa nature et son siège ouverts. Elles estoient conjoinctes depuis le milieu de la poictrine jusques au nombril, et vinrent au monde avant terme, au huictième mois. La mère eust grand travail à son accoucchement, les pieds estans sortis les premiers, contre nature. Toutes deux n'avoient qu'un arrièrefais commun, lequel enveloppoit les deux testes et les quatre jambes, sans les séparer. Celle qui estoit du costé gauche se présenta la première avec mouvement, indice de vie; l'autre morte, pource qu'elle avoit peu de chaleur naturelle, n'aiant qu'une artère umbilicale; l'autre, qui a eu un peu de vie, en avoit deux.

A la dissection des parties intérieures, qui fust faite aux Escoles de médecine, à Paris, il ne s'est trouvé qu'un foie, un cœur, deux estomachs, et tout le reste des parties naturelles séparé par une membrane mitoienne. Le foie estoit fort grand, assis au milieu, pardessus uni et continu par-dessoubs, divisé en quatre

lobes, dans lesquels se rendoient deux veines umbilicales. Le cœur, pareillement, estoit fort grand, assis au milieu de la poictrine, ayant quatre oreilles, et quatre ventricules et huict vaisseaux, quatre veines et quatre artères, comme si nature eust voulu faire deux cœurs; et, encore qu'il y eust deux ventres inférieurs, il n'y avoit néantmoins qu'une poictrine, séparée d'avec les ventres inférieurs par un seul diaphragme.

Le samedi 29e de ce mois, le comte Dauvergne, mandé à la Cour, est mis sur la sellette, où on disoit qu'il en avoit plus dit qu'on ne lui en avoit demandé. Il dit tout haut, en sortant, qu'il estoit le plus mal avisé de tous, mais le moins meschant. La Marquise y aiant esté aussi mandée, s'en excusa sur ce qu'elle avoit esté saingnée : ce qu'elle avoit fait (ainsi qu'on disoit) tout exprès.

Le lundi dernier du mois, elle y vinst, portant encore le bras en escharpe, parla résolument, comme de coustume, sans aucunement s'estonner; se défendit fort bien et contenta Messieurs, récusa son frère comme aiant querelle avec lui. Elle disoit ordinairement qu'elle ne demandoit que trois choses : un pardon pour son père, une corde pour son frère et une justice pour elle.

Ce jour, dernier du mois, fust trouvé dans le cimetière St-Étienne-du-Mont, à Paris, ung petit enfant nouveau né qu'on venoit d'escorcher et qu'on avoit mis dans ung pot, où on le trouva, et y avoit autour dudit pot escrit :

A la boucherie je vay souvent;
En ma bourse n'y a point d'argent.

On ne peust jamais descouvrir d'où cela venoit, ni qui c'estoit, et aussi peu de ce qu'on vouloit dire par ceste escriture.

M. Du Tillet, dit Boisrufier, Conseiller en la Grand'-Chambre, mourut en ce mois à Paris. Aussi fist M. de Mareuil, Briou l'apothicaire, qu'on appelloit le Singe, et Madamoiselle Pasté, qu'on nommoit la Dévote et la Mère des pauvres, qui est une bonne dévotion et la meilleure de toutes.

Febvrier.

Le mardi premier febvrier, la Cour de Parlement, par son arrest, condamna à la mort, comme criminels de lèze-majesté, Messieurs les comtes Dauvergne et Dantragues; et, pour le regard de la Marquise de Verneuil, ordonna qu'il en seroit plus amplement informé, et ce pendant, qu'elle seroit détenue sous bonne et seure garde, à la volonté du Roy.

Le mécredi 2e, feste de Chandeleur, comme le Roy sortoit pour aller à la messe, Madame Dantragues, sçachant l'arrest de mort donné contre son mari (l'exécution duquel devoit surseoir jusques à ce que le Roy en eust ordonné), se vinst jetter, avec sa fille, aux pieds de Sa Majesté, implorant sa miséricorde. Le Roy, avec la larme à l'œil, les releva toutes deux, leur dit qu'il leur vouloit faire paroistre qu'il estoit bon; qu'il assembleroit son Conseil, dès le jour mesme, pour en résouldre. « Allez prier Dieu (leur dit-il), qu'il le veuille bien inspirer et moy aussi, qui m'en vais présentement à la messe pour cest effet. »

L'après-disnée, ceux du Conseil assemblés conclurent tous à l'exécution de l'arrest; mais Sa Majesté, estant d'avis contraire au leur, selon sa bonté et clémence accoustumées, après avoir tenu quelque temps ce jugement en suspens pour les faire penser à leurs consciences

(comme de vrai ils ne sçavoient où ils en estoient), remist la vie à Dantragues et au comte Dauvergne; et pour le regard de la Marquise, la délivra à pur et à plain (encores que jamais elle ne s'abaissast jusques-là de demander pardon, qui estoit tout ce que le Roy requéroit d'elle). Sur quoi on disoit que l'Amour avoit triomphé de la Mort, et en fust divulgué l'épigramme suivant, qu'on trouvoit bien fait :

Mors et Amor dubio Henricæ de funere certant,
Et voti causas reddit uterque sui.
Jactat Amor formam et molles commendat ocellos,
Mors scelus et miseræ crimina nota refert.
Sub Jove res acta est, cœcum qui pectore toto
Vulnus alit : victo judice, vicit Amor.

Pendant la Foire S.-Germain de ceste année, où le Roy alloit ordinairement se proumener, se commirent à Paris des meurtres et excès infinis, procédans des desbauches de la Foire, dans laquelle les pages, laquais, escoliers et soldats des Gardes firent des insolences non accoustumées, se battans dedans et dehors comme en petites batailles rengées, sans qu'on y pust ou voulust donner autrement ordre. Ung laquais coupa les deux aureilles à un escolier dans la Foire, et les lui mist dans sa pochette, dont les escoliers mutinés, se ruans sur tous les laquais qu'ils rencontroient, en tuèrent et blessèrent beaucoup. Ung soldat des Gardes aiant esté attaqué desdits laquais au sortir de la Foire, et atterré par eux de coups de baston sur les fossés S.-Germain, s'estant enfin relevé, en tua deux et les jetta tous morts dans les fossés, puis s'en alla et se sauva. Voilà comme les desbauches, qui sont assez communes en matière de Foire, furent extraordinaires en celle de ceste année, laquelle néantmoins on prolongea jusques à Quaresme-prenant.

Le dimanche 13e de ce mois, M. de Rohan espouza, à Ablon, la fille de M. de Rosni. Estant mariée, on lui mit aussi-tost, audit Ablon, la couronne ducale sur la teste, et lui bailla-l'on le manteau ducal; et fust en cest équippage conduitte à Paris par un bon nombre de seingneurs et gentilshommes, auxquels M. de Rosni avoit donné à disner audit chasteau d'Ablon.

Le mardi 15e de ce mois, fust mis en terre, à Paris, l'advocat du Roy Marion, homme accort, fin, subtil, desguisé, et qui est mort en réputation d'un des premiers hommes du Palais, des plus habiles et des mieux disans (plus éloquent que pieux, dit quelcun), dont le jugement appartient à Dieu, et non aux hommes.

Mars.

Le jeudi 3e mars, fut mis en terre, à Paris, M. Jabin, Conseiller en la Cour, bon juge et incorruptible.

Le dimanche 13e, le Roy, estant à Chantilli, receust les nouvelles du déceds à Romme du Pape Clément VIIIe, le 3e de ce mois : Pape pacifique et bon François, qui estoit la cause que le Roy l'aimoit et l'honoroit beaucoup. Ceux de la Religion mesme ne le haïoient pas, s'estant tousjours comporté en leur endroit fort gracieusement, et plus que pas un de ses prédécesseurs, jusques à leur octroier des passeports pour aller et venir librement à Romme : ce qu'on ne trouve point avoir jamais esté fait par aucun Pape. Quand il mourust, et long-temps auparavant, ce n'estoit plus de lui qu'une masse de chair, estant perclus de corps et d'esprit, aiant les mains mesmes toutes pourries et crevées : si que quand on lui venoit baiser les pieds, qui estoient bien puants autant que tout le reste, il lui faloit souslever les mains pour

donner la bénédiction. Le Pasquin en parla de ceste façon [1]...

Le lundi 14e, furent publiées et vérifiées à la Cour les lettres de Garde des Sceaux de France pour M. de Silleri Bruslart.

En ce mois, courust à Paris et à la Cour un Discours, escrit à la main, sur la reddition des villes de seureté, que Sa Majesté avoit accordées à ses subjets de la Religion, dont le terme estoit escheu, et qu'on disoit que le Roy vouloit ravoir. Il estoit intitulé *le Gentilhomme Allemand au Roy,* discours libre, hardi et bien fait; mais, du surplus, qui sentoit bien son malcontent, et que Sa Majesté, aiant veu, dit tout haut (fust-ce à dessein ou autrement) : « Le duc de Bouillon a passé par cy. »

Avril.

Le lundi 11e avril, le Roy eust nouvelles comme Alexandre de Médicis, Cardinal de Florence, aagé de cinquante-neuf ans, avoit esté nommé et esleu Pape à Romme le vendredi premier de ce mois, et qu'il avoit pris le nom de Léon XIe. De ceste élection Sa Majesté se monstra fort joieuse et contente, se promettant d'avoir un Pape à sa dévotion et très-affectionné au bien de son Estat, encores que les plus avisés, à Romme, tinssent que Sa Majesté s'y fust trouvée trompée à la fin, pour estre ce Pape du parti d'Espagne. L'Ambassadeur de Sa Majesté Catholique, fasché de ce que la brigue des François l'avoit emporté par dessus celle de son maistre, et estant bien averti du grand argent que Sa Majesté en avoit desbourcé, ne se peust tenir de dire que c'estoit un Pape

1. L'Estoile n'a pas écrit ce que le Pasquin avait dit.

qui coustoit bien cher au Roy, pour estre si vieil qu'il estoit. Ce qu'aiant esté rapporté au Roy, n'en fist que rire, et ne laissa pas de commander par tout qu'on en fist feux de joye; mais elle fust bien courte, selon la prophétie de l'autre, car, le mécredi 27e de ce mois, ce bon Pape mourust, n'aiant tenu le siége que vingt-six jours et quelques heures, Sa Majesté en aiant receu les nouvelles huit jours après, qui le faschèrent fort, comme aussi le deuil à Romme en fut grand entre tout le peuple. En quoi se vérifie le dire d'un grand personnage : *Pompa hujus mundi, et favor populi* (dit-il), *fumus est, et aura subito evanescens. Ad quid mulæ saginatæ! Ad quid vehicula cœlata! Ad quid phaleræ deauratæ! Ista nec dominum meliorem facere aut conservare, nec mulam possunt.*

Les Huguenos, qui ne se peuvent jamais taire, principalement en telles matières, publièrent les suivans sur ceste Election [1].

En ce mois, se présentèrent deux amples subjects pour exercer les plumes et langues des curieux et mesdisans de ce siècle, à sçavoir : le rasement de la Piramide, qui se devoit faire incontinent, en faveur des Jésuistes; l'autre, la nouvelle catholicité de M. de Laval. A quoi les uns et les autres ne s'espargnèrent, et en publièrent force escrits et discours (desquels je pense en avoir la pluspart), mais avec peu de fruict, estant bien mal aisé de tirer d'une passion une vérité.

Pour le regard de ceux de M. de Laval, ils se trouvent imprimés. Quant aux autres, d'une milliasse, j'ay recueilli les suivans [2] :

1. Le manuscrit ne donne pas les épigrammes qu'il annonce.
2. On ne trouve rien de plus dans le manuscrit de Troyes.

Le livre des *Hermaphrodites* fust imprimé et publié en mesme temps, et se voioit à Paris en ce mesme mois, où on en fist passer l'envie du commencement aux curieux, auxquels on le vendit jusques à deux escus, ne devant valoir plus de dix sols; et en sçai un qui en paya autant à un libraire du Palais. Ce petit libelle (qui estoit assez bien fait), sous le nom de ceste Isle imaginaire, descouvroit les mœurs et façons de faire impies et vicieuses de la Cour, faisant voir clairement que la France est maintenant le repaire et l'azille de tout vice, volupté et impudence; au lieu que jadis elle estoit une académie honorable et séminaire de vertu. Le Roy le voulut voir et se le fist lire, et, encores qu'il le trouvast un peu libre et trop hardi, il se contenta néantmoins d'en apprendre le nom de l'auteur, qui estoit Arthus Thomas, lequel il ne voulust qu'on recherchast, faisant conscience, disoit-il, de fascher un homme pour avoir dit la vérité.

May.

Le lundi 9e mai, fust mis en terre un Maître des Requestes nommé Seneuille, mort à Paris d'un desvoiement hault et bas, qui lui osta la parole, l'ouïe et le sentiment deux jours durant, et, au bout de deux autres, le fist passer en l'autre monde en la fleur de son aage.

Le mécredi 25e, arrivèrent les nouvelles à Paris de l'élection du Cardinal Borgèse au Pontificat, le lundi 16e de ce mois, sans que lui ni autres y eussent pensé, ainsi qu'on disoit, et prist le nom de Paul Ve.

Le dimanche 29e, jour de la Pentecoste, un Cordelier du couvent de Paris, nommé Bertrand Davignon, jetta le froc aux orties et fist profession de la Religion à Ablon.

JUING.

En ce mois de juing, on apporta à Paris, d'Anvers, un livre qu'on y avoit imprimé, in-4°, intitulé : *Amphitheatrum Honoris,* qui couroit soubs main ici et s'y vendoit : livre jésuitique contre cest Estat, très pernicieux et scandaleux, finement desguisé et couvert du prétexte de Religion, tout ænigmatique, escrit d'ung latin antique et comme barbare à la plus part; injurieux contre le Roy, les princes et les plus grands et doctes personnages de ce siècle, comme Turnœbus, Scaliger, Casaubon et autres. Sur tout en veult à la justice et aux principaux du Parlement de Paris, desquels il dénigre cruellement; appelle Monsieur le Premier Président le Polyphème de nostre siècle, et de tout le corps n'espargne qu'un seul Président, De Thou, lequel encores en louant il blasme.

Parlant de feu messire Loys de Bourbon, prince de Condé, grand-père de Monseingneur le Prince qui est aujourd'hui, l'attaque en la personne des Huguenos, non tant lui que ceux de sa royale maison et postérité, battant, comme on dit, le chien devant le lion, en ces propres termes, contenus en la page 92e du livre :

Et quæ pars Galliæ intacta? aut quid inausum eis, quorum hæ de suo capite voces auditæ non semel? Ludovicus XIII, Dei gratia Francorum rex, primus Christianus. Quid dices, Gallia? Quid vos, purpurati patres? Etc.

Il y en a audit livre une infinité d'autres meschans traits, desquels un honneste homme et docte, qui en tire tous les jours la quintessence et l'esclaircissement des actions jésuistiques y contenues, qui visent droit à la teste

du Roy et de Monseigneur le Dauphin, bien que desguisées et couvertes d'ænigmes, m'a donné un extrait contenant dix feuillets; et depuis peu en a parlé à M. de Loménie pour en avertir Sa Majesté, offrant d'entrer en prison, les fers aux pieds, jusques à ce qu'il ait vérifié son dire : à quoi faillant, se soubmectoit à la mort la plus cruelle et ignominieuse du monde. Son zèle a esté loué, et rien autre chose; remis à quand le Roy auroit plus de loisir, c'est-à-dire : « N'en parlez plus. » Et ainsi a cours ce beau livre, qui se vend à Paris comme un autre, sans aucune recherche, à laquelle ne se trouvent point aujourd'hui de livres plus subjets que ceux qui défendent l'auctorité du Roy et manutention de son Estat contre les conjurations de ceste fainte Société.

L'aucteur de ce pernicieux escrit (qu'on ne distribue guères qu'aux confidens de la Ligue) est ung *Carolus Scribanus, Jesuista, Rector collegii Antuerpiensis.*

Le Chevalier de Savoye, *les Trois Quenouilles*, *le Laquais*, de mesme farine que cestui-ci, et de mesme intelligence contre le Roy et son Estat, mais plus descouverts et plus apparamment meschans que *l'Amphithéâtre,* qui l'est couvertement (et d'autant, dit-on, plus dangereux), estoient en bruit à Paris en ce mesme temps; mais, pour estre imprimés en Savoye et autres terres du Roy d'Espagne, ne se pouvoient voir.

Un pauvre imprimeur, nommé C. Bérion, trempa en ce mois, à Paris, cinq semaines en prison, pour un simple soupçon qu'on eust de lui qu'il avoit imprimé un meschant petit libelle contre les Jésuistes, d'un nommé Brochard, auquel, tout fol qu'il estoit, on voulut faire croire qu'il estoit sage, pource qu'il s'estoit meslé d'escrire contre ces gens de bien-là. Il estoit intitulé *la Consultation des Doctes,* lequel j'ay veu et leu, et avec beaucoup d'autres

ay jugé, avant que jamais le nom de l'aucteur fust descouvert, qu'il estoit sorti d'une cervelle mal faite.

Le mardi 28e de ce mois, mourust à Paris M. Duret, Advocat en la Cour, mon bon voisin et ami, regretté de tous ceux du Palais pour son bel esprit et éloquence. Peu de jours auparavant, estoit mort aussi à Paris le jeune Chouart, Advocat, fort regretté aussi bien que l'autre, aiant esté tous deux inopinément et violemment emportés en la fleur de leurs aages.

En ce mois (comme journellement à Paris il se fait tousjours quelque bon tour qui appreste à rire et à parler aux bons compagnons), advinst qu'un jeune Conseiller de la Cour, de fort amoureuse manière, mais qui, pour se faire aimer des dames, tenoit une procédure un peu bien vilaine et bien orde, leur faisant ordinairement monstre de ses pièces principales pour les mettre en rut et en appétit, le voulant prattiquer à l'endroit d'une jeune et belle Dame des fauxbourgs S.-Germain, vis-à-vis de laquelle il estoit logé, et lui faisant monstre de sa marchandise par une fenestre qui respondoit droit à la sienne, fust tiré d'une arbaleste à jalet, dont le coup donna droit à la teste de son kats : ce qui l'offensa tellement qu'il en fut long-temps à la litière. Sur lequel inconvénient furent publiées les drolleries suivantes :

Un homme rempli de cautelle,
Fourni d'un cazze de mulet,
Pour tromper une damoiselle,
Monstroit de loin son flageolet.

Priapus se mist en colère,
Voiant que cest asne doré
Profanoit le sacré mistère
Dont il est sur tous honoré.

Adonc il prend une arbaleste,
Et, poussant un roide jalet,
Il donne tout droit par la teste
Du v.. de Monsieur le Mulet.

Le vilain, pliant son bagage,
De mal s'escrie en souspirant :
« Ha! le meschant! C'est qu'il enrage
De ce qu'il n'a le v.. si grand. »

REQUESTE PRÉSENTÉE PAR LA DAMOISELLE, FEMME DU CONSEILLER, QUI SE PRÉTENDOIT INTÉRESSÉE EN LA PRINCIPALE PIÈCE DE SON MARI.

Messieurs, je viens à vous présenter ma Requeste
Du v.. de mon mari, qu'on a blessé à tort.
Pour trouver quelquefois en dommage une beste,
Il n'est pas de besoin la condamner à mort!

Que la douce pitié dans vos cœurs puisse naistre!
Hélas! Messieurs, prenez vostre cœur à autrui :
Si les vostres aviez monstré par la fenestre,
Voudriez qu'on vous fist comme on a fait à lui?

La grosseur de ce v.. n'estoit point malhonneste;
Il est homme d'honneur, Conseiller en la Cour.
Considérez, Messieurs : de lui couper la teste
Seroit me faire tort, car il seroit trop court!

Jamais, en son vivant, il n'avoit eu reproche.
Maintenant l'offenser d'un malheureux jalet!
Je vous donne plus tost mes chevaux et mon coche,
Et me faites raison de mon v.. de mulet!

Puisque j'ay un engin pour loger quinze pouces,
De m'en oster les cinq ce n'est pas la raison!
Plustost que me frustrer de ces choses si douces,
J'aimerois mieux qu'on mist le feu en ma maison!

Mesdames, c'est à vous à supporter ma cause :
Ce v.., par charité, vous fera quelque bien.
Si aviez essaié que peult ce maistre Chose,
Pour le resusciter vous n'espargneriez rien!

ARREST.

La Court, en aiant veu la Requeste et Deffense,
Le malheur à ce v.. par hazart avenu,
Dit qu'il est chastié doucement pour l'offense,
Puisque comme effronté il estoit là venu;
Que, voulant faire droit, par arrest elle donne
Qu'avec juste raison on lui fist cest excès;
Que, pour la qualité, néantmoins, elle ordonne
Que les parties soient hors de Court et de procès.

M. de Messe en composa l'épigramme suivant, qui vaut mieux que toutes ces poétastries françoises :

* Dum constare palam vellet sua dona Priapus,
Peneque propenso sollicitare Deas,
Cœlicolas, tremuli mensura incognita nervi
Terruit, et poterat nulla patere deo.

20 Un Almanach de ceste année, fait par un qui se faisoit appeler *le Grand Moissonneur*, imprimé à Lyon, estoit en ce temps en grand bruit à Paris, et n'y avoit fils de bonne mère qui n'en voulust avoir, pource qu'il disoit merveilles, et avoit mesmes prédit la mort du Pape et celle du fils du duc de Savoye, au mesme temps qu'elles estoient avenues : à raison de quoi Son Altesse l'avoit fait emprisonner à Thurin, et disoit-on qu'il le vouloit faire pendre. Pauvre science, laquelle fait prendre et pendre ses maistres pour des balivernes et badineries!

30 En ce mois de juing et le 3e d'icelui, selon l'avis qui en fust apporté ici sur la fin dudit mois, mourust en

Polongne le Chancelier du roiaume, nommé Joannes Samoiscius, grand personnage, et duquel toute la Polongne mena grand deuil. Il estoit aagé de soixante-trois ans, et mourust d'une apoplexie.

Sur son tombeau il fist graver ces mots :

Joannes Samoiscius, quicquid mortalitatis habuit, huc recondere jussit. Postea accersitam ad se conjugem filiumque suum salutavit, et placide absque ullo doloris sensu obdormivit.

Le dernier de ce mois, on eust nouvelles des grandes magnificences et feux de joie faits par toute l'Espagne en congratulation de la paix d'Angleterre.

Juillet.

En ce mois de juillet, un livre latin, imprimé à Granat, en Hespagne, l'an 1602, en petit folio, par lequel l'aucteur prétendoit prouver que le Roiaume de France appartenoit au Roy d'Espagne, se voioit à Paris, mais rarement, à cause qu'on en avoit peu apporté. Adrian Perier en vendit un à M. de Cheman, duquel on a tiré le suivant extraict, pour de ce petit eschantillon juger le reste de la pièce :

Titulus Libri

De dignitate Regum Regnorumque Hispaniæ, et honoratiori loco eis, seu eorum Legatis a Conciliis, ac Romana Sede jure eis debito. Auctore Jacobo Valdesio. In Granata, 1602.

I. *Ex qua longi Sanguinis et Genealogiæ descriptione colligitur, quod si etiam attendatur Lex Salica, qua fœminæ in successione regni Francorum excluduntur, solumque masculi succedunt, Regnum Franciæ ad Philippum tertium, Regem Catholicum Hispaniæ, pertinet, jure successionis et primogenituræ, recta masculina linea, a masculo in masculum.*

II. *Francis familiare est ridendo fidem frangere.*

III. *Franciæ Rex, Comes Tholosæ, debet feudum Regi Hispaniæ.*

IV. *Henricus III et IV, Reges Galliæ, infesti Ecclesiæ, non credunt dicto Pontifici.*

V. *Ubi fuit una fides cum Francis?*

On fist voir ce bel escrit à Sa Majesté.

Aoust.

Le mécredi 24e aoust, jour S. Berthélemy, fut faite à Paris une nouvelle et solemnelle procession des Sœurs Carmélites ou Carmelines, qui ce jour prenoient possession de leur maison. Le peuple y accourust à grande foulle, comme pour gangner les pardons. Elles marchoient en moult bel et bon ordre, estans conduites par le docteur Du Val, qui leur servoit de bedeau, aiant le baston en la main, et qui avoit du tout la ressemblance d'un Loupgarou. Mais, comme le malheur voulust, ce beau et saint mistère fust troublé et interrompu par deux violons qui commencèrent à sonner une bergamasque : ce qui escarta ces pauvres oyes et les fist retirer à grands pas, tout esfarouchées, avec le Loupgarou leur conducteur, dans leur église, où estans parvenues comme en lieu de franchise et seureté, commencèrent à chanter *Te Deum laudamus*.

Le mécredi dernier du présent mois d'aoust, fust mis en terre, à Paris, M. de la Grange Courtin, Maistre des Requestes, et un des nouveaux Conseillers d'Estat de Sa Majesté, homme de bien et bon juge.

En ce mois, la venue de la Roine Marguerite à Paris, où on ne l'avoit veue depuis vingt-quatre ou vingt-cinq ans, et son arrivée à la Cour tant soudaine et précipitée qu'il sembloit qu'elle n'y deust jamais estre assez à temps,

réveillèrent les esprits curieux, et fournirent d'ample matière de discours à toutes sortes de personnes.

Elle prist son logis à Paris, en l'Hostel de Sens, joingnant l'Ave-Maria, sur la porte duquel on trouva peu après escrits ces quatre vers, faits par quelques mesdisans :

Comme roine, tu devois estre
[Dedans] ta roiale maison;
Comme putain, c'est bien raison
Que tu loge' au logis d'un prestre.

On disoit qu'à son arrivée le Roy l'avoit requise de deux choses : l'une, que pour mieux pourvoir à sa santé elle ne fist plus, comme elle avoit de coutume, la nuict du jour, et le jour de la nuict; l'autre, qu'elle restraingnist ses libéralités et devinst un peu mesnagère. Du premier, elle promist au Roy d'y apporter ce qu'elle pourroit pour contenter Sa Majesté, encores qu'il lui fust fort mal aisé, pour la longue habitude et nourriture qu'elle en avoit prise; mais qu'au regard de l'autre il lui estoit du tout impossible, ne pouvant jamais vivre autrement et tenant ceste libéralité de race, comme, à la vérité, du costé de sa mère, les Médicis ont esté tous notés de prodigalités démesurées, et si, pour cela, n'en ont pas esté estimés plus gens de bien.

Le Seingneur Divigni ou de Juvigni, gentilhomme françois, ayant nom et réputation entre la Noblesse, fust poursuivi en ce temps, en sa vie et en ses biens, comme crimineux de lèze-majesté, et pendu en effigie à Paris, à faute de l'original, pour avoir fait un Discours intitulé : *Discours d'Estat pour faire voir au Roy en quoi Sa Majesté est mal servie.*

Ce Discours couroit secrettement à Paris, en ce mois, escrit à la main, et contenoit neuf à dix grands feuillets

d'escriture, lequel un mien ami me fist voir, ung peu bien libre et hardi pour le temps, qui ne souffre pas toutes vérités ; où il ne se lit toutesfois rien qui soit contre le Roy et son service, mais bien contre M. de Rosni, et celui (disoit-on) de ses commodités. Sur lequel subject et la plainte ordinaire d'un chacun qu'il n'y avoit personne qui peust faire ses affaires que lui, fust publié un poëme plaisant, intitulé *le Constipé,* qu'on trouvoit bien faict et estoit tel [1]. Un mien ami me donna les vers suivans *sur ceste matière*, faits à la Foire sur ung pauvre diable de curieux qui y estoit pendu tout du long de la journée, bayant après tout ce qu'il voioit, y voulant tout avoir, encores qu'il n'eust rien, lesquels semblent figurer la pluspart des humeurs des hommes de ce temps :

D'UN ROBERT, FIGURE DE CE TEMPS [2].

Septembre.

Le samedi 3e septembre, fut pendue en la place des Halles, à Paris, une servante du sire Héron, espissier, demeurant près la porte S.-Innocent, pour avoir tué avec un cousteau ung petit enfant, fils dudit Héron, son maistre, aagé de vingt-six mois seulement, et l'avoir esgorgé dans son lit. Ceste misérable, estant prise, confessa franchement le fait, et dit que c'estoit un homme noir qui le lui avoit fait faire : en quoi elle persista tousjours, mesmes au supplice, où elle dit qu'elle le voioit qui la suivoit sur un cheval blanc. Il y avoit trois ans et plus qu'elle servoit en ceste maison. Son corps fut réduit en cendres, après avoir eu le poing couppé.

Le samedi 10e de ce mois, on trompetta des Deffenses

1. Ce poème manque dans le manuscrit de Troyes.
2. Le manuscrit de Troyes ne donne pas les vers qu'il annonce.

par la ville de Paris de plus chanter pas les rues la chanson de Colas, et ce sur peine de la hart, à cause des grandes querelles, scandales et inconvéniens qui en arrivoient tous les jours, jusques à des meurtres. Ceste chanson avoit esté bastie contre les Huguenos, par un tas de faquins séditieux, sur le subjet d'une vache qu'on disoit estre entrée dans ung de leurs temples, près Chartres ou Orléans, pendant qu'on y faisoit le presche, et qu'aians tué ladite vache, qui appartenoit à ung pauvre homme, l'avoient après fait quester pour la lui paier.

Or, à Paris et par toutes les villes et villages de France, on n'avoit la teste rompue que de ceste chanson, laquelle grands et petits chantoient à l'envi l'un de l'autre, en despit des Huguenos, devant la porte desquels, pour les agacer, ceste sotte populasse la chantoit ordinairement; et estoit desjà passé en commun proverbe, quand on vouloit désigner un Huguenot, de dire : *C'est la vache à Colas,* d'où procédoit une infinité de querelles et batteries, ceux de la Religion s'en formalizans fort et ferme, et estans aussi peu endurans que les autres, qui s'en fussent servis volontiers à faire une sédition, à l'instigation de quelques-uns de plus grande qualité, qui les y poussoient sous main, et faisans semblant d'estaindre le feu l'allumoient. Cela fut cause des Deffenses si estroictes qu'on en fist, et aussi que le jour de devant il y en eust, près les Cordeliers, un qui la chantoit, qui en fust paié d'un coup d'espée par un de la Religion, archer des gardes de M. de la Force, qui l'estendit mort sur le pavé.

Ce jour, comme la Roine Marguerite entroit aux Jacobins pour gangner les pardons, elle trouva une pauvre Irlandoise, à l'entrée, qui venoit d'accoucher, et à peine estoit-elle délivrée de son fruict, qui estoit un garçon.

Elle le voulust tenir, et, aiant sceu que M. de Montpensier estoit là, le fist son compère, et lui donna le nom de Henri.

Le mardi 13e de ce mois, fust mis en terre aux Augustins, à Paris, M. le président Du Lyon, qui mourust d'un renversement de boiaux en l'aage de soixante-sept ans. C'estoit un très-homme de bien et de mes amis.

Le lendemain, fust enterré M. de Vœil, Conseiller en la Cour, et peu après M. Des Portaux, Maistre des Requestes.

Mourust en mesme temps, en sa maison des champs, près Paris, M. de Paroy, d'une mélancolie qu'on disoit qu'il avoit prise de la mort de la présidente Tambonneau, sa sœur. Il fust regretté de tous ceux qui le connoissoient, à cause de sa grande bonté et preud'hommie.

Le Grimoire du Père Cotton fust mis, en ce temps, sur les rencs, à Paris, où il servoit de devis et entretien ordinaire aux compagnies : c'estoit un escrit de sa main, qui tumba par mesgarde entre les mains de quelcun qui ne l'aimoit pas, ni ceux de sa Société, et en fist courir des copies par tout. Il contenoit soixante et onze demandes par articles, qui s'adressoient à quelque Dœmon ou Grimoire, et y en avoit de fort plaisans. Il commence : *Per merita sancti Petri Apostoli, sancti Pauli, sanctæ Priscæ, virginis et martiris, SS. Mosci et Ammonii milit., etc., etc.*

J'en ay extrait deux passages, l'un de Frontinus, et l'autre de S. Thomas, que j'ay entre mes papiers, qui sont * notables et * formels contre ceste diablerie, * diablerie jesuistique, qu'un mien ami aiant extrait et me les aiant donnés j'ay bien voulu insérer ici *, et semblent avoir esté faits exprès contre.

Le dimanche 18e de ce mois, fust, dès le matin, affiché

à la porte S.-Victor et autres endroits de la ville de Paris un séditieux placcard imprimé contre ceux d'Ablon, dont il y eust grand trouble et murmure, pource qu'il fust suivi de deux meurtres (fust à dessein ou autrement), à sçavoir d'un nommé Robert, demeurant aux faubourgs Saint-Germain, qui se mesloit de louer des chambres, lequel, revenant d'Ablon avec un sien fils, fust attaqué et tué sur la place par un soldat des Gardes de la compagnie du capitaine Sainte-Colombe, et ledit soldat tué tout-à-l'heure par le fils dudit Robert, outré de juste douleur de voir son pauvre père mort; ledit placcard contenant ce qui s'ensuit :

« On fait sçavoir à tous Escoliers, Grammariens, Artiens et autres adolescens, illustres estudians en nostre Université Lutétienne, qu'ils aient à se trouver aujourd'hui, *post prandium,* sur le bord de Seine, *cum fustibus et armis,* pour là s'opposer, *in tempore opportuno,* aux insolences de la maudite secte Huguenote et Abloniste; faisans deffense à tous Prévosts, Lieutenans et autres, d'empescher ceci, sur peine d'encourir l'ire de Dieu et du peuple Chrestien et Catholique, etc. »

Octobre.

Le dimanche 9^e^ octobre, je vis au logis d'un nommé L'Argentier, au Palais, une riche et rare pierre qu'on y monstroit, grosse à peu près comme la teste d'un petit enfant, toute couverte de diamans, rubis, esmeraudes, opalles et autres pierres précieuses de valeur inestimable. Ledit Argentier nous dit qu'on l'avoit apportée des Indes Orientales et qu'elle estoit estimée plus d'un million d'escus; mais, comme la rareté et curiosité font tousjours paroistre en ces choses nouvelles les merveilles

plus grandes qu'elles ne sont, et esblouissent aisément les yeux de ceux qui les admirent pour ne les connoistre, j'appris, avec beaucoup d'autres, que les lapidaires s'en mocquoient, disans que ceste belle pierre (dont on parloit par tout Paris) estoit falsifiée; qu'à peine en eussent-ils voulu donner un million de sols; qu'elle ne venoit nullement des Indes, ains plustost d'Espagne ou d'Afrique.

L'onziesme tome de Baronius fust apporté, sur la fin de ce mois, à Paris, où ceux qui le voulurent avoir non retranché furent contraints d'en prendre de l'impression de Mogonce ou de Romme, qui estoit fort cher, pource qu'à Anvers, qui est aujourd'hui entre les mains du Roy d'Espagne, on en avoit osté ce qu'il avoit escrit pour le Pape contre le Roy d'Espagne, touchant les roiaumes de Sicile et de Naples.

Plusieurs estranges et diverses maladies régnèrent à Paris, en ceste saison, et avec l'éclipse qui avinst le 12e de ce mois, éclipsèrent beaucoup de personnes qui depuis n'ont esté veues. Les dissenteries surtout furent dangereuses et mortelles à ceux qui s'en trouvèrent attaints, et plus ailleurs qu'à Paris : car il en reschappoit fort peu. Marescot, le médecin, et ma fille Duranti, avec beaucoup d'autres, en moururent.

Le bruit, en ce temps, de beaucoup de prodiges avenus depuis peu en diverses contrées et endroits de la France et de l'Europe, estonne prou le peuple, mais ne l'amande point, qui est le pis. Une fille de Confolant en Angoumois, et une autre en Suisse, vivent (ainsi qu'on dit) sans boire ni manger aucunement. Ce qui ne s'est jamais veu au monde.

Deux prestres de Mommorillon consacrent l'hostie au Diable, et ung prestre hermaphrodite se trouve empesché

d'enfant; et plusieurs autres choses miraculeuses et extraordinaires, qui toutes nous menassent de l'ire de Dieu.

NOVEMBRE.

Le samedi 5e novembre, mourust, en sa maison des fauxbourgs S.-Honoré à Paris, M. de La Rivière, premier Médecin du Roy, duquel on ne peut dire autre chose, sinon que le proverbe de *Telle vie, telle fin*, est failli en lui, et que c'a esté le bon larron que Dieu a regardé pour lui faire miséricorde.

Le lundi 7e de ce mois, on eust avis certain de la mort de M. de Besze à Genève, par lettres bien expresses que je vis, qui contenoient la forme et façon dont ce grand personnage estoit mort : qui estoit le dimanche 23e du mois passé, lendemain de l'éclipse, à ceux qui n'observent le retranchement des dix jours. Il fust enterré dans le cloistre de l'église Saint-Pierre, par ordonnance de la Ville, nonobstant toutes oppositions et formalités. Il estoit aagé de quatre-vingt-six ans et plus.

Le jeudi au soir, 17e de ce mois, entre six et sept heures du soir, la nuict estant jà close, parust sur Paris un signe estrange du ciel, en forme de verges rouges, que plusieurs milliers de personnes ont veu et remarqué.

En ce mois, mourust à Paris, en la fleur de son aage, M. de Navières, Conseiller en la Cour, fils d'un homme de bien et docte, et de mes meilleurs amis, advocat au Grand Conseil.

Vinrent aussi les nouvelles de la mort de M. des Bauves, tué en une rencontre des Pays-Bas. Il estoit fils de M. Du Plessis Mornay, gentilhomme autant accompli et regrettable qu'il y en ait eu en France il y a long-temps,

tant pour la probité et doctrine que pour la valeur; dont le Roy rendist tesmoingnage de sa propre bouche, lorsqu'on lui en apporta les nouvelles.

Décembre.

Le lundi 19e décembre, un gentilhomme nommé Mérargues fust décapité en la place de Grève, à Paris, pour avoir voulu rendre la ville de Marseille à l'Espagnol. Il estoit parent de Messieurs de Joieuse, et avoit espousé la niaipce de M. de Grillon. Il estoit estimé riche de plus de dix ou douze mil livres de rente. Mais, au surplus, homme fort léger et inconstant, qui tantost tenoit un parti, tantost l'autre, et qui pendant les troubles se monstra si variable qu'on en fit un proverbe en Provence : car, quand on vouloit désigner un temps mal asseuré, on disoit que c'estoit le *temps de Mérargues*.

Ce jour, comme le Roy revenant de la chasse, passoit à cheval sur le Pont-Neuf, environ les cinq heures du soir, se rencontra un fol, qui, ayant ung poingnard nud sous son manteau, tascha d'en offenser Sa Majesté; et l'ayant saisi par le derrière de son manteau, que le Roy avoit agraphé, le secoua assez long-temps jusques à ce que chacun estant accouru au secours, estant pris et interrogé sur ce qu'il vouloit faire, dit qu'il vouloit tuer le Roy, pource qu'il lui détenoit injustement son bien et la pluspart de son Roiaume, et plusieurs autres folies; puis, en riant, dit que pour le moins il lui avoit fait belle peur. Ce fol s'appelloit Jacques des Isles, natif de Senlis, practicien et procureur audit lieu, transporté dès long-temps de son esprit; lequel, à ceste occasion, selon la déposition des procureurs mesmes dudit Senlis, avoit esté chassé de leur siége, et l'en avoient osté comme fol et furieux. On

ne laissa toutesfois de procéder contre lui comme contre un criminel de lèze-majesté au premier chef, et le vouloit-on envoier au gibet, tout fol qu'il estoit, pource qu'on disoit (comme la vérité estoit) que la graine de ces fols-là n'estoit point de garde, et que leurs folies estoient par trop dangereuses et préjudiciables à l'Estat; mais le Roy ne le voulut jamais permettre, disant qu'il en faisoit conscience, pource qu'il avoit bien recogneu que c'estoit un vrai fol, et qu'il faloit encore donner celle-là à la saison, qui en estoit fertile. Et là-dessus Sa Majesté ramantust le conte qu'on lui avoit fait d'ung homme d'apparance, lequel, avec ung beau manteau de peluche qu'il avoit, s'estoit jetté, le dimanche auparavant, de dessus ce Pont-Neuf mesme dans l'eau, et s'estoit nayé.

Les ecclésiastiques, le soir, allèrent au Louvre congratuler Sa Majesté de ceste heureuse délivrance. Il y avoit huict évesques : M. l'Archevesque de Tours portoit la parole. On y remarqua un traict digne de la générosité du Roy, qui fust que Sa Majesté aiant accoustumé, aux autres fois que ceux de ceste Compagnie le venoient trouver, de commander qu'autres que les évesques n'approcchassent sa personne, et que tous les autres eussent à se retirer, ce jour, tout au contraire, il enchargea et voulust que tous ceux de leur suitte fussent receus à en approccher, jusques à leurs vallets et simples prestres : voulant monstrer par là le peu de crainte et desfiance qu'il avoit, nonobstant les mauvais bruits qui couroient.

Le lendemain, on en chanta le *Te Deum* à Paris, mais sans le sceu et consentement du Roy. * Sur cette délivrance miraculeuse furent publiés, sous le nom de M. Rappin, les vers suivans [1]. *

1. Les vers annoncés ne se trouvent pas dans le manuscrit.

En ce temps, coururent à Paris certaines Propositions, imprimées nouvellement en petit folio, sans nom de lieu ni d'aucteur, sur un Avis d'Estat donné au Roy l'an 1603, sur la réformation et reiglement de tous les estats de son Roiaume. Par cest advis, que l'aucteur appele un Mémoire succinct (qui contient toutesfois cinq mains de papier escrit à la main, que j'ai veu et eu), il promect de grandes choses pour la réformation du désordre qu'on void en toutes les parties de cest Estat, avec une manutention asseurée de l'Estat et Religion contre toutes entreprises, tant domestiques qu'estrangères; et au bout (qui est le principal et le meilleur, mais le plus malaisé), un fonds asseuré de finances, sans aucune charge et foulle du peuple, pour rendre Sa Majesté le plus riche et plus grand monarque de la terre. Qui sont, à la vérité, de grandes et belles Propositions, qui ne peuvent estre que bien agréables à Sa Majesté, utiles à son Estat et au publiq, qui dès long-temps souspire après; mais desquelles les exécutions sont plus mal aisées que les Propositions, qui sont belles, propres à exercer un bel esprit, et rien autre chose. Elles commencent par le verset 15e du chapitre 10e de S. Paul aux Romains : « O que les pieds de ceux qui annoncent paix sont beaux! etc. »

Le vendredi 30e de ce mois, auquel il neigea tout le long du jour, fust tué, au moulin S.-Marceau, par le jeune Balagni, un baron de Dauphiné, qui, l'espée au poing toute nue, avoit attendu ledit Balagni bien deux heures durant, tant il avoit d'envie que l'autre le tuast : comme il fist, l'estendant mort sur la neige. Et estoit fondée leur querelle sur un néant.

Sur la fin de cest an 1605, et pendant tout ce mois, plusieurs personnes à Paris furent volées en leurs maisons, en plain jour, par une espèce de larrons qu'on

appelloit Barbets, lesquels trouvans moyen d'entrer aux maisons sous couleur d'affaire qu'ils disoient avoir aux maistres d'icelles, après les avoir accostés sous prétexte de leur parler, leur demandoient de l'argent avec le poingnard sous la gorge, et faloit qu'ils en baillassent. Entre ceux qui y furent volés, on compte pour les principaux le président Ripault, le trésorier de M. de Maienne, nommé Ribaud, lequel ils contraingnirent leur bailler deux cents escus en or; et un advocat, nommé Dehors, auquel, après l'avoir lié, ils volèrent la valeur de deux mil escus, ainsi qu'on disoit. Chose estrange, de dire que dans une ville de Paris se commettent avec impunité des voleries et brigandages, tout ainsi que dans une plaine forest.

Le Duc et Sénat de Venise, sur la fin de ceste année, renouvela et fist de nouveaux décrets aux fins que les ecclésiastiques réguliers, monastères, hospitaux et lieux pieux ne peussent acquérir des immeubles sans licence du Sénat; lesquels il amplifia encores, faisant deffenses aux séculiers mesmes et ecclésiastiques de ne tester d'immeubles, ni faire fondations en faveur de lieux pieux, sans permission dudit Sénat : chose en laquelle la Seingneurie se disoit estre en possession dès long-temps, sans qu'aucun Pape la leur eust jamais débatue. Mais cestui-ci, la jugeant contraire à l'immunité et liberté ecclésiastique, et lesdits décrets répugnans aux Conciles et Constitutions authorizées des Papes, leur commanda de les casser et révoquer; ensemble de remettre ès mains de son Nonce, à Venise, un abbé et un chanoine de Vienne, qu'au mesme temps ils avoient fait emprisonner pour quelques crimes, desquels le Sénat de Venise prétendoit avoir la connoissance : mais il ne peust obtenir de la Seingneurie ni la cassation des décrets ni l'eslargisse-

ment des prisonniers : ce qui fut cause de l'excommunication qui s'ensuivit l'an d'après, seminaires de nouveaux troubles et divisions en la Chrestianté.

On fist aussi, en ce temps, en France, un parti de la Justice en l'Édit de Paulet, tout propre pour la ruiner et abolir : car la dispense des quarante jours que les officiers achetent, fera, comme dit quelcun, qu'ils se dispenseront aisément de bien faire, et feront porter injustement au peuple le tribut annuel qu'elle leur couste, tout ainsi qu'ils ont desjà fait et font encore tous les jours : et encores que la dispense die que c'est pour donner cœur aux officiers de bien servir, conservans par ce moyen leurs offices, si est-ce *comme dit quelcun* (qu'il y a apparance) qu'ils ne suivront jamais le sens de la lettre pour les garder plus longtemps; mais s'en serviront à la mesme intention des Partizans, c'est-à-dire pour faire leur proufit. Et est à craindre que les gens de bien mesme ne soient contraints d'en user ainsi, pour l'incommodité que ceste rente et surcharge leur apportera.

Il y a encore deux autres inconvéniens non petits qu'on cotte, qui proviendront de ceste dispense : c'est qu'elle rendra tous offices patrimoniaux aux officiers, et diminuera d'autant l'auctorité du Roy, les tirant du pouvoir de Sa Majesté. L'autre inconvénient sera un vrai establissement de l'ignorance et, par conséquent, de toute confusion : car il ne sera pas grand besoin aux pères de faire estudier leurs enfans (qui sans cela n'estudient desjà guères), car ils ont comme en héritage, par ce bon réglement, ce que par la science ils doivent acquérir.

C'est une partie des raisons qui courent, et qu'on a fait entendre au Roy * mesmes * sur l'establissement de ce nouvel Édit partizan.

Le bail des Aydes de Montauban régnoit aussi, en ce

temps; auquel le seingneur de Juvigny, en son Discours d'Estat qu'il a escrit, remontre que le Roy fait perte, dans les dix ans, de six millions de livres, qui tournent au proufit (dit-il) de quelques particuliers qui devroient estre ses meilleurs serviteurs; et que d'ailleurs elle a assez obligé, pour les empescher de lui faire ce desservice. Ce qu'on croid bien estre vrai; mais on ne l'ose dire, chacun craingnant de s'en trouver mal, comme a fait ce pauvre gentilhomme.

Le samedi dernier de ce mois et an 1605, le Roy receust nouvelles de la mort du Duc de Saxe, aagé de trente-cinq ans seulement, grand prince, bon, vaillant, pacifique, honoré de ses subjets, aimé et estimé du Roy. Il estoit protestant, mais homme de bien en sa Religion, et qui dès son jeune aage s'estoit donné ceste belle devise: *Deduc me, Domine, in verbo tuo.*

Peu auparavant, Sa Majesté avoit eu advis de la mort de M. de Laval, tué en Hongrie : jeune seingneur fort accompli, riche de plus de cent mil livres de rente; et de celle de son gouverneur de Gergeo, M. Du Faur, duquel M. de Rosni eut la despouille.

Plusieurs morts subites et estranges fermèrent, à Paris, l'an présent 1605.

En cest an 1605, le fléau de la contagion, qui dès longtemps affligeoit fort et battoit la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Poictou, le pays d'Aunis, la Xaintonge, et autres pays et provinces adjacentes, s'espandit tellement en la Guienne que la Cour de Parlement en quitta Bourdeaux pour aller à Agen.

Sur la fin de cest an, fust descouverte la tragœdie d'Angleterre, qui estoit une horrible conjuration contre l'Estat du Roiaume et la vie et personne du Roy, lequel on devoit exterminer et faire sauter et brusler, avec tout

son Conseil, dans son Conseil mesme, puis tuer tout le peuple jusques aux enfans du berceau, passant tout au fil de l'espée, sans distinction aucune de qualité, d'aage ni de sexe.

Nec enim admirationi sufficio (dit le Roy d'Angleterre en sa harangue) *tam horridæ et formidabilis sævitiæ, quæ ipsis in mentem venerat, quæ non modo me petebat, non uxorem, non posteros, sed in ipsius reipublicæ jugulum ferebatur, non ullius misereri, non primæ aut ultimæ ætatis, nec conditionum nec sexuum discrimine sævire.*

Ceste damnable menée et conjuration ne regardoit seulement l'Estat d'Angleterre, mais celui de tous les princes voisins et potentats de la Chrestienté. La traînée en estoit longue, et la fuzée jettée embrasoit beaucoup de pays, mesme celui de la France, par l'artifice des Jésuistes, qui s'y trouvèrent bien avant meslés (comme ils sont tousjours en ces grandes bouleverses et renversemens d'Estats). Ce que le Roy sceut bien dire au Père Cotton, quand il lui en parla : « Je ne veux croire cestuilà de vous autres, dit-il, ni toucher au Général de vostre Ordre, si ce n'est à Person, qui est à Romme près Sa Sainteté, lequel je sçai n'avoir ignoré ceste pernicieuse menée et dessein. »

De ceste tant miraculeuse délivrance, non seulement l'Angleterre, mais tous les Estats et Roiaumes vraiement chrestiens en rendirent graces solennelles à Dieu, à la seule providence et miséricorde duquel (tant la partie des meschans estoit bien faite) on la pouvoit et devoit référer, selon la conclusion de la harangue du Roy d'Angleterre, qui finist par ces mots : *Huic quidem orationi exitum alium invenire non possum quam ut ex sacra*

Scriptura exclamem : Misericordia Dei super omnia opera ejus.

Ung fol de Béarnois couroit les rues de Paris, en ce temps, et par tous les endroits et quarrefours de la ville haranguoit le sot peuple contre les Huguenos et Hérétiques, pour la manutention de leur sainte Foi Catholique, Apostolique et Rommaine; lequel, tout fol qu'il estoit, on menassa de foüet et de prison pour le faire taire; mais tout n'y servit de rien. Or le jugement de Dieu cependant sur ce pauvre fol est grand et remarquable, que je mettrai ici pour l'avoir appris d'un homme de bien, craingnant Dieu et véritable, qui en sçavoit toute l'histoire, et me l'a asseurée pour vraie.

Cest homme (qui court encore aujourd'hui les rues plus que jamais) est natif de la ville de Pau en Béarn, de père et de mère de la Religion, eslevé et nourri soingneusement par eux en icelle; de laquelle s'estant révolté, comme il fust entré un jour en dispute sur ce subject avec sa mère, qui estoit extrêmement faschée de sa révolte, et à laquelle il s'estoit de tous temps monstré mauvais fils, rebelle et désobéissant; lui, aiant usé de quelques menasses et propos injurieux, ceste femme, outrée de colère, lui donna sa malédiction en ces mots : « Je prie Dieu, avant que mourir, que je te voie courir les rues. » Ainsi dit, ainsi fait; et est encore la mère vivante aujourd'hui, si elle n'est morte depuis bien peu de temps, et son fils courant tous les jours les rues de Paris.

Le 23 décembre de l'an présent 1605, un syndicq de la ville de Noremberg, Flamand de nation, nommé Nicolas Gilger, homme de grande auctorité et sçavoir, pour un inceste commis avec la sœur de sa femme, fust exécuté à mort, audit Noremberg, dont on eust advis ici,

le dernier de l'an 1606. L'Histoire latine en raconte les particularités et forme du supplice en ces mots :

Habuit Norebergensis respublica, per annos XIX, *advocatum quemdam sive syndicum, Nicolaum Gilger nomine, natione Belgam, insignis staturæ, auctoritatis magnæ et profundæ eruditionis virum. Is, propter incestum, cum uxoris suæ sorore commissum, perjuria item et scelera flagitiaque alia quamplurima,* 23 *decemb. die, in sella nigro panno obducta sedens, capite mulctatus est; quinquaginta millium florenorum pecunia post se relicta.*

En cest an 1605, il y eust à Paris une grande Assemblée de Messieurs du Clergé, qui se tinst sous la permission de Sa Majesté, au couvent des Augustins, en laquelle se firent de belles propositions, peu ou point de résolution, de faste prou, de profit peu, de despense beaucoup. Le vin et la bonne chère qui y présidoient causèrent, entre les présidents et prélats de ladite Assemblée, de grands débats et altercations sur le fait de leurs préséances, principalement entre Messieurs les Archevesques de Sens et de Lyon, l'un vieil et l'autre jeune, qui l'emporta toutefois par dessus le vieil. Et enfin la décision de ceste matière, comme des autres traictées en ceste Assemblée, se termina pour la pluspart en coups de poing qui tumbèrent sur ceux mesmes qui n'en pouvoient mais. Un docte homme de nostre temps en composa les vers suivans, qui furent divulgués par tout :

De Conventu Præsidum, etc.

Année 1606

Janvier.

Le mécredi 18e janvier 1606, fust ordonné, par arrest de la Cour de Parlement, qu'on saisiroit le temporel des Communautés, et qu'on vendroit les biens meubles des particuliers, de ceux qui ne satisferoient à leur cotte des pauvres, que par ledit arrest on mettoit hors la ville pour la purger d'autant de fainéants et vagabonds. Ce qui fust improuvé de beaucoup, et engendra du murmure entre le peuple, qui disoit n'y avoir charité ni mérite à donner l'ausmonne par force; et que bannir et chasser de Paris les pauvres, comme faisoit ledit arrest, c'estoit chasser Dieu de la ville, et mettre autant de voleurs et désespérés à la campagne; et qu'il y avoit moien, sans les chasser, de les astreindre à travailler ici et leur faire gangner leur vie.

Le 25e de ce mois, jour de la Conversion S. Paul, s'esleva à Romme une si horrible et furieuse tempeste que de memoire d'homme on n'en avoit point veu de semblable; si que le Tibre creust en un instant et se desborda avec telle impetuosité qu'emportant et ravageant tout ce qu'il rencontra, il fist tort à la ville de plus d'un [illegible] d'escus. Un historien de nostre temps l'a descrite [illegible] de cette façon:

[illegible] *tanta tempestas [illegible] exstitit*,

quantam hominum memoria recordari non potuit. Audita enim sunt et tonitrua, et fulmen divi Petri, templum concutiens, duo ingentia candelabra ab altari disjecit, pensilibus hinc inde lychnis simul omnibus extinctis. Sed et Ara Cœli monasterio nempe fulmine tacta, tantus occupavit monachos omnes pavor ut extremum imminere sibi diem putarent; idque eo magis quod quasi terræ motu concussum monasterii fundamentum cernerent. Crescentibus autem hac tempestate et undique confluentibus in Tiberim aquis, fluvius iste in tantam excrevit altitudinem ut sese per vicos et plateas civitatis passim diffunderet, obvia quæque vel quinque miliarium tractu abriperet, et damnum urbi vix decies centenis millibus aureis reparandum inferret. Magistratus igitur 500 *statim plus minus fossores constituit, qui fodiendo inundationem ex urbe derivarent. Pontifex vero, sequenti solis die, templum ut preces suas perageret ingressus, cum in vestibulo ejus ingentem pauperum multitudinem cerneret, atque inter illos etiam mulierem, quæ, in ipso juxta consistorium atrio, filium infantem enixa esset, eleemosinas quidem inter pauperes copiosas distribuit; infantem vero illum cum matre sua in xenodochio honorifice sustentari et educari præcepit, promulgato mox sequenti die edicto ut pistores pistos magna copia panes navigiis hinc inde traducerent, ne quos aquarum vis domo exire prohiberet, fame perire cogerentur.*

Le pénultiesme et dernier de ce mois, furent exécutés à mort, à Londres, en Angleterre, huict des principaux de la conjuration; les noms desquels sont : Edouard Digby, Robert Winter, Jean Graunt, et Thomas Bates; ces quatre, le 30ᵉ du mois; et le lendemain, les quatre

suivans : Thomas Winter, Ambroise Roockvode, Robert Keest, et Guy Fawkes. Le genre de leur supplice est couché, par leur histoire, en ces mots :

Tali supplicio affecti sunt (dit-il) *ut equis primo ad supplicii locum, qui prioribus quatuor in cœmiterio ad D. Paulum, reliquis vero in Parlamenti vestibulo paratus erat, protraherentur; patibulo postmodum alligati, moxque, antequam suffocarentur, inde liberati, mensæ imponerentur, ubi viventibus adhuc virilia primum amputata et igne cremata, postmodum corda pectoribus eruta, intestinaque omnia in ignem conjecta sunt. Hoc facto, capita cervicibus amputata, et hastis affixa; corpora vero in quatuor partes dissecta sunt, capitibus quidem in pontem dispositis, partibus vero reliquis ad portas varie affixis et alligatis. Cæterum omnes, cum protestatione se in Fide Catholica Romana constanter perseveraturos, mortem, cum non ligati essent manibus, magno animi robore perpessi sunt.*

Sur la fin de ce mois, on eust ici advis d'un monstre, né en Allemagne, duquel un historien latin parle en ces mots : *Sub initium anni hujus* (dit-il), *tertio nempe januarii die* 1606, *monstrum Argentinæ, matre Anna, patre vero Stephano Schwartzio Arculario, natum est, quod, cum ad dimidium horæ viveret, ab obstetrice baptizatum, et Anna Maria vocatum est. Habebat id caput quidem satis crassum, ut ex duobus concretum dixisses, oculosque duos et os unicum, verum aures quatuor; corpus ad umbilicum usque unum erat, inde geminum apparebat; brachia et manus habebat quatuor, totidemque crura et pedes. In sectione, cor unicum tantum, et pulmo unus, sed hepar geminum, geminusque ventriculus, et quatuor renes reperti sunt, splenis ne ves-*

tigio quidem apparente. Quod monstrum quid portendat hisce præsertim periculosis et turbulentis temporibus vel conjectura assequi difficile non est, ut peculiarem admonitionem addere non sit opus.

En ce temps le Roy d'Espagne envoya deux ambassadeurs en Angleterre, par devers le Roy, pour se conjouir avec lui de l'heureuse délivrance que Dieu lui avoit donnée par la descouverte de ceste mauditte conjuration contre Sa Majesté et son Estat. Le sommaire de leur légation est couché, en ces mots, par l'historien latin :

Sub initium januarii, Hispaniarum Rex duos ad Regem Angliæ legatos ablegans, generosos aliquot equos ei donari, significarique jubet magna sese affectum lætitia ut audivisset tantam et tam nefariam conjurationem in Anglia detectam, tamque ingenti periculo Regem (divina Providentia rem ita moderante) liberatum esse. Petit igitur ne suspectum sese habere ullo modo Rex velit : alienum enim animum suum, ut a proditione in Gallia nuper detecta, sic ab hac etiam et similibus machinationibus nefariis, fuisse semper et in posterum etiam futurum.

Cela veult dire en espagnol : « Nous l'avons belle « faillie, et vous l'avez eschappé belle, puisque vous « estes encores en vie. Le Roi nostre maistre vous la « souhaite bonne et courte. »

La constitution de ceste saison vaine, maussade et humide, ne se passant jour ni nuict qui ne pleust, causa de grandes maladies en France, avec morts estranges et subites : mesmement à Paris, où, de ma connoissance, entr'autres, moururent M. Regnault, Conseiller en la Cour des Aydes, si subitement qu'il n'eust loisir d'y

penser. Il estoit nouveau marié pour la seconde fois; ayant eu en cinq mois deux femmes, et sa femme en cinq semaines deux maris; M. de Lavernau, et Mademoiselle Du Faur, en la fleur de son aage; avec beaucoup d'autres. Force meurtres, assassinats, voleries, exès, paillardises, et toutes sortes de vices et impiétés, régnèrent en cette saison extraordinairement. Insolences de laquais à Paris jusques aux meurtres, dont il y en eust de pendus; faux monnoyeurs pris et descouverts; deux assassins qui avoient voulu assassiner le baron d'Aubeterre en sa maison, roués tous vifs en Grève; ung soldat des Gardes pendu pour avoir tué son hoste, afin de lui voler dix francs qu'il avoit; ung marchant venant à la Foire, tué d'un coup de cousteau qu'on lui laissa dans la gorge, trouvé en cest estat le long des tranchées des fauxbourgs Saint-Germain : sans dix-neuf autres qu'on trouve avoir esté tués et assassinés, en ce seul mois, par les rues de Paris, dont on n'a pu descouvrir encore les meurtriers. Pauvre commencement d'année, nous menassant de pire fin, par la constitution du temps, si piteuse qu'elle semble pleurer nos pechés, en défaut de la crainte de Dieu, qui ne se trouve plus aujourd'hui entre les hommes.

Février.

Le samedi 4e février, fust mis en terre, à Paris, Me René Choppin, Advocat en la Cour, grand jurisconsulte, qui par ses doctes escrits entretenoit envers les estrangers la réputation du Parlement. Il mourust d'une gangrène à la vessie.

Le vendredi 10e de ce mois, la Roine accoucha d'une fille, en cette ville de Paris : ce qu'on n'avoit veu, il y

avoit fort long-temps. La science des astrologues éludée, qui lui avoient prédit qu'elle auroit un fils, et qu'elle en courroit danger de sa vie; la querelle aussi de deux gentilshommes appointés par là, qui estoient sur le point de se battre pour la lieutenance du duc d'Orléans, dont le Roy les baffoua tous deux plaisamment, et s'en mocqua; estant Sa Majesté, d'autre costé, empeschée à réconforter la Roine, qui ne pouvoit se contenter d'avoir une fille, lui remonstrant que Dieu leur avoit donné des moiens honnestement pour la pourvoir, et que beaucoup d'autres demeureroient, si la leur demeuroit, et que si sa mère n'eust fait des filles, elle n'eust jamais esté Roine de France.

Le samedi 25e de ce mois, fust rompu sur la roue, en la place de Grève, à Paris, un gentilhomme voleur; lequel estant sur l'eschaffaut jetta du haut en bas un cordelier qui le confessoit; puis, se ruant sur le bourreau, peu s'en fallust qu'il ne l'estranglast avec ses dents, mais enfin, ayant esté arresté, fust roué tout vif.

Le lendemain, dans l'église S.-Marri, à Paris, pendant qu'on faisoit le prosne, un chien enragé mordist un homme : ce qui fit fuir tout le peuple, de façon qu'il y avoit presse à se sauver et sortir de l'église.

Sur la fin ce ce mois, se voioit à Paris ung livre d'ung jésuiste, nommé Marriana, lequel se vendoit publiquement, encores qu'en termes exprès il approuvast l'assassinat du feu Roy, et en louast le meurtrier. Il étoit imprimé in-8°, assez grosset, portant ce tiltre : *Joannis Marrianæ Hispani, e Societate Jesu, de Rege et Regis Institutione libri* III, *ad Philippum III, Hispaniæ regem Catholicum, anno* 1605; *cum privilegio Sac. Cæs. Majes., et permissu Superiorum.* MOGUNTIÆ.

Au chapitre VI de son premier livre : *An tyrannum*

opprimere fas sit, voici ce qu'il dit du feu Roy, et de frère Clément qui le tua :

Henricus, eo nomine tertius, Galliæ rex, jacet manu monachi peremptus, medicato cultro in viscera adacto: fœdum spectaculum in paucis memorabile, sed quo principes docentur impios ausus haud impune cadere; et paulo post residente multitudinis impetu, atque Henrico ad quartum ab urbe lapidem castra habente, non sine spe ejus urbis vindicandæ, res propemodum deploratas, unius juvenis audacia, ad tempus breve certe recreavit. Et paulo post, cæso Rege, ingens sibi nomen fecit, cæde cædes expiata, ac manibus Guisii ducis, perfide perempti, regio sanguine est parentatum. Sic Clemens ille periit, viginti quatuor annos natus, simplici juvenis ingenio, neque robusto corpore, sed major vis vires et animum confirmabat. Rex, nocte proxima, in magna spe salutis, eoque nullis sacris procuratus, secunda hora post mediam noctem, in illa Davidis verba : « Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, et in peccatis concepit me mater mea », extremum spiritum edidit. Felix futurus si cum primis ultima contexisset talemque se principem præstitisset qualis sub Carolo fratre rege fuisse credebatur adversus perduellionem, cognatum bellique dux, qui illi gradus ad regnum Poloniæ fuit, procerum ejus gentis suffragio! Sed asseruit prima postremis, bonaque juventæ ætas majorflagitio obliteravit. Defuncto fratre, revocatus in patriam, rexque Galliæ renunciatus, omnia in ludibrium vertit, ut non alia causa videatur ad rerum fastigium sublatus nisi ut graviori casu præcipitaret. Sic fortuna, seu vis major, ludit in rebus humanis.

Le Cordelier portugais fust un des premiers qui sonna

l'alarme contre ce livre, déclama publiquement et prescha contre ; mesmes le premier advis qu'en eust Sa Majesté vinst de lui, tellement qu'on en fist comme une forme de recherche, laquelle on laissa à la fin là, voiant qu'elle ne servoit qu'à le faire chercher davantage, comme il avient ordinairement, quand on y vient à tard et que chacun en est fourni. J'ouïs dire, un jour, au Portugais (estant à la boutique de A. Perier, qui m'en vendist un), que s'il en eust trouvé, qu'il l'eust jetté dans le feu, comme un livre de Calvin, et qu'il ne valoit pas mieux.

Mars.

Le vendredi 3e de ce mois de mars, fust mis en terre, dans l'église S.-Benoist, à Paris, M. Minos, aagé de soixante-dix ans, homme regrettable tant pour la probité que pour la doctrine.

Le jeudi 9e de ce mois, M. de Rosni fist le serment de duc et pair de France, à la Cour, où il vinst mieux accompagné que le Roy, et fust sa venue funeste à beaucoup, car il y fust combattu comme en bataille rengée entre les clercs et les laquais, dans la cour et salle du Palais, avec telle impudence, volerie, meurtre et désordre, qu'on n'a jamais ouï parler d'une si estrange et vilaine confusion. Ledit sieur de Rosni traicta Sa Majesté à l'Arsenal, et lui donna magnifiquement à disner, où ne fust espargnée la musique des canons.

Le dimanche 12e, le baron de Nantouillet fust tué en duel par le comte de Saux.

Ce jour, arriva Monsieur le Dauphin à Paris, qui fust recommandé par le Roy son père, ce mesme jour, à Messieurs de la Cour, pour en avoir soing pendant son absence.

Le mardi 14e, Messieurs de la Cour allèrent en corps saluer Sa Majesté, qui estoit aux Thuilleries, et prendre congé de lui. Il leur recommanda derechef la personne de Monsieur le Dauphin, et leur dit qu'il s'en alloit, avec les bras ouverts, à Sedan, pour recevoir M. de Bouillon s'il vouloit, sinon qu'il lui apprendroit son devoir.

Le mécredi 15e, qui fust le jour que le Roy sortist de Paris pour aller assiéger Sedan, ainsi qu'on disoit, fust semé le suivant quatrain sur ceste entreprise, extraict des *Centuries* de Nostradamus, dans lesquelles les curieux de nostre temps trouvent aujourd'hui tout ce qui se fait et bastist au monde de nouveau :

Lorsqu'un Siron[1] *gourmandera la France,*
Du vent du sud l'impétueux effort
Battra La Tour[2] *pour l'oster de la danse.*
Garde le heurt, le diable n'est pas mort.

Le 28e de ce mois, et aux Anglois, qui ne tiennent la Réformation des dix jours, le 7e avril, fust exécuté à mort, à Londres, en Angleterre, le père Henri Garnet, provincial des Jésuistes en Angleterre, comme un des principaux fauteurs et complices de la conjuration, laquelle, comme bon Catholique et Jésuiste, il ne voulut jamais advouer et confesser. Et lui aiant esté demandé si le Pape *de facto* déposoit le Roy Jacques, quel parti il croiroit que les subjets deussent tenir, celui du Roy ou celui du Pape? ne respondit rien du tout. Son procés a esté imprimé, et se void partout.

Le samedi, dimanche et lundi du présent mois, veille

1. *On lit en marge* : Rosni (anagramme de Siron).
2. *En marge* : On dit que la maison de La Tour vient de Robert le Diable.

de Pasques, le jour et le lendemain, s'eslevèrent des vents si grands et impétueux que plusieurs personnes à Paris furent blessées et tuées de la cheute des cheminées et pignons de plusieurs maisons. Le haut de la croix des Carmes et de la petite église Nostre-Dame en furent abatus, les gros arbres desracinés, mesme ceux du clos des Chartreux, que je vis. Aux champs, le ravage y fut encores plus grand, car il ruina plusieurs maisons, et y accabla dedans hommes, femmes et enfans : laquelle foudre et tempeste fut universelle par toute la France. A Dieppe, le propre jour de Pasques, le temple de ceux de la Religion en fut renversé, et y eust trente-cinq personnes de tuées. Une nouvelle estoile, venant là-dessus à paroistre, donna nouvelles terreurs au peuple, et matières de nouveaux discours aux curieux sur l'estat des affaires qui se remuoient, où toutesfois ils n'entendoient rien du tout.

En ce mois, moururent, à Paris, de ma connoissance, le conseiller de la Cour Dolu, en la fleur de son aage; M. Honoré, aagé de près de quatre-vingts ans; et Madamoiselle de Seselles, d'une mort soudaine, le dernier de ce mois.

A Posnanie, ville de Polongne, à l'instigation des Jésuistes, le temple où s'assembloient les Luthériens pour l'exercice de leur Religion fut entièrement bruslé et réduit en cendres par les disciples desdits Jésuistes, qui y mirent le feu : ce qui cuida causer un grand trouble par toute la Polongne, duquel les Jésuistes rejettoient la faute sur la témérité et zèle de leurs escoliers à la Religion Cath., Apost. et Rom.; joingnant à ceste froide excuse une Requeste, digne de leur impudence, qui portoit que doresnavant il fût deffendu aux Protestans de plus s'assembler ni réédifier ledit temple, de peur de plus grand

inconvénient, n'estant en leur puissance de garder leurs escoliers d'y remettre le feu, voire faire pis qu'ils n'avoient encores fait. Cela advinst, en ce mois de mars, environ les 15e et 16e, dont les avis en vinrent à la fin du mois, et un, entre autres, du dernier, porté par une lettre que j'ai veue et leue.

Avril.

Le mardi 4e avril, furent apportées les nouvelles, à Paris, de la réduction de la ville de Sedan et accord du duc de Bouillon, et en escrivit Sa Majesté la lettre suivante à Madame la princesse d'Orange estant pour lors à Paris; laquelle fust incontinent divulguée partout :

« Ma cousine, je diray, comme fit César : *Veni, vidi, vici ;* ou, comme la chanson, *Trois jours durèrent mes amours, Et se finirent en trois jours,* tant j'estois amoureux de Sedan. Cependant vous pouvez maintenant dire si je suis véritable ou non, ou si je sçavois mieux l'estat de ceste place que ceux qui me vouloient faire croire que je ne la prendrois de trois ans. M. de Bouillon a promis de me bien et fidèlement servir, et moi, d'oublier tout le passé. Cela fait, j'espère vous voir bien-tost, Dieu aidant : car, aussitost que j'aurai esté dans la place, et que j'aurai pourveu à ce qui y est nécessaire pour mon service, je prens jà mon retour vers Paris. Bonjour, ma cousine. Arsens, qui vous rendra ceste-ci, vous dira de mes nouvelles.

« *Signé* Henry.

« Ce 2 avril, à Donchéri. »

Le mécredi 5e, fust tué, à Paris, un gentilhomme, favorit de la Roine Marguerite, par un autre jeune gentilhomme,

aagé de dix-huit ans seulement, qui le tua d'un coup de pistolet, tout joingnant la Roine. Le meurtri se nommoit S.-Julien, lequel ladite Roine aimoit passionnément et, pour ce, jura de ne boire ne manger qu'elle n'en eust veu faire la justice : comme aussi dès le lendemain il eust la tête trenchée devant son logis, qui estoit l'hostel de Sens, où elle assista; et dès la nuit mesme, toute effraiée, en deslogea, et le quitta avec protestation de jamais n'y rentrer. Le criminel marcha gaiement au supplice et l'endura constamment, disant tout haut qu'il ne se soucioit de mourir, puisque son ennemi estoit mort, et qu'il estoit venu à bout de son dessein. On lui trouva trois chiffres sur lui, l'un pour la Vie, l'autre pour l'Amour, et l'autre pour l'Argent, qui sont trois déités fort révérées de nos courtizans d'aujourd'hui.

Ce jour, fust décapité, aux Halles, un gentilhomme faux monnoyeur.

Le jeudi 6e, fust chanté à N.-Dame le *Te Deum* de la paix de Sedan, auquel Messieurs de la Cour assistèrent en robbes noires.

Le lundi 17e du présent mois d'avril, fust publiée et affichée à Romme la Bulle contenant la déclaration de la nullité des décrets de Messieurs les Vénitiens, et qu'on ne seroit tenu à l'observation d'iceux : ce faisant, que le Doge et Sénat, dans les vingt-quatre jours, eussent à les révoquer et casser, et faire publier le contraire de ce qu'ils ont ci-devant fait par tout leur domaine temporel, lesdits vingt-quatre jours par trois termes accoustumés aux lettres monitoires, huict jours pour chacun terme; lesquels expirés, à faute d'avoir obéi et révoqué lesdits décrets, le Pape déclare que ledit Doge et Sénat sont déclarés, à cause de ce, excommuniés; et que s'ils persistent en leur obstination trois jours après les vingt-

quatre jours, que la ville de Venise en particulier, et, en général, tout leur Estat et domaine temporel, sont interdits; avec défenses de célébrer l'office divin, ni messes solennelles ou privées, sinon aux cas réservés par le Droit; et lors les portes desdites églises seront fermées, les cloches ne sonneront point, et les excommuniés exclus, avec les autres censures ordinaires en tel cas, que le Pape déclare avoir bien et duement délibérées et résolues avec le conseil et consentement de Messieurs les Cardinaux.

Le jeudi 20e de ce mois, le seingneur de Lafin estant à Paris, venant de solliciter la liberté du sieur de Pluviers son fils, prisonnier à la Conciergerie, comme il passoit au bout du pont Nostre-Dame, fut en plein jour chargé, et, lui estant à cheval, porté par terre, couvert de feu et de sang par douze ou quinze hommes incongneus, bien montés et armés; lesquels lui ayans tiré dix ou douze coups de pistolet, blessé et tué, quelques-uns, sans difficulté ou empeschement quelconque, sortirent de la ville, qu'ils traversèrent tous en gros au grand galop, l'espée nue en une main, avec la bride et le pistolet en l'autre, aiant ceux qu'ils avoient tirés à l'arson de la selle, sans qu'ils fussent suivis ni poursuivis de vingt-quatre heures après. Occasion que tel crime est demouré impuni, et les aucteurs et complices incogneus, sinon par conjectures.

Le vendredi 28e de ce mois, le Roi, revenant de son voyage de Sedan, rentra à Paris par la porte St-Antoine, accompagné de plusieurs princes et seingneurs, et entre autres, de M. le mareschal de Bouillon, qui estoit vestu tout simplement d'un habillement tanné, monté sur un simple cheval sans aucune parade, et portoit un visage fort triste. A l'arrivée de Sa Majesté, furent tirées de l'Arsenal force canonnades : et estoit près de lui M. de Rosni,

qui l'entretenoit et lui monstroit les belles dames; et entre les autres, lui monstra la comtesse Dauvergne à une des fenestres des tours de la Bastille, laquelle Sa Majesté salua fort courtoisement, comme il fist aussi la comtesse de Moret, en la rue St-Antoine, et plusieurs autres belles dames.

Les Jésuistes, après avoir gratifié Sa Majesté de l'heureux succès que Dieu lui avoit donné de son entreprise de Sedan, lui présentèrent, en ce temps, une requeste tendante à ce qu'ils peussent, sous son auctorité, avoir un collége audit Sedan. A quoi le Roi fist response qu'il en faloit parler à M. de Bouillon pour en avoir son consentement; et quand ils l'auroient, que pour son regard il ne l'empescheroit point, et ainsi demeura la requeste pendue au croc.

Sur la fin de ce mois, en un bourg de Woitlande, nommé la Fontaine Elie, fust perpétré un acte barbare, prodigieux et diabolique (duquel un Danois, mien ami, me donna avis par une sienne lettre); et a depuis esté rédigé par escrit et imprimé par un historien de nostre temps, M. G. C'estoit le fermier d'une noble et riche maison, nommé Jean Eisenbisse, homme aisé, aagé de quarante-deux ans, lequel, sans autre cause apparante, comme il confessa depuis (possédé du diable, comme il est à présupposer), massacra premièrement sa femme grosse et preste d'accoucher, aagée d'environ trente-trois ans; puis tua inhumainement six enfans qu'il en avoit, et finalement sa chambrière. Ayant fait toute ceste exécution en moins d'une heure, fust appréhendé et, combien qu'il confessast le fait, géhenné et torturé, pour déclarer ce qui l'avoit peu mouvoir à commettre un acte tant cruel et barbare, ne dit autre chose, sinon que sa femme et ses enfants le vouloient maistriser. A quoi il

n'y avoit apparance quelconque, pource que ses enfants estoient tous petits : et quant à la femme, estoit fort honneste et merveilleusement douce, au rapport de tous ses voisins; dont on ne peult penser, sinon que le Diable, s'estant emparé de cest homme, avoit exécuté par lui ceste horrible tragœdie. Le supplice qu'on lui donna, le mois d'après, est remarquable, couché en ces mots par l'historien :

Principio, catenis ferreis in curru constrictus, ad pagum ubi habitaverat revectus est; eo ubi perventum, in pellem bubulam dispositus, et propriis suis bobus ad loca singula facinoris hujus conscia traductus est, ubi cum pro numero interfectorum forcipe ignita novies apprehensus et manu utraque truncatus esset, crus utrumque rota collisum est, corpore in quatuor partes dissecto et ad vias publicas varie distributo, intestinis porro igne crematis; capite vero rotæ, quæ loco illo ubi uxorem vita privaverat elevata est, imposito, et manibus ad rotæ modiolum clavis ferreis affixis. Pridie ejus diei quo executio judicii hujus facta, domus quam inhabitaverat, cum universa ejus supellectile, igne accensa et in planitiem versa fuerat, columna lapidea, quæ diabolici hujus et prope inauditi facinoris, suppliciique de parricida hoc sumpti, narrationem prætereuntibus posteris exhiberet, in locum ejus erecta et constituta.

May.

Le samedi 6e may, un procureur, nommé Pommereuil, aagé d'environ cinquante ans, demeurant en la rue de la Parcheminerie, tumba tout mort devant le logis de M. le président De Thou.

Deux gentilshommes se battirent, ce mesme jour, en duel, au Pré-aux-Clercs, et se blessèrent grievfment, sur une querelle de verre, à sçavoir pour le miroir d'une damoiselle.

Le lundi 8e, fust mis en terre, à Paris, le plus ancien commissaire de la ville, nommé Baccot, aagé de quatre-vingt-seize ans. Quelque temps auparavant, estoit mort à Paris un procureur, nommé Du Pont, qui, au dire d'un chacun, avoit cent quatre ans : si que ces deux fournissoient de deux cens ans.

Le mécredi 10e, mourust, à Paris, dans le Cloistre Nostre-Dame, M. Cocley, Conseiller d'Eglise de la Grand Chambre, aagé de soixante-huit ans, homme regrettable tant pour la preudhommie que pour la doctrine.

Ce jour, la femme d'un boulanger, se voiant surprise en adultère, se précipita du hault d'une fenestre en bas, et se tua.

Un gentilhomme sans jambes, comme sans Dieu, eust, ce jour, la teste trenchée, en Grève, où il ne voulut ne prestre, ne ministre, ni mesmes invoquer Dieu une fois seulement, comme vray athéiste qu'il estoit.

Le jeudi 11e de ce mois, le fils de la Martinière, Maistre des Comptes, poingnarda, à Paris, de quinze coups, sa propre sœur, femme du Chevalier du Guet, grosse de six mois, l'estant allée voir le matin pour lui donner (ainsi qu'il disoit) le bonjour; et l'aiant trouvée comme elle achevoit d'habiller, la salua de quinze coups de poingnard. Histoire prodigieuse, mais plaine d'un merveilleux jugement de Dieu, et sur le père, et sur le fils, et sur la sœur, et sur toute ceste maison, l'ignominie de laquelle ne se peult couvrir que par le silence.

La nuict de ce mesme jour, une femme, à Paris, se précipita dans un puis, et se noia.

La nuict d'entre le 12e et 13e, un meschant garnement tua ung bon père de famille, à Paris, et puis emmena sa femme avec lui, de son consentement, sans qu'on en ait peu encore avoir nouvelles.

Le 13e dudit mois, dès le matin, se trouva mort, à Paris, un advocat nommé Cornu, qu'on avoit tué, et le corps duquel fut porté au Chastelet. On disoit que c'estoit pour l'amour de quelque femme. Chose assez commune à Paris, et où Dieu mect ordinairement la main, au défault des hommes.

Ce mesme jour, un jeune enfant fust tué d'un pot d'œillets, qui lui fust jetté sur la teste.

Un gentilhomme, ce mesme jour, fust assassiné de seize coups d'espée, près la maison de M. le Chancelier.

Ce mesme jour, fut roué tout vif, en la place de Grève à Paris, un garannier, qui avoit assommé un gentilhomme dans sa garanne, et lequel faisoit mestier d'accommoder de cette façon ceux qu'il pouvoit attrapper.

Le jeudi 18e de ce mois, Le Comte, fils de la Martinière, pour le meurtre inhumain commis en la personne de sa sœur, après avoir eu le poing couppé, fut conduit en la place de Grève et mis sur la roue, où, après avoir enduré vif le premier coup de barre, fust estranglé : monstrant au supplice une grande constance et repentance de son énorme et détestable pecché.

Le Roy fust fort importuné pour donner la grâce à cest homme : ce qu'il ne voulust jamais faire, faisant en cela office de bon roy et grand justicier, en ostant le meschant, afin que, selon le dire du Sage, son thrône peust estre affermi par justice. A M. le Grand, qui l'en importunoit, il lui dit qu'après qu'on lui auroit rompu les os des bras et des jambes, il lui en donnoit les cendres; et à un autre seingneur, que s'il eust esté père de ce mi-

sérable, il n'en eust voulu faire la requeste. Il fist encore à un autre une plaisante response, mais chrestienne et remarquable : « Ventre S. Gris! (lui dit-il, se prenant à gratter sa teste), j'ay assez de pecchés sur ma teste, sans y mettre encores cestui-là. »

Le vendredi 19e, fut enterré, à Paris, au cimetière de ceux de la Religion, G. Auvrai, libraire.

Le samedi 2e, furent mis hors de Paris tous les Irlandois, qui estoient en grand nombre, gens experts en l'art de gueuserie, et excellans en ceste science par dessus tous ceux de ceste profession, qui est de ne rien faire et de vivre aux despens du peuple et aux enseingnes du bon homme Peto d'Orléans : au reste, habiles de la main et à faire des enfans, de la maingnée desquels Paris est tout peuplé.

On les chargea dans des basteaux conduits par des archers, pour les renvoier par delà la mer d'où ils estoient venus. Belle décharge pour la ville de Paris, dès long-temps attendue, mais différée à l'extrémité, comme sont ordinairement ici les bonnes reigles et polices concernantes le bien et le salut du peuple.

Le lundi 29e, fust pendu, à Paris, au bout du pont Saint-Michel, un adultère qui entretenoit la femme d'un fourreur, et lui avoit vendu sa fille : laquelle, estant preste d'estre conduite au supplice, dit qu'elle estoit grosse, et fust ramenée, à la prière mesme de son joubet de mari, qui alla coucher la nuict avec elle, et se faschoit de sortir d'une tant honorable compagnie que celle des cocus, dont il estoit des plus avant et des moins prisés.

Le mardi 30e, la Roine Marguerite gangna sa cause à la Cour pour la comté d'Auvergne : dont elle fut tellement resjouie, que M. Drieus, son Chancelier, lui en estant venu dire les nouvelles à St-Sevrin, où elle oioit la messe,

se leva tout aussi-tost, et laissant là la messe, s'en alla aux Cordeliers y faire chanter le *Te Deum*.

Les Jésuites, en ce mois, furent bannis de Venise, par décret de la Seingneurie, et en sortirent avec tous leurs meubles et équippages, le 10e de ce mois : la pluspart d'entr'eux se retirèrent à Milan. Un grand personnage de nostre temps l'aiant entendu, dit ces mots : *Viriliter operarunt, muliebriter desinent,* en parlant des Vénitiens [a]. Sur cette expulsion furent aussi publiés les vers ci-suivants [b] :

Jesus.

Le vendredi 2e juing, un tailleur de Madame de Sourdis se pendit, à Paris; et se voioit le corps mort, le lendemain, au Chastelet.

Le mardi 6e, fust roué vif, devant le Louvre, le fils du maistre du cabaret des Trois Pilliers, en la rue S.-Honoré, pour avoir, à Fontainebleau, le Roi y estant, volé avec d'autres ses complices un gentilhomme Espagnol, forcé sa femme, et abusé du nom du Roy : le moindre desquels crimes méritoit la mort. Aussi en avoit Sa Majesté la justice fort à cœur, laquelle il commanda expressément, disant qu'il n'oioit parler à Paris et à sa Cour que de pareilles meschancetés et abominations, qui s'y perpétroient, voire jusques dans sa maison; mais qu'il en feroit faire si rigoureuse justice, qu'il en feroit perdre en bref le goust aux entrepreneurs.

Le vendredi 7e, fust receu à la Cour un nouveau Conseiller de la Religion, nommé S.-Marc; lequel par sa

---

[a] Ces mots manquent, et cette note de L'Estoile : « Faut laisser un feuillet blanc, » annonce que son intention était de les transcrire.

suffisance vainquist l'envie et la peine qu'on lui eust bien voulu donner à raison de sa profession.

Ce jour, le Roy et la Roine, passans au bacq de Nulli, revenans de S.-Germain à Paris, et ayans avec eux M. de Vendosme, faillirent à estre nayés tous trois, principalement la Roine, qui beut plus qu'elle ne vouloit; et, sans un sien valet de pied et un gentilhomme, nommé La Chastaingneraie, qui la prist par les cheveux, s'estant jetté à corps perdu dans l'eau pour l'en retirer, couroit fortune inévitable de sa vie. Cest accident guairist le Roy d'un grand mal de dents qu'il avoit, dont le danger estant passé il s'en gossa, disant que jamais il n'y avoit trouvé meilleure recette : au reste, qu'ils avoient mangé trop de salé à disner, et qu'on les avoit voulu faire boire après. Mais il y avoit plus à remercier Dieu qu'à rire de ceste délivrance, laquelle procédoit d'en haut : Dieu aiant eu encores pitié à ceste fois, comme en beaucoup d'autres, de son Roy et de son peuple.

Le jeudi 15e, le comte de Cressé tua, à Paris, en duel, le baron de S. George, le corps mort duquel fut porté en l'Abbaye. Le jour de devant, il y avoit eu encore un duel, au Pré-aux-Clercs, de deux contre deux, où il y avoit des Anglois meslés.

Le jeudi 29e, courust un bruict, à Paris, que la ville devoit abismer la nuict suivante. On disoit que le Pape en avoit eu une révélation, et autres fariboles dont on repaissoit le peuple, envers lequel toutefois ceste fadeze trouva tant de croiance que beaucoup des plus simples et crédules sortirent la ville et les fauxbourgs.

Fust rapporté, ce jour, à la police, pour y donner ordre, qu'il y avoit, à Paris, jusques à cinquante maisons infectées de peste. La disposition du temps estoit très

maligne : ce qui faisoit peur au monde et entretenoit les maladies contagieuses, avec beaucoup d'autres de toutes sortes, desquelles moururent, en ce mois, de ma connoissance, la trésorière Chauvelin, soudainement et sans y penser, n'ayant que trente-six ans; la Senami, que le capussin Joieuse eust bien de la peine à faire résoudre à la mort; M. Des Barreaux, le chirurgien Le Fort, et Nicolas Damfrie, graveur excellent, et singulier en son art.

REGISTRE-JOURNAL

[DU 2 JUILLET 1606 AU 25 FÉVRIER 1609]

Les Registres-Journaux sont d'usage ancien,
et servent souvent à nous oster de peine
et à soulager nostre mémoire labile,
principalement quand nous venons
sur l'aage, comme moy.

Mons[r] de Montagne, en ses *Essais,* dit que feu son
père en avoit ung, où il faisoit insérer toutes
les survenances de quelque remarque,
et, jour par jour, les mémoires de
l'histoire de sa maison.

Le mien ne sera si exact, car il ne s'estend guères, pour
le particulier, au delà des Curiosités de mon
Estude et Cabinet; mais, pour le publiq, plus
loing. Et me trouve un sot de l'avoir fait;
comme Montagne, au contraire,
s'apelle et trouve tel pour avoir
failli à la continuation de celui
de son père (liv. I[er], ch. 34).

En ces Registres (que j'appelle le Magazin de mes Curiosités), on m'y verra (comme dit le s^r de Montagne en ses Essais, *parlant de soy) tout nud et tel que je suis, mon naturel au jour le jour, mon ame libre et toute mienne, accoustumée à se conduire à sa mode, non toutefois meschante ne maligne, mais trop portée à une vaine curiosité et liberté (dont je suis marri). Et laquelle toutefois qui me voudroit retrancher feroit tort à ma santé et à ma vie, parce qu'où je suis contraint je ne vaus rien, estant extremement libre et par nature et par art. Je prie seulement mes amis, et ceux qui me connoissent, d'excuser et supporter en moy ces vaines et chétives occupations, ces plaisirs où ma maladie et mon aage me pousse. Auquel (pour éviter un plus grand mal) je fournis de jouets et d'amusemens, comme à l'enfance, en laquelle je me sens retumber petit à petit. Et tout ce à quoi je m'efforce aujourd'hui (mais je n'en puis venir à bout), c'est de rendre aprouvée devant Dieu (qui m'a tant fait de biens) la conversation de ma vie (obscure et cachée), sans grandement me soucier du jugement des hommes de ce monde, qui ne jugent que par l'apparance. Car, aussi, qui n'est homme de bien que par la monstre ne vault guerres, et en suis là logé avec le seingneur de Montagne, mon* vade mecum, *que, sauf la santé et la vie (j'ajouste l'honneur de Dieu et sa crainte), il n'est chose pour quoi je veuille ronger mes ongles, et que je veuille acheter au prix du tourment de l'esprit et de la contrainte. Je prens pour ma devise le dire de l'apostre S. Paul :* Gloria nostra, testimonium conscientiæ nostræ.

REGISTRE-JOURNAL

[DU 2 JUILLET 1606 AU 25 FÉVRIER 1609]

ANNÉE 1606[1]

JUILLET.

Le dimanche 2e de ce mois 1606, j'ay presté à mon cousin Edouard Molé ung petit livret intitulé : *le Pourtrait du Monde*, relié in-16°, en parchemin, avec la *Vie de la Mère Térèse* (*alias* la *Bible des Bigottes*), relié in-8°, en parchemin, et lui ay donné le *Traicté de l'Église*, de M. Du Plessis, relié in-8°, en parchemin, sous promesse qu'il m'a faite de ne le point brusler, mais le lire. Laquelle il m'a rendue l'onziesme de ce mois, et le *Pourtrait du Monde* est allé à Tours avec Madamoiselle Duret, à laquelle il l'a presté.

Ledit Molé m'a presté, ce jour, ung livre de dévotion,

1. Le Manuscrit autographe de Troyes, que nous avons suivi depuis le 1er mars 1602 jusqu'à la fin de juin 1606, se continue jusqu'à la fin de mars 1607; mais, à partir du 2 juillet 1606, le Manuscrit de Paris, également autographe (Bibliothèque nationale, n° 10300; anc. Suppl. franç., n° 1425), fournit un texte de premier jet, beaucoup plus étendu, jusqu'à la fin de mars 1607. Nous avons intercalé dans ce texte, entre crochets, les alinéas additionnels que présente le Manuscrit de Troyes, et nous donnons en note les modifications partielles (Variantes ou Additions), ayant quelque importance, que présente ce deuxième Manuscrit, et qu'il n'était pas possible de refondre dans le texte primitif du Manuscrit de Paris. L'Estoile n'a pas non plus suivi toujours le même ordre dans ses alinéas en les transcrivant; nous avons dû nous en tenir, presque partout, au Manuscrit de Paris.

escrit à la main, relié en parchemin, in-8°, assez grosset, que je juge œuvre de quelque Chartreux, car, outre beaucoup d'idées de superstition qui y sont poinctantes en haut, comme leur coqueluchon, il est enrichi de figures et pourtraits de ceste profession, dont le premier est de Sainte-Claire de Montefalco, au cœur de laquelle la Passion fut miraculeusement gravée, et trois boullettes trouvées représentant le mistère de la Trinité, l'une desquelles pezoit autant que toutes les trois. Lequel je lui ay rendu, le mardi 11e de ce mois, après en avoir tiré quelques exercices spirituels assez bien faits, et qui sont le meilleur du livre, tout le reste n'estant que fatras.

Le lundi 3e de ce mois, un mien ami m'a fait voir une Lettre du Duc de Venise aux prélats et ecclésiastiques de la Seingneurie, sur les censures et excommunications du Pape; qui couroit escrite à la main, et portoit ce tiltre : *Leonardo Donato, per gratia di Dio Duce di Venetia, etc., alli reverendissimi patriarchi, archivescovi, vescovi di tutto il domino nostro di Venetia, et alli vicari, abbatti, priori, rettori delle chiese parochiali, et alli prelati ecclesiastici, salute.* Un lyon, pour les armes, qui tient escrit : *Pax tibi, Marce, Evangelista meus.*

Le jeune Molé m'a presté, ce jour, ung petit livret, relié en parchemin, imprimé à Paris, in-16°, par G. Chaudière (1598), intitulé : *Angela de Fulgimo, in quo ostenditur nobis vera via qua possumus sequi vestigia nostri Redemptoris.* Lequel je lui ay rendu le 7e de ce mois. — *De tribulationibus corporalibus, quas hæc sancta sustinuit, vide paginam* 46, *ubi ait : In locis suis verecundis esse tantum ignem, quod consuevit apponere ignem materialem ad extinguendum alium ignem concupiscentiæ, donec confessor suus sibi prohibuit.* — *Item,*

de Charitate, p. 202, ubi ait se lavisse manus cujusdam leprosi, quas habebat valde fœtidas et marcidas et præpeditas et corruptas, et bibisse de illa lotura; tantam autem dulcedinem sensisse in illo potu quod per totam viam venerit in magna suavitate, et videbatur sibi per omnia quod gustasset mirabilem dulcedinem quantum ad suavitatem quam ibi invenit.—Ex hoc uno et altero singulari disce omnes.

Le mardi 4e, j'ay acheté, d'ung emballeur de Caen, les cinq drolleries nouvelles qui suivent,[1] qui m'ont cousté huict sols :

Petit Traicté contenant plusieurs secrets naturels;
Les Larmes de repentance d'une Fille de Lyon;
Cruauté de trois Soldats Hespagnols;
Epistres du Grand Turq;
Miracle véritable de quatre enfants monstrueux, nés à Amsterdam.

J'ay presté, ce jour, à M. d'Arpantigni, qui m'est venu voir, l'*Epistre liminaire de Turnœbus sur S. Cyprian*, qui traicte du subject sur lequel il escrit, à sçavoir : pour la réunion des deux Religions. Lequel me l'a rendu le lundi 5e febvrier 1607.

Il m'a dit que M. le président De Thou, qu'il venoit de voir, l'avoit asseuré que, ce jour, le Nonce du Pape avoit fait saisir, à Paris, sur l'imprimeur, toutes les copies du livre de Gerson, *de l'Auctorité des Conciles par dessus le Pape;* et qu'à cest effect il avoit eu commission de M. le Chancelier, scellée par commandement du Roy. Ils en eurent main levée, incontinent après[1].

---

1. Var. Ms. de Troyes : « Le mardi 4e, le Nonce du Pape envoia, en l'Université, par toutes les imprimeries, pour saisir ce qui se trouveroit de Gerson : *De l'Auctorité des Conciles par dessus le Pape*, ayant eu à cet effet commission scellée de M le Chancelier; mais, à trois jours de là, les imprimeurs eurent leur main levée. »

Le lundi 10e, Lespine m'a donné ung petit discours en vers, imprimé, et assez bien fait, par un nommé Chevalier, sur l'accident arrivé à Leurs Majestés, le 9e juin dernier, et il est intitulé : *La France, sur l'Accident,* etc.

Le mardi 11e, j'ay acheté, ung sol, une nouvelle *Déclaration du Roy aux habitans de Berri.*

M. de Lespine m'a donné, ce jour, ung petit Discours, de deux feuilles, nouvellement imprimé en ceste ville, autant rare et miraculeux qui s'en puisse voir ni ouïr, mais véritable, pour avoir esté escrit par celui mesmes en la personne duquel le miracle est avenu, qui est un vieux gentilhomme Normand, nommé Civille, aagé de plus de soixante-dix ans, qui, aiant esté mort, vit encores et en a fait imprimer l'histoire à ses despens, intitulée : *Discours des causes pour lesquelles le sieur de Civille, gentilhomme de Normandie, se dit avoir esté mort, enterré et ressuscité.*

[M. de Lescalle, aiant receu le susdit Discours, d'un sien ami, lui en rescrit en ces termes : *Risi quantum stupui de Civili. Quid quod magis miremur nostra tulit ætas quam hominem vivere 44 annos postquam sepultus est. Quam avide eam historiam legi! Quandiu est quod nullum scriptum me tam varie affecerit commiseratione, admiratione, voluptate! Non parum de me meritus es, qui hæc me ignorare non passus es?*]

Le mécredi 12e, acheté, deux sols, deux bagatelles nouvelles : *Déclaration du Roy pour les habitans d'Anjou,* et un *Nouveau maistre Guillaume, rendu soldat par nécessité.*

Le samedi 15e, M. de Gréban m'a presté ung escrit à la main, contenant cinq feuillets, fait par le ministre de Montigni, pour la confirmation en la Religion d'un

quidam que le Curé de S.-Sauveur taschoit de réunir à la Religion Catholique Romaine. — Je le lui ay rendu le dernier de ce mois.

On m'a donné, ce jour, les trois bagatelles suivantes, dignes d'un siècle de toute folie et médisance, tel qu'est le nostre :

1° *Jo. Gellii Scoti Apologia;* 2° *Retour chrestien de Bassecour, curé de S.-Germain d'Orléans;* 3° *M. Cephæ Friderici, de pacificis Admonitio charitativa,* etc. qui est un plaisant passavant, et le meilleur de tous, que l'imprimeur C. B. m'a donné.

Le dimanche 16e, mon cousin Molé l'aisné m'a donné des vers latins de M. de Lescalle, contre l'*Amphitheatrum honoris* des Jésuites, qui couroient il y a long-temps, mais que je n'avois peu recouvrir jusques à ce jour. Ils sont bien faits, et y en a 58 ou 60.

Le mardi 18e, M. Patisson et M. Estienne m'ont donné, de leur impression, une *Epistre de Grégoire de Nyssène, græque, avec la traduction latine de Cazaubon, et ses notes,* qui est bien digne d'estre receuillie; imprimée chez eux nouvellement, in-8°, avec privilége, et la vendent ung quart d'escu, reliée en parchemin.

On m'a fait voir, ce jour, ung arrest notable du Parlement de Thoulouze contre tous les messels et bréviaires qui se débitent tant à Paris, Lyon, Bordeaux, et autres lieux et villes du roiaume de France, dans lesquels on n'a point mis la prière pour le Roy Henry IV, à présent régnant; à ce qu'on n'en ait à vendre ou imprimer aucun, audit Thoulouze, où elle ne soit, sur peine de la hart. Beaucoup de gens n'y avoient pris garde, encores que ladite prière ne se trouve en aucun messel et bréviaire, dont ledist arrest a avisé ceux deçà d'y avoir esgard; et, à l'exemple de Thoulouze, y mettre la main

à Paris, où on y a commencé [1]. Ce qui continuera en conséquence partout, comme il est bien nécessaire et expédient.

Le mécredi 19e, ung mien ami m'a presté *Tragœdia Anglicana*, imprimée in-8°, à Francfort, 1606; au bout de laquelle sont les pourtraits en taille-douce des principaux conjurateurs exécutés. Rendu, le samedi 22e de ce mois.

Le jeudi 20e, ung mien ami m'a presté ung Discours italien sur les censures du Pape contre les Vénitiens, imprimé in-4°, et envoié de Venise ici dans un pacquet, intitulé : *Risposta d'un dottore in theologia ad una littera scrittagli da un reverendo suo amico;*

Sopra il Breve di censure della Santita di Papa Paolo V, publicate contra li signori Venitiani; Et soprà la nullita di dette censure, cavata della Sacra Scrittura, d'alli santi Padri et da altri Cattolici dottori.

Rendu le 22e de ce mois, et m'a promis me le donner, après l'avoir fait voir à un sien ami.

Ce Discours est notable et plaisant, et mesmes sur le passage de Jésus-Christ, quand il dit à S. Pierre (ce que les Papes interprètent pour eux) : *Dabo tibi claves regni cœlorum*. Il ne dit pas, respond nostre docteur, *Claves regni terrarum,* mais *Claves regni cœlorum !*

Le vendredi 21e, j'ay presté au jeune Molé le premier tome des *Œuvres de Guilielmus parisiensis*, relié en veau noir, in-folio, et le lendemain je lui ay envoié le second tome. — Lequel me les a rendus ce mécredi 6e septembre.

---

1. Var. Ms. de Troyes : « On y mist la main à Paris, où ne s'en voioit aucun dans lequel elle fust, à quoi peu de gens avoient pris garde, jusques à ce qu'avisés par ceux de Tholoze, le mesme reiglement fust establi à Paris, et en conséquence par tout le roiaume. »

J'ay acheté, ung sol, un nouvel Édit du Roy, qu'on crioit, fait en faveur des pauvres gentilshommes, capitaines et soldats estropiés, vieux et caduqs.

Le jeudi 27e, j'ay acheté ung petit livret, *des Antiquités de France,* imprimé in-16°, à Coustances, en Normandie, 1605; lequel m'a cousté ung teston, relié en parchemin.

Le dimanche 30e, j'ay presté à mon fils (et croi à jamais rendre) ung *Ethique d'Aristote, græque et latine,* de Riccobonus, imprimée in-8°, à Francfort, 1596, reliée en parchemin, pour la lire et estudier, à ces vacations, avec M. Duranti.

Le lundi 31e et dernier de ce mois, celui qui m'avoit presté, le 20e dudit mois, le *Discours italien contre l'excommunication du Pape*, s'aquittant de sa promesse, me l'a donné.

J'ay donné, à Marie de L'Estoille, l'*Exercice du Chrestien*, imprimé à Montbeliart, in-16°, 1601, relié en parchemin, où il y a des fort belles et sainctes prières, propres à porter à l'église. — Elle me l'a rendu, et lui ai donné, au lieu de cestui, les *Méditations de M. Dorron, sur la Passion de Jésus-Christ*, reliées en veau noir, in-16°, qui sont fort belles, et ne s'en recouvre point.

Ce jour, on m'a presté deux *Avis de deux Cardinaux de Romme, Baronnius et Colomna, sur l'excommunication du Pape contre les Vénitiens*, et *pour la défense d'icelle*, que j'ay baillés à Jaille pour me copier, contenans une page d'écriture seulement.

La constitution du temps de ceste saison fust tellement déreiglée, maussade, pluvieuse, venteuse et froide, qu'on disoit que la Toussaints se rencontroit, ceste année, en juillet : car il faisoit tout un pareil temps, et tel que de mémoire d'homme il ne s'estoit veu un semblable.

Ce qui causa force maladies contagieuses à Paris, où toutefois l'effroi estoit plus grand que le mal, avec prédictions de malheurs à venir, qui couroient entre le peuple et l'estonnoient; et mesmes que la ville de Paris devoit abismer le 27e de ce mois, selon l'Almanach d'un Capussin, qui n'avoit esté bien dressé[1].

En ce temps, la Duchesse de Mantoue arriva à Villers-Costerets, où le Roy estoit pour le baptesme de M. le Dauphin, avec lequel et la Roine, sa sœur, vinst à Paris, le mardi premier d'aoust, où elle se fait plus remarquer[2] par son beau carrosse que par son train.

Le curé d'Issy, aiant esté mordu par un chien enragé, devinst enragé, et mourust enragé, sur la fin de ce mois. On lui trouva, après sa mort, force or et argent, auprès desquels il se laissoit mourir de faim, tant il estoit misérable, n'en faisant bien ni à soi ni aux autres.

Le samedi 29e de ce mois de juillet, maistre Matthieu Molé, fils aisné de M. le président Molé, fut receu Conseiller en la Cour, avec grand honneur, nonobstant son aage, qui n'estoit que de vingt-deux ans, en aiant esté dispensé tant par le crédit de son père que par je ne sçai quoi de grand et de bon qu'il portoit empreint sur le visage.

Un mien ami m'a monstré, ce jour, une lettre qu'on lui escrivoit de Strasbourg, dans laquelle entre autres particularités y avoit la mort et richesse notable (pour le mestier dont il estoit) d'un lanternier, raccoustreur de

---

1. Var. Ms. de Troyes : « qu'on disoit qu'un Capussin, qui n'avoit bien dressé son Almanach, avoit prophétisé et tellement asseuré qu'il se rendoit prisonnier là-dessus. Et autres semblables folies et terreurs populaires et paniques. »

2. Var. Ms. de Troyes : « plus recongneue par son carrosse que par son train. Riche carrosse et piètre suitte (disoit-on à la Cour). Elle venoit ici pour le baptesme de M. le Dauphin et de Mesdames ses sœurs.

chaudrons, nommé Bitou, qui, peu de temps auparavant, estoit mort audit Strasbourg, riche de quatre cens mil escus.

Aoust.

Le vendredi 4e de ce mois, j'ay donné à Loïse de L'Estoille l'*Exercice de l'Ame fidelle,* de D. Toussaints, relié en veau noir, in-16°.

Le lundi 7e, j'ay presté à M. Duranti, mon gendre, mon Spondanus sur Homère, relié en veau rouge doré, in-folio. — Rendu le jeudi 28e décembre.

Et à P. de L'Estoille, mon fils, le premier tome de mes Œuvres de Cicero, de Lambin, in-folio, relié en veau noir, et m'a rendu mon Pontanus sur Virgile que je lui avois presté.

Le mardi 8e, Le Terrail tua, à Paris, en présence du Roy et devant les fenestres de sa gallerie du Louvre (d'où le Roy lui vist donner le coup), ung nommé Mazanssi, brave soldat gascon, auquel Sa Majesté venoit de parler, qui fust tellement indignée, qu'on disoit qu'elle en avoit changé deux fois de chemise [1]. [Mais il ne fut possible, quelque diligence qu'on y mist, d'attraper ledit Terrail, qui fist sa retraite en Flandres, d'où il estoit sorti nouvellement pour venir trouver le Roy : estant en réputation, audit pays, comme partout ailleurs, de brave capitaine, fort résolu et déterminé, c'est à dire homme de sac et de corde, qu'on appelle aujourd'hui à la Cour (pour plus honnestement parler) un homme de service.]

Le samedi 12e de ce mois, M. le Cardinal de Joieuse vinst à la Cour, où, toutes les Chambres assemblées, fust receu pour légat du Pape en la cérimonie du baptesme

1. Var. Ms. de Troyes : « De quoi Sa Majesté fut fort offensée. »

de M. le Dauphin, pour le tenir au nom de Sa Sainteté: lequel sieur Dauphin, à cause de la maladie qui estoit à S.-Germain, fust prest d'estre transporté en ce temps à Fontainebleau, par commandement de Sa Majesté, laquelle changea d'avis, aiant sceu que le mal n'estoit si grand.

Le samedi 19e, un mien ami, de la Religion, m'a donné une nouvelle bagatelle huguenote, nouvellement imprimée, d'un nommé Simson, ministre de Chasteaudun, à F. Jean Journé, jacobin de Paris.

Ce jour, on me dit la mort d'un vieil bon homme, nommé Perrel, que je connoissois, aagé de près de quatre-vingts ans, décédé au logis d'Adrian Périer, de faim et de nécessité[1]. Son secours arriva (comme on dit communément) *après la mort le médecin,* faute d'en avoir esté averti. Car, outre la probité dont il estoit recommandable aux honnestes gens, il estoit très-expert en la science des fortifications et docte aux mathématiques, lesquelles il enseignoit[2]. Estant Savoïard de nation, chassé dudit pays pour la Religion et despouillé de douze cens livres de rente qu'il y possédoit, qui estoit cause que beaucoup de gens le connoissoient, et lui eussent aidé s'ils l'eussent sceu; mesmes le prince d'Anhald lui envoia vingt escus aussitost qu'il en eust esté averti; mais il y avoit jà deux heures qu'il estoit mort.

Le mardi 22e, mourust, en sa maison, à Paris, de la maladie, M. Danzé, Conseiller en la Cour, homme bien famé et renommé en son estat.

---

1. Add. Ms. de Troyes : « laquelle il ne voulut jamais descouvrir qu'à l'extrémité, c'est à dire trop tard. Car, outre... »

2. Add. Ms. de Troyes : « fort facilement : à raison de quoi, beaucoup, estants prévenus de sa nécessité, lui eussent subvenu... »

Le mécredi 23e, le sire Tavernier m'a donné ung petit pourtrait en taille-douce de *Thomas de Kempis,* très-délicat et bien fait.

Le samedi 26e, le fils de Lestoille, marchant de vins demeurant à Paris, près S.-Germain-de-l'Auxerrois, aagé de dix-sept ans, fust tué d'un karosse qui passa par dessus lui et l'estendit mort sur la place, au milieu du Pont-Neuf. Le cocher se sauva. Je venois de passer sur ledit pont, et, pource que l'autre portoit mon nom, le bruit courust aussitost que c'estoit un de mes enfans sur lequel cest inconvénient estoit tumbé.

Le lundi 28e, feste de Saint Augustin, la Roine Marguerite tinst un enfant, dans les Augustins, que baptiza M. l'archevesque d'Ausche, dans la chapelle Nostre-Dame, où on fist transporter les fonts pour cest effect. C'estoit une fille d'une de ses dames, qu'elle nomma de son nom Marguerite.

Le mardi 29e, j'ay acheté ung arrest nouveau sur la révocation des permissions de vendre vin en gros; avec le *Tumbeau du comte de Permission, mort de faim dans le cimetière S.-Étienne, à Paris, depuis peu de jours;* laquelle bagatelle, avec l'autre, m'a cousté trois sols.

Le mécredi 30e, le médecin Damboise mourust, à Paris, de la maladie, et fust enterré auprès de son fils, décédé, en mesme temps, du mesme mal.

Le jeudi, dernier de ce mois, M. Peires, gentilhomme provençal de mes amis, m'a apporté de Londres la Harangue du Roy d'Angleterre aux Estats, avec le Discours de la conjuration dressée contre la personne de Sa Majesté et Estat de son royaume. Elle est en latin, in-4°, imprimée à Londres, 1606, par Robert Barker, et me l'a donnée reliée en vélin doré.

En ce mois d'aoust, et le dimanche 27e d'icelui, on commença à prescher à Saint-Maurice, près le Pont Charenton : l'exercice de la Religion, qui se souloit faire à Ablon, aiant esté approché de deux lieues[1] et transféré là, sous la permission et commandement de Sa Majesté, qui pour l'auctorizer[2] y envoia des archers et un exempt des Gardes, afin de contenir le peuple en son devoir[3]. L'assemblée[4] estoit de trois mille personnes ou environ.

Les malades de la contagion, transportés au logis de Voisin, au fauxbourg S.-Marceau[5], sont contraints d'en sortir, pour le mauvais traitement qu'on leur fait, jusques à les laisser mourir de faim et leur avancer les jours. A raison de quoi, ils se dressent des cabanes aux champs, vers les Chartreux, s'espendans partout où ils peuvent, au grand détriment du publiq et infection du pauvre peuple, lequel, par faute de police, est contraint de souffrir toutes les extrémités du monde[6].

Ung page de M. de Nevers, fils unique d'une maison de gentilhomme, aiant esté mordu d'un chien enragé, au mesme temps que le curé d'Issy et par le mesme chien, ainsi qu'on disoit, au lieu de prendre le chemin de la mer, qu'on tient estre le souverain remède[7], aiant pris celui de S.-Hubert, et y aiant fait sa neufvaine, devinst enragé, et mourust enragé à Pontoise, le samedi

1. Add. Ms. de Troyes : « dont le peuple murmura fort, au commencement. »
2. Add. Ms. de Troyes : « d'autant que c'estoit sous son aveu et permission. »
3. Add. Ms. de Troyes : « Auquel on le rengea à la fin, mais non sans peine. »
4. Add. Ms. de Troyes : « de ce premier jour. »
5. Var. Ms. de Troyes : « pour y estre mal traictés, voire jusques à avancer les jours à quelques-uns, s'espendent en divers quartiers et endroits, et se dressent des cabanes aux champs... »
6. Var. et add. Ms. de Troyes : « beaucoup de pauvretés et misères. A quoi on remédie à la fin, mais à l'extrémité, selon la coustume ordinaire de la police de Paris.
7. Add. Ms. de Troyes : « contre telles morsures. »

26e de ce mois. Estant saisi de la rage, comme on estoit sur les termes de lui donner un coup d'arquebuze dans la teste, il mourut paisiblement avec bonne connoissance de Dieu et repentance de ses fautes [1]. Chose rare et digne d'estre notée.

Un fol de Béarnois court les rues de Paris [2]...

Septembre.

Le vendredi premier de ce mois, j'ay acheté la Bulle de nostre Saint-Père, qu'on crioit, contenant le pouvoir de Légat octroié au Cardinal de Joieuse pour la célébration du baptesme de M. le Dauphin : chose rare et qui se rencontre peu souvent. Ladite Bulle est en latin et m'a cousté trois sols.

Adrian Périer m'a donné, ce jour, un traicté nouveau, latin françois, de son impression, pour congnoistre et guairir la peste: fait par un nommé Du Port, doien de la Faculté de médecine à Paris. La connoissance en est fascheuse, et la guairison est de Dieu.

Le mesme jour, A. Le Beis m'a donné le pourtraict en taille douce du marquis de Spinola, fait nouvellement à Anvers, d'où on lui a envoié. On le tient pour bien fait, et se vend quatre et cinq sols.

---

1. Var. Ms. de Troyes : « Après qu'il eust esté saisi de la rage, on délibéra aussi tost de lui donner un coup d'arquebuze dans la teste. Mais, comme on estoit sur les termes, Dieu y intervinst miraculeusement, qui lui donna une mort paisible en sa connaissance, avec une grande conviction et repentance de ses fautes. »

2. Le Ms. de Paris donne ici, presque dans les mêmes termes, ce passage que le Ms. de Troyes a déjà fourni ci-dessus, p. 202. Deux additions seulement sont à noter dans le Ms. de Paris :

1° Après le mot *prison* (ligne 8, page 202 *supra*) : « craignant que par tels propos (encores qu'il ne sache ce qu'il dit) il n'esmeuve le peuple, qui n'est que trop enclin de soi-mesme à quelque folie et sédition. »

2° Après le mot *Paris* (ligne 27, *ibid.*) : « Ce que je tiens d'un homme de bien et véritable, qui me l'a asseuré pour vray; et ay esté bien aise de le sçavoir, pour en faire mon profit et en donner la gloire à Dieu; duquel les jugemens sont grands et admirables. »

Le samedi 2e, j'ay acheté deux bagatelles nouvelles, deux sols, qu'on crioit dans le Palais: l'une *sur le baptesme de M. le Dauphin*, l'autre *sur un Règlement fait par le Roy pour les logis de sa Cour et suitte*.

Le mécredi 6e, M. D. L. m'a donné ung petit cadenas, qui ne se peult ouvrir ni fermer que par quatre lettres, qui sont A, M, O, R, qui font *Amor*, lesquelles sont gravées avec plusieurs autres audit cadenas.

La peste, au logis de la Roine Marguerite (dont deux ou trois de ses officiers meurent, et entre autres un misérablement, dans une pauvre mazure près les Fratti Ignoranti), fait [retirer ladite Dame, le mardi 6e du présent mois] à Issy, au logis de La Haye, se voiant, à raison de ceste maladie, abandonnée de ses officiers et gentilhommes [1].

Le mardi 12e, j'ay acheté, deux sols, trois nouvelles bagatelles : *Un remerciement à M. Miron par le peuple de Paris; Le Poète de M. le Dauphin,* et ung *Avertissement au Roy,* où on n'entend rien; et croi que celui qui le crioit l'avoit faite.

[Ce jour (selon les avis qui en vinrent sur la fin de ce mois), la paix fut faite et arrestée en la Hongrie, non sans grandes difficultés, principalement pour le regard du fait de la Religion. Mais enfin on fust contraint d'accorder l'exercice libre, par tout le pays, de la Religion Romaine, Luthérienne et Calviniste. Sans lequel article la paix n'eust esté faite].

Le samedi 16e, ung mien ami m'a presté ung presche en latin, fait à Londres, et imprimé nouvellement audit lieu, prononcé en présence des Majestés des Rois de Danne-

1. Var. Ms. de Troyes : « Non tant pour la crainte qu'elle eut de ceste maladie que pour l'appréhension d'être abandonnée de ses officiers, domestiques et gentilshommes. »

mark et d'Angleterre, le 6e aoust dernier, selon nostre calcul; lequel après avoir leu, lui ai renvoié aussi tost, et n'ay guères rien veu, venant de là, plus terse ni de plus docte.

Il est inscript : *Cæsaris Superscriptio, sive Conciuncula, coram duobus potentissimis regibus, Jacobo Britanniæ et Christiano Daniæ; in superiori atrio splendidæ illius domus honoratiss. Comitis Sarisburiensis, quæ vocatur Theobaldus; a doctore Thoma Playfero, sacræ theologiæ Cantabrigiensi professore, pro domina Margareta, an.* 1606, *habita Julii* 27. Londini, impensis Joann. Bill. Anno 1606. Julii 30.

Celui auquel on l'a envoié de Londres m'a monstré sa lettre, par laquelle on lui mande la grande réception qu'on a faite, par de là, au Roy de Dannemarck, et la joie qu'on a tesmoingnée de sa venue par toutes sortes de magnificences, toutefois sans grande pompe et superfluité; et comme le Roy de Dannemarck avoit fait présent au Roy d'Angleterre d'une coupe estimée à cent mil escus, et d'une espée à vingt mil escus.

Le Noir m'a vendu, ce jour, trois sols, une *Response faite par N. Vignier, ministre* (imprimée nouvellement à Saumur), *à l'Avis du Cardinal Baronius au Pape Paul Ve, sur l'excommunication des Vénitiens,* laquelle est drolesque et plaisante, mais bien faite.

J'ay baillé, ce jour, à Me Guillaume, de cinq bouffonneries de sa façon, qu'il portoit et distribuoit lui-mesme, cinq sols; qui ne valent pas cinq deniers, mais qui m'ont fait plus rire que dix sols ne valent.

Le lundi 18e de ce mois, m'estant résolu de partir vendredi pour aller à Gland avec toute ma famille et y faire séjour, si Dieu le permet, j'ay mis à part les livres qui s'ensuivent, pour y passer le temps :

Une Bible, in-4°, de Lyon, qui est le livre des livres, et qu'il faut tousjours faire marcher le premier; *Le Bénéfice de Jésus-Christ; Prières sur Job,* d'Obéri; *Prières* de D. Toussaints; autres, *Sur la vie et la mort,* escrites à la main, la pluspart de ma façon; *Discours de la vie et de la mort de M. Duplessis,* avec les *Méditations* de Savonarole, et un *Dialogue de la vie et de la mort,* de Louveau, reliés ensemble, in-16°; *La Semaine,* de Du Bartas; un petit Horace; la *Maison rustique,* de Charles Estienne (livre propre pour les champs); *Horæ successivæ Camerarii* (livre d'estude et de plaisir); le livre de Lespine, *de la Providence de Dieu;* avec un *Aquæ vitæ de fontibus Sinippennigii,* que j'appelle mon *vade mecum;* deux de mes livres escrits à la main : l'un meslé de bon et de mauvais, l'autre inscript *Drolleries de la Ligue,* marqué A, avec un livre de papier blanc, pour transcrire tout plain de choses curieuses qui sont dans un livre que j'y porte avec quelques papiers.

Donné, ledit jour, à Lespine, l'*Usage de l'immortalité de l'âme,* par de Serres, avec le Pot d'Albert Durer, fait ingénieusement et de sa main.

Acheté, ce jour, trois sols, deux bagatelles et chansons, qu'on crioit devant le Palais, *sur le baptesme de M. le Dauphin,* qui sont pures charlatanneries, où on ne lit un seul mot des cérimonies qui y ont esté observées.

Le mardi 19e, J. Douceur m'a vendu, six sols, deux traictés nouveaux contre la maladie contagieuse, imprimés par lui nouvellement : l'un, d'un nommé Beauregard, médecin de la feue Roine-mère; l'autre, de M. Dellain, médecin de ceste ville, intitulé : *Advis sur la peste,* duquel on fait beaucoup d'estime.

Le mécredi 20e, j'ay receu des lettres de Grigni, de Madamoiselle Morel, auxquelles j'ay différé faire res-

ponse jusques à mon retour ou jusques à ce que je me porte mieux. — Rendus, et l'un et l'autre, ce 25e novembre 1606.

Le jeudi 21e, j'ay baillé à ma sœur des Forneaux, pour le lire pendant mon absence, le livre des *Œuvres spirituelles de Granate,* reliées, in-folio, en veau rouge. Et à P. Del., mon fils, pour porter à Gland, les *Oraisons* de Cicero, in-16°, reliées en marroquin.

Acheté, ce jour, un sol, les *Cérimonies du baptesme de M. le Dauphin.*

A Nicolas, pour avoir nettoié mes livres, 8 sols.

Le vendredi 22e, je suis parti pour aller à Gland.

En ce mois de septembre, mourust, à Paris, M. de Calignon, Chancelier de Navarre, en la Religion en laquelle il avoit vescu; et fist une heureuse fin, estant mort en réputation d'un des plus hommes de bien de ce siècle, et des plus dignes et entiers en sa charge[1].

Mourust aussi, en ce mois, M. de Bourges, qu'on appeloit M. de Sens, aagé de soixante-dix-neuf ans. Fust enterré à Nostre-Dame, sans pompe ne cérimonie[2]. Prélat doué de beaucoup de graces de Dieu, desquelles s'il en a bien usé ou abusé, le jugement en est à Celui devant le throsne duquel il a comparu, comme nous comparoistrons tous.

[Un Jacobin, fort honneste homme, qui lui a assisté jusques à la fin, lequel j'ay esté curieux jusques là de rechercher et lui parler pour la diversité des bruits qui en couroient, m'asseura qu'après plusieurs graves et chrestiens

1. Var. Ms. de Troyes : « Regretté des uns et des autres, qui le tenoient pour un des plus hommes de bien de ce siècle et des plus dignes et entiers à sa charge. »

2. Add. Ms. de Troyes : « ainsi qu'il l'avoit ordonné. »

discours qu'il leur tinst en latin pendant sa maladie à diverses fois, ses derniers propos, quand il voulut mourir, furent, sentant son pouls frétillant, qui lui causoit des mouvements extraordinaires, se plaingnant fort, commença de dire : *Heu! quænam et quanta hæc est agitatio?* Auquel ledit Jacobin répondit : *Majora pro te passus est Christus.* Il répliqua : *Majora peccata mea meruere, sed, per effusionem sanguinis Christi, remedium animæ meæ spero.* Et, peu après, perdit la parole et passa fort doucement, aiant toujours le cœur et les mains jointes et eslevées au ciel.

[C'est ce que j'en ay appris de la propre bouche du Jacobin : ce qui me rendra plus réservé à l'avenir pour ne pas juger légèrement sur les rapports d'un commun qui tenoit ce prélat pour Athéiste et Hérétique, persuadé en cela principalement par les gens d'Église, qui le publioient partout pour tel, à raison de beaucoup d'abus introduits en l'Église qu'il n'approuvoit pas, et, entre autres, le Purgatoire, ainsi qu'on disoit, qui estoit un article qui touchoit à la cuisine, laquelle toutefois il aimoit bien, et trop, sans l'esgard de laquelle on croit qu'il leur eust donné plus d'occasion de l'appeler Hérétique [1].]

Mourust, en mesme temps [2], l'évesque de Grenoble, qu'on disoit estre un évesque de bois à la crosse d'or : dont on lui trouva une grande somme, s'estant fait en sa vie renommer par ceste seule vertu [3].

---

1. Var. Ms. de Paris : « ... comme aussi les ecclésiastiques et compagnons le pensent encore tel, aujourd'hui, disans qu'il a douté de beaucoup de cérimonies de l'Église et n'a point creu le Purgatoire : qui est une question qui se trouvera, possible, indécise entre eux-mesmes, sçavoir, si un homme, pour ne croire point le Purgatoire, laisse pour cela de bien croire en Dieu. »

2. Var. Ms. de Troyes : « On receut, ce mesme jour [vendredi 29e], avis de la mort de l'évesque de Grenoble,... »

3. Var. Ms. de Troyes : « par ceste seule villaquerie qu'on appelle aujourd'hui vertu.

En ce mois, et le 14e d'icelui, jour et feste Se-Croix, furent faites à Fontainebleau les cérimonies du baptesme de M. le Dauphin et de Mesdames ses sœurs, lesquelles se voient imprimées. Le nom de M. le Dauphin, *Loys;* des deux Madames, *Christine* et *Elisabeth*[1].

[Le vendredi 29e du mois, jour et feste Saint Michel, vinrent nouvelles de Rome, que l'onziesme de ce mois le Pape avoit faict huict Cardinaux, *Coronatorum ducenta millia inde lucratus* (dit l'avis). De ces huict, il n'y en avoit point de François : dont on disoit que le Roy avoit esté mal content. Mais Me Guillaume dit que *Monsieur son bon ami* s'en soucie si peu, qu'il en a trop d'un, qui ne lui fait que rompre la teste et à ses Cours de Parlement, qui s'en trouvent si empeschées qu'elles n'en sçavent que faire.]

[Jean Marsille, prestre néapolitain, pour avoir escrit contre le cardinal Bellarmin pour la cause des Vénitiens, fust excommunié à Romme, en ce mois, avec plusieurs autres. Frère Paul, moine Vénitien, de l'Ordre de Servi (qui est celui, à mon jugement, qui a mieux et le plus sincérement escrit pour Messieurs les Vénitiens), fust cité, en mesme temps, par les inquisiteurs à Romme, où le Pape fist faire des deffenses trés-expresses, et sur peine d'excommunication, d'avoir ni tenir aucuns livres de ceux qui estoient escrits contre son auctorité pour les Vénitiens, jettant son foudre d'excommunication sur les aucteurs de tels libelles. Mais on ne laissa pour cela d'escrire, voire plus librement et animeusement que devant : si que telles deffenses nuisirent plus à sa cause qu'elles ne lui servirent.]

---

1. Add. Ms. de Troyes : « La peste (ou plustost le bon mesnage du Roy) privèrent la ville de Paris de cest honneur. »

Octobre.

En ce mois, estant à Gland, ung de mes subjets, de la Religion, nommé Charbonnier, me donna deux Lettres de Sedan, l'une du Roy, et l'autre à un particulier, faisantes mention du siège et de la reddition de ladite place : lesquelles, imprimées audit Sedan, avoient couru à Paris, sans que je les peusse voir ne recouvrir.

M. de Lespine aussi, qui m'y vinst voir, m'apporta de Paris les bagatelles suivantes :

Histoire très-véritable de la cruelle mort soufferte par un de l'Ordre des Frères ermites de S. Augustin, en la cité de Marque, en Barbarie; ensemble la punition de Dieu sur ceste grande cité. Deux Discours : l'un *d'un enfant de Remili en Savoie, qui a pendu et estranglé sa mère;* l'autre, *d'un usurier mangé des rats à Charret, en Provence. Les roiales magnificences faites au baptesme des Enfans de France à Fontainebleau.*

Pendant ce mois, que j'ay séjourné à Gland, sont morts, de ma connoisssance, M. l'abbé de Tiron [Ph. des Portes], en son abbaye de Bonport, lequel on disoit n'avoir non plus creu de Purgatoire que M. de Bourges, et pour le tesmoingner à sa mort (comme l'autre, qui n'avoit ordonné aucuns services pour le remède de son ame, dont ceux de l'Église s'estoient fort offensé), auroit enjoint expressément, dès qu'il seroit mort, de chanter seulement les deux Psalmes suivans : *O quam dilecta tabernacula tua, Deus virtutum!* l'autre : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus.* Peu avant que mourir, il dit : « J'ay trente mil livres de rente, et cependant je meurs! » Ce n'estoit pas, ce semble, *ire cum lætitia in domum Domini.*

Moururent aussi, à Paris, M. Auberi, Advocat en la Cour, un de mes amis ; le médecin Riolant, estimé en sa profession un des plus doctes non de la France seulement, mais de l'Europe, et Madamoiselle la substitute Duret, nostre voisine à Cachan.

Mourust au monde, en ce mesme mois (selon la caballe des prestres et moines de ce siècle), le jeune Molé, mon cousin, qui se rendist Capussin à Rouen, contre le consentement de son père le Président[1] et de sa grande mère, postposant le commandement de Dieu aux traditions des hommes, en suivant en cela la doctrine erronnée et superstitieuse des Scribes et Pharisiens hipocrites, reprise justement et condamnée par la propre bouche de Nostre Seigneur Jésus-Christ.

Le comte de Fiasque, meu d'une semblable et aussi sotte dévotion, s'y rendist en mesme temps[2].

Sur la fin de ce mois, la peste, estant comme estainte à Paris, s'y rembrasa et renouvella, par la permission des inventaires qu'en donna le Lieutenant civil, contre laquelle fust pourveu, et sagement, par Messieurs de la Cour, qui donnèrent arrest portant défenses au contraire, et ce, à la poursuitte et suscitation principalement d'un médecin de Paris, mien ami, qui me l'a conté.

Comme aussi fust la querelle dudit Lieutenant civil avec le Lieutenant criminel, survenue en ce temps à la Porte S.-Antoine, à raison d'une potence qu'on y vouloit dresser pour le chassement des séditieux qui injurioient et outrageoient ceux qui revenoient du presche de S.-Maurice, plaisamment et sur le champ appointée par le Chevalier du Guet : car, prétendans l'un et l'autre

1. Add. Ms. de Troyes : « qui en porte un extrême regret. »
2. Add. Ms. de Troyes : (que le Roy en a tiré depuis, de puissance absolue).

que cela leur appartenoit, ledit Chevalier, pour les accorder, leur dit « qu'il en falloit planter deux; qu'il y en auroit une pour l'un, et l'autre pour l'autre [1] ».

[Pendant ce mois, les rumeurs populaires, insolences, injures et outrages, aboutissantes à sédition, furent grandes et piquantes, à Paris, contre ceux qui alloient et venoient au presche à Charenton : si qu'il ne se passoit dimanche ne feste qu'il n'y eust nouvel amusement et folie. Pour à quoi donner ordre (du commandement mesme de Sa Majesté) fut avisé de dresser à la Porte S.-Antoine une potence pour y attacher le premier, tant d'une Religion que d'autre, qui seroit si osé d'attenter aucune chose contre le repos publiq. Sur quoi s'esmeut une grosse querelle entre les Lieutenants civil et criminel, sur la potence qu'on y devoit dresser, à sçavoir auquel des deux il appartenoit de la faire planter. Mais, comme ils étoient là dessus en grands argus et contestations, le Chevalier du Guet les appointa fort judicieusement et plaisamment (soit qu'il y allast à la bonne foy ou autrement), leur disant, pour les mettre hors d'intérest, « qu'il en faloit planter deux; qu'il y en avoit une pour l'un, et l'autre pour l'autre. »]

La constitution entière du temps de ce mois [pendant lequel je fus à Gland avec beaucoup de plaisir et repos] a esté vernale et non automnale, ressentant son printemps et son mois de may (n'y aiant plu un seul jour).

Rosée, Procureur en Parlement (ung de mes créanciers et des plus rudes), mourust, en ce temps (j'ay sceu depuis que ce fust sur la fin de septembre), en sa maison

1. Cet alinéa étant autrement rédigé et développé dans le Ms. de Troyes, nous avons cru devoir reproduire ci-après cette seconde rédaction entre crochets.

de Ruel, près Paris, de la maladie; et falut, pour l'enterrer, envoier quérir des corbeaux de Paris, qu'on recouvra à graisse d'argent, ung seul des villageois ni des siens n'y aiant voulu mettre la main.

[En ce temps, il n'estoit nouvelle, à Paris et partout, que de fils et de filles de bonne maison, hommes et femmes de qualité, qui s'alloient rendre à ces nouvelles religions de Capussins, Feuillans, Recollettes, Carmélines et Capussines (qui se nommoient filles de la Passion, et portoient une couronne d'espines sur leurs testes quand elles alloient en procession), leur reigle estant la plus austère de toutes, c'est-à-dire la plus sublime en folies et excès d'esprit.]

[La pluspart de ceux et celles qui s'y rendoient estoient meus d'une simple et sotte dévotion, persuadés par ces esprits abuseurs des derniers temps dont parle l'Apostre en sa première épistre à Timothée, chap. IV. Autres y estoient portés par diverses sortes de désespoirs, et beaucoup par fainéantize et lascheté, aimans bien à ne rien faire. Tous et toutes, en général, préféroient les inventions et traditions des hommes aux commandemens de Dieu : si qu'on y pouvoit voir ressuscitée la doctrine erronée et superstitieuse de ces vieux hypocrites de Scribes et Pharisiens, condamnée par la propre bouche de Jésus-Christ.]

[Entre ceux qui s'y rendirent, en ce temps, furent le comte de Fiasque (que le Roy en a tiré depuis, de puissance absolue) et le jeune Molé... [1].]

[Le dimanche devant la Toussaints, mon curé de Gland, à cause des chiens enragés qui couroient dans ce pays et en mordoient quelques-uns, publia, en son

1. Voir ci-dessus, pages 246-247, la rédaction du Ms. de Paris.

prosne, un placcard imprimé, de demie feuille, pour la Confrairie de Mons^r S^t Hubert, d'Ardenne, laquelle faribole je voulus qu'il me donnast. Et depuis j'appris de quelques bonnes gens du pays, mesmes de mes subjets, que ce que M. S^t Hubert ne pouvoit faire, une damoiselle de la Religion, proche de là, le faisoit et en guarissoit beaucoup, ses onguens aians plus de vertu que les voiages de M. S^t Hubert : ce que j'ai bien voulu noter, contre la superstition du temps.]

10 NOVEMBRE.

Je partis de ma maison de Gland, pour revenir à Paris, le mardi 7^e du présent mois de novembre, auquel jour s'esleva un vent si grand et impétueux, entremeslé de foudre et tempeste, qu'estans arrivés sur le soir à La Ferté sous Jouerre, sous la conduite de Dieu, sans laquelle nous estions en danger de courir grande fortune, nous fust dit que la foudre du ciel venoit de tumber sur deux maisons de ladite ville, qui en estoient presque toutes bruslées. Et le cocher qui nous conduisoit, ayant abandonné nostre coche, à une lieue près de la ville, à la merci des vents et de la tempeste, pour secourir un homme de cheval que la foudre et le vent traînoient avec son cheval à la rivière, fust cause de lui sauver la vie, mettant cependant au hazard les nostres au gré de ses chevaux[1].

[Estant revenus à Paris, nous y trouvasmes une de nos cheminées par terre, comme beaucoup d'autres de la

1. Var. Ms. de Troyes: « Nostre cocher, à une lieue de la ville, sauva la vie à un homme de cheval qui se trouva tellement enveloppé de la tempeste que, sans son aide, le vent et la foudre l'entrainoient, lui et son cheval, à la rivière. »

ville en tumbèrent, le ravage que les vents y firent aiant esté très grand, comme par tous les autres endroits de la France.]

Le vendredi 10e de ce mois, aiant fait reveue de mes livres et papiers, que j'avois portés à Gland, je les ay retrouvés tous, ne m'en défaillant qu'un, que j'ay donné à Charbonnier, à sçavoir : le *Traicté de la Providence de Dieu*, de Lespine.

Le lundi 13e, j'achetai les trois bagatelles suivantes, qu'on crioit par ceste ville : *Almanach pour l'année qui vient ; Traicté merveilleux d'un Monstre,* et un *Verbal contenant l'injure faite à l'Evesque de Castres par les Président et Conseillers de la Chambre de l'Édit audit Castres.* Elles m'ont cousté trois sols.

Le mardi 14e, P. Le Bret m'a donné un Édit du Roy d'Angleterre, qui se vendoit secrettement, touchant le bannissement des Prestres et Jésuistes.

Le mécredi 15e, un mien ami m'a donné un petit livret nouveau, imprimé, intitulé *le Chevalier françois*, qui est un second *Soldat françois*, mais non si bon ni si aguerri que l'autre : car il ne contient que redites injurieuses hors de propos, mal basties et digérées. Il se vend publiquement, au Palais et partout, et son prix est de dix sols ; qui ne vault pas dix deniers.

Le Preux m'a donné, ce jour, le Catalogue des livres de Francfort de ceste dernière Foire, que j'ay mis avec les autres. Il n'y a rien de nouveau de receuillable que l'Eusèbe de M. Lescalle, les Conciles nouvellement imprimés, et l'*Amphitheatrum Honoris*, rimprimé de nouveau à Anvers, et augmenté d'un quatriesme livre par les Jésuistes : digne tesmoingnage de leur impudence et malheur de nostre siècle, où on void tout permis, fors bien dire et bien faire.

Il y en a un autre contre eux, intitulé *le Passepartout des Jésuites*, qu'un mien ami m'a asseuré estre drolle et bien fait, et m'a promis me le faire voir.

J'ay fait, ce jour, un pacquet, coté de trois G G G, de trente-deux bagatelles (entre lesquelles toutefois y en a qui méritent ce nom) publiées depuis le premier juillet jusques au dernier septembre de cest an 1606.

Le jeudi 16e, un mien ami m'a presté un gros bouquin, escrit à la main, in-folio, contenant un ramas d'histoires tant profanes qu'ecclésiastiques, et est intitulé : *Che livre chi est à sire Jean de Lesseville, prestre et natif d'Orberch, en l'évesché d'Arras, au Doienné de la Bassée; lequel livre il escrivit de sa propre main en la ville de Hautay, d'enprès la Bassée, l'an de grace* 1467. *Priez pour lui.* APRÉS BUBU DODO.

Je lui ay rendu son livre le mardi 21e de ce mois, n'y aiant rien trouvé, après l'avoir couru, digne de remarque comme je pensois, ains toutes pures fadezes.

Le vendredi 17e de ce mois, ung mien ami me dit, parlant de la maladie, qu'un des marguilliers de l'église S.-Sauveur à Paris lui avoit conté, le jour de devant, comme pour une chose estrange et toutefois très-véritable, que le mécredi 8e du présent mois, sur le soir, il avoit fait un grand esclair, et sans tonnerre, veu[1] de ceux de la rue S.-Denis et de là autour; et qu'à l'instant mesme avoient esté frappées de peste neuf maisons de la paroisse S.-Sauveur, qu'il lui spécifia par noms et surnoms, lesquelles avoient esté toutes vidées dans vingt-quatre heures de ladite maladie. [Et est à noter que, ce jour, il faisoit froid, ce qui rend tels effets plus merveilleux.] Chose assez malaisée à croire pour la

1. Var. Ms. de Troyes : « de tout le monde et principalement de... »

brieufveté du temps, et toutefois asseurée d'un homme qui le pouvoit sçavoir.

Cela me ramanteust qu'à l'heure mesme que cest esclair se vid à Paris, estans par les champs et arrivans à la souppée près Claye, en vismes plusieurs sans tonnerre, malgré qu'il feit froid, et qu'incontinent après survint une grosse pluie, mais qui ne fust de durée.

Le lundi 20e de ce mois, ung mien ami m'a presté, comme il m'avoit promis, *le Passepartout des Jésuites.* Il est imprimé in-8°, sans nom de lieu ni d'aucteur, portant ce titre : *le Passepartout des Pères Jésuites, apporté d'Italie par le docteur Palestine, gentilhomme Rommain, et nouvellement traduit de l'italien. Imprimé à Romme.* Livret assez plaisant et piquant, mais qui toutefois ne mord ni n'agrafe si serré que ceux des Jésuistes. Lequel j'ay rendu le 27e de ce mois, après l'avoir fait passer en diverses mains.

J'ay acheté, ce jour, ung sol, un *Nouveau jubilé du Pape*, qu'on crioit devant le Palais.

Le mardi 21e de ce mois, j'ay acheté les bagatelles suivantes : *le Tumbeau de l'abbé Tiron; Traicté de l'Antiquité et Vénération et Privilèges de la Sainte Chapelle de Paris, par S. Rouillard; Pourtrait au naturel d'Apollonie Schreière, aagée de vingt-deux ans, vivante depuis cinq ans sans boire ni manger jusques à présent.* Ces trois m'ont cousté cinq sols.

J. Leclerc m'a donné, ce jour, le pourtraict en taille douce qu'il a fait du Baptesme de M. le Dauphin.

M. Despinelle m'a presté, ce jour, ung livre de ses recueils in-folio, escrit de sa main, où il y a plusieurs folastreries et mesdisances nouvelles, desquelles je suis jà tant farci et rebuté que, si ce n'eust esté qu'il eust pensé que je l'eusse fait par mespris, je ne l'eusse accepté,

pource qu'en la recherche curieuse de tels escrits, outre la perte du temps qu'on y fait, il y va souvent de l'offense de Dieu, qui est le pis, et la cause pourquoi je me suis résolu de ne m'y amuser davantage. Je lui ay rendu, le vendredi 15e décembre.

[Ce jour, fut mis en terre, à Paris, M. de Monantheuil, médecin, homme de bien et mathématicien très docte.]

Le mécredi 22e, j'ay acheté, dix sols, ung petit livret, d'un docteur de Venise, contre les Censures du Pape, lequel se vendoit fort secrettement, le Nonce du Pape en aiant fait faire les recherches jusques dans les imprimeries, pour le bruit qu'il avoit, et non sans cause, d'estre bien fait.

Il est intitulé : *l'Examen du P. Paul, Docteur en théologie à Venize, Religieux de l'Ordre de Servi, contenant la response aux censures de nostre S. Père le Pape Paul V contre la sérénissime République de Venize; traduit de l'italien en françois. « Maledicent illi, et tu benedices* (Ps. 108) .» *MDCVI.*

[Un mien ami me monstra, ce jour, une lettre qu'on avoit escrit à Madame de Rohan, de Venise, par laquelle on lui donnoit advis que dans ladite ville de Venise on preschoit publiquement que le Pape n'avoit aucune puissance sur ce qui estoit du temporel, mais du spirituel seulement, et que la jurisdiction de Sa Sainteté avoit esté, du commencement, confinée de telles bornes, et qu'il les y faloit replanter.]

[Ung mien ami m'a monstré, ce jour, des lettres qu'on lui escrivoit de Romme, en dacte du 3e de ce mois, par lesquelles on lui donnoit avis des appareils de guerre que le Pape faisoit faire contre les Vénitiens, et qu'il avoit levé, pour cet effect, force capitaines, comme aussi

avoient fait les Vénitiens de leur part; et que les choses s'aigrissoient de jour en jour.]

[J'en vis une autre, ledit jour, de Romme, par laquelle on mandoit qu'il faisoit fort cher vivre, pour les imposts que Sa Sainteté avoit fait mettre sur tous les vivres, lesquels s'ils continuoient, n'y avoit moien pour le pauvre peuple de subsister; qu'on en avoit veu pleurer le Pape, et pour le regard de la guerre, encores que les préparatifs en fussent grands, toutefois la bonne mine à l'italienne couvroit le jeu, et qu'on eust bien voulu estre à recommencer.]

L'*Examen* de Paul Servi, Religieux et Docteur à Venise, avec d'autres siens escrits publiés en ce temps pour les Vénitiens contre les censures du Pape, se voient à Paris et sont fort loués et recueillis de tous les honnestes hommes et doctes. Sa vie, persuadant encore plus que ses escrits, le fait admirer et révérer à Venise comme un saint homme et donne un grand poids et auctorité à ses livres.

Le jeudi 23e, j'ay acheté, six sols, l'*Examen* contre les censures du Pape, que Le Bret m'avoit vendu 10 sols : qui servira à faire courir, de çà et de là, à mes amis, comme aussi dès aujourd'hui l'ay presté à M. de Lassi, mon cousin. — Qui me l'a rendu le samedi 25e du mois.

Ce jour, un mien ami me fist parler à un Jacobin, fort honneste homme et docte, qui avoit assisté M. de Bourges à sa fin, laquelle il m'asseura avoir esté très heureuse et très chrestienne, contre l'opinion de beaucoup et la mienne mesme... [1].

Le vendredi 24e, M. de Lassi m'a donné une mesdi-

1. Voir ci-dessus, p. 243, la rédaction de cet alinéa d'après la version du Ms. de Troyes, reportée par L'Estoile au mois de septembre.

sance de Cour, assez bien faite, intitulée : *Visions d'Aristarque*. Elle est ænigmatique, et, par quatrains, contient plus de 200 vers.

Le samedi 25e, j'ay presté à M. Despinelle mon *Examen* contre les censures du Pape contre les Vénitiens. — Lequel me l'a rendu le mardi 28e, et aussitost l'ay represté à M. Duranti, mon gendre, qui me l'a renvoyé le dernier de ce mois.

On m'a donné, ce jour, les *Prières* du Jubilé.

Le jeudi dernier de ce mois, j'ay presté à M. de Chantecler mon second tome des *Mémoires de France*, relié in-8° en parchemin. — Qui me l'a rendu, le 18e de décembre ensuivant.

On m'a donné, ledit jour, de plaisans vers latins, qui courent, sous le nom de Rappin, contre Lipse, sur sa robbe fourrée qu'il légua, à la mort, à sa Bonne Vierge et Sainte, tant célébrée par ses escrits. Ils sont intitulés : *In donarium Lipsii*.

On m'a presté, ce jour, ung nouveau livre de M. Dorléans, imprimé à Paris in-4°, avec privilège du Roy, intitulé : *les Ouvertures des Parlemens*, par Loys Dorléans ; duquel les hommes doctes font estat, et qui toutefois a esté défendu et saisi à la requeste de l'Advocat du Roy Servin, plus (ainsi qu'on estime) en haine de l'aucteur et de la Ligue (pendant laquelle ont esté faites ces *Ouvertures*), que pour autre chose qui y soit à reprendre. Lequel j'ay rendu le mesme jour à mon nepveu de Benevent, qui me l'avoit fait prester, n'aiant eu loisir de le lire.

Ce mois de novembre, tout au contraire de l'autre, fust humide, venteux, mal sain et maussade : ce qui causa force maladies et renouvela, en quelques endroits de la ville (mais peu), la mauvaise et contagieuse ; de laquelle, pour monstrer que l'effroi à Paris a esté plus

grand que le mal et la terreur comme panique, on a fait une remarque curieuse, mais notable, à sçavoir : qu'il a esté remarqué et tenu pour certain, de tout temps, que tous les jours, dans ladite ville de Paris, quand la peste n'y règne point, il y meurt huict personnes, l'un portant l'autre; et que, ceste année, encores que la peste y ait esté, il n'en est point mort davantage jusques à ceste heure, tant de ce mal que d'autre.

[En ce mesme temps, courust un Advis (que j'ay veu) d'un docteur catholique rommain à un prestre, curé de Venise, qui lui avoit demandé conseil, sçavoir si, en bonne conscience, il pouvoit demeurer à Venise et y faire sa charge, célébrant la sainte Messe et administrant les Sacrements, attendu les excommunications et défenses du Pape, ou s'il en devoit sortir et s'en retourner, comme beaucoup d'autres. A quoi ledit docteur respond que, tant s'en faut qu'il lui conseille d'en sortir; qu'il trouve, au contraire, qu'il feroit très mal, pour l'excommunication du Pape, qui de soy est nulle, abandonner sa charge et vocation où Dieu l'a appelé. Le Discours, qui est latin, est très beau, fortifié de belles allégations et auctorité. La conclusion s'y lit en ces termes :

Quamobrem, cum Censuræ publicatæ a Summo Pontifice Paulo V, ut supra demonstratum est, nullæ sint, quia sunt instar scripturæ formatæ in aqua vel aere, hoc est sine fundamento et sine materia, existimo quod non debeas illas observare nec quicquam in Ecclesia tua innovare, idque ut scandalum vites. Quod quidem omnes illi præbuerunt qui, sive in errore ignorantiæ, sive ex alio sinistro affectu, maluerunt civitate exire quam persistere in celebratione et administratione Sacramentorum, sicut ob Religionem et Reipublicæ bonum Princeps mandaverat.]

[L'Advocat du Roy Servin fit, en ce temps, imprimer à Paris une lettre latine, qu'il composa et envoia à Messieurs de Venise, intitulée : *Pro libertate Status et Reipublicæ Venetorum, Gallo-Franci ad Philenetum Epistola.* Laquelle fut si bien reçue de la Seigneurie, qu'elle députa devers lui un gentilhomme, pour l'en remercier et lui présenter de sa part une fort belle chaine d'or, qui fut généreusement refusée par ledit Servin. Ladite chaine toutefois, estant espaisse, valoit bien l'Épistre, et s'en fust trouvé prou qui eussent aussi bien ou mieux fait pour ce prix-là.]

[Leschassier, advocat en la Cour, au mesme temps, composa un Discours sur le mesme subjet, qui fust trouvé bien fait, et imprimé in-8^{d} par Bérion, intitulé : *Consultatio Parisii cujusdam, de controversia inter Sanctitatem Pauli V et Sereniss. Rempublicam Venetam, ad virum clariss. Venetum.* On lui en présenta une chaine d'or, qu'il prist fort bien, laquelle n'approchoit de prix à celle de M. Servin, qui en attendoit possible autre récompense et plus grande (ainsi qu'on disoit), ce que ne faisoit cestui-ci.]

L'ouverture du Parlement, qui se fait tousjours huict jours après la S. Martin, fut différée à la huitaine, à cause du peu de monde qui estoit revenu, et mesme de ceux du Palais, chacun aiant voulu prendre l'air des champs : ce qui causa un grand bien à Paris pour la maladie.

Décembre.

Le samedi 2^{e} de ce mois, j'ay donné à ma tante Dalainville un *Bénéfice de Jésus-Christ*, relié en veau noir, in-16°, lequel m'a cousté, au Palais, dix sols : livret singulier et que tout bon Chrestien doit avoir.

J'ay acheté l'*Amphitheatrum Honoris*, des Jésuistes, augmenté, à ceste dernière Foire, d'un quatriesme livre. [Se vendoit à Paris publiquement et sans recherche.] Il m'a cousté, relié en parchemin, cinquante sols, ne m'estant voulu encores desfaire du premier, jusques à ce que, par la conférence que j'en veux faire faire, j'aye veu ce qu'il y a de changé ou retranché, ne me pouvant persuader le contraire, quelque chose qu'on en die. — En toutes sortes qu'on le veuille ou puisse prendre, c'est un livre *sceleratissime doctus et doctissime sceleratus*.

Le lundi 11e, j'ay acheté, du Preux, auquel on les avoit envoiées de Genève, deux bagatelles nouvelles sur la mort de M. de Besze, imprimées nouvellement audit lieu, l'une in-4°, françoise, et l'autre in-8°, latine, et m'ont cousté quatre sols.

Le mardi 12e, Bérion m'a presté la copie d'un livre en vers françois, qu'on lui a baillé pour imprimer, lequel il m'a prié de voir et lui en dire mon advis. Il est intitulé : *le Petit Nain combattant le Monde*, composé, ainsi qu'il m'a dit, par une damoiselle gasconne de la Religion.

Au bout est un tableau de l'abomination de la grande Paillarde, pris du XVIIe chapitre de l'Apocalipse, qui est le plus scabreux du livre et que je suis d'avis d'oster, s'il a envie de donner cours et vogue à son *Petit Nain*, assez joli et digne, à mon jugement, de sortir au jour et comparoistre en publiq.

Au commencement, y a un petit dialogue bien gentil de l'Aucteur à son Livre, compris en ces six vers :

Où vas-tu, Petit Nain? — Je vay faire la guerre.
— Et à qui, Petit Nain? — Aux Enfans de la terre.

— Que veux-tu leur oster? — L'impure Vanité.
— Quelles armes as-tu? — La pure Vérité.
— Le Monde te haira. — Contre lui, je secoue
Sa terre, son néant, sa poussière et sa boue.

J'ay acheté, ce jour, dix sols, les Arrests donnés en faveur de la Roine Marguerite par la Cour de Parlement, en cest an 1606, avec les plaidoiers de M. Servin, imprimés nouvellement ensemble in-4°; au bout desquels on a inséré le Contract de mariage, en latin, de la Roine-mère, fait l'an 1533, qui n'avoit encores esté imprimé, et que j'avois mesme presté audit Servin, extrait de mes manuscripts.

Le mécredi 13e, j'ay acheté un livre nouveau, imprimé à Genève, in-8°, intitulé : *Tropologie de B. Loquex, Dauphinois;* lequel, relié en parchemin, m'a cousté un quart d'escu.

Le jeudi 14e, j'ay acheté une nouvelle bagatelle, intitulée : *Discours de la cruauté des cruautés*, pure fadèze qu'on crioit devant le Palais, et que je croirois, plus tost qu'autrement, avoir esté bastie en quelque cabaret de là auprès. Elle m'a cousté ung sol.

J'ay presté, ce jour, et consigné entre les mains de M. Despinelle, mon gros Registre-Journal in-folio, tout escrit de ma main, contenant les choses plus mémorables avenues sous le règne de Henri III, où le bon et le mauvais, le véritable et le mesdisant, sont peslemeslés ensemble, et dont j'ay fait un livre à part du meilleur, qui est pour moi seul, et non pour autres (lequel il m'a rendu le 10e février 1607). Il m'a donné des poësies courtizannes, qui y courent, propres pour amuser des esprits oisifs, curieux et mesdisans, tels que porte nostre siècle. Entre les autres sont ceux-ci : *le Combat de l'A-*

mour et du Repos, vers de Malherbe, avec la response de Berthelot, et trois ou quatre mesdisances.

Le vendredi 15e, on m'a fait voir des Stances sur le trespas de M. de Sens, faites par un nommé Le Digne, dont les quatre derniers vers sont les meilleurs :

Il faut doncques cesser toutes plaintes funèbres :
Le vivre des mortels n'est qu'une vanité ;
La vertu seulement, qui luit dans les ténèbres,
Demeure perdurable en toute éternité.

Le lundi 18e, j'ay acheté, 10 sols, un *Advis d'un gentilhomme vénitien, nommé Antonio Querino, à la République de Venise, sur l'excommunication du Pape,* et est imprimé in-8°, assez bien. Discours libre et joli, mais non si bien fait que l'*Examen* du Religieux.

J'ay acheté, ce jour, 50 sols, l'*Ouverture des Plaidoiers de M. Dorléans*, reliés en parchemin, in-4°. L'imprimeur n'en avoit eu encores main levée : qui estoit cause de les tenir chers, se vendans jusques à un escu.

Le mardi 19e, on m'a presté une lettre latine, qu'on dit estre de M. l'Advocat du Roy Servin, imprimée nouvellement in-4°, intitulée : *Pro libertate Status et Reipublicæ Venetorum, Gallo-Franci ad Philenetum Epistola*. Laquelle j'ay rendue, le jour mesme, après l'avoir leue, en aiant trouvé meilleur le milieu et la fin que le commencement, et le tout encores guères bon.

Le jeudi 21e, on m'a donné la *Bulle du Pape contre les Vénitiens,* avec la *Protestation à l'encontre de ladite Seingneurie,* traduitte du latin en françois, et imprimée nouvellement par J. Petit.

Bérion, le mesme jour, m'a donné ung Discours latin de M. Leschassier, sur le différend du Pape et des Véni-

tiens, qu'il venoit d'achever d'imprimer et tirer de dessous la presse. Il est intitulé : *Consultatio Parisii cujusdam de controversia inter sanctitatem Pauli V, et Sereniss. Rempublicam Venetam, ad virum clarissimum Venetum.* Anno MDCVII.

Ce discours est bien fait, et, à mon jugement, n'en doit rien aux aultres. L'aiant leu et examiné de près, je juge en devoir beaucoup à ceux qui ont escrit sur ceste matière, et toutesfois il ne se peult mieux, puisqu'il en a eu une chaine.

Le vendredi 22e, j'ay presté à M. Duranti, mon gendre, les *Plaidoiers* de M. Servin, reliés en parchemin, en deux volumes in-8°, qui me les a rendus le 18e octobre de l'an suivant 1607.

J'ay acheté, ce jour, ung petit vieil livre, intitulé : *l'Union de toutes discordes*, par Herman Bodium, qu'on descouvre Picard par son langage, imprimé in-8° l'an 1527. Il y avoit longtemps que je le cherchois, pour en estre la doctrine pure et évangélique; et l'ay trouvé par hasard, en l'Université, chez un libraire que je ne congnois autrement, qui me l'a vendu frippé, mais net dedans, et relié en veau noir, dix sols.

Le samedi 23e, j'ay presté à mon nepveu de Bénévent mon *Stemmata Lotharingiæ*, relié en veau noir, in-folio, qui me l'a rendu le mardi 13e janvier 1607.

M. Despinelle m'a donné, ce jour, des *Vers de François Malherbe au Roy, sur la réduction de Sedan;* et moi, j'ay donné à M. Despinelle, cedit jour, une Vilanelle et une Resverie, faites par un chanoine d'Orléans, nommé Lescluse. Œuvre digne d'un chanoine.

J'ay emprunté, ce jour, de Madamoiselle de Fontenay, les Sermons de Calvin sur Job, pour y passer les festes, n'aiant encore recouvert les miens, qu'il y a tantost un

an que M. Greban me garde. (Je les lui ay renvoiez le dernier de l'an présent 1606.)

Le mardi 26e, j'ay presté à M. de Chanteclerc le troisiesme tome des *Mémoires de France*. — Il me l'a rendu ce 17e janvier 1607.

Le jeudi 28e, M. de Lassi, mon cousin, m'a presté ung livre de Poésies latines et françoises, escrit à la main, relié en parchemin, in-folio, ramassé des divers escrits des plus doctes hommes et poètes du siècle, comme de M. le président De Thou, MM. Rappin, Passerat, Borbonius, Salm. Macrinus, Fl. Chrestien, Bucchanan, Besze et autres ; la plus part non imprimés et bien dignes d'estre recueillis. — Je lui ai rendu le 10e janvier 1607.

Dudit jour, j'ay presté audit sieur de Lassi un de mes livres de *Meslanges*, relié in-4°, en parchemin, qui me l'a rendu le 3 septembre de l'an suivant 1607.

Le vendredi 29e, M. Despinelle m'a donné des Vers nouveaux de Malherbe au Roy, *sur la réduction de Sedan,* et d'autres, de Porchères, qui sont bien faits, *sur la mort du fils du duc de Savoie,* et *sur un voiage fait par S. A. à Nostre-Dame de Mondevis*. Le tout à la main, non imprimé.

Le dernier de ce mois et an 1606, Tavernier m'a fait une promesse de cent francs, paiables dans six mois, pour des livres et papiers de pourtraicture, que je lui ay vendus laditte somme, et dont je lui ay donné terme jusques audit temps, et non plus.

En cest an fust publiée *la Bonne Aventure de Cascarette*. Cascarette est la jeune Baulieu, contre laquelle Motin, irrité, publia ceste bouffonesque mesdisance qui couroit à Paris.

Ce mois de décembre fust de constitution humide et mal saine, toute contraire à la saison, laquelle ainsi dé-

réglée causa force maladies, principalement des cathairres et maux de gorge, avec fiebvres pestilentes, furoncles et apostumes : présages de la continuation et augmentation de la peste non estainte, duquel fléol de Dieu nos pecchés sont bien dignes, voire de plus grands. Adultères, puteries, empoisonnemens, meurtres, assassinats et duels si fréquens à Paris, à la Cour et partout, qu'on n'oit parler d'autres choses, mesmes au Palais, où l'injustice qui y règne rend effacée la beauté et lustre de cest ancien et auguste Sénat.

En la semaine dernière de cest an, furent, à Paris seulement, commis quatre meurtres et assassinats, sans trois duels donnés audit mois, sans aucune recherche et punition. Un gentilhomme, nommé M. Descufan, regretté de tous ceux qui le connoissoient, et de moi entre autres, tué en duel, après avoir, devant que s'aller battre, prié Dieu deux heures, le voulant faire semblable à lui, comme font tous les autres de l'une et l'autre Religion : de nom Chrétiens, mais d'effect pires que Mamelucs, Arabes, ni Turqs et Payens, faisans une profession toute contraire à l'Evangile et au Christianisme.

Le dernier jour de ce mois et an, on m'a donné des *Conférences nouvelles* de Cospeau avec le ministre de Monluel et autres, où chacun, sans fruict ni édification, veult, par belles injures et reproches, tirer la vérité de son costé.

Les Advants de Noël[1] de cest an 1606, ung théologien, nommé le Recteur, qu'on dit estre d'Avignon, prescha les Advants dans l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs, à Paris, aussi hardiment, séditieusement et licentieusement, contre la paix et repos publiq, que si on eust esté à la veille

1. Le Ms. de Troyes précise la date : « Le dimanche 10e de ce mois... »

des Barricades. Un président et un eschevin, nommé Gouffé, lui en pensans remonstrer quelque chose, il leur fist response qu'il n'en avoit pas assez dict. Et tout le mal qu'il en eust fut que les paroissiens et marguilliers lui ostèrent la chaire le lendemain, et la baillèrent à un autre.

Dudicour, Conseiller en la Cour, fils d'un petit larron de financier, vérifia le proverbe qui dit que *le troisiesme héritier ne jouist d'un bien mal acquis :* car, sur la fin de ceste année, après avoir perdu tout son bien au jeu, et la plus grande part de celui de sa femme, et vendu son estat, servit de conte et risée aux compagnies de Paris. On disoit qu'il avoit joué trente-cinq mille escus.

[Comme firent aussi le trésorier du Hameul et de Mesmes, petit friponneau de Conseiller, l'un et l'autre banqueroutiers infames d'honneur et de biens, enfans fols, qui, au lieu de réjouir leurs pères, donnent tristesse à leur mère : et tout pour avoir délaissé la crainte de Dieu qui est le Chef de Sagesse. Et, auparavant ceux-ci, un nommé Bazin, Secrétaire du Roy, pauvre misérable et fuitif : ceste saison en estant aussi fertile, comme est vide de toute preudhommie et crainte de Dieu.]

[Sur la fin de ceste année, on reçut advis certain du Grand Duc de Moscovie, Démétrius, tué cruellement par ses sujets; laquelle mort avoit balancé long-temps entre si et non, de façon que M. de Lescalle en escrit de Leyden en ces termes à M. Dabin : *De Moscovita Demetrio idem accepimus quod in tuo schedio relatum est. Sed nuspiam veterum Græcorum mentiendi tanta licentia fuit quantum sibi permisit hodierna vanitas in hac Scythica tragœdia.*

Voici ce qu'en dit le compilateur des nouveautés de ce temps, M. C., lequel il nous faut suivre, faute d'autre,

et duquel je l'ai extrait, mot pour mot, de son tome VI, livre IV, p. 92, 93 et 94.

« *De Demetrio, Magno Moschovorum Duce, hoc tempore, ex variis ad nos relatum est locis eum a subditis suis tali occasione trucidatum occubuisse. Suborta erat primo in multorum animis suspicio, cum Jesuitis tantopere faveret, eum non legitimum regni hæredem et Basilidis filium quem sese venditaverat, sed Jesuitarum machinationibus subornatum et intrusum esse. Hinc cum in Jesuitarum gratiam religionem jam et ceremonias mutare inciperet, Polonis, quos magna copia secum adduxerat, plusquam Moschovitis exhibere honoris videretur, nec uti consueto ejus loci more copulatio matrimonialis a Patriarcha fieret, permittere vellet, sed Jesuitam sacra et solemnitates nuptiales peragere oporteret, tantam in subditorum animis commotionem excitavit, tantumque in se odium provocavit, ut congregati magno numero, captata occasione cum finctis nuptiis genio Dux indulgeret, multosque Polonos et Jesuitas convivio excepisset, eruptionem ex improviso in Palatium ejus fecerint, eumque cum omnibus Polonis et Jesuitis trucidarint, nova nupta in monasterium detrusa et patre ejus custodiæ mancipato. Habuerat ille quidem satellitium celebre admodum, trecentorum nempe militum germanorum, quibus Arcis custodia demandata erat. Cum igitur Moscovitæ magno numero in Arcem penetrassent, ipsique arma sua deponere constanter recusarent, superati quidem post pugnam modicam sunt et furore Moscorum maxima ex parte trucidati. In Palatium autem Magni Ducis Demetrii ut venerunt, Mosci matrem ejus primo, quæ hactenus in monasterio quodam delituerat, jam vero a Demetrio ad Aulam revocata erat, interfecerunt. Dux vero,*

ipsemet vitam suam modis omnibus conservatam cupiens, a conclavi uno ad alterum confugit, donec, ex fenestra prosiliens, crus alterum confregit ut surgere amplius et turbis se substrahere non posset, qui trucidatum eum in forum pertraxerunt, adductamque simul mulierem aliquam, vestitu matris Demetrii indutam, essetne hic filius suus rogarunt, qua non esse respondente, in frusta dissectum igne cremarunt.

Ceterum, Demetrio hac ratione e medio sublato, Magnum Ducem alium Emancum Bogdansuscium, alio quidem nomine Joannem Waschavium dictum, qui, sororis Basilidis filiam matrimonio sibi junctam habens, facti totius primarius auctor extitit, elegerunt. De cujus quidem fortuna, temporis progressu, cognoscere plura licebit.]

Année 1607

Janvier.

Le mardi 2e, en une main de papier et demi quarteron de plumes, cinq sols.

Le vendredi 5e, j'ay acheté, trois sols, une fadèze nouvelle, intitulée : *le Sot amoureux*.

J'ay fait, ce jour, un pacquet de ving-six bagatelles ramassées depuis le premier octobre jusques au dernier de décembre 1606; entre icelles sont quelques discours notables pour la Seingneurie de Venise contre les censures du Pape, qui ne sont à négliger, et entre autres, celui d'un Religieux dudit Venise, nommé Paul Servi, qui mérite d'estre receuilli. J'ay cotté ledit paquet de trois H. H. H.

Ledit jour, Fonteni m'a donné des Anagrammes de sa façon, qu'il a fait imprimer pour la Roine Marguerite, où entre autres y en a ung, tout à la fin, qui est sublin et rencontré de mesme, tiré (ainsi qu'il dit) de la Sainte Escriture, fort convenable à la qualité, vie et profession de ladite dame, dans le nom de laquelle, qui est Marguerite de Valois, se trouve : *Salve, Virgo, mater Dei.* Il y en a encores un autre de mesme, qu'il y a mis, qui suit cestui-ci, de pareille estoffe et grace; lesquels deux il semble avoir réservés pour la bonne bouche, à fin que d'une tant belle conclusion et si à propos on jugeast tout le reste, qui ne vault pas mieux.

Ledit Fonteni m'a donné, pour mes estrennes, un plat de marrons de sa façon, dans ung petit plat de faïence, si bien faits qu'il n'y a celui qui ne les prenne pour vrais marrons, tant ils sont bien contrefaits près du naturel : se rencontrant plus heureux en cest ouvrage qu'en celui des anagrammes.

Le jeudi 11e de ce mois, M. de Gréban m'a renvoié mes Sermons sur Job, que je lui avois presté dès le 11e février de l'an passé 1606, il y a onze mois.

J'ay acheté, ce jour, huit sols, l'*Histoire des Amours tragiques de ce temps,* imprimée nouvellement en ceste ville, in-16° : non pour chose qu'elle vaille, mais pour m'en servir à autre subject. L'aucteur est le sieur de Laffemas, jadis tailleur, et maintenant advocat, qui ne fait autre chose qu'escrire et brouiller le papier; et auquel Sa Majesté dit, un jour, comme il lui présentoit un livre qu'il avoit fait, qu'il entendoit que « puisque les tailleurs comme lui faisoient les livres, que ses Chanceliers doresnavant lui fissent ses chausses. »

Le vendredi 12e, mourut à Paris, en sa maison, Albert le Febvre, aagé de 72 ans, mon médecin et bon ami, auquel le publiq et le particulier perdent beaucoup, pour estre un des premiers de son art et des plus experts, et qui avoit le sçavoir joint à la preud'hommie : chose pour le jourd'hui assez rare et principalement en ceux de sa profession.

Le lundi 15e, j'ay acheté, un sol, un nouvel Édit du Roy pour la défense des passemens d'or et d'argent [1], à commencer du premier mars prochain, premier jour de

1. Var. Ms. de Troyes : « En ce temps, fut fait un Édit pour la défense des passemens d'or et d'argent, l'observation duquel devoit commencer le 1er mars seulement, premier jour du Karesme, auquel temps sont mis ordinairement sur le bureau les réformations, qui se renouvellent d'an en an, et se gardent en une saison comme en l'autre. »

Karesme, où volontiers telles réformations se publient et renouvelent, et se gardent en une année comme en l'autre.

M. Despinelle m'a donné, ce jour, une lettre du Terrail à M. de Rosni, avec des vers françois faits sur le Roy de la Febve, et autres nouveautés et fadèzes.

J'ay donné, de mon Estude, à Matthieu de L'Estoille, les *Odes d'Horace,* commentées de Figulus, reliées en marroquain doré, in-8°.

Le mardi 16e, on m'a presté un livre nouveau, imprimé in-8°, sans nom du lieu où il est imprimé, sinon qu'on tient que c'est à Venise (*id est* Paris, à mon jugement). Il est intitulé : *Nicolai Crassi junioris, Veneti civis philosophi, et I. V. C., Antiparainesis, ad Cæsarem Baronium Card., pro Serenissima Veneta Rep.* C'est une response à Baronius, lequel depuis un peu a perdu beaucoup de sa réputation. Chacun l'estime et la tient pour bien faite. Il y a, au bout, sept attestations de sept docteurs de Venise. — Je l'ai rendu, le mécredi 7e, à M. Duranti, qui me l'avoit presté.

Le mécredi 17e, Bérion m'a donné de son impression trois petits traictés nouveaux latins, contre les censeurs du Pape pour la Seingneurie de Venize, l'un de *Marsilius,* l'autre de *Paulus, Venetus, Ordinis Servorum,* et le tiers d'un *frater Fulgentius.* Il m'a donné aussi deux copies du petit livret qu'il m'avoit fait voir avant que l'imprimer, intitulé : *le Petit Nain qui combat le Monde,* dont j'en ay donné un à M. Despinelle.

Le samedi 20e, Bérion m'a apporté la copie d'un livre qu'il veut faire imprimer, et dont il désire avoir, par mon moien, un privilège. Il est intitulé : *Les Dars d'Hégésias contre la peur de la mort, représentés par Guillemard, natif de Partenay en Poictou.*

Celui dort qui est mort, et celui est mort qui dort; mais, en l'âme, le mourir ne peult tomber, non plus que le dormir.

Le lundi 22e, on m'a fait voir une lettre du Cardinal d'Evreux au Roy, qui couroit ici escrite à la main, recommandable seulement pour le bien dire et éloquence de son aucteur. J'en ay tiré une copie.

Le mardi 23e, G. Le Noir m'a vendu, trois sols, une Response nouvelle latine à Baronius, imprimée in-4° à Sedan; qui est une nouvelle batterie contre le Pape, mais de laquelle les canons, tirés de l'arsenal de Genève, ne l'offenseront tant que ceux de Romme. Elle est intitulée : *Christianorum Reipublicæ Venetæ civium et amicorum ad antichristianam Cardinalis Baronii Parænesin Responsio.* MDCII. — Ceste batterie ne vault rien.

Le mécredi 24e, on m'a donné une nouvelle fadèze en en vers, intitulée : *Consultation sur des cas de conscience, par le Père Cotton, jésuite, et Du Ferrier, ministre de Charenton.*

Il en court une autre bien drolle, qu'on m'a promise : *Les Proumenades de Me Guillaume par les cinq Chambres du Palais.*

[Le vendredi 26e de ce mois, fut jouée, à l'Hostel de Bourgogne, à Paris, une plaisante farce, à laquelle assistèrent le Roy, la Roine, et la pluspart des princes, seingneurs et dames de la Cour [1]. C'estoit un mari et une femme qui querelloient ensemble : la femme crioit après son mari, de ce qu'il ne bougeoit tout le jour de la ta-

1. Ces premières lignes, biffées par L'Estoile, ont été rédigées à nouveau, comme suit : [« Une plaisante farce, jouée en ce temps à l'Hostel de Bourgogne, représentant les actions vraiment farcesques des hommes de ce temps, et les injustices et oppressions de ce misérable siècle, fist la closture de ceste année. Le Roy, la Roine, et la plus part des princes, seigneurs et dames de la Cour, estans pour lors à Paris, y assistèrent. »]

verne, et cependant qu'on les exécutoit tous les jours pour la taille qu'il falloit payer au Roy, qui prenoit tout ce qu'ils avoient; et qu'aussi-tost qu'ils avoient gagné quelque chose, c'estoit pour lui, et non pas pour eux. « C'est « pourquoi, disoit le mari se défendant, il en faut faire « meilleure chère : car, que diable nous serviroit tout le « bien que nous pourrions amasser, puisqu'aussi bien ce « ne seroit pas pour nous, mais pour ce beau Roy? Cela « fera que j'en bevrai encore davantage, et du meilleur: « j'avois accoustumé de n'en boire qu'à trois sols, mais, « par Dieu, j'en bevrai doresnavant à six. Pour le moins, « Monsieur le Roy n'en crocquera pas de cestui-là! Va « m'en quérir tout à ceste heure, et marche! — Ah! mal- « heureux! repliqua ceste femme, et à belles injures; merci « Dieu! vilain, me veux-tu ruiner avec tes enfans? Ah! « foy de moy, il n'en ira pas ainsi! » Sur ces estrifs, voici arriver un Conseiller de la Cour des Aydes, un Commissaire et un Sergent, qui viennent demander la taille à ces pauvres gens, et, à faute de payer, veulent exécuter. La femme commence à crier après; aussi fait le mari, qui leur demande qui ils sont. « Nous sommes gens de « Justice, disent-ils. — Comment, de Justice? dit le mari. « Ceux qui sont de Justice doivent faire ceci, doivent « faire cela; et vous faites ceci et cela (descrivant naïfve- « ment en son pathois toute la corruption de la Justice « du temps présent). Je ne pense point que vous soyez « ce que vous dites; monstrez-moi vostre commission? — « Voici un arrest, dit le Conseiller. » Sur ces disputes, la femme, qui s'estoit saisie subtilement d'ung coffret sur lequel elle se tenoit assise, le Commissaire l'ayant avisé, lui fait commandement de se lever, de par le Roy, et leur en faire ouverture. Après plusieurs altercations, la femme ayant esté contrainte de se lever, on ouvre ce

coffre, duquel sortent à l'instant trois diables, qui emportent et troussent en malle M. le Conseiller, le Commissaire et le Sergent, chaque diable s'estant chargé du sien. Ce fust la fin de la farce de ces beaux jeux, mais non de ceux que voulurent jouer après les Conseillers des Aydes, Commissaires et Sergens, lesquels, se prétendans injuriés, se joingnirent ensemble et envoièrent en prison messieurs les joueurs. Mais ils furent mis dehors, le jour mesme, par exprès commandement du Roy, qui les appela sots : disant Sa Majesté que, « s'il faloit parler d'intérest, qu'il en avoit receu plus qu'eux tous, mais qu'il leur avoit pardonné et pardonnoit de bon cœur, d'autant qu'ils l'avoient fait rire, voire jusques aux larmes ».

[Chacun disoit que long-temps on n'avoit veu à Paris farce plus plaisante, mieux jouée, ni d'une plus gentille invention, mesmement à l'Hostel de Bourgongne, où ils sont assez bons coustumiers de ne joüer chose qui vaille.]

Le samedi 27e, j'ay acheté, de Richard Tutin, quatre gettons d'argent nouveaux de ceste année 1607, pour mettre avec mes autres différents, qu'il y a vingt ans que j'amasse par curiosité. J'en ay, à ceste heure, sept vingts deux. Lesdits quatre m'ont cousté quarante-cinq sols.

La constitution de ce mois, chaude, humide et mal saine, toute contraire à la saison, sans aucune gelée, entretient les maladies à Paris, et mesme la mauvaise, de laquelle mourust un jeune advocat, nommé Le Telier, demeurant chez Bijon, rue du Battoir[1].

---

1. Var. Ms. de Troyes : « et mesme les mauvaises et contagieuses, desquelles plusieurs personnes moururent, et, entre les autres, un avocat, nommé Le Telier, que je connoissois... »

FEBVRIER.

Le samedi 3e, j'ay acheté, quatre sols, une nouvelle bagatelle, intitulée : *Trente-deux Demandes proposées par P. Cotton, avec les solutions du ministre Dumoulin, qui lui en propose soixante-quatre autres.*

J'ay presté, ce jour, à M. Darpantigni, le neufviesme et dixiesme tome de mes Œuvres S. Thomas, relié en veau doré, in-folio. — Qui me les a rendus le lundi 12.

[Le dimanche 4e de ce mois, Monseigneur le Prince de Condé envoia appeler M. de Nevers pour se battre avec lui, sur quelques paroles dites par ledit sieur de Nevers, dont Monseigneur le Prince s'estoit tenu pour offensé. Le duc de Nevers y alla, et peu s'en falust qu'ils ne vinssent aux prises, lorsque le Roy, en estant adverti, y envoia en diligence et appointa ceste querelle, avec réprimande à l'un et à l'autre, principalement à M. de Nevers, qu'il dit avoir trop peu respecté, en y allant, la qualité de M. le Prince, son parent.]

Le lundi 5e, Bérion m'a donné un escrit nouveau d'un *Marsilius,* Neapolitain, pour les Vénitiens, contre le Cardinal Baronius, intitulé : *Duo Vota.* N'est que de deux feuilles in-8o.

Le jeudi 8e, M. Darpantigni m'a donné (selon que je l'en avois prié) son opinion par escrit sur le S.-Sacrement, et pour la réconciliation des opinions sur ce subject. Laquelle estant particulière, et toutefois bonne pour une ouverture d'accord, sera (comme je lui ay dit) rejettée des uns et des autres. Elle contient une petite page d'escriture.

J'ay acheté, ce jour, au Palais, le *Passe-Partout des Jésuites,* qui m'a cousté douze sols.

Le samedi 10e, j'ay acheté une nouvelle bagatelle, nouvellement imprimée à Saumur, qui est une Response d'un ministre de Thouars, nommé Rivet, à l'abjuration d'un ministre, autrefois Cordelier, nommé Olivier Enguerrand; et m'a cousté quatre sols. Ce ne sont qu'injures et redittes, lesquelles, tant d'une part que d'autre, je ne daingnerois ramasser : tant s'en faut que je les voulusse acheter, n'estoit que je prétens m'en servir en meilleure chose.

Le lundi 12e, M. Guittart m'a donné un getton d'argent, fort beau, et dont je n'en avois point de mesme, que j'ay mis avec les autres, et en ay à ceste heure sept-vingts-trois différents.

M. Mesnard, Conseiller en la Cour, m'a donné des vers latins, qu'il a faits pour ceux de Venise, contre l'excommunication du Pape Paul Ve.

On m'a donné, ce jour, une petite fadèze nouvelle, que M. le Prince a faitimprimer, intitulée : l'*Almanach de la Cour*.

[Le jeudi 15e, ung savetier fust pendu, au parvis Nostre-Dame, pour avoir proféré des blasphèmes exécrables contre le Fils de Dieu et sa Mère. Son dicton fust supprimé pour l'énormité desdits blasphèmes, dont il avoit le bruit partout faire mestier et marchandise.]

Le jeudi 15e, j'ay presté à M. Darpantigni mon *Prima Secundæ* de S. Thomas, in-folio, relié en veau doré. — Qui me l'a rendu le 18e de ce mois.

A. Perier m'a vendu, ce jour, six sols, un petit livret nouveau, intitulé : *la Chimære, ou Phantosme de la Mendicité*, relié en parchemin, in-8o. Du Jonc, aucteur; et y a des traits dedans gentils et hardis.

Le samedi 17e, j'ai presté à M. Darpantigni mon Gregorius de Valentia, relié en veau noir, in-folio : qui

me l'a rendu le mardi 27e jour de Quaresmeprenant.

Le lundi 19e, on m'a donné ung nouveau petit bagage imprimé, qui est un abrégé des opinions de ceux de Venise contre les censures du Pape.

M. Despinelle m'a donné, ce jour, diverses poésies non imprimées, entre lesquelles y a *Huict sonnets de Ronsard en faveur d'une des filles de la feue Roine-mère,* qu'on a tirées des mains de M. Gallandius.

Le mardi 20e, mon cousin de Lassi m'a donné un *Arrest notable de la Cour de Parlement de Bordeaux contre le Cardinal de Sourdis,* en dacte du 30e décembre 1606.

Fonteni, le Boiteux, m'a donné, ce jour, ung Plat artificiel, de sa façon, de poires cuittes au four, qui est bien la chose la mieux faite et la plus approchante du naturel qui se puisse voir. Il m'a donné aussi son *Ænigme de la Cloche.*

Le jeudi 22e, j'ay receu du sire Tavernier onze francs, pour des pourtraitures que je lui avois baillées à vendre à la Foire, laquelle a duré trois semaines entières, le Roy l'aiant fait prolonger pour le plaisir que la Roine prenoit à s'y promener, et lui, à jouer : aiant esté ceste Foire la moins pressante et insolente, mais la plus desbauchée pour le jeu, qu'on ait encores veue, et à laquelle je n'ay ni gangné ni perdu, n'y aiant porté ni bourse ni argent.

Ce jour, se battirent en duel Messieurs de Soubize et Boccal, et fut M. de Soubize griefvement blessé (par sa faute, ainsi qu'on disoit), aiant forcé Boccal au combat; lequel il ne vouloit accepter, respectant son rang et sa maison, laquelle touche de parenté au Roy, [et ne s'y hazarda qu'à l'extrémité.]

Paié, ce jour, à un couvreux, deux testons, pour avoir recouvert un endroit de mon cabinet où il pleuvoit.

A Me Abraham, ledit jour, ung teston pour une livre de papier, et en plumes et ancre, trois sols six deniers.

A un pauvre garson, nommé La Pourie, deux testons, pour m'avoir transcript tout plain de poésies; aiant en ce plus d'esgard à sa pauvreté qu'à chose que j'en eusse affaire.

[Le vendredi 23e, le Roy, séant en son Conseil, donna audience à des Députés de La Rochelle, sur le refus qu'ils faisoient de recevoir les Jésuistes, que Sa Majesté, par importunité, avoit consenti d'y envoier. Un eschevin, nommé Yvon, porta la parole et parla si librement et hardiment que le Roy s'en offensa et l'appela séditieux. Finalement, Sa Majesté ayant pris le loisir d'y penser, ils furent renvoiés, avec promesse qu'ils ne les auroient que pour le Karesme.]

Le vendredi 23e, j'ay donné à Nicolas une pièce de dix sols, pour avoir nettoié mon estude et mon cabinet, qui en avoient bon besoin.

[Ce jour, finist la Foire, que le Roy avoit prolongée de trois semaines, pour s'y pourmener et passer le temps : où le Roy alla encore l'après-disnée, y perdit sept cens escus, à trois dés, contre M. de Villars, et donna à la comtesse de Moret un chappelet de trois cens escus.]

Le mardi 26e, jour de Quaresmeprenant, j'ay acheté, un sol, deux fadèzes, qu'on crioit, sur le *Balet de M. le Prince,* qui fust fait le mécredi 21e de ce mois. L'une s'appelle *les Affiges,* l'autre *pour les Peintres,* toutes deux convenables au jour.

Le mécredi 28e et dernier de ce mois, mon nepveu de Gerocour m'a donné une nouvelle *Ode,* de sa façon, *à la Roine Marguerite,* qu'il a fait imprimer et est très-bien faite.

J'ay presté, ce jour, à M. de Chantecler, mon *Histoire*

de François II, reliée in-8° en parchemin; et lui, m'a presté l'*Apologie de Servi,* imprimée in-8°, qui est une des bonnes pièces qu'il ait faites, encores que tout ce qui part de sa main est bon et receuillable. — Il me l'a rendu le lundi 5 may, et moy, je lui ai renvoié son *Apologie.*

En ce mois, qui fut humide et malsain, régnèrent force maladies à Paris, principalement de fluxions et cathairres, dont y en avoit peu qui ne s'en trouvassent atteints. Quelques morts subites, entre autres une remarquable d'un jeune homme, nommé Miramion, frère du Lieutenant général d'Orléans; lequel, après avoir bien disné et fait bonne chère sur le Petit More, où il avoit traicté une compagnie à six escus pour teste, ainsi qu'on disoit, mourust tout soudain, et rendit l'esprit à la table mesme où il avoit disné, jouant à la prime, et ayant encores les cartes à la main; et avoit gangné six ou sept cens escus. Cela avinst le samedi 10e de ce mois.

[En ce mesme temps, mourust, à Paris, de la maladie, une riche papetière, qu'on nommait Carrel, qu'on avoit surnommée, à cause de son extrême avarice, *la riche vilaine.* Le fils de M. Hélin, médecin, jeune homme de grande esperance et agé de vingt-sept ans seulement, mourust, en mesme temps, à Paris, au grand regret du père, affligé d'ailleurs de plusieurs maladies et entr'autres de la pierre [1].

[Les desbauches, folies, balets, paillardises, duels et autres vices et impietés estoient, en ce temps, plus en règne que jamais, comme si par icelles nous voulions provoquer Dieu à courroux, au lieu de l'appaiser.]

Continuation de balets, duels, blasphèmes, et toutes sortes de desbauches et folies.

1. Le Ms. de Paris place cette mort au mardi 26 février.

Mars.

Le jeudi, premier de ce mois, P. Le Bret m'a vendu, dix sols, les *Considérations de M. Paulo, Vénitien,* sur les censures du pape Paul V, avec le *Traicté de l'interdict,* imprimé ensemble in-4°.

Le vendredi 2e, Langelier m'a vendu, six sols, *le Panarète* de Bertaut sur le baptesme de M. le Dauphin, imprimé nouvellement par lui, in-8°, qui est un poëme de quinze cens vers et plus, dont on fait cas, et non sans cause; mais toutefois trop triste et mélancolique pour le subject.

Le samedi 3e, on m'a donné un Avis, nouvellement imprimé par Chappelet, sur l'instruccion d'une dame de la Religion sur le sacrement de l'Eucharistie, que les contreporteux crioient par les rues, taschant de tirer de ceste faribole de l'argent en karesme, comme ils avoient faits, à Quaresmeprenant, de *l'Almanach* et *Balet de M. le Prince.*

Le dimanche 4e, j'ay presté à M. Darpantigni le second tome de mes Œuvres de Gerson, in-folio. — Qui me l'a rendu le mardi 6e de ce mois.

Le lundi 5e, j'ay presté à M. Darpantigny le premier tome des *Annales* de Baronius, relié en veau rouge doré, in-folio. — Qui me l'a rendu ce dimanche 11e du mois.

J'ay acheté, ce jour, dix-sept sols, un nouveau livre du père Gonteri, jésuiste, intitulé : *la vraie Procédure* [mais mauvaise pour s'accorder, quand on met tout d'un costé et rien de l'autre], pour terminer le différend en matière de Religion. Imprimé à Caen, in-8°, et à Paris, par Chappellet, qui me l'a vendu relié en parchemin.

M. de Chantecler m'a presté, ce jour, un *Advertis-*

sement de nostre Me Cayer, pour composer les différends de la Religion, imprimé à Paris, in-8°, l'an 1596. Lequel, après avoir leu, lui ay renvoié, le jour mesme, pource que ce n'est qu'un discours de caillette.

Le mardi 6e, P. Le Bret m'a donné une nouvelle bagatelle huguenote, d'une feuille seulement, imprimée, à laquelle ils ont donné ce tiltre : *La Desroute et Science esventée de Philippe Cospeau, soi-disant évesque d'Aire,* etc. Il m'en a apporté deux, dont j'en ay donné une à M. Greban.

Ledit le Bret m'a vendu, ce jour, ung quart d'escu, l'*Apologie du P. Paul,* qui est le prix ordinaire à ceux qui en veulent avoir, peu pour la bonté du livre, mais trop de la moictié eu esgard à la grosseur de ce petit discours, lequel estant imprimé à Rouen, comme le bruit est qu'on l'y fait, ne vaudra pas plus que 5 ou 6 sols.

Le mécredi 7e, est morte à Paris la marquise de Nœsle, aagée de vingt-quatre ans seulement, que l'ignorance des médecins, selon le bruit commun, a mise au tombeau pour l'avoir trop saingnée estant en couches; dame fort regrettée pour la beauté de son esprit et les grandes grâces que Dieu y avoit mises.

Le jeudi 8e, j'ay presté, à mon nepveu de Bénévent, *la Légende de Damp Claude de Guise,* in-8°, relié en parchemin. — Qui me l'a rendu le jeudi 29e de ce mois.

Le vendredi 9e, se voulurent battre en duel le comte de Curson et le jeune Gamasche, qui en furent empeschés par sa Majesté[1]. Mais il y en eust, ledit jour, un autre entre un gentilhomme, nommé le baron Deslagues, et l'escuier de M. Desparnon, qui y demeura mort, et le

1. Var. Ms. de Troyes : « Le comte de Curson et le jeune Gamasche s'estans assinés le duel, furent prests de se couper la gorge, sans l'intervention de Sa Majesté qui les en empescha. »

baron, qui estoit un brave gentilhomme, fut griefvement blessé, et si fort qu'il en mourut le lendemain.

Quelques jours après, se battirent encore quatre bons gentilshommes, qui tous quatre furent griefvement blessés.

Voilà comme ce monstre alloit dévorant, par le juste jugement de Dieu et connivence du prince, la Noblesse françoise, qui, ne tenant compte de Dieu, mettoit le point de son honneur à le déshonorer.

Le samedi 10e, M. Favier m'a donné l'*Arrest du Parlement de Bordeaux contre le Cardinal de Sourdis,* qui est notable; lequel mon cousin de Lassi m'avoit donné escrit à la main; que ledit Favier a fait imprimer et m'en a fait bailler pour moi et pour mes amis.

J'ay acheté, ce jour, une nouvelle Response du Cardinal Bellarmin, pour le Pape contre les Vénitiens, où la subtilité passe la vérité. J. Périer me l'a vendue cinq sols.

On m'a fait voir, ce jour, un pasquin latin sur l'excommunication des Vénitiens, envoié de Romme ici; il contient un feuillet d'escriture, dont j'ay tiré une copie.

Ce mesme jour, mon nepveu de Bénévent m'a presté la *Vie de Claude de Lorraine, premier duc de Guise,* et celle de François son fils, qui fust tué, par Poltrot, à Orléans, l'an 1562; toutes deux faites en latin, par Massonius, à l'imitation de Suétone. La première, non imprimée, et l'autre, imprimée à Paris 1589. Lesquelles, après avoir leues, lui ay renvoiées dès le lendemain, n'approchantes en rien de la beauté du style de la *Vie de Charles IX,* latine, du mesme aucteur, qu il m'a donnée, et laquelle n'a point esté imprimée.

J'ay presté, ce jour, à M. Duranti, mon gendre, mes Œuvres grœcques de Basile, reliées en veau rouge doré,

in-folio; avec le premier tome de mes Opuscules de Plut., de H. Estienne, in 8°, relié en veau noir. Lequel me les a rendus le samedi 12e may.

Le lundi 12e, j'ay presté à M. Darpantigny mon St Hilaire, in-folio, pour examiner de plus près ung passage qui est en son livre VIIIe, *De Trinitate,* traictant du Sacrement, p. 140, que le jésuiste de Valentia cite raccourci, en son livre I, *De Christi presentia in Eucharisto, cap.* v. Qui me l'a renvoié le 16e de ce mois.

Le mardi 13e, Douceur m'a vendu, quarante sols, un viel Plaute, relié à l'antique, avec les commentaires de Baptista Pius, qui sont fort bons et rares, imprimés à Milan, in-folio, l'an 1500. Il n'y a pas encore un an que je voulois donner, du semblable, quatre francs.

On m'a donné, ce jour, trois fadèzes nouvelles, qu'on crioit par les rues : *D'un gentilhomme de Savoie défendu des voleurs par son chien; La science des femmes, trouvée dans un des sabots de Me Guillaume,* et un *Nouveau miracle, avenu près Barcelonne, de deux enfans mangés d'un pourceau, et de deux autres bruslés par la mère, dans son four, sans y penser.*

Ce jour, ma tante Du Thil m'a escrit et m'a renvoié, avec mes lettres, une obligation de feu Loïs Delestoille, mon fils, de la somme de quatre cent cinquante escus qu'il lui devoit, dont elle m'a fait don. Chose qui m'a fort agréé, encores que ceste partie estoit débatable, et à la contestation de laquelle je ne fusse toutesfois entré qu'à l'extresme nécessité et avec un extresme regret, pour les biens que je reconnois avoir receus de ladite dame, ma tante.

Le mécredi 14, j'ay fait response à la lettre de ma tante Du Thil, et icelle remerciée bien humblement du présent qu'elle m'a fait, qui ne me regarde tant que ceux

qui viennent après moi. Je me suis pleu à bien coucher ceste lettre, et y ai emploié une heure de temps.

Ce jour, mourust, à Paris, d'une plueresie, M. Poussemothe, aagé de trente ans ou environ, nepveu de M. Poussemothe mon gendre.

Le vendredi 16e, M. Despinelle m'a fait voir des Pasquins nouveaux et autres mesdisances, qui courroient, mais si gauffes et mal faites que je me suis contenté de la lecture.

Le samedi 17e, j'ay presté à M. Darpantigni le 2e tome des *Annales* de Baronius, relié en veau rouge, comme les autres. — Qui me l'a rendu le mardi 27 de ce mois.

On m'a donné, ce jour, un petit livret nouveau, intitulé : *les Douces affections de Lydamant et de Calliante,* que l'imprimeur T. de Bray m'a donné, pour quelque plaisir que je lui avois fait. Il est bien joli et digne d'estre leu.

Le dimanche 18e, se battirent en duel, à Paris, quatre gentilshommes, qui tous quatre furent blessés.

Un mien ami me dit, ce jour, avoir entendu, de M. de Loménie, que depuis l'avénement du Roy à la Couronne on faisoit compte de quatre mil gentilshommes tués en ces misérables duels en France, et que c'estoit chose qui avoit esté asseurée à Sa Majesté pour véritable, et que quand il seroit question d'en dresser un estat, qu'on le feroit asseurement, et le vérifieroit-on par noms et surnoms. Chose estrange et prodigieuse, et à laquelle un prince chrestien ne peut conniver qu'au détriment de son honneur et de sa conscience.

Le mardi 20e, on m'a donné des nouvelles, *hoc est* balivernes (qui se renouvellent tous les ans deux ou trois fois, et qui sont les pratiques de ces portepaniers) de la

propagation de la Foy catholique par les Jésuistes en diverses parties du monde.

Madame de Longeumeau, aagée de quatre vingts deux ans, mourust, en ce temps, aux fauxbourgs Saint-Germain-des-Prés, en la profession de la Religion, qu'elle avoit fait durant sa vie.

Un juif, à Saint-Maurice, baptizé en l'Eglise Rommaine, l'abjura et fist profession de la Prétendue Réformée, le dimanche 18e de ce mois.

Le vendredi 23e de ce mois, le substitut Guillon, s'estant présenté à la Cour pour y estre receu Conseiller, fust, par insuffisance, refusé et renvoié. Chose qui avient rarement; et y avoit plus de dix ans, qu'on n'en avoit fait autant, encores qu'il y en eust de bien foibles à cest examen et en bon nombre, qui s'y estant présentés avoient esté receus sans avoir guères mieux fait. Mais la Cour, aiant esgard à la conséquence et aux risées qu'on en faisoit partout, ordonna sagement de commencer, par cestui-ci, à en amander la faute.

M. le Premier Président, en son opinion, allégua mesme tout plain d'avocats qu'il appela *volucres*, lesquels, s'y estans glissés, et aiant veu l'insuffisance du personnage, non seulement s'en moqueroient, mais, tant ignorans fussent-ils, se promettoient d'estre receus quand ils s'y présenteroient aussi bien comme lui.

Le mardi 27e, Bérion m'a donné de son impression un livre nouveau, intitulé *le Duel de l'Homme et de la Mort*, dont je lui ay fait obtenir le privilége à la Chancellerie : dans lequel il y a de beaux traits et curieusement recherchés. Il est in-8o. L'aucteur se nomme J. Guillemard, de Champdenier, en Poictou : nom supposé pour couvrir celui de sa profession, qui est de ministre, et s'appelle Des Alimes, s'estant dit ici médecin,

pour faciliter l'approbation de son livre par un docteur de Sorbonne, comme finalement il a eue de nostre maistre Marius, qui la lui a signée. Il estoit intitulé, du commencement : *les Dars d'Hégésias,* et en ay eu longtemps la copie en mon estude.

Le mécredi 28e, j'ay acheté, ung sol, *la Paix de Hongrie,* qu'on crioit par ces rues.

J'ay presté, ce jour, à M. le controlleur Guillon mes *Commentaires de Montluc,* reliés in-8° en parchemin. Qui me l'a rendu, quinze mois après, sçavoir la veille de la St-Jean 1608.

Le vendredi 30e, j'ay acheté *l'Antihermaphrodite,* du Prévost de Brétigny, imprimé à Paris, in-8°, par C. Berion, l'an passé 1606, et m'a cousté, relié en parchemin, 25 sols.

Tavernier m'a donné, ce jour, les pourtraicts en taille douce, bien faits et relevés, du cardinal Bellarmin et Baronius. Ils sont de Villamena, taillés à Romme, en 1602.

Le samedi 31e et dernier de ce mois, P. Le Bret m'a donné deux de ces nouvelles bouffonneries, qui couroient et qu'il devoit, le lendemain, vendre à St-Maurice, qui est un *Advis de Me Guillaume à sa Sainteté,* dont j'en ay retenu un pour moy et envoyé l'autre à M. de Lassi, mon cousin; plus une *Lettre de MM. de Venise à leur subjects et Communautés,* françoise et italienne, d'une feuille seulement.

Le présent mois de mars fust froid et secq ; le karesme cher. Peu de maladies mauvaises, hors les contagieuses, qui continuent tousjours : quarante huict en la maison, par rapport fait le 24e de ce mois.

Le mardi 27e, trois, couchés dans un mesme lit, frappés de ladite maladie, chez Prévosteau, libraire et imprimeur, demeurant près le Collège de Cambrai.

Peu d'amandement pour les sermons, où on se contente d'aller, sans en faire autre proufit, encores que nous soions de près menassés de beaucoup de malheurs.

Le Roy va à Fontainebleau, et, avant que partir, mande ceux de sa Cour de Parlement pour haster l'édit, qu'ils ont par devers eux, de l'érection de la Chambre Roiale pour la recherche des financiers; leur dit que le Pape et les Vénitiens estoient d'accord. Ce qu'aiant esté rapporté à l'ambassadeur de Venise, fist response que puisque le Roi le disoit, qu'il le faloit croire; toutefois, qu'il estoit malaisé que Sa Majesté en eust eu quelque advis certain, sans qu'ils y eussent participé, et qu'il n'en avoit receu aucun.

En ce mois, les pauvres Frères Ignorans, aians quitté leur maison à la Roine Marguerite, sont transportés près le Cimetière de ceux de la Religion, pour s'y accommoder, et estre gardes du sépulchre.

Le prince de Jainville sort de la Cour, et se retire à St-Dizier, place forte de son Gouvernement. Disgrâcié de Sa Majesté, pour soubçon de quelques amourettes entre lui et la comtesse de Moret : subject ordinaire et trop commun pour le jourd'hui des disgrâces de nostre Cour.

La Roine, mal contente du voiage du Roy à Chantilli, pour voir la Marquise à Verneuil, laquelle aussi-tost qu'elle l'eust veu : « Vous avez (dit-elle au Roy, en bou-« fonnant comme de coustume) de mauvais fourriers « avec vous, qui vous logent à la haye, au vent et à la « pluie. » (Cela dit-elle, rencontrant sur le nom de La Haye, que Sa Majesté entretenoit, et qu'il menoit partout où il alloit.)

Une vieille femme, du pays de Hainaut, prisonnière à Calais, pour avoir dit et maintenu que la vierge Marie, depuis Jésus-Christ, avoit eu trois ou quatre enfans; et

encores que telles paroles impies et blasphématoires ne puissent procéder que d'un esprit troublé, agité de quelque humeur extravagante et mélancolique, si est-ce que, pour y avoir opiniastrement persisté, ceste pauvre misérable en demeure tousjours là, ainsi qu'en porte l'advis envoié de Calais à un mien ami, que j'ay veu, en dacte du 21e de ce mois.

Il vaudroit mieux cacher ces choses au peuple que les publier.

En ce mois de mars, furent roués, à Tours, deux des plus grands, insignes, fameux, renommés voleurs de l'Europe : lesquels, à la mort et au supplice, confessèrent avoir perpétré jusques à six vingts meurtres. L'un s'appeloit le capitaine Buleu, dit Sans-Crainte, qui confessa tout, et mourust bon confès et repentant, monstrant grands signes de contrition et repentance de ces horribles et énormes crimes et forfaits. L'autre s'appeloit le capitaine Dubois, qui au contraire ne confessa rien qu'à l'extrémité, et fist une fin pareille à sa vie. M. de Graville, Secrétaire du Roy, m'a promis de m'en faire voir le procès-verbal, qui est une des bonnes pièces de ce temps et digne d'estre receuillie.

Avril.

Le lundi 2e de ce mois, fust mis en terre, à Paris, M. du Vivier, chanoine de Nostre-Dame et Conseiller de la Grand-Chambre. En sa place monta Mr. de Neufville, frère bastard (ainsi qu'on disoit) de M. de Villeroy.

Ce jour, M. de Lassi, mon cousin, me fist part des nouvelles qu'il avoit receues de Romme, de mon cousin Bougier, son frère, entre lesquelles y en a une de re-

marque, qu'il dit avoir veue : qui est que, depuis peu de jours, hors de Romme, à la porte *di Bove,* près St-Sébastien, s'est trouvée, en remuant les fondemens de quelque maison, une grande casse de marbre blanc, plaine d'une eau qui rendoit une très bonne odeur, et au fond trois corps qui avoient trois robbes de pourpre faites à la façon des anciens Rommains; et que ces robbes s'estoient tousjours conservées comme miraculeusement dans ceste eau, sans estre aucunement gastées ; qu'il lui eust souhaité une robbe rouge de ceste estoffe et de ceste eau, pour la pouvoir conserver; qu'on doute de qui pourroient estre ces corps, les uns disans estre de Septimus Severus, autres de Caracalla : mais qu'il ne le croid point, et qu'on a trouvé quelques inscriptions grœcques, lesquelles estant deschiffrées, on en pourra, possible, tirer quelque vérité.

Le mardi 3e de ce mois, j'ay acheté, dix sols, ung nouveau *Discours de l'Estat de l'Empire de Russie et Grande Duché de Moscovie,* fait par le capitaine Margeret, et imprimé à Paris, in-8°, par Guillemot, qui me l'a vendu relié en parchemin.

Il y a du plaisir et de la remarque audit Discours, si tant est qu'il soit vrai.

Le mécredi 4e, j'ay acheté, dix sols, un petit livre nouveau de dévotion, fait par un Minime, nommé Chavineau. Il s'intitule : *le Temple de la Gloire civile,* imprimé à Paris, in 16° longuet.

Le jeudi 5e, fut rompu vif sur la roue, au bout du pont S.-Michel, à Paris, un qui se faisoit nommer le capitaine La Fortune, natif de Laval, grand voleur et meurtrier exécrable : ce qu'on appelle aujourd'hui un capitaine déterminé, *id est,* en françois, à tous les diables, comme ce pauvre misérable, qui ne se voulut

jamais reconnoistre à la mort, maudissant la Justice, et n'aiant rien voulu ni confesser ni pardonner, finalement demanda une messe, après sa mort, à un gentilhomme qui se trouva là; lequel ne lui respondit rien, et disoit-l'on qu'il estoit de la Religion. Il tua quatre hommes, avant qu'on le peust prendre; et estant pris et lié, en tua encores un avec un bidet qu'il avoit dans sa pochette.

Le lundi 9e, courust un faux bruit à Paris que la Roine (laquelle seulement ne s'estoit trouvée mal) estoit accoucchée d'un fils, à Fontainebleau, et que nous avions un duc d'Orléans. Nouvelle apostée exprès pour couvrir (ainsi qu'on disoit) le bruit d'un attentat projetté contre la personne du Roy.

Partirent, ce jour, de Paris, M. le Chancelier et le duc de Sulli, mandés de Sa Majesté pour l'aller trouver à Fontainebleau.

Le mardi 10e, j'ay acheté une nouvelle *Apologie latine contre la Consultation de Leschassier,* et l'*Épistre de l'Advocat du Roy Servin pour la défense de la cause des Vénitiens contre le Pape,* qui n'est tant contre leurs livres que contre leurs personnes; et a esté le Nunce du Pape, qui l'a fait imprimer en ceste ville, in-4°, au Collége des Dix-huict, par un imprimeur nommé Jacquin, qui me l'a vendue un quart d'escu.

Il y a, au bout, un *Ascanii Torrii, Theologi Romani, pro Libertate Ecclesiastica, ad Gallofrancum Epistola, MDCVII. Superiorum permissu.*

Le mécredi 11e, j'ay baillé à Me Abraham ung quart d'escu, pour m'avoir relié et accomodé ung livre de papier à escrire.

J'ay fait, ce jour, un pacquet, cotté III, de trente-quatre bagatelles ramassées depuis le premier de cest an 1607 jusques au dernier mars.

La nuict de ce jour, mourust soudainement la femme de Cambrai l'apotiquaire, laquelle avoit esté à Ténèbres. Elle estoit aagée, et disoit-l'on qu'il y avoit cinquante quatre ans qu'elle estoit avec son mari.

Le jeudi 12e, j'ay acheté, deux sols, ung nouveau Traicté de la Peste, fait par un chirurgien expert, pour la guairison et prœcaution d'icelle. La plus seure prœcaution seroit une bonne police à Paris, où il y en a si peu qu'un honneste homme hier me monstra, en une des plus fréquentées rues de Paris, celle qui a la superintendance des malades de la contagion en ceste maison des fauxbourgs où on les transporte, allant librement et halenant tout le monde, sans dire *Gardez-vous;* et me dit qu'on ne voioit autre qu'elle par les rues. Si cela avenoit à Lyon, on l'harquebouzeroit en plaine rue, et seroit loué celui qui en feroit le coup.

La nuict de ce jour, et le lendemain, qui estoit le Vendredi oré, je fus extresmement tourmenté et affligé de mon mal, avec telles inquiétudes et resveries que je ne savois où j'estois, jusques à ce que Dieu, retournant sa face sur moy, m'a donné repos pourtant, et si longuement qu'il lui plaira et qu'il connoistra estre à mon salut, lequel je ne doute point qu'il ne procure avec telles visitations, bien qu'elles me semblent rudes.

Le mardi 17e de ce mois, arrivèrent à Paris, dès le matin, les nouvelles de la naissance de M. d'Orléans, à Fontainebleau : dont furent faits force feux de joie, le *Te Deum* chanté, et l'alégresse grande partout pour une si heureuse venue, dès long temps attendue et souhaittée de tous les gens de bien et bons serviteurs du Roy.

Le vendredi 20e, j'ay acheté, trois sols, quatre bagatelles, qu'on crioit, *sur la Naissance du duc d'Orléans.*

Le samedi 21e, on crioit un *Desbordement et inonda-*

tion nouvelle, avenue en six provinces d'Angleterre, que j'ay acheté 18 deniers.

Le mécredi 25e, on m'a donné une *Correction fraternelle, faite à Dumoulin, le ministre,* laquelle bagatelle a esté imprimée nouvellement, in 16o, par Chappelet, assez grossette.

Le samedi 28e, on m'a fait voir une *Lettre du Roy de Marroque au Roy,* envoiée ici par M. de Lisle, mon bon voisin et ami, agent par devers ledit Roy pour sa Majesté Très Chrestienne, de laquelle ne contenant qu'une page d'escriture j'ay tiré coppie. Elle commence: « Au nom de Celui qui est », dactée du 14e du mois de Ragel, qui est à nous novembre, de l'année 1015 de Mahomet, à nous de Christ 1606; contient des particularités notables.

Le dimanche 29e, je fus contraint de prendre médecine, pour mon mal qui me travailloit tous les jours de plus en plus. Laquelle m'a excité mes hémorroïdes, tiré force sang, redoublé mes veilles et mes peines, et rien autre chose.

Le commencement du présent mois d'avril fut benin et gracieux; le milieu, froid et de température janvier; la fin extresmement chaude et de constitution juillet. Laquelle distemperature entretenoit à Paris les maladies, mesmes les contagieuses, où il y en avoit tousjours, mais peu.

Au commencement de ce mois, ung Augustin, nommé Astier, qu'on appeloit l'Augustin de Béziers, pource qu'il en estoit, et des principaux complices de la conjuration dressée pour rendre ladite ville de Béziers et autres à l'Hespagnol, s'estant sauvé en Hespagne, où il faisoit toutes les allées et venues pour la faction de ces compagnons, qui furent mis sur la roue audit Béziers;

estant finalement revenu en France après avoir obtenu sa grâce du Roy, fut pris prisonnier dans le couvent des Augustins à Paris, et mené à Sa Majesté à Fontainebleau, où aiant descouvert au Roy de grandes menées et d'importance contre son Estat (ainsi qu'on disoit), son pardon lui aiant esté reconfirmé, et tous ses péchés pardonnés, fut renvoié sain et sauf à Paris, en plaine liberté, en son couvent des Augustins, où je l'ay veu souvent du depuis.

MAY.

Le jeudi 3e de ce mois, on m'a donné ung nouvel escrit imprimé, qui couroit, intitulé *Discours au Roy*, dont on faict aucteur M. Ribier, Conseiller en la Cour, qui par icelui exhorte Sa Majesté de mettre la main à bon escient à la réformation de l'Église et réunion des deux Religions. Et est ce petit Discours, libre et bien fait, rempli de beaucoup de belles auctorités et raisons, mais qui auront lieu en papier seulement : qui est le pis.

Le mardi 8e de ce mois, Du Val m'a donné des *vers latins et françois,* qu'il a fait imprimer, *contre Rouillard,* par lesquels il se montre aussi sage comme lui.

Le jeudi 10e, mon cousin de Lassi m'a fait voir un nouveau traicté, par le Cardinal Baronius, contre le docteur Marsile, Néapolitain, imprimé à Romme ou à Paris, in-4°, intitulé : *Gerardi Loppersii Frisii, Catholici, antagonistæ Sententiæ Illust. ac Rever. Card. Baronii, in sacro Consistorio dictæ, propugnatio adversus Jo. Marsilium Neapolit. MDCVII : Superiorum permissu.*

Ledit de Lassi m'a donné, ledit jour, dix des Épigrammes latins de ce temps, faits par M. le président

De Thou et autres. Il y en a un petit contre le Cardinal Baronius, sur son *Pascere et occidere,* que je donne à un Conseiller de la Cour, de mes amis, et est tel :

Quid garris, miserande Baro ? Quid, perfide, jactas?
Paulo commissum fas jugulare gregem?
Sic verus Pastor, sic Alpha et desinet esse,
Quique prius *Paulus,* mox fiet inde *Lupus.*

Presté, ledit jour, à P. Delest*, mon Suétone, commenté de Beroald, relié en veau rouge, in-folio.

Le vendredi 11e, on m'a donné deux nouvelles bagatelles imprimées; l'une est une *Remonstrance de La Nagerie contre les blasphémateurs;* l'autre, un *Avertissement du P. Aleaume d'Orléans sur les deptes civiles.*

Le samedi 12e, furent faites défenses par la ville, et crié à quatre trompettes, qu'on n'eust à donner l'ausmonne aux portes des maisons, ni mesmes de la chair et potage, comme il se fait coustumièrement, ni aux pauvres par les rues, sur peine de dix escus d'amande. Ce qui fut si bien observé que dès le lendemain on n'en vid jamais tant par la ville, aux portes et partout. Mesme la Roine Marguerite revenant des Augustins, il y avoit en ma rue plus de cinquante gueux amassés, que je vis se battre pour quelques testons qu'elle leur avoit jettés. On mist aussi des hommes à toutes les portes de la ville, pour empescher les pauvres qui voudroient entrer.

Le dimanche 13e, au bout du pont St.-Michel à Paris, un gentilhomme des régimens de M. Du Bourg, poursuivant à coups d'espée, dont il lui avoit donné desjà quelques coups du plat, un pauvre homme, simple mercier (ainsi qu'on disoit), qui lui demandoit de l'argent qu'il lui devoit dès longtemps; voiant que ledit gentilhomme le vouloit tuer, tirant une dague qu'il

avoit sur lui, et destournant le coup, s'estant rué impétueusement sur lui, lui en donna dans la gorge, et fust à l'instant porté sur le barbier prochain, où le lendemain il mourut. On dit qu'il lui pardonnoit sa mort, pource qu'aussi bien il l'eust tué. Le meurtrier, au moien du peuple qui lui fist voie, voiant l'injuste poursuitte du gentilhomme, s'évada et se sauva.

Le mardi 15e, le Roy vinst de Fontainebleau à Paris, pour l'establissement, ainsi qu'on disoit, de la Chambre de Justice pour la recherche des financiers : laquelle il déclara à Messieurs de sa Cour de Parlement sa volonté estre qu'elle eust lieu, et qu'ils feissent justice, sans aucun esgard ni acception de personnes. Leur parla aussi de la vérification de l'Édit du Pied fourché, édit très pernicieux et que sa Cour, pour cest effect, dès long-temps refusoit de vérifier, et aiant fait des remonstrances à Sa Majesté, lesquelles il leur dit avoir trouvées bonnes, et néantmoins que sa volonté estoit qu'ils le passassent; les en prioit bien fort, et leur commandoit de le faire.

On m'a donné ce jour une Response faite au Discours de M. Servin, par un anonime, ainsi qu'on disoit : à quoy y a apparence, pource qu'il y a prou de paroles, mais peu de substance. Elle est intitulée : *Response au Discours fait au Roy pour l'assemblée d'un nouveau Concile*, imprimée à Paris par Fleury Bourriquant, in-8°, de 5 à 6 feuilles.

Il y en a une autre, de demie feuille seulement, imprimée, dont on fait auteur M. l'Archevesque d'Aix, bien faite, mais fort piquante et injurieuse, que je n'ai peu encores recouvrir.

J'ai acheté, ce jour, le Traicté de Gerardus Loppersius contre les Vénitiens, que mon cousin de Lassi m'avoit presté, et a esté un imprimeur que je ne con-

gnois point, sinon qu'on m'a dit qu'il imprimoit pour le Nunce du Pape, qui me l'a vendu dix sols, qui ne vend aux Ligueux que cinq sols.

Le mécredi 16e, un bonhomme de mes amis, de la paroisse de Charanton, m'a donné une *Déclaration nouvelle* d'un curé de S.-Michel de Reims, nommé Gaultier, frère du docteur Gaultier, qui a presché le karesme dernier en nostre paroisse S.-André : laquelle, avec trois autres de mesme substance faites près Chartres, que P. Le Bret m'a aussi données, ce jour, on crioit à l'entrée du Presche dudit Charanton.

Le jeudi 17e de ce mois, mourust à Paris, en son hostel de Nemoux, Madame de Nemoux, petite fille de Roy, mère des grands et forts du Roiaume, mais qui en leurs exploits ont esté rencontrés par un plus grand encore qu'eux, et plus fort. On la disoit aagée de quatre-vingts ans; autres disoient soixante et dix-huict. Elle s'en donnoit soixante et seize.

Le samedi 19e, j'ay acheté, des livres de la Foire dernière de Francfort, les quatre traictés suivans, concernans le fait du Pape et des Vénitiens, lesquels je ramasse furieusement partout où j'en puis recouvrir :

De quatuor Monarchiis et de Antichristo suspiciones fratris Gabrielis de Barlieti, Ordinis Minorum. Ex censura et ab excommunicatione Pauli V, Pontif. Max., etc. In-8°. *Hanoviæ,* 1607.

Ad Paulum Vum Epistola. Phinopoli, 1607.

Admonitio pia et syncera, ad subditos Venet., F. Matthæi Torti, etc. In-8°. *Coloniæ,* 1607.

Riposta di maestro Pasquino, cittadino Romano. In 4°, 1606. Plaisante drollerie, et dont il n'y en avoit eu à vendre qu'à ceste Foire. Ces quatre m'ont cousté vingt cinq sols.

Le mardi 22e, j'ay acheté encore un traicté contre les Vénitiens, que je n'avois point apporté ici de la dernière Foire de Francfort, et est intitulé : *Leonardi Rubeni, Benedictini Abbatis, etc., Parænesis ad Prælatos Venetos.* In 8°. *Padibornæ,* 1607. Périer me l'a vendu quatre sols.

Le mécredi 23e, on crioit, par la ville, *le Manifeste du Duc de Venise sur l'accord d'entre le Pape et les Vénitiens,* qui est un bagage de demie feuille, qui ne fait mention d'aucune particularité dudit accord, et m'a cousté six deniers.

J'ai acheté, ledit jour, deux traictés italiens, in-4° (des livres de la Foire), sur la liberté ecclésiastique, intitulés : *Due Discorsi sopra la Liberta Ecclesiastica, di Giovan Simone Sardi, Venetiano. Anno* 1606. M'ont cousté quatre sols.

J. Périer m'a rendu, ce jour, mon *Histoire des Troubles de Hongrie,* reliée in-8° en parchemin, que je lui avois prestée dès le premier octobre 1603, il y a plus de trois ans et demi. Il m'a dit que nous l'aurions rimprimée et de beaucoup augmentée, dans la S. Remi prochaine : dont j'en ay stipulé une, pour le long intérest de mon prest. C'est une très belle histoire, et utile, et qui ne se trouve plus.

On m'a donné aussi une copie de la lettre qu'a fait escrire le Roy à Madame la Princesse d'Orange, de la desfaite des Hespagnols au destroict de Gibraltar, dactée du 21e may 1607.

On m'a, ce mesme jour, donné l'ænigme suivant, qui couroit, de la Roine Marguerite.

Je suis celui-là qui me fuit :
Mon compagnon s'est fait mon maistre.

L'autre est ce que je deusses estre.
Je marche après ce qui me suit :
Au mesprisé je porte envie ;
Son bonheur me donne le tort.
Il est veuf, et je suis en vie ;
Veufve je suis, avant sa mort.

Baillé, ce jour, à Me Abraham, demi quart d'escu, pour avoir raccoustré et rescrit mes pacquets huit sous.

On m'a donné encore, ce jour, un escrit nouveau en congratulation de la naissance du duc d'Orléans, intitulé : *Figure emblématique en trois langues,* imprimée in-8°, par Fouët, qui le vend trois sols, et est une pure bagatelle.

J'ay veu, ce jour, une beste, qu'on monstroit en la rue de la Harpe, qui avoit la teste de léopard et le corps de tigre. Elle estoit en vie et paroissoit fort furieuse. Le Grand Seingneur l'avoit envoiée au Roy; et avoit estranglé, en la présence de Sa Majesté, un de ses dogues. Il y avoit presse à la voir, et on donnoit deux sols.

Le samedi 26e, M. Désiré m'a donné deux copies du rescrit envoié par M. l'Archevesque d'Aix au Discours du conseiller Ribier, imprimé en une demie feuille in-4°, qui est une invective sans réfutation, plaine d'injures contre ce personnage, qu'il apelle meschant et Hérétique (nom duquel on dist que cest évesque a esté autrefois tiltré). Il est intitulé : *Renvoi du Discours de l'Union contre la publication du Concile de Trente.*

On crioit, ce jour, par ceste ville, les *Traictés des Archiducs avec les Estats des Pays-Bas,* que j'ay achetés deux sols d'un contre-porteur.

J. Périer m'a donné, ledit jour, de son impression, un

nouveau bagage, de demie feuille, intitulé : *Specimina duo artis memoriæ, exhibita, 20 maii et 27 april.* 1607, *Lutetiæ Parisiorum, præsentibus, etc.*

Ce jour, furent rompus sur la roue, à la croix du Tiroer, à Paris, deux gueux de matois (comme il paroissoit à leur face et habits), qui avoient volé, il y a quelque temps, le Secrétaire du Roy Thiélement, revenant de la Cour, et blessé son homme à mort. L'un d'eux, se voiant au supplice, confessa tout, et pour ce fust estranglé avant qu'estre rompu : l'autre ne voulut jamais rien confesser, encores qu'il fust induit par son compagnon à le dire et recongnoistre : et, pour ce, fust roué tout vif. On disoit qu'on voioit en ces deux une image du Bon Larron et du Mauvais. Le bon, avec grande apparance de contrition et repentance, dit que c'estoit le quatorziesme vol où il s'estoit trouvé, et toutefois dit qu'il s'asseuroit tant de la miséricorde de Dieu, qu'il espéroit qu'il lui pardonneroit.

Le jour mesme, fust pendu, en la place de Grève, à Paris, un qui avoit esté autrefois sergent à cheval, lequel avoit volé un marchant des Pays-Bas venant à Paris, pensant que sa valize fust plaine d'or et d'argent, dans laquelle toutefois il ne trouva que des planches de taille douce : qui fust cause de la lui faire enterrer dans un champ dont il ne peust jamais désigner l'endroit. Ainsi n'amanda rien de tout son vol, ce pauvre misérable, sinon d'une corde, dont il se sentist serré et estranglé. Jugement de Dieu notable, et mesme pour le regard du marchant : lequel s'estant efforcé de tuer, et avec ung pistolet qu'il lui tira, qui ne prist feu, et avec son espée, ne le peust aucunement endommager; et eschappa de ses mains sain et sauf, par une providence de Dieu admirable.

Le mécredi auparavant, 23e de ce mois, avoit esté décapité un gentilhomme, en Grève, lequel ne se voulust jamais mettre à genoux pour la prononciation de son arrest, quelque instance que Messieurs en peussent faire.

Le lundi 28e, on m'a donné ung nouveau livre, et nouvellement imprimé à Paris par C. B., intitulé : *Actes du Concile de Trente, ès ans* 1562 *et* 1563, pris des originaux. Ce petit livret, qui est fort bon et digne d'estre receuilli, aiant esté compilé par un Conseiller de la Grande Chambre, homme de bien et docte, fust fort recherché à l'instance principalement du Nunce du Pape (pour lequel, à la vérité, il ne fait rien). Si qu'on envoia à toutes les imprimeries, pour en saisir ce qu'on en trouveroit et pour en descouvrir l'imprimeur et l'aucteur : lequel, en estant averti, en donna promptement advis à l'autre, à l'imprimerie duquel on vinst, vendredi dernier 25e de ce mois, mais trop tard : car estant achevé d'imprimer, les copies estoient jà entre les mains de l'aucteur. Si que, par ce moien, il se void partout, et se lit avec fruict et contentement de beaucoup, encores qu'il n'y ait mis la moictié des traictés qu'on peult recouvrir sur ceste matière.

Le mécredi 30e, J. Périer m'a donné ung petit Discours, qu'il avoit imprimé, *de la rencontre des deux armées navales d'Hespagne et de Hollande*, laquelle on crioit, ce jour, devant le Palais.

Le jeudi, dernier de ce mois, j'ay acheté, deux sols, deux nouvelles bagatelles. L'une est un Édit du Roy pour les notaires, à ce qu'ils n'aient plus à insérer aux contracts les renonciations au bénéfice du Vellejan. L'autre est une instance de M. Dallincour, pour l'absolution des Vénitiens, et quelques lettres touchant ce fait, imprimées en une feuille.

On me donna, ce jour, un Arrest de la Cour du Parlement, du 17e febvrier dernier 1607, entre Me Nicolas de la Barre, Conseiller au siège présidial de Chasteau-Thierri, et Me Pierre Le Noble, substitut du Procureur Général audit Chasteau-Thierri.

En ce mois, un notaire, nommé de Nesmes, aiant malheureusement forcé une petite fillette, de l'aage de cinq à six ans, fille de Du Fresnoi l'apotiquaire, après avoir enduré la gehenne ordinaire et extraordinaire, n'aiant rien confessé, faute de preuves, et n'y aiant qu'un tesmoing, en fust quitte pour l'amande et le bannissement, et évada le supplice de mort, qu'il avoit bien mérité (réservé à un plus grand et plus grief, si Dieu n'a pitié de lui).

Le Roy, aiant entendu l'énormité de ce fait, en avoit escrit jusques en Flandres, où il s'estoit retiré; et, de fait, y avoit esté pris et amené prisonnier à Paris, où le père et la mère, outrés d'une juste douleur d'avoir perdu leur fille vilenée de ceste façon, qui en est morte martire, n'ont rien oublié pour avoir raison d'un acte si vilain et barbare. Mais c'eust esté contre les formes de la justice (disent les juges) de faire mourir un homme, quelque meschant qu'il fust, sous la déposition d'un seul tesmoing. M. Faideau, Conseiller, fust celui qui assista à la géhenne qu'on lui donna, et le voiant résolu à ne rien confesser, criant tousjours qu'il estoit innocent : « Ah! dist-il, pleust à Dieu d'estre aussi innocent de tout pecché, comme je suis asseuré que tu es coupable de cest acte, et qu'autre que toi ne l'a fait! Mais tu as bon becq, dont bien te prend. »

En ce mois, les financiers recherchés; Murat et son commis, et Du Tremblai, prisonniers; le trésorier Chauvelin, en fuitte; Garrault, crié à trois briefs jours et

trompetté par la ville. Les autres ne maudissent pas ceux qui ont peur, qu'on croid toutesfois en devoir plus avoir que de mal, la seingnée de la bourse les purgeant doucement de tous ces amas vicieux et corrompus, pour en estre après plus légers et disposts à tout faire. L'ajournement personnel donné à Puget, pour comparoistre à la Chambre devant Messieurs, sursis par commandement de S. M.; et la capture de sa personne commandée à Defunctis par Messieurs de la Chambre, remise par le Roy, à la prière de son fils de Vendosme : à la charge que dedans vingt jours, que Sa Majesté lui a donnés pour rendre ses comptes, il sera tenu de se représenter, sans aucun délay ou excuse.

M. de Thurin, son rapporteur, vers lequel peu auparavant il s'estoit transporté pour lui recommander son bon droit et la justice de sa cause (ainsi qu'il disoit), l'avoit rudement et estrangement baffoué, par de plaisantes demandes et interrogatoires qu'il lui fist, parlant à lui comme à son valet. Il lui demanda premièrement comme il s'appeloit, qui il estoit, d'où il estoit, quels parens il avoit, quels moiens de son commencement? si, quand il vinst premièrement à Paris, il estoit à cheval où à pied? Puis lui demanda s'il n'avoit pas acheté l'hostel d'O? Il lui respondit qu'oui. « Tu es donc un larron ? lui dit Thurin. — Monsieur, lui respondit l'autre, je suis homme de bien, et n'ay point peur qu'en me faisant justice on me trouve autre qu'innocent. — C'est tout ce que tu pourras faire, dit Thurin. Toutefois, si on te trouve tel, on te lairra aller; mais si non, tu seras pendu. »

Duret, le Général, aiant fait porter parole, en ce temps, à un Secrétaire d'Estat, de cinquante mil escus, au cas qu'il se voulust desfaire de son office entre ses mains, est renvoié à Valleran (bouffon de l'Hostel de Bourgogne),

avec lequel l'autre lui dit qu'il en estoit en propos.

La paix faite, en ce mois, entre le Pape et les Vénitiens, sous l'auctorité du Roy et par son entremise : ce que Sa Majesté n'oublie pas. — « C'est moy, dit-il, qui ai fait la paix en Italie. »

Sa Majesté, allant voir la Roine Marguerite, l'aiant trouvée toute triste de la maladie de Bajamont, son favorit, dit, en sortant, à ses filles, qu'elles priassent toutes Dieu pour la convalescence dudit Bajamont, et qu'il leur donneroit leurs estrennes ou leur foire : « Car, s'il venoit une fois à mourir, ventre-saint-gris! dist-il, il m'en cousteroit bien davantage, pource qu'il me lui faudroit acheter une maison toute neuve, au lieu de ceste-ci, où elle ne se voudroit plus tenir. »

Quand le Roy en revenoit, il souloit dire qu'il « revenoit du bordeau ».

Juin.

Le vendredi, premier de ce mois, J. Périer m'a vendu, [illegible] l'Histoire de Mercurius [illegible] jusques à la dernière Foire, 1607, qui est [illegible] de tout ce qui se passe par le monde, [illegible] de l'aucteur, imprimé [illegible] Francfort, et l'ay entier, à ceste heure, [illegible]

Le [illegible] presté à M. de La Forest, le Prieur, [illegible] des [illegible], relié en veau noir, [illegible] de ce mois.

Le [illegible] j'ay presté à M. de Mesnard, mon [illegible] Actes du Concile de Trente, reliés en parchemin [illegible] le samedi 9e.

Le [illegible] j'ay achetté [illegible] deniers, l'Edit du

Roy, imprimé, *vour l'establissement de la Chambre de Justice.*

Ce jour, fust enterré, dans l'église S.-Paul, à Paris, le receveur Castille, aagé de quatre-vingt deux ans. On disoit qu'il mouroit riche de plus de trois cens mil escus, et avoit tenu boutique à Paris, estant marchant de soie, en la rue S.-Denis, *aux Trois Visages.*

Le samedi 9e, j'ay acheté, deux liards, une drollerie nouvelle d'Angoulevent, qu'on crioit.

Le lundi 11e, jour S. Barnabé, le sire Tavernier m'a rendu cent francs, qu'il me devoit pour des livres et autres papiers de pourtraicture que je lui avois vendus, dont il m'avoit fait sa promesse, que je lui ay rendue. Pour ce, ici, receu 100 fr.

M. Chavenon, advocat en la Cour, m'a fait voir, ce jour, un escrit nouveau à la main, contenant un feuillet d'escriture bien serrée, qui couroit ici, envoié de Romme à diverses personnes, intitulé : *Raisons représentées au Pape Paul Ve, par le Cardinal Du Perron, sur l'affaire d'entre Sa Sainteté et les Vénitiens, l'an* 1607 : qui est un sommaire de ce qu'il représenta au Pape, sur le conseil qu'on donnoit à Sa Sainteté, de ne signer la paix, que les Vénitiens n'eussent restabli les Jésuistes. Il y a plusieurs belles raisons déduittes pour monstrer le grand préjudice qu'il feroit à l'Église, à toute l'Italie et à soimesmes, si, pour un simple délai de restablissement que lui demandoient les Vénitiens, il rendoit le fruit d'une paix inutile. J'en ay pris une copie.

Le mécredi 13e, j'ay paié au sire Houzé vingt neuf livres un sol, que je lui devois pour des livres qu'il m'avoit vendus il y avoit bien trois ans.

Le jeudi 14e, un mien ami m'a donné le Discours entier du Cardinal Du Perron au Pape, dont on m'avoit fait

voir le sommaire, escrit à la main, contenant un feuillet d'escriture, et cestui-ci, huict.

Plus, m'a donné le double d'une lettre notable, envoiée de Venise ici, qui contient les conditions de l'accord entre le Pape et les Vénitiens, en leur naifve substance. Il y a un feuillet d'escriture à la main.

Le vendredi 15e, M. Castrain m'a fait voir un petit traicté nouveau, imprimé in-8°, sans nom de lieu ni d'aucteur, portant ce titre : *De immensa Curiæ Romanæ potentia moderanda. Ad Principes Christianos Oratio,* 1607. L'aiant leu, je pense que ledit escrit est sorti de Genève.

Le samedi 16e, j'ay acheté un livre nouveau, intitulé : *Examen Catholicum Edicti Anglicani, quod contra Catholicos est latum, auctoritate Parlamenti Angliæ, anno Domini* MDCVI; *auctore Stanislao Cristanovic, jurisconsulto.* Il est imprimé à Paris, in-8°, par François Hubi, 1607, qui me l'a vendu, relié en parchemin, huit sols.

Ce libelle est injurieux et diffamatoire contre l'Estat d'Angleterre; et si celui qui l'a fait n'est Jésuiste, il est des confidens et mastins de la Société. Au commencement de ce beau livre, ils y ont mis un plaisant pourtraict d'un de leurs martirs (*id est* du Diable), à sçavoir du Père Garnet, Jésuiste, exécuté en Angleterre le 3e may 1606.

Ce jour, j'ay achepté ung livre nouveau de la dernière Foire, imprimé à Mogunce, in-4°, intitulé : *Gasp. Sciop-pii Pobolimæus, hoc est Elenchus epistolæ Josephi Burdonis, Pseudoscaligeri, de vetustate et splendore Gentis Scaligeræ; quo, præter crimen falsi et corruptarum Litterarum Regiarum, quod thrasoni isti impingitur, instar quingenta ejusdem mendacia deteguntur*

et coarguuntur. — Cum gratia et privilegio sacræ Cæsar. Majest. — Moguntiæ, apud Johannem Albinum, MDCVII.

Ce Scioppius estoit un Protestant Luthérien, converti, l'an 1600, à la Religion Catholique Rommaine; pensionnaire aujourd'hui du Pape à quatre cens escus tous les ans, et Protestant jésuitique, hors les injures dont il attaque non seulement Scaliger et sa race, qu'il y a choisi pour le subject de sa plume, mais aussi les premiers de la Cour du Parlement, et les plus doctes et illustres de l'Europe. On disoit qu'il n'y avoit rien en son livre de recommandable, non pas digne seulement d'estre leu; mais il me semble bien autrement, et à beaucoup d'autres plus sufisans que moy, qui jugent ledit livre mériter bien une response de la main des plus doctes et habiles, qui encore s'y trouveront assez empeschés : car il est quelquefois plus malaisé de respondre à un meschant escrit qu'à un bon. — « Il aura sa fureur pour peine! » dit M. le président De Thou, auquel il s'est attaqué. — Il m'a cousté, en blanc, 3 l. 10 s.

Le lundi 18e, j'ay acheté, six sols, un extraict sommaire, nouvellement imprimé, du Prevost de Bertigni, du Secret de l'Advis représenté au Roy au livre intitulé : *l'Anti-Hermaphrodite*, qui est un discours plain de zèle au service du Roy, réformation de l'Estat et soulagement du publiq, mais qu'on tiltre du nom de fol (ce qui n'est pas) : trop bien qui sent sa passion d'un vieil prisonnier, auquel on a fait tort, et qui ne se peult tenir de mesler son intérest particulier avec le publiq.

Il en veult surtout au Procureur du Roy au Chastelet, Le Geay; lequel, n'aiant (dit-il) cinq cens francs de gages, ne dix mille livres de quictance de finance, a acheté néantmoins, depuis quatre ou cinq ans, son estat ou of-

fice, cinquante quatre mil livres, et qui lui vault, *per fas et nefas,* plus de vingt cinq mil francs de revenu annuel; et qu'il en a mesme refusé, depuis l'impression de son livre, six vingt mil livres (somme excédant les anciens mariages des filles de France).

Dit que trois tondus et un pelé (qu'encores on offre désintéresser, voire pardonner leurs fautes passées), pour leur seul intérest particulier, ont voulu estouffer dès sa naissance son juste et facile réglement. Demande main levée d'onze cens exemplaires volés au Roy, au publiq, à lui et à son imprimeur, sans aucune condamnation ni connoissance de cause, et nonobstant le Privilége spécial de Sa Majesté.

Le mardi 19e, j'ay acheté, quatre sols, un traicté nouveau, apporté de ceste dernière Foire, imprimé in 4°, sans nom de lieu ni aucteur, intitulé : *Concilium datum amico, de recuperanda et in posterum stabilienda pace Regni Poloniæ. In quo demonstratur pacem nec constitui nec stabiliri posse quandiu Jesuistæ in Polonia maneant. Conversum ex polonico in latinum. Anno* 1607. Ce petit discours est notable.

Le mécredi 20e, j'ay acheté, quatre sols, la *Réplique de Ribier à l'escrit de M. d'Aix,* qui n'estoit proprement qu'un factum d'injures, auquel cestui-ci respond assez aigrement, mais pertinemment.

J'ay acheté, ce jour, ung petit livret d'un Jésuiste, nommé Serarius, contre Scaliger, imprimé in-8° à Mogonce, à ceste dernière Foire, intitulé : *Rabini et Herodes,* que Drouart m'a vendu, relié en parchemin, onze sols.

M. Houzé m'a donné, ledit jour, le *Procès de Henri Garnet, Provincial des Jésuistes, exécuté à mort en la ville de Londres, le* 28e *mars* 1606; imprimé nouvellement.

Un autre D. D. m'a donné une nouvelle petite Histoire, imprimée par Guillemot, d'Élizabeth, fille du Roy de Hongrie, faite par P. de Matthieu, qui ne vault pas seulement qu'on prenne la peine de la lire.

Paié à Me Abraham, pour la reliure de mon Scioppius en parchemin, douze sous.

On m'a donné aussi, ce jour, le Catalogue dernier de la Foire, que j'ay mis avec les autres que j'ay tous depuis l'an 1600.

Le jeudi 21e, M. Despinelle m'a donné des vers françois, assez bien faits, *sur la disgrâce du comte de Beaumont, à cause de la Haye, favorite de Sa Majesté.*

A Nicolas, ce jour, pour avoir nettoié mon Estude et Cabinet, huit sols.

Le vendredi 22e, Bourdin m'a vendu, 11 sols, la lettre latine de M. Servin : *Pro libertate Status et Reipublicæ Venetorum,* imprimé in-4°, avec l'oraison que M. Castrain me monstra, il y a huit jours : *De immensa Curiæ Romanæ potentia moderanda;* imprimée in-8°, sans nom de lieu ni aucteur.

Ce jour, se battirent en duel, au Pré-aux-Clercs, deux gentilshommes, dont y en avoit un à M. le prince de Conti, qui, tout blessé qu'il estoit, et fort jeune, tua l'autre qui estoit de la compagnie de M. S.-Auban, et fust porté mort à la Justice de l'Abbaye S.-Germain.

Je fus voir, ce jour, Messieurs Du Pui et leur bibliothèque, où je remarquai beaucoup de belles choses antiques et curieuses qu'ils ont, et force manuscripts, outre les bons livres imprimés grœcqs et latins.

Le jeune Du Pui me donna le *Tumbeau* de son père, imprimé depuis peu, in-4°, par C. Bérion, dont ils avoient retiré toutes les copies, afin qu'il n'y eust que les amis qui en eussent. Les plus beaux esprits et les plus doctes

de ce siècle y ont mis la main, et l'ont enrichi (comme la mémoire du deffunct le méritoit) de plusieurs pièces singulières, grœcques, latines et françoises.

Ce jour, mourut à Paris Me de la Bourdaizière, chevalier du S. Esprit, seingneur docte et amateur des doctes, curieux de toutes choses belles, rares et singulières, par lesquelles il s'est plus fait remarquer que par aucun autre acte ou exploit de sa profession. M. le président de Thou estimoit fort, entre ses autres singularités, une bouette, qu'il avoit plaine d'agathes gravées, excellentes, belles : et disoit que, de toutes ses curiosités, il n'eust désiré hériter que de celle-là.

Ung bon homme de la paroisse de Charanton me donna, ce jour, deux traictés, qu'il avait faits, l'un sur la prière et intercession des Saints, l'autre sur la liberté et élection des viandes, et contiennent, les deux, près de demie main de papier.

Le samedi 23e, MM. Du Pui m'ont envoié un Panégirique nouveau, latin, dédié à M. de Lescalle, par un Daniel Heinssius; très-élégant et bien fait, imprimé in-4°. Celui qui le leur a fait tenir, leur a mandé que ledit Heinssius faisoit response au libelle de Scioppius.

Il est intitulé : *Danielis Heinssii Panegyricus, illustri viro Jos. Scal. dicatus. Ex officina Plantiniana Raphelengii.* Au commencement d'icelui, qui n'est que de deux ou trois feuilles, on y voit le pourtrait de Scaliger, autour duquel est escrit : *Joseph. Scal. Jul. Cæs. a Burden filius, ætat. LXVI, anno* 1607. *Fuimus Troes.* Au dessoubs sont ces vers :

Tempora qui nobis, qui veros reddidit annos,
Qui docuit priscos certius ire dies,
Juliades sic ora tulit, quæ regna parentum
Fortuna abstulerat, reddidit ipse sibi.

Nunc licet invita sors te majora capessit,
Sceptraque, sed nulli præripienda, gerit.

D. H.

J. Bérion m'a donné, ce jour, de son impression, ung traicté nouveau sur les Vénitiens, fait par M. Casaubon, mais imparfait de plus de moictié, à cause de la paix survenue. Il est in 8° et va jusques à L du 2e alphabet, intitulé : *De Libertate ecclesiastica liber singularis, ad viros politicos qui de controversia inter Paulum V, Pont. Max., et Rempublicam Venetam, edoceri cupiunt.* 1607.

S'il achève ce traicté, ce qu'on ne pense pas, il sera un peu bien long, et est à craindre que la longueur en fasse perdre le goust.

Le dimanche 24e de ce mois, jour de la S. Jean, M. Du Pui le jeune m'a presté un sien manuscript, commencé à escrire, relié en parchemin in-4°, et quelques autres papiers et escrits curieux, tant en prose qu'en poésie, partis pour la pluspart de bonnes mains, avec un petit livret escrit de sa main, contenant un inventaire abrégé des principaux livres et escrits curieux de leur Estude. — Je lui ay rendu tout, le 29e de ce mois, fors ung papier concernant les exécutions faites en France des criminels de lèze-Majesté, que je lui ay rendu, le 12e juillet, en ayant tiré copie. — Et moy, je lui ay presté un de mes manuscrits in-4°, relié en parchemin, intitulé : *Bigarrures folastres.* — Qui m'a rendu, le 14e juillet, mon manuscript des *Bigarrures.*

Le lundi 25e, j'achetay, 5 sols, des *Conférences, catholizations, responses et dilemmes jésuitiques,* imprimés nouvellement, qu'on crioit devant le Palais : qui sont les bons livres qui ont cours maintenant.

J'achetay, ce jour, le livre des Recueils in 4°, qu'ils ont imprimé en Italie, sur le différend du Pape et des Vénitiens, intitulé : *Raccolta degli scritti usciti fuori in stampa, etc. Stampato in Coira, per Paulo Marcello, anno 1607.* Il y a dix neuf traictés divers pour et contre, qui n'est la dixiesme partie de ce qui en a esté imprimé, et en ay encore plus d'une fois autant, que je ramasse partout où j'en puis trouver. — J'en ay, à ceste heure, 53, compris les 19, jusques à ce jour 3 juillet 1607, que je les ay comptés et mis par ordre. — Il m'a cousté 40 sols, en blanc, et dix sols que j'en ay paiés, pour la reliure, à Me Abraham.

Ce jour, le jeune Du Pui m'a monstré des lettres de son frère, qui est à Romme, par lesquelles il mande que les plumes y sont plus eschauffées que jamais contre les Vénitiens, et que leurs escrits seuls, dès ceste heure, montent à trois gros volumes.

Le mardi 26e, j'ay acheté, deux sols, la *Response au Discours de M. Ribier*, faite, ainsi qu'on disoit, par M. Grieux, Conseiller en la Cour. Sage response et modeste.

Le mécredi 27e, j'ay acheté deux nouvelles Abjurations de deux Cordeliers, faites à Loudun, imprimées à Saumur 1607. Et m'ont cousté un sol.

Bourdin m'a vendu, ce jour, ung meschant petit livret, que j'ay trouvé par hazard en sa boutique, intitulé : *Taxes des parties casuelles de la boutique du Pape,* en latin et en françois, imprimé à Lyon in 8°, 1564. Il y avoit long temps que j'en cherchois un, pour remettre en la place de celui que je bruslay à la S.-Berthelemi, craingnant qu'il me bruslast. J'en ay paié onze sols, relié en parchemin.

Le jeudi 28e, veuille S. Pierre, j'ay presté à M. Du Puy

le jeune, qui m'est venu voir, une *Remonstrance faite au Roi, l'an* 1592, qui est une pièce veue de fort peu de personnes, mais des meilleures de ce temps, des plus hardies et des mieux faites. Elle contient 4 feuillets d'escriture, couverte d'un papier marbré ; au bout, il y a un *Tumultus Antverpiensis,* avec quelques poëmes latins et françois. — Qui me l'a rendu le lundi 2e juillet.

Ledit Du Pui m'a presté, ce jour, un gros manuscrit de feu maistre Adrian de Thou, relié en parchemin, où il y a plusieurs meslanges italiennes, latines et françoises, tant en prose qu'en poésies, mais desquelles les meilleures et principales ont esté receuillies dès long-temps dans mes livres.

Qui a esté cause qu'après l'avoir couru, lui ay rendu son livre, le dernier de ce mois, n'en aiant extraict que fort peu de choses.

J'ai acheté, ce samedi, dernier juing, ung nouveau Martial, commenté d'un Laurentius Ramides de Prado, Hespagnol, dont tous les hommes doctes font estat. Il est imprimé in 4° par Cl. Morel, qui me l'a vendu relié en veau noir, fort bien et fort proprement, et du grand papier, cent sols.

Ce jour, M. Du Pui m'a apporté et mis entre les mains les Traictés suivans, que j'avois cottés sur son inventaire [1] :

Epistola historialis, tragicam lanienam Regni Galliæ complectens, anno 1572. — Rendu sans copié.

Procès-verbal de tout ce qui s'est passé sur l'envoi du Concordat à la Cour de Parlement de Paris, en l'année 1516.— Bon, rendu.

---

1. *En note, à la marge :* « Escrits que M. Du Pui le jeune m'a presté, ce samedi dernier juing 1607. »

Conseil fait à Romme, sur la dissolution du Mariage du Roy. — B. r.

Sentence de la dissolution dudit Mariage. — B. r.

Copie de la Bulle du Pape sur ladite dissolution.—B. r.

Censure des plaidoiers de M. Servin, par la Sorbonne. 1604. — R.

Remonstrance faite par M. Duplessis-Mornay, après la conversion du Roy. 1593. — R.

Somme des deniers qui ont esté accordés et livrés, par traictés et compositions faictes du Roy avec les chefs et partizans de la Ligue, pour ravoir ses villes, chasteaux et provinces. La somme se monte à 6,480,700 escus, sans y comprendre plusieurs autres traictés qui ont esté faits aux provinces, qu'on n'a couchés en ce discours. — B. r.

Mémoire du Tiers Ordre de Saint François. — R.

Episc. Mogunt. Oratio ad Pipinum. — R.

Placcart, en juillet 1602. — R.

Decretum Capituli Paris., 1602. — R.

De auctore operis de Imagin., quod nomine Caroli Magni editum est. Ingelramus abbas auctor. — R.

Nicolai Papæ epist. Ex manuscr. D. Fabri. —B. r.

Sixti Pont. epist. ad Henricum III. 1585. — R.

De doctr. Albigens. Ex histor. Podii. — R.

De la mort de Clément VIII. En italien. — R.

Io. Pipini epistola ad Mizaldum, de igne. 1550. —B.

Vitia et virtutes omnium nationum. — B. r.

Lettre lat. du Cardinal Du Bellay (et de sa main) à Sleiden. 1545. — R.

Extraict des Registres de la Chambre de l'Édit de Castres, pour le duc de Bouillon. 1602. — R.

Lettre de la Roine d'Angleterre, à son ambassadeur en France, sur le fait dudit sieur de Bouillon. — R.

Advis trouvé, en l'année 1588, *entre les papiers d'un Grand, après sa mort, au chasteau de Blois.* — R.

Tumuli aliquot clarorum virorum. — R.

Petit mém. de S. Bonnet, sur la préséance de France. — R.

In Jaquelotium, Presbyter. Senator. Paris. — R.

Il y en avoit plusieurs aultres en la liasse, que ledit Du Pui m'apporta, mesmes la *Thoulouze de Rouaddes*, qui est une bonne pièce; mais, pour estre longue et n'avoir tant de loisir d'escrire, lui ay rendue avec les autres, aiant retenu seulement les susescrites, que j'ay trouvées les meilleures, pour en tirer copie, à ma commodité, ou du tout ou d'une partie.

J'ay presté audit Dupui de vieux vers, *De la Mort*, composés jadis par Elinandus, moine de Bauffremont, qui florissoit environ l'an 1180; que M. Le Febvre, précepteur de M. le Prince, m'a donnés il y a long-temps. — Il me les a rendus le mardi 10e juillet.

En ce mois de juing, la gresle, tumbante grosse comme noix, fait du ravage et dommage beaucoup aux environs de Paris, et autres lieux de la France, où elle s'adresse, faisant l'aoust et vendange tout ensemble. Ceci advint le vendredi 15e de ce mois.

Le lundi 18e, à dix heures du matin, Carrel, advocat en la Cour, fils de ce riche papetier Carrel, estant au Palais, deux de ses serviteurs domestiques, dont il y en avoit ung fort jeune, aagé de dix-huict ans seulement, tuèrent sa servante, qui estoit grosse (et de leur fait, ainsi qu'on dit) : voulans voler après (comme on présuppose) la maison de leur maistre, sise en la rue des Benardins à Paris. Mais ils furent surpris, et estans constitués prisonniers, le maistre refusa se faire partie, disant qu'il n'avoit rien perdu. Ce néantmoins, furent condamnés à

mort, par sentence du Chastelet; dont estans appelans à la Cour, Sa Majesté estant importunée de leur grâce, au moins de commutation de la peine de mort aux galères, et par lettres de la marquise de Verneuil, et par le sieur de Palaizeau, qui estoit parrain d'ung des deux, le Roy s'y estant laissé aller, en sont demeurés là. A quoi toutefois la Cour doit bien penser, avant que le consentir, veu la conséquence, qui est que personne doresnavant ne se pourra dire asseuré des siens, mesme en sa maison, voire en plain jour.

Le Roy, importuné, pour la composition des Trésoriers, des plus grands de sa Cour, et de la Roine mesme, n'y veult entendre, disant qu'ils l'ont offensé en publiant partout qu'il n'en vouloit qu'à leur bourse : mais qu'il leur monstrera bien le contraire, et qu'il ne demande que le sien; et quand ils lui rendront la moictié de ce qu'ils lui ont dérobbé, ils ne pourront que se louer de la grâce qu'il leur fera, et la composition ne sera point mauvaise pour eux.

Ung chanoine de la Sainte-Chapelle, nommé Plantin, emprisonné, en ce mois, et mené à la Conciergerie, pour avoir forcé deux fillettes et donné à toutes deux la vérolle.

Pendant tout ce mois, Sa Majesté, arrestée par ses gouttes à Fontainebleau, en est tellement travaillée et si péniblement, qu'il en change de visage et de naturel.

Ung Cordelier recollet fait profession à Charanton, le dimanche 22e de ce mois; et un Chartreux, le vendredi 29e, feste S. Pierre.

La querelle de M. le Garde des Sceaux et du duc de Sulli, sur la recherche des financiers, en ce mois, appointée plaisamment par Sa Majesté : « Vous, M. de Silleri (dit-il), voudriez bien qu'on en fist pendre demie douzaine

des principaux de la robbe de M. de Sulli ; et vous, M. de Sulli, autant de celle de M. le Garde des Sceaux. Je vous dirai : Il n'y rien que nous ne puissions faire, quand le cas y escherra. »

« M. de Sulli m'est utile, dit sa Majesté ; mais mon Garde des Sceaux m'est nécessaire. »

Le gouvernement de Lyon, vaccant par la mort de M. de La Guische, donné par Sa Majesté à M. Dallincourt.

Le fils d'un laboureur près Melun, aagé de six ans seulement, monstrueux, par son aage, en beaucoup de choses, aiant esté amené et présenté au Roy à Fontainebleau, fut donné par Sa Majesté à Mathurine, pour le lui garder, disant qu'il en vouloit avoir de la graine.

En ce mois de juin, la maladie fust comme esteinte à Paris, et la maison où on mettoit les malades à S.-Marceau fermée.

Juillet.

Le lundi 2e de ce mois, j'ay paié, au sieur Beys, dix livres dix sols, sur quinze livres que je lui dois, il y a longtemps, pour des livres qu'il m'a vendus, et ne lui dois plus que quatre livres dix sols.

J'ay presté, ce jour, à M. Du Pui, un de mes manuscrits, relié en parchemin in-folio, dans lequel y a trente-sept traictés divers, et entre les autres le *Procès-verbal du duel de Jarnac et la Chasetaingneraie,* qui est beau à voir, et que j'avois promis audit Du Pui lui prester. — Lequel me l'a rendu, le 23e de ce mois.

Le Roy vinst, ce jour, de Fontainebleau, coucher à S.-Maur-des-Fossés, se portant mieux de ses gouttes. Tout le Conseil, à Paris.

Le mardi 3e de ce mois, j'ay fait un pacquet de mes ramas ordinaires, cotté K K K : il y en a trente-un, depuis le premier avril jusqu'au dernier juing.

Le mécredi 4e, fust mis en terre, à Paris, Furrimagne, procureur en Parlement, homme de bien pour un procureur, et qui entendoit bien son estat.

Le vendredi 6e de ce mois, M. Du Pui m'a presté un sien manuscript in 4°, relié en parchemin, où il y a plusieurs poésies de Scaliger; mais, pour en avoir esté la pluspart imprimées et avoir les autres, lui ay rendu ledit livre dès le lendemain.

Il m'a donné un escrit satirique de D. Baudius, intitulé : Διασυργικον, 1601, contre deux des principaux de ceste ville : qui est une pièce des plus sanglantes et des mieux faites, pour une mesdisance, que j'aie jamais veue ni leue. Elle contient deux feuillets d'escriture à la main, en vers latins, qui commencent : « *Prævaricator Regis et Franciæ rei sanctique labes Ordinis.* » Après lui, il n'y faut pas retourner, car il emporte la pièce, et est, sans controverse, aujourd'hui le premier poëte latin du siècle.

J'ay donné, audit Du Pui, *le Gentilhomme Alemand,* publié l'an 1605, assez bien escrit et que j'ay receuilli dans mes manuscrits, comme aussi il m'en a donné d'autres de Baudius et de Scaliger.

Ce jour, furent roués, en la place Maubert à Paris, les deux meurtriers de la Servante de Carrel, serviteurs domestiques d'icelui, tous deux si jeunes, principalement un, qu'ils faisoient pitié à tout le peuple : la justice aiant enfin gangné le dessus du cœur du Roy, contre la faveur et grâce qu'on lui demandoit mal à propos pour les exempter d'un supplice justement mérité, auquel tout son peuple de Paris avoit intérest.

Le samedi 7e de ce mois, j'ay acheté, cinq sols, deux bagatelles nouvelles, qui couroient : l'une, appelée, *l'Oracle de la France,* en vers; l'autre en prose, *de la Perfection d'Amour,* qu'on dit que l'aucteur, qui est un advocat, a tiré des Sermons de M. Cospeau, évesque D'Aire.

On m'a donné aussi des vers latins de Baudius à M. Gallant, l'advocat, qui le gallent un peu beaucoup.

M. Du Pui m'a presté, ce jour, l'extraict d'un Journal d'un Bourgeois de Paris, ou (comme estimoit son père, qui l'avoit receuilli et curieusement noté, comme en faisant grand cas) d'un Prestre, qui a escrit les choses avenues en ladite ville depuis l'an 1409 jusques à 1449. Il contient deux cahiers d'escriture à la main, fort serrée, assez bien escrits, et me souviens de l'avoir ouï estimer à feu M. de Gland, mon beau-frère, qui avoit fort envie de l'avoir. — Je le luy ay rendu, le lundi 23e de ce mois, l'aiant fait transcrire entier dans mon grand livre par E. G.

J'ay rendu, ce jour, à M. Du Pui, des papiers que m'avoit prestés : ceux qu'on trouvera marqués d'un R au feuillet où je les ay escrits; ceux desquels je n'ay tiré copie sont marqués d'un S. C.

Ce jour, fust pendu, au bout du Pont S.-Michel à Paris, ung notaire qu'on disoit estre d'Anjou, pour tout plain de faussetés qu'il avoit commises.

Le dimanche 8e de ce mois, M. Du Pui m'a presté une liasse de papiers curieux, où il y en a de toute sortes, de græqs, de latins, italiens et françois, force lettres latines de M. Scaliger, de Baudius, de Lipse, du chancelier de L'Hospital, de M. le président de Thou et autres grands personnages, avec plusieurs advis et poésies, principalement de Baudius, entre lesquelles y en a trois diffamatoires, mais singulières pour ce subject. L'une est *Elogium Drusianæ Surdisianæ Domus;* l'autre qu'il

inscrit : *Pytæus Typhæus;* la troisième : *Tres Doctores Cadonienses.* Il m'a presté aussi ung manuscript de poésies, relié in-folio en parchemin, duquel j'en ay tiré seulement trois ou quatre, aiant presque tout le reste de ce qui y peult estre bon, et lui ay renvoié incontinent son livre, dont je lui ay rendu tout, le 18e de ce mois, fors les lettres latines et les trois satires de Baudius : lesquelles satires lui ay rendues, ce vendredi 3e aoust, et retenu encores les lettres latines, lesquelles je lui ay rendues, le 4e septembre 1607.

J'ay presté audit Du Pui un de mes manuscrits in-folio, relié en parchemin, dans lequel il y a trente-neuf traictés divers, desquels la table est escrite de ma main sur le dos du livre, avec une liasse de tout plain de lettres grœcques et latines, et quelques épigrammes. — Lequel il m'a rendu, le samedi 4e aoust. Je lui ay donné aussi ung petit livret, relié en parchemin, in-8°, en forme de musique, inscrit : *Drolleries de la Ligue,* dans lequel il y a force pasquils et folies, que j'ay toutes receuillies ailleurs manuscrites. — Qui m'a rendu, le 24e de ce mois.

Le mardi 10e, j'ay rendu à M. Du Pui le Discours de M. Despesses sur la diversité des temps, comme je le viens de cotter d'un *R* sur ce papier. Ce jour, Puget, Trésorier de l'Espargne, mis à la Conciergerie.

J'ay presté, ce jour, à M. de Bagnaut, secrétaire de M. le Chancelier, une *Déclaration du feu Roy sur la rébellion de ses subjects, portant interdiction aux officiers de Sa Majesté, qui sont de la Ligue.* Elle est du mois de febvrier 1589, reliée avec autres traictés de ce subject, in-8°, reliée en parchemin, et ay presté ledit livre audit Bagnaut, encores que je ne le connoisse à peine de veue, pour la peine où je l'ay veu de recouvrir ladite *Déclaration,* dont il m'a dit avoir nécessairement affaire, sans

l'avoir peu jamais recouvrir, quelque recherche exacte qu'il en ait faite par tout Paris. — Qui me l'a rendu, ce samedi 14e.

J'ay acheté, ce jour, deux Advis nouveaux pour la paix de l'Église et du Roiaume, imprimés par Mettayer, dont j'en ay donné un à M. Du Pui, qui m'est venu voir. Ils m'ont cousté trois sols.

J'ay appris, ce jour, que deux huissiers furent hier, à l'Université, chez tous les libraires, par commandement de M. le premier Président, demander un livre imprimé à ceste dernière Foire à Francfort, in 4°, intitulé, comme je l'ay trouvé sur le Catalogue : *D. Cristophori Pezelii Præcepta genethliaca, sive de prognosticandis hominum nativitatibus Commentarius eruditissimus.* Autres m'ont dit que c'est : *Horarum naturalium centuria una, Camerarii,* que je trouve aussi sur le Catalogue, n'aiant veu ledit livre.

En ce livre est, ainsi qu'on dit, la Révolution de la nativité du feu Roy, auquel il prédit la mort (qui lui est avenue); et à cestui-ci, la sienne par poison, l'an cinquante-neuvième de son aage. Mais un mien ami, l'aiant veu, m'a dit que tous les deux, et Camerarius et Pezelius, y sont ensemble et l'ont faite; par laquelle ils menassent le Roy du cinquante-neuvième de son aage, et qu'il aura à se garder *a suis propriis, forte etiam veneno,* dit-il. Au reste, lui prédit malheur en son second mariage aussi bien qu'au premier (où il n'y a grande apparance); et que de bastards prou, mais d'enfants légitimes, s'il y en a, ne seront de longue vie. *Caveat sibi a nimio potu et venere;* et autres fadèzes. On n'en trouva que chez un, auquel il en estoit demeuré encore six, les autres libraires aians jà vendu ceux qu'ils avoient apportés, sans sçavoir quel livre c'estoit. Aussi, ne leur en

demanda-t'on rien, comme on ne pouvoit, pource qu'ils n'estudient pas les livres, mais les vendent. Bien leur dit M. le Premier Président, qui les manda expressément pour cest effect, que leur deffendoit d'en vendre; et après ces deffences (qu'il feroit signifier à leur scindicq), s'il s'en trouvoit un seul d'entre eux qui fust si osé d'en vendre un, qu'il le feroit pendre et estrangler, sans aucune rémission. Beaucoup en ont acheté sans sçavoir que c'estoit, et la pluspart n'ont pas encores regardé dedans, aians esté publiquement vendus par les libraires. Le Beïs en a vendu ung à M. de Chamans, qui dit n'avoir encores leu dedans.

Le jeudi 12e de ce mois, j'ay renvoié à M. Du Pui six de ses papiers, qu'il m'avoit prestés, et que j'ay marqué, sur ce papier, d'un R, comme les autres.

Le vendredi 13e de ce mois, M. Castrain m'a presté la *Révolution de la nativité du Roy,* latine et tournée en françois par luy, d'un *Helisæus Rosslin, medicus Haganæ Alsatiæ,* tenu pour un grand mathématicien : contenant cinq feuillets d'escriture; et laquelle ledit Castrain m'a dit lui avoir esté envoiée par M. l'Électeur Palatin. — Et la lui ay renvoiée dès le lendemain.

Hæc ego fanaticorum somnia delirantium et somniantium deliria esse credo.

Ce jour, Plasins, pris prisonnier et placé où il avoit fait placer Puget, son beau-frère, ne se souciant d'estre pendu, disoit-il, pourveu qu'il le fust. En quoi il y auroit moien, qui voudroit, de les contenter tous deux.

M. Du Pui m'a presté, ce jour, une liasse de diverses Poésies latines, françoises et italiennes, desquelles j'ay la pluspart. — Que je lui ay rendu, le 20e de ce mois.

J'ay mis, ce jour, entre les mains de M. Estienne Guischard, le vieil Journal de ce prestre, que M. Du Pui m'a

presté pour le transcrire en un grand livre de papier, relié en carton in-folio, que je lui ai baillé, où je désire faire continuer et escrire par ledit Guischard (si Dieu le permect) beaucoup de belles choses et curieuses qu'on m'a prestées, aiant bonne asseurance de la fidélité, suffisance et preudhommie de cest homme (pauvre, à la vérité, mais craingnant Dieu : qui est ce que j'estime et honore par dessus tout).

Ce jour, est mort, à Paris, soudainement (et avec soupçon de poison) M. de Monglas, premier maistre d'hostel du Roy, homme violent et fascheux, au dire d'un chacun, et sa femme encore plus. Son estat donné à Frontenac.

Le samedi 14e de ce mois, a esté mis en terre, dans l'église S.-André-des-Ars, M. de Lespine, aagé de quarante-sept ans ou environ, malade dès longtemps d'une maladie se rapportant fort à la mienne, et pour laquelle on lui avoit ordonné les Eaux, comme aussi on avoit fait à moy qui n'en ay voulu user. Et lui, y estant allé, en est revenu pire, et n'a porté santé depuis.

J'ay presté, ce jour, à M. Du Pui, un mien manuscript, relié en carton in-folio, dans lequel il y a un receuil de plusieurs Tombeaux et Discours sur ce subject, tant latins que françois, desquels la pluspart ne sont communs, mais rares et singuliers, et est ung des plus beaux de mes Curiosités. — Qui me l'a rendu le 27e de ce mois.

M. Du Pui m'a presté, ce jour, une liasse de petits proverbes françois et italiens, que je lui ay rendu, le 17e de ce mois, en aiant extrait une quantité des meilleurs.

Le mardi 17e de ce mois, j'ay renvoyé à M. Du Pui deux de ces papiers, escrits sur ce registre que j'ay, pour ce, cotté d'un R, comme je fais les autres à mesure que je les rends.

M. Despinelle m'a donné, ce jour, des vers nouveaux

sur le génie du Roy, faits par le jeune Chamvalon, avec une *Ode au duc de Sulli,* de M. R. Tous deux escrits à la main.

Le mécredi 18e, j'ay acheté, trois sols, deux bagatelles nouvelles, imprimées : l'une est un Discours en prose, sur la figure du Roy eslevée à la porte de la Maison de Ville; l'autre, une Apologie contre Dumoulin, pour la vénération des Saints, faite en vers françois par Jean Valet : où il y a de la rithme, à faute d'autre chose.

M. Despinelle m'a donné aussi, ce jour, une Prosopopée de Ph. Des Portes, faite en vers françois par un nommé Garnier, imprimée ici, qui est une autre fadèze et pure bagatelle.

Une pauvre vieille femme fust exécutée, ce jour, en Grève, pour avoir fait mourir ses enfans.

Le jeudi 19e, j'ay presté à M. Du Pui ung livre intitulé : *Maintenue des Princes souverains,* relié en parchemin, in-8°, duquel il m'a dit que Godefroi estoit aucteur : discours très beau et bien fait. — Qui me l'a rendu le 16e d'aoust.

J'ay donné aussi audit Du Pui un ramas de Poulets de Cour, où il y en a plusieurs du Roy à Madame la Duchesse, que j'ay tirés d'un mien manuscript, dans lequel j'en ay d'autres copiés sur des originaux, escrits de la main du Roy, et la pluspart sur le dos de ses grands laquais, qu'il dépeschoit en haste par devers elle; que je garde particulièrement pour moy, et ne les veux communiquer.

M. Despinelle m'a donné, ce jour, des vers françois faits par M. de S.-Luc, sur la disgrâce de ses amours avec la Meaupeou, niaipce du président de Verdun. Ce ne sont qu'amourettes, *id est* folies.

M. Du Pui, ce mesme jour, sur le soir, m'a envoié

des vers latins faits par Fl. Chrestien, contre Muret, intitulés : *De Remuto,* sur ce que ledit Muret s'estoit moqué de M. Scaliger, lui faisant mettre, dans ses Commentaires sur Varron, des vers latins qu'il avoit faits; et aiant asseuré ledit de Lescalle qu'ils estoient du vieil comique nommé Trabea, l'aiant légèrement creu les y avoit insérés pour tels et grandement loués et estimés, comme il apparoist par le passage qu'il m'a envoié, extraict dudit livre de Scaliger en ses Commentaires sur Varron *De re rustica,* imprimés en in-8°, par Henri Estienne, 1573, page 211. Nous l'avons cherché, l'après disnée, dans le mien, d'où ils ont esté ostés avec les éloges de Scaliger, comme il m'a asseuré avoir esté de toutes les dernières impressions, et est de Henri Estienne, aussi in-8°, mais de l'an 1581.

Au bout de cest extraict, qui est notable, et les vers latins de Chrestien, il y a un distique contre Muret, fait par Scaliger, piqué grandement de ceste supercherie, et est tel :

Qui rigidæ flammas evaserat ante Tholosæ,
Muretus, fumos vendidit ille mihi.

Couroit, ces jours-cy, à Paris, ung pasquil contre les financiers, intitulé : *le Pérou françois;* duquel un mien ami m'a donné, ce jour, une copie. Fatras, auquel y a quelques rencontres plaisantes, comme aux autres.

Le lundi 23e de ce mois, M. Du Pui m'a donné une version nouvelle, qu'a faite M. Rapin, de l'ode XVIe d'Horace, livre 3e : *Inclusam Danaem,* accommodée à nostre temps, en vers françois mesurés. Lesquels toutefois on recongnoit à peine pour tels, et ne se peut rien voir de mieux fait ni de mieux traduit.

Il m'a donné aussi le suivant Quatrain pour rire, duquel l'invention n'est point sotte :

Voulez-vous faire un Tombeau,
Pour Ysabeau faire bien rire?
Montez dessus, et faut escrire
Que : Ci-dessous gist Isabeau.

Ledit Du Pui m'a presté, ce jour, une botte de lettres latines et françoises, escrites par M. de Lescalle à diverses personnes sur toutes sortes de matières et subjets. Dans lesquelles, entre autres particularités notables, les jugemens y contenus, qu'il fait sommairement de plusieurs hommes illustres de ce siècle, sont dignes d'estre receuillis. Il y en a jusques à quarante desdites lettres. — Je les lui ay rendu, les françoises, qui estoient vingt, en aiant tiré copie de quinze.

Le mardi 24e de ce mois, j'ai presté à M. Du Pui un mien manuscrit in-folio, relié en parchemin, dans lequel il y a sept traictés. Le premier est celui de Madrid; le septiesme et dernier, celui de l'An des vignes, 1545. Il me l'a renvoié le 28e de ce mois.

Le jeudi 26e, j'ay presté à M. Du Pui deux de mes manuscripts, reliés en carton, in 4°, dont l'ung contient plusieurs Arrests rares et notables; l'autre, plusieurs et divers Traités et Discours singuliers. Ils sont escrits de la main de feu M. Corbière, mon bon ami, lesquels j'estime et aime. — Qui m'en a rendu un, à scavoir celui des Discours et Traictés, le jeudi 16e aoust; celui des Arrests, le vendredi 7e septembre.

Je lui ay aussi presté la préface du sieur Du Plessis sur la Conférence de Fontainebleau, imprimée in-8°, qui est singulière et bien faite. — Laquelle il m'a rendu le vendredi 3e aoust.

Le vendredi 27e, on m'a donné deux bagatelles nouvelles : *les Rodomontades espagnoles et françoises*, et l'*Oraison funèbre sur le trespas de Madame de Nemoux*, fait en l'église de la Ferté-Bernard, par Me Sevrin Bertrand, curé de ladite Ferté.

Ce jour, M. Du Pui m'a monstré la lettre de son frère, qui lui escrit de Romme, par laquelle il lui mande la mort du cardinal Baronius. Ladite lettre est dactée du 7e de ce mois.

Le samedi 28e, j'ay rendu à M. Du Pui neuf de ces traictés qu'il m'avoit prestés, lesquels je viens cotter de mon R sur ce papier.

Le lundi 30e, j'ay acheté, ung sol, un Arrest du Conseil d'Estat, portant révocation de plusieurs commissions.

M. Du Pui m'a presté, ce jour, un gros manuscript in-folio, dans lequel il y a plusieurs arrests notables, plaidoiers et harangues. Ce livre est une bonne pièce. — Je lui ay rendu, le jeudi 16e du mois d'aoust ensuivant.

Sur la fin de ce mois, M. le Cardinal de Joieuse, arrivé de Romme, va saluer le Roy à Mousseaux, où Sa Majesté, après l'avoir fort grâcieusement et favorablement receuilli, lui demanda ce qu'on disoit, à Romme mesme, pour le regard de la recherche qu'il faisoit faire des financiers. Auquel ledit Cardinal fist response qu'on disoit que Sa Majesté avoit commencé un aussi grand œuvre et autant important pour son Estat, qui s'en fust veu depuis mil ans, et de la continuation ou délaissement duquel dépendoit la ruine ou la conservation d'icelui; et que par l'yssue on jugeroit l'envie qu'on auroit eue de remettre sus la probité, police et bonnes mœurs, en son Roiaume, qui dès long temps y estoient à l'abandon. Lui dit aussi comme le Cardinal Bourguèze avoit dit tout haut, qu'on faisoit parti en France de la vie et honneur

des hommes : ce qui estoit estrange. Et sur ce que ledit Cardinal de Joieuse lui insistoit fort au contraire, et le maintenoit de faux, ledit Bourguèze lui en auroit monstré les advis qu'il en avoit receus de France, et que le Roy d'Espagne y avoit bien donné un meilleur ordre qu'en France, quand, pour la recherche de ses financiers, il avoit chastié quelques-uns des principaux, pardonné aux aultres, et puis reiglé le demeurant, avec soulagement de son peuple et de son Estat. Lesquelles paroles, ainsi librement proférées par ledit Cardinal, rendirent le Roy pensif sur la composition des financiers : laquelle il n'avoit jamais affectée, ni n'affectoit que par importunité.

Aoust.

Le vendredi 3e de ce mois, on m'a presté une lettre, escrite de Romme par un jésuiste, nommé de Sirmond, à M. Le Fèvre, dactée du 10e de ce mois de juillet passé, traictant des particularités fort notables sur la mort du cardinal Baronius, décédé à Romme le 30e de juin, entre les treize et quatorze heures (dit-il) de ce pays. De laquelle, avant que la rendre, ay tiré copie.

M. Du Pui, ce jour, m'a donné des vers latins, très-beaux, de la façon (comme j'estime) de M. de Lisle Groslot, escrits à Venise, le premier jour de cest an 1607, à un Memnus Italus, grand oppugnateur de l'auctorité du Pape, et lequel MM. de Venise n'ont peu jusques aujourd'hui garder de parler, escrire, et débaccher librement contre. Le loue fort par ces vers, et le conjure de poursuivre. Ledit Du Pui m'a donné aussi une Lettre latine de M. de Casaubon à M. Calignon, avec le pourtraict en taille douce de Thomas d'Acquin, et une main

de papier fort bon et beau, venant de Basle, qui est comme une nouveauté pour le regard du papier d'Alemagne.

Le samedi 4e, j'ay acheté au Palais le pourtraict en taille douce d'Erasme de Rotterdam, ce grand personnage que feu M. Despense appeloit le cinquiesme Docteur de l'Église. Il est en grand et le mieux fait de ceux qui se voient de lui. Il m'a cousté cinq sols.

Ce jour, G. Le Noir m'a donné, de son impression, une coûple de nouveaux *Edits et Déclarations du Roy d'Angleterre, sur quelques émotions populaires survenues en ses pays,* dont j'en ay donné un à M. Du Pui.

Le lundi 6e, le trésorier Garrault fust pendu en effigie, à Paris, en un tableau, dans la Cour du Palais, devant les grands degrés de la Se-Chapelle.

Ce mardi 7e, j'ay presté à M. Du Pui un mien manuscript in-folio, relié en parchemin, dans lequel, entre autres notables traictés, est un *Advis de M. de Villeroy* (digne de son esprit), que ledit Du Pui désiroit veoir. Lequel me l'a renvoié, ce mécredi 5e septembre. Lequel m'a aussi donné, ce jour, le *Prologue des Satires* de Perse, fait græq par M. de Lescalle, et rendu exquisement en autant de vers que le latin, qui sont quatorze, escrits élegamment et de la belle main de M. Perrot, fils du ministre Perrot, qui est à Genève.

Ce jour, fust faict un service au Cardinal Baronius, dans l'église N.-Dame de Paris, par commandement du Roy.

Le mécredi 8e, j'ay rendu à M. Du Pui une liasse de papiers, que j'avois à lui, que j'ay cotté sur ce papier d'un R, comme les autres. Et n'en ay plus que deux de tous ces traictés-là, aiant pris copie de tous, à trois ou quatre

près. — Lesquels je lui ay rendu, le jeudi 16e de ce mois, et cotté, sur ce papier, de mon R.

Ledit Du Pui m'a presté, ce jour, ung sien manuscript, relié en parchemin, in-folio, dans lequel, entre autres traictés qui y sont, y en a ung de M. Despesses, fort notable, *sur les Excommunications,* que je désirois voir il y a longtemps. Je le lui ay rendu le 23e de ce mois.

Le jeudi 9e, j'ay acheté du sire Drouard : *Gaspari Wuazeri Tig., de antiq. nummis Hebr., Chald. et Syr.,* avec *Freherus, de re monetaria;* lesquels reliés ensemble in-4°, en parchemin, m'ont cousté deux quarts d'escu. Ils sont imprimés, 1605. Le premier, *Tiguri;* le 2e, *Lugduni;* et sont tous deux bons.

Le vendredi 10e, fust mis en terre, à Paris, l'abbé S.-Geneviève, qu'on disoit passer quatre-vingts ans. On me donna, ce jour, une *Réplique pour le Cavalier de Savoie au Citadin de Genève,* qui ne vault guères mieux que l'autre, mal imprimée, mal correcte, et d'un mauvais papier et tout cassé. Elle est in 16°, longue et assez grossette, 1607.

Le samedi 11e, j'ay acheté, quatre sols, deux bagatelles, nouvelles, qu'on crioit : *Advis présentés au Roy sur l'abbréviation des procès,* et *Les cinq points de controverse entre le docteur Journé et le ministre Dumoulin.* Ce jour, en papier, plumes, encre et fiselles, ung quart d'escu.

Le lundi 13e, M. Du Pui m'a presté ung *Divisio Galliæ, per Jos. Scalig. I. C. F.* Elle contient quatorze feuillets d'escriture à la main. Que je lui ay rendu, ce jeudi 16e.

Ce jour, ung nommé Lesterac, fils d'un médecin, se mist en effort de tuer M. le président Forget, comme il partoit le matin de sa maison pour aller au Palais. Ung de ses gens, se mettant au devant, receust un coup au

bras, de la dague dont il pensoit assassiner ledit Président. Estant pris, en confessa plus qu'on ne lui en demandoit; dit, qu'estant désespéré d'un procès qu'on lui avoit injustement fait perdre, auquel il alloit de tout son bien, il ne se soucioit de mourir : seulement avoit-il regret qu'il n'avoit tué devant son rapporteur, qui estoit M. de Rezé (comme, de fait, il s'étoit transporté deux fois, le jour de devant, en sa maison, pour le faire); le vicomte Brigneul, sa partie; son advocat; et quelques autres, qu'il disoit avoir sollicité et esté contre lui audit procès. Il fut expédié, dès l'après disnée, pendu et estranglé, comme il le méritoit et l'acte le requéroit : si tant est qu'il soit véritable. Qui ne laisse toutefois d'estre un *advertatur* à la Cour de Parlement et à Messieurs de la Justice.

On a dit, du depuis, que non; et que ce premier advis qui a couru partout n'est véritable, aiant le patient soutenu jusques à la fin, qu'il n'avoit jamais pensé à tuer ledit Président, ni aucun autre : voire que le Roi avoit trouvé fort mauvaise la précipitation dont on avoit usé, disant que sa Cour ne se hastoit pas tant, quand il étoit question de punir les assassins de Sa Majesté. Un Président de la Cour, qui ne se trouva au jugement, dit que, s'il eust esté son juge, il eust laissé prononcer l'arrest, mais non l'exécuter.

Le président Forget dit qu'il le menassa, et lui dit ces mots en latin : *Nunquam te videbo quin moriaris!*

Ce jour mesme, un autre, qui, pour une injustice prétendue lui avoir esté faite, avoit menassé un Conseiller de la Cour, nommé Des Croisettes, son rapporteur, et dit qu'il le tueroit, fist amande honorable et fust banni pour cinq ans.

Le jeudi 16e, j'ay presté à M. Le Febvre, mon compère et ami, un livre relié en veau noir, in-4°, contenant

cinquante-six divers Traictés, Discours, Épistres, et Harangues latines, sur le Concile de Trente, imprimés en divers lieux et villes d'Italie. — Lequel me l'a rendu, ce jeudi premier de novembre.

M. de Lisle, mon voisin, m'a presté, ce jour, la copie de deux lettres escrites, par le Roy de Marroc, à nostre Roy, pour lequel il estoit agent par devers ledit Roy de Marroc, traduittes d'espagnol en françois. — Lesquelles lui ay rendu incontinent, les aiant fait transcrire par mon fils.

M. Despinelle m'a donné, ce jour, une response aux vers de M. de Beaumont, qu'on trouve bien faite.

J'ay presté, ce jour, à P. Del*, mon fils, la *Rhétorique d'Aristote,* commentée par Sturmius, relié en parchemin, in-8°.

Le vendredi 17e, MM. Du Pui m'ont presté leur Froissard manuscript. — Je le leur ay renvoié le 22e de ce mois.

M. Du Pui m'a donné, ce jour, quatre Sonnets nouveaux de Malherbe, qu'on trouve assez bien faits; et M. Despinelle, une fadèze nouvelle, en vers françois, sur les habits des dames.

Le vendredi 24e, mon nepveu de Gérocour m'a donné un sien *Discours pour les trésoriers généraux de France, à M. de Sully;* lequel il a fait imprimer par Morel, pour en donner à ses amis. Il est bien fait.

J'ai trocqué, ce jour, à Tavernier, ma *Mappemonde papistique,* à un livre de poissons faits à la main, dont j'ay refusé six escus; comme aussi ma *Mappemonde* m'avoit autant cousté, il y a plus de vingt ans. Et a couru grande fortune pendant la Ligue.

Le samedi 25e, j'ay emprunté, pour la seconde fois, de M. du Pui le manuscript de maistre Adrian de Thou,

pour le prester à M. Despinelle, et lui ay porté moi-mesme pour contenter sa curiosité; car je sçai qu'il n'en tirera que des fadèzes, les meilleurs estant les latins, où il n'entend rien. — Qui me l'a rendu le jeudi 30e de ce mois, et l'ay renvoié incontinent à M. Du Pui.

Le lundi 27e, j'ay acheté, huit sols, le livre de Serranus : *De fide catholica,* relié en parchemin, imprimé de nouveau, in-8°, par Mettayer, pource qu'il ne s'en trouvoit plus dès longtemps, in-folio, n'en aiant esté tiré que vingt-cinq exemplaires.

M. de Lassi m'a presté un petit Discours latin, fait par M. le président Molé, son père, lors Procureur Général de la Ligue à Paris, l'an 1593, *sur la Proposition faite aux Estats de l'élection de l'Infante d'Espagne, et abolition, par mesme moien, de la Loi Salique,* pour la manutention de laquelle il avoit dressé ledit escrit, succinct, mais bien fait, et qui en peu de paroles comprend beaucoup. Il ne contient qu'une petite page d'escriture, dont j'ay tiré incontinent copie, et lui ay rendu la sienne.

J'ay presté, ce jour, à mon cousin de Lassi, l'*Epistre latine des Seize au Pape Xiste, l'an* 1590; avec un *Discours au Roy,* très beau et bien fait, de l'an 1592, et les *Douze Cæsars,* en vers latins, de feu M. de Bréban, Prévost : lesquelles trois pièces j'ay dans mes manuscripts; autrement, ne les lui eusse baillées. — Il me les a tous rendus, avec un mien manuscript in-4°, qu'il avoit à moi depuis le 28e du mois de décembre de l'an passé, 1606, ce 4e septembre.

M. Du Pui m'a presté, ce jour, un manuscript relié en parchemin, in-folio, dans lequel y a plusieurs divers traictés, et entr'autres un *de la Mort de la Reine d'Escosse,* que je n'avois jamais veu, où il y a des particula-

rités fort remarquables. — Je lui ay rendu, ce samedi 1er septembre.

Ce jour, en plumes, ancre, papier et carnet : douze sols.

J'ay acheté, ce jour, une nouvelle bagatelle, qu'on crioit devant le Palais, intitulée : *Happelourde des Ministres et Apostats,* et m'a cousté deux sols. Ceste *Happelourde* fut saisie et défendue, encore que les happelourdes n'aient guère accoustumé de l'estre à Paris.

Le mardi 28e, Fonteni, le Boiteux, m'a donné une sienne fadèze poétique, qu'il a fait imprimer par D. Leclerc, qu'il appelle *l'Homme de bien* (dont ledit Fonteni ne tient tache), laquelle il dédie à M. le Procureur Général, duquel il a affaire.

Le mécredi 29e, ung crocheteux, qu'on appeloit le More, pource qu'il estoit fort noir, tua, à Paris, pour un double, un autre crocheteux, son compagnon.

Le jeudi 30e, j'ay donné à Madamoiselle de Fontenay un petit livre de Méditations, qui estoit en mon Cabinet, fait par M. de Messe, sur XII Pseaumes de David, relié en parchemin, in-16°, et sont lesdites Méditations très belles et consolatives.

Le vendredi, dernier de ce mois, j'ay baillé, pour la communauté des dévotes de ce quartier, mes Œuvres de Granate, reliées en veau rouge, in-fol., lesquelles m'avoient cousté huit francs, et leur ay laissé à six francs, que j'ay receus de ma fille Marie. Il y a de belles choses dedans, et de grandes consolations et édifications. J'en ay osté le premier feuillet, pour avoir le pourtraict de l'aucteur en taille douce qu'on y a mis.

Ce mois d'aoust fut extrêmement chaud et seq; les fruits si rares et si chers, que le quarteron de poires, qu'on avoit à Paris à trois sols, s'y vendoit quinze et seize sols; les melons bons, mais qui donnent des cours

de ventre et dyssenteries, dont plusieurs estant attaints en sont fort malades, et entre autres le Roy, qui s'en trouva si mal d'un, et tellement affoibli, qu'on doubta (sans dire mot) de sa santé : Sa Majesté estant d'ailleurs fort travaillée, et comme mattée de ses gouttes, qu'il eust tout du long de ce mois, ce qui le rendit, contre son naturel, fort chagrin, colère et inaccessible, et lui changea son visage et sa façon.

Estant venu de Monsseaux à S.-Maur, sur la fin de ce mois, fist à Paris la composition des financiers, plus par importunité qu'autrement, en estant journellement pressé et sollicité par les principaux de sa Cour, entre autres par M. le duc de Sulli et la Roine, dans le cabinet de laquelle on trouva la drollerie suivante, semée le 28e de ce mois : « Supplient humblement, Messieurs « les gens d'espée, qu'il plaise Sa Majesté leur per- « mettre, qu'à l'exemple de ses financiers, ils puissent « cy-après piller, voler et dérobber librement, et en « prendre où ils en trouveront, à la charge d'en rendre « comme eux la centiesme partie de ce qu'ils auront dé- « robbé, au cas que Sa Majesté trouve bon de les en re- « chercher. »

Aiant, au mesme temps, mandé ceux de sa Cour, il les tansa fort et gourmanda sur des Edits, que n'avoient tenu compte de faire publier, entre autres celui du Pied fourché : leur usant de menasses, qui ressentoient plus sa maladie que son naturel.

En la cause de Miramion, qui fut plaidée à la Cour, le 2e de ce mois, où il s'agissoit d'une promesse de mariage que le deffunct avoit faite à une fille d'Orléans, de laquelle il avoit eu un enfant; Sa Majesté, estant avertie que la Cour, aiant esgard à la promesse de la Marquise, qui avoit grande correspondance avec celle-ci, estoit

retenue de lui faire justice, leur fist dire, par M. de Silleri, que les affaires de M. le Dauphin ne se décideroient pas par les maximes de leur Palais; et pourtant qu'ils ne laissassent à faire ce qui estoit de leur charge. M. le président De Thou aiant, en ceste cause, opiné du tout pour la femme, estant regardé de M. le Premier Président, lui dit : « Il ne me faut point regarder; je vous dis « que c'est sa femme et sa veufve, et comme telle, qu'elle « doit jouir et estre mise en possession de tous les biens « et droits deus à une femme légitime. Et, de ma part, « je ne puis estre ni ne serai jamais pour l'infidélité. » Il n'en passa toutefois par là, ains à une provision adjugée à la veufve pour l'enfant.

Sur la fin de ce mois, M. le Dauphin fust transporté à Noisi-le-Seq, pour la maladie qui estoit à S.-Germain.

Un docteur de Sorbonne fist, en ce temps, le *Procès du Melon,* à cause du mal qu'il avoit fait au Roy. Et, l'aiant fait imprimer in 4°, à Paris, par un imprimeur qui portoit son nom, qui estoit Matthieu le Maistre, en fist distribuer çà et là à diverses personnes, desquelles je m'en trouve l'un, encores que je ne conneusse ledit docteur de veue seulement. Ce poëme est de deux feuilles, dédié à M. Du Laurens, et passe pour un docteur.

En ce mois, y eust, entre le Poictou et Anjou, un duel donné entre trente gentilshommes, quinze d'un costé et quinze de l'autre; auquel il en demeura vingt-cinq de morts, sur le champ du combat, et les cinq autres blessés, qui ne valoient guère mieux. Les chefs de la querelle estoient les sieurs de Brézé et S^e^-Gemme. M. le maréchal de Brissac alla trouver exprès le Roy, pour lui dire : lequel se contenta de l'advis.

SEPTEMBRE.

Le samedi, premier de ce mois, j'ay acheté, deux sols, un *Édit nouveau du restablissement des changeurs.*

J. Périer m'a vendu, ce jour, un livret nouveau, imprimé in-8°, pour la paix de l'Église, intitulé : *Sententiæ Ph. Melanthonis, Mart. Buceri, Casp. Hedionis et aliorum, etc. De pace Ecclesiæ.* Il vient de M. de V. Hottoman, et ma cousté quatre sols.

Le mardi 4e de ce mois, j'ay rendu à M. Du Pui tout ce que j'avois à lui, de ses lettres, escrits curieux et papiers.

Ce jour, M. de Bénévent, beau-frère de ma femme, sortant, sur les cinq ou six heures du soir, avec M. de Bussi, son cousin, pour, en attendant le souper, voir les bastimens des nouvelles maisons de l'hostel S.-Denis et, entre autres, celui de M. Guillon (avec lequel il estoit), sous la prochaine traverse, fust accablé de la cheute d'un pan de muraille et d'une poutre, d'une si soudaine, estrange et horrible façon, qu'estant tout bresillé, sans aucune forme ni figure de visage, sinon du menton, sa cervelle dans son chappeau, et ses bras et jambes qui ne tenoient à rien, fust remporté mort, sur une eschelle, en sa maison, pour y estre à tous un hideux et estrange spectacle de la vanité et misère de l'homme, avec ung extresme et indicible regret des siens et de tous ses amis qui l'aimoient (comme il méritoit) et ung *advertatur,* quant et quant, de penser de plus près à nostre fin. Il devoit partir, le lendemain, pour aller au Plessis voir ses bastimens, et ne l'avoit-on jamais veu plus sain et plus delibéré qu'il estoit, ce jour, disant, au partir de sa maison, qu'on dépeschast le soupper et qu'il vouloit soupper

devant six heures : qui fust l'heure où il se trouva n'en avoir plus que faire.

M. de Gerecour, mon nepveu, me donna, ce jour, une sienne *Remonstrance au Roy*, et une autre *à M. le Garde des Sceaux*, qu'il avoit fait imprimer : lesquelles il m'apporta dans mon Estude, sur les six heures du soir, et à peine en estoit-il sorti, avec mon fils, pour en aller porter à M. de la Forest, qu'on nous vinst dire que M. de Bénévent venoit d'estre tué, et à lui, que depuis son partement il avoit perdu son père et qu'il estoit mort. Accident, à la vérité, triste et prodigieux, qui m'a resveillé et fait penser à Dieu et à beaucoup de choses.

Ce jour, M. Du Pui m'a presté quelques lettres de M. de Lescalle, notables pour la correction et déclaration de quelques passages, escrites par lui particulièrement à ses amis, et, entre les autres, à M. le président de Thou, mesme sur son *Jobus*. — Je les lui ai rendues le 7e de ce mois.

Il m'a presté aussi le livre des Observations de M. Reneaulme, médecin de Blois, imprimé à Paris, in-8°, par A. Beys, 1606, intitulé : *Ex Curationibus Observationes, etc.* — Que je lui ai rendu le samedi 8e de ce mois.

Ce médecin est tenu pour homme docte, et qui, après Cazaubon, entend mieux la langue græque, fort expert en son art, appelé vulgairement le fléol des apotiquaires, et lequel M. Du Pui me devoit faire voir le lendemain matin. Mais ils furent pressés de partir ; sans cela, il me l'eust amené pour lui consulter de mon mal. A quoi, pour ce regard, je n'ay ni perdu ni gaingné : car le grand médecin en est là-hault, qui seul y peult, comme il me l'a fait assez cognoistre, et par ci-devant et à ceste heure plus que jamais.

Le mécredi 5e de ce mois, j'ay presté à M. Du Pui un

mien manuscript, relié en carton in-4°, où il y a plusieurs meslanges latines et françoises. — Qui m'a rendu le 9e de ce mois.

Ce jour, la composition des financiers aiant esté à quatre cens mil escus arrestée, et signée du Roy, on mist hors des prisons, à Paris, ceux de ceste qualité qu'on y avoit mis : lesquels en sortent, les testes levées, avec bonne intention de faire mieux leurs affaires que jamais.

M. Du Pui m'a donné, ce jour, un vieil Épitaphe Rommain, corrigé par M. de Lescalle, qu'il estime estre d'un Comique nommé Afranius ou Titinerius, tiré de Mazochius, duquel ledit Lescalle fait grand estat par une lettre qu'il en escrit à un sien ami. Et, de moi, je n'ay jamais veu ni leu un plus beau monument à mon gré, pour un bon vieillard et père de famille, *tædio vitæ capti*. Il est tel :

Monumentum absolvi, sumtu et impensa mea
Amica tellus ut det hospitium ossibus :
Quod ommnes optant, sed fœlices impetrant.
Namque quod egregium quodve cupiendum est magis
Quam libertatis, ubi tu lucem acceperis,
Fessæ senectæ spiritum ibi deponere?
Quod innocentis argumentum est maximum.

Ledit Lescalle croid que quelque père de famille dit ces parolles, enquelque comédie, et que jamais rimailleur de *Dis Manibus* ne fist ces vers.

Le vendredi 7e de ce mois, M. Du Pui m'a encore presté des lettres latines et françoises de M. le président de Thou, Muret, et autres, entre lesquelles il y en a une latine, docte et singulière, d'un Allemant, nommé Denairius, à M. de Thou, sur le jugement de son *Histoire*, et une françoise de M. Rappin, très jolie et élégante, à M. Du Pui, de ceste année 1606. — Que je le lui ay rendu le 25e de ce mois.

Ce jour, furent prononcés les arrests, par M. le Premier Président. Grâce publiée aux larrons, par la publication de la révocation de la Chambre de Justice, qui fust faite ce jour. Nombre d'édits nouveaux de charges et impostes sur le pauvre peuple, assez et trop chargé, d'ailleurs, tenus en surséance. Celui de la Roine Marguerite, sur le papier, n'aiant peu passer, compensé par le Roy à une bonne somme de deniers, que Sa Majesté lui donna.

Le dimanche 9e, mourust à Paris, en sa maison, messire Pompone de Belièvre, aagé (ainsi qu'on disoit) de quatre vingts ans et plus : Chancelier sans Sceaux, desquels le Roy l'avoit deschargé quelque temps auparavant, à cause de son aage : ne lui aiant rien osté que l'exercice et la peine, et laissé le proufit, dont toutefois le bon homme ne se pouvoit contenter, l'ambition estant ordinairement le dernier qui meurt en un vieil courtizan comme lui, honoré des rois de belles et grandes charges, dont il s'est tousjours dignement et vertueusement acquitté.

L'abbé de Vulcoq mourut à Paris, le lendemain, qui estoit le lundi 10e de ce mois, aagé de plus de soixante-dix ans, homme de bien, docte et curieux de toutes belles choses, mesme de livres, qu'il a donné et laissé (ainsi qu'on dit) à M. de Villeroy, son bon parent et ami.

Le mardi 11e de ce mois, on m'a donné une fadèze, nouvellement imprimée à Sedan (ou à Paris), d'un ministre de Leval aux fidèles des Pays-Bas estans sous le joug de l'Inquisition, intitulée : *Réveille-matin charitable ;* et en ay acheté une aultre, 2 sols, qu'on crioit devant le Palais, pour les receptes et consignations des Cours de Parlement de Paris et Bordeaux.

Le jeudi 13e, fust mis en terre, à Paris, M. Bonnet, Secrétaire du Roy. Mourust aussi Madamoiselle Du Moulin, femme de l'advocat Du Moulin.

Ce jour, fust pendu, au bout du pont S. Michel, à Paris, un homme accusé d'un meurtre qu'il n'a jamais confessé, et soutenu à la mort mesme qu'il ne l'avoit point fait, n'aiant voulu pardonner à ses accusateurs qu'à toute extrémité.

Le samedi 15e de ce mois, j'ay acheté l'*Apologie pour la Cène,* faite par le ministre Du Moulin, imprimée depuis peu de temps, in-8°, dont beaucoup d'hommes doctes font estat, mais principalement tous ceux de la Religion, qui me l'ont fait acheter, sans envie que j'en eusse, me desfiant d'y pouvoir trouver ce que je cherche, et qu'on doit sur tout rechercher en ceste matière : qui est la vérité, et non la subtilité. Elle m'a cousté, reliée en parchemin, dix-huit sols.

Mourust aussi, ce jour, à Paris, la fille unique de M. Despinelle, mon bon ami, aagée de seize à dix-sept ans, qui estoit l'unique espérance du père, fort affligé par ce nouvel accident non prévu, qui estoit seulement un mal de gorge commun qui régnoit fort à Paris, et n'estoit tenu pour mortel des médecins.

Mourust aussi, chez la Roine Marguerite, une de ses filles, nommée Montigni, regrettable (ainsi qu'on disoit, pour son bel esprit, et qu'on tenoit toutefois estre morte (en quoi l'esprit lui avoit manqué) de morceaux de gands qu'elle avoit mangés pour se faire venir les palles couleurs.

Le lundi 17e, fust enterré, dans l'église S.-Germain de l'Auxerrois, à Paris, messire Pompone de Bellièvre, Chancelier de France, avec peu de pompe et cérimonie. L'Archevesque d'Aix fist l'office; Fenouillet, l'oraison funèbre. Pas un prince ni cardinal n'y assista, les Cardinaux, comme princes de l'Église, prétendans précéder les princes séculiers : ce qu'ils ne voulurent souffrir.

Brief, l'enterrement fust piètre, pour un Chancelier.

Le jeudi 20e, j'achetay un nouvel Edit pour la chasse, avec un Arrest du Conseil d'Estat pour les Présidiaux, et me coustèrent les deux, dix-huit deniers.

Le samedi 22e, j'achetay, 5 sols, une nouvelle bagatelle huguenote, imprimée à Genève, in-8°, intitulée : *la Manifestation de l'Ante-Christ*. Ce ne sont que redittes.

Le dimanche 23e, fust enterré, dans l'Eglise N.-Dame de Paris, l'abbé Dorbais, chanoine de ladite église, homme de nom et de réputation entre ceux de la Ligue.

Ce jour de dimanche, on eust des nouvelles à Paris de la mort de M. Buzanval, agent pour Sa Majesté aux Pays-Bas, homme de grande réputation et entre les François et entre les estrangers. Il mourut, à Leyden, assis dans une chaire, estant malade dès longtemps. Pour honorer sa valeur et sa mémoire, MM. des Estats en firent faire l'enterrement, à leurs despens, avec pareille pompe et cérimonie qu'ils avoient faites au prince d'Orange, tant ils avoient en honneur la mémoire de ce personnage.

Le lundi 24e, M. de Viliers-Hottoman me vinst voir, et me communiqua une liste de livres et escrits à recouvrir, si l'on pouvoit, pour la réformation de l'Eglise et réunion des deux Religions. A quoi ledit Hottoman, avec beaucoup de gens de bien, travaille fort, et m'en a communiqué quelques particularités notables, pour y entrer soubs l'aveu du Roy, lequel il m'a dit l'y avoir trouvé fort disposé; et que mesmes il avoit chargé, ces jours passés, le Cardinal Barberin de présenter à Sa Sainteté un livre sur ce subject, qu'un Archevesque de son Royaume archicatholique avait fait, soubs le consentement de Sa Majesté. Mais, pource que ceste affaire est

de longue halaine, ceux qui congnoissent l'humeur du Roy craingnent bien qu'avant qu'elle soit commencée il n'en soit las : si ce n'est que Dieu, qui tient son cœur en sa main, y besongne extraordinairement; joint aussi qu'il y a de part et d'autre des esprits intempérés, opiniastres et ambitieux, bandés directement contre ce sainct œuvre, qui est en la main de Dieu.

Ledit Hottoman m'a donné le petit livret *de Pace Ecclesiæ*, de Melanchton et des autres, qu'il a fait imprimer; qui m'a dit avoir esté si mal receu à Charanton qu'ils l'avoient défendu et dit qu'il le faloit brusler: dont il se plaingnoit fort, comme il avoit raison. Mais nous sommes venus au temps de David, desnué du tout d'hommes droits, contre lesquels il demande secours à Dieu (Ps. xi).

J'ay donné à mon gendre Duranti ledit livre, pource que j'en avois desjà ung.

Le mardi 25e, j'ay presté à M. de Viliers-Hottoman mon Épistre liminaire de Turnœbus sur S. Cyprian, avec mon *Dialecticon*, JHS εὐχαριστιας, relié en parchemin, in-8°. — Lesquels il m'a rendu le 29 octobre, mais non pas l'Épistre. Il me l'a rendu ce 16e novembre.

Le vendredi 28e, M. de Viliers Hottoman m'a donné l'*Éloge latin* de ce grand jurisconsulte, François Hottoman son père, qui mourust à Basle le 12e febvrier 1590, *fait par Nevel Dosch, i. c.* Imprimé à Francfort, in-4°, 1595.

Il m'a aussi presté, ledit jour, *H. Zanchii, de Religione Christiana fides. Neostadii Palatinorum,* in-4°, relié en parchemin, avec un *Concilium delectorum Cardinalium,* etc., *de emendanda Ecclesia sub Paulo III.* 1538, et un *Æquitatis discussio*, sur ce subject, de *Jo. Cochlœus,* qui est au bout, *Exc. Misnæ,* in-8°, 1538. Plus,

Missa Latina, in-8°, *Argentinæ*, 1557. Tous deux reliés en parchemin, et bons pour la paix de l'Église. — Lesquels lui ay rendus, avec son *Zanchius*, le 29e octobre. — Dudit livre voyez la page 3e, *in Epistola ad Comitem*, la page 149e, 151e, 157e, 159e, 261e : tous passages notables pour un accheminement à la réunion.

Ledit jour, j'ay acheté un *Optatus mileritanus*, in-8°, *Paris*, 1563, seulement pour avoir à part l'Épistre de Balduin à Calvin, qu'ils ont ostée des dernières impressions, intitulée *Ionni Lucano*. J'en ay donné demi quart d'escu, encores que j'en eusse ung.

Guillemot m'a donné, ce jour, une fadèze intitulée : *Le Tableau de la Grâce*, imprimée par lui, in-8° longuet.

Ce jour, M. Perrot, fils du ministre Perrot de Genève, lequel, à ce que j'en ay pu descouvrir par son discours, affecte fort la réunion et réformation de l'Église, m'a dit que son père, grand zélateur de la réconciliation des deux (mais qui est contraint de dissimuler, pour le lieu où il est), a fait un livre : *De Extremis in Ecclesia vitandis;* lequel il ne veult faire imprimer, mais qu'il tirera, estant là, s'il peut, de ses mains, pour le faire voir ici au jour, et servir à l'accheminement de ce sainct œuvre qu'on a desseingné.

Ce jour mesme, C. Bérion, qui m'est venu voir, m'a dit qu'on lui avoit voulu donner à imprimer un petit discours de l'Impossibilité des deux Religions : dont je l'ay desconseillé.

M. Du Pui m'a donné, ce jour, un poème françois de quatre-vingts vers ou environ, intitulé : *la Technophie d'Arcanandre*, fait contre les dévotions et nouvelle religion du feu Roy, *avec un petit sommaire du livre de Job, par feu M. Pierre Pithou*, compris en 16 lignes et de la main de l'auteur.

J'ay presté, ce jour, audit Du Pui, la *Circé*, de M. Giovan Baptiste, dont beaucoup d'hommes doctes font grand estat, et M. le président de Thou, entre autres. Elle est imprimée à Lyon, in 8°, 1530, reliée en veau rouge. — Qui me l'a rendue le mardi 2e octobre.

J'ay presté aussi à M. Chrestien ma *Cronique de Flandres,* de Sauvage, au bout de laquelle sont les *Mémoires de la Marche*, qu'il désiroit voir. Elle est in-f°, reliée en veau noir. — Qui me l'a rendue ce dernier octobre.

Ce jour, fust exécuté à Paris, au karrefour S^te^-Geneviève, le fils d'un tailleur de la rue de la Huchette, vrai athéiste, pour des blasphesmes horribles et exécrables qu'il avoit vomis et vomissoit ordinairement contre Dieu: lesquels, encores qu'on ait supprimés, par le dicton, si faut-il bien croire qu'ils estoient estranges, veu la corruption du siècle où nous vivons, auquel on punist plus les injures faites aux hommes que celles qu'on commet contre Dieu. Son procès fust bruslé avec lui.

Sur la fin de ce mois, mourut à Paris M. Regnaut, Conseiller en la Cour, tenu pour homme docte et bon justicier, encores que d'ailleurs il eust des vices (comme nous avons tous) qui obscurcissoient ses vertus. Lesquels Dieu lui aiant fait grâce de recongnoistre et s'en repentir à la mort, qu'il eust paisible, après une grande aliénation d'esprit, le faut tenir pour très-heureux, comme ses pechés aians esté couverts de la miséricorde de Dieu.

Mourust aussi Madamoiselle de Courcelles, aagée de soixante-dix-huit ans, et plusieurs autres. Les flux de sang en faisoient desloger grand nombre, ce qu'on imputoit à la constitution du temps, chaude et seiche : car il y avoit près de six semaines qu'il n'avoit pleu. Les autres pays et villes de la France en estoient bien plus affligés

que Paris, mesmes de la contagion qui estoit en beaucoup de lieux, ne s'en parlant que peu ou point à Paris. Un mien ami me monstra des lettres de Rennes en Bretagne, par lesquelles on lui mandoit qu'il y mouroit en huict jours plus de gens de flux de sang qu'il n'en estoit mort en ung mois à la plus grande peste qui eust esté. On m'en fist voir, en mesme temps, d'autres de Lyon, par lesquelles on donnoit advis de vingt mil personnes mortes dudit flux de sang, tant en ladite ville qu'aux environs. La Bourgongne, la Touraine, le Languedoc, la Guienne, en estoient fort travaillés; mesmes en beaucoup de lieux la contagion y régnoit, comme à Bordeaux, où elle estoit furieuse et grande; à Tours, et près de Paris, à Corbeil et Villeneufve S.-George. Peu de fruits et peu de vins; les vendanges faites partout à la S. Remi, qui estoit long-temps devant qu'on eust accoustumé de les commencer aux autres années.

Un Capussin mourust, en ce mois, aux Capussins de Paris, qui dit, à la mort, qu'il mouroit fort guaiment et volontiers, pource qu'il prévoioit aussi bien qu'il y auroit, à Paris et partout, une telle et si grande mortalité dans six mois ou un an au plus tard, que peu de gens en reschapperoient; et qu'il louoit Dieu de ce qu'il le retiroit avant que voir une si grande calamité. Qui est une prédiction capussine, sur laquelle il n'y a pas grande apparance de s'arrester : car elles sont fort sujettes à caution, et remarquées souvent (mesmes depuis un peu) pour vaines et fausses, encores que les grands et énormes pecchés qui règnent entre nous nous en doivent bien faire peur, pour se commettre aujourd'hui des actes barbares et inouïs.

Un capitaine de la garnizon de Metz fust mis, en ce mois, prisonnier à la Conciergerie, pour avoir violé une

fille de ladite ville; lequel, après l'avoir tuée, l'auroit coupée par quartiers et mise dans une malle, puis jettée dans la rivière de Moselle, où on auroit peschè ladite malle et trouvé dedans par pièces ceste pauvre créature. Le Roy en trouva l'acte si meschant et barbare, que, M. Desparnon, qui aimoit ce capitaine, en voulant toucher quelque mot à Sa Majesté, comme pour sonder s'il y auroit point quelque lieu de grâce, se mist en colère contre ledit Desparnon et le renvoia fort rudement.

En ce mesme temps et mois, en fust perpétré un acte barbare et cruel, dans la ville de Chaumont en Bassigni, par un meschant et désespéré garnement, nommé La Mare; lequel, pour un procès de néant qu'il avoit contre un habitant dudit Chaumont, le tua, dans son lit, avec sa femme et une sienne tante. Il y avoit, dans ledit lit, une petite fille couchée entre eux deux, qui, pour n'avoir esté aperceue de ce tigre, s'estoit coulée aux pieds, et par ainsi évada la mort qui lui estoit certaine, aiant esté trouvée ceste pauvre petite créature toute trempée dans le sang de ses père et mère. Le meurtrier fut roué vif, et confessa que s'il eust sceu que dans la chambre auprès il y eust eu des enfans et une servante, comme il y avoit, qu'il eust fait tout passer au fil de son espée.

En mesme temps, fust constitué prisonnier à Paris, et mis aux prisons de l'Abbaye, le prieur des Fratti Ignoranti, pour avoir forcé une petite fillette, aagée seulement de cinq ans et sept mois, fille d'un courroieur des faux-bourgs S.-Germain-des-Prés.

Quelque temps auparavant, s'estoit commis un acte prodigieux, surpassant en abomination tous les précédens : qui estoit, d'un homme, lequel, aiant eu compagnie d'une jument, en avoit eu deux enfans. Pour laquelle

abomination aiant esté condamné à estre bruslé tout vif avec sa jument, en aiant apelé à Paris, la sentence confirmée par arrest du Parlement, fust renvoié sur les lieux pour y estre exécuté; et pour le regard des deux enfans, fust ordonné que la Sorbonne s'assembleroit pour résoudre ce qu'on en auroit à faire.

Une comète paroist, sur la fin de ce mois, que plusieurs gens vont voir, et mesmes la Roine, estant pour lors à Paris avec le Roy, qui à son disner parle d'un autre prodige, à sçavoir de fées qui apparoissent au Dauphiné, et s'en fait discourir.

M. de Messe, Conseiller d'Estat, meurt, en ce temps, à Paris, d'un flux de sang, au regret de tous les gens de bien, car il avoit la probité conjointe avec la suffisance, chose rare en un courtizan.

Octobre.

Le lundi 1er jour d'octobre, j'ay fait inventorier tous mes pacquets et livres curieux par maistre Abraham, où j'ay travaillé autant ou plus que lui, trois jours entiers, sans faire autre chose depuis le matin jusques au soir; et y ay trouvé plus de curiosités que je ne pensois, et force petits libelles qui peuvent servir à la réunion qu'on prétend faire (et croi toutesfois qu'en vain) des deux Religions, que j'ay mis à part (dont M. de Viliers-Hottoman, un des principaux entremetteurs de ceste affaire, m'avoit prié). J'ay changé mes pacquets, et en ay osté beaucoup de fariboles et de petits Traictés et Discours, et ajousté quelques-uns, remectant tout en ordre le mieux que j'ay peu, et pour le service et pour la mémoire; réduisant mes pacquets à quarante-trois, qui estoient en

nombre cinquante-six : car ils alloient jusques au K du troisième alphabet, et maintenant à l'U seulement du deuxiesme alphabet. J'ay donné à maistre Abraham ung escu sol pour la peine de ses trois journées. — Je les ay depuis encore changés et augmentés de vingt-six pacquets. Et font, à ceste heure, soixante-neuf, qui sont les trois alphabets entiers, comme on le trouvera escrit sur ce Registre, à la fin de l'année.

Le mardi 2e, M. Du Pui m'a envoié ung escrit nouveau à la main, d'une feuille, qu'on lui venoit d'envoier de Bourges, intitulé : *Prologue de la Porte, comœdien,* prononcé à Bourges le 9e septembre 1607, contre les Jésuistes, qui le vouloient empescher de jouer, sur peine d'excommunication à tous ceux qui iroient. Le discours en est gauffe et mal fait, digne d'un bouffon et comœdien, remarquable seulement pour le subject : que j'ay renvoié, aussi tost après l'avoir leu, audit Du Pui, n'en aiant pris que le tiltre, qui peult servir aux mémoires de ce temps.

Le mécredi 3e, M. Du Pui m'a presté la *Harangue faite au Roy, à Mantes, par M. le procureur général La Guesle,* 1590, *sur l'assassinat du feu Roy et la justice qu'en demandoit la Roine Loise, sa veufve;* qui est une bonne pièce et où il y a de beaux traits et de belles pointes. Et l'ay trouvée si belle, qu'encores qu'elle contienne demie main de papier d'escriture, l'ay baillée à Chausson à transcrire, pour en avoir une copie. — Je la lui ay rendue ce mardi 16e dudit mois d'octobre.

Le jeudi 4e, j'ay envoié à M. Du Pui la *Sentence de condamnation, donnée à Lyon,* 1536, *contre Sébastiano de Montecuculo, empoisonneur du Dauphin de France,* laquelle j'ay fait extraire, et transcrire par Guischard, d'un de mes manuscripts, pource que ledit Du Pui avoit envie

de l'avoir, et estois bien aise de ne lui prester mon livre où elle estoit.

Le vendredi 5e, on crioit devant le Palais l'*Oraison funèbre de M. le Chancelier Bélièvre, faite par Fenouillet,* avec un autre petit discours sur ce subject, que j'achetay 5 sols.

J'achetay, ce jour mesme, au Palais, deux livres nouveaux, imprimés in-8° : l'*Idolatrie des Huguenos,* de Richeomme, jésuiste, et le *Discours des sorciers*, de Henri Boguet, Dolanois, lesquels, reliés en parchemin, le sieur Houzé m'a vendu LX sols.

Le samedi 6e, j'ay presté à M. Du Pui un mien manuscript, relié en carton in-4°, dans lequel est l'arrest du Chancelier Poiet, qu'il avoit envie de voir, avec quelques autres. — Qui me l'a rendu le 20e de ce mois.

Ledit Du Pui m'a donné, ce jour, le pourtraict de Jules Scaliger, père de cestui-ci, tiré naifvement par un sien laquais, par lequel il me l'a envoié.

M. de Viliers-Hottoman m'a donné, ce jour, le petit traicté de Cassander, *De Officio pii viri,* imprimé dès l'an 1561, in-4°, mais que nous avons trouvé bon de remettre en lumière pour servir comme de prælude à la réunion qu'on procure. Et est imprimé tout nouveau, in-8°, au bout duquel a esté ajousté une liste de libelles, traictés divers et épistres qui y peuvent servir.

M. Chrestien m'a presté, ce jour, le livre des poésies de Baudius, nouvellement imprimées à Leyden, in-16° longuet, dont on n'a point encores à Paris. Dans lesquelles en ay trouvé tout plain que j'avois esté curieux de ramasser dans mes manuscripts, mesme des mesdisantes, où ledit Baudius excelle, et que je ne pensois pas devoir jamais estre imprimées. — Je lui ay rendu le 15e de ce mois.

Le dimanche 7e, M. Du Pui m'a envoié le passage suivant, fort remarquable pour monstrer la grande cherté des Bulles de Romme de ce temps-là.

Stephanus, Abbas Sanctæ-Genovefæ Parisiensis, anno Christi MCLXXX, *in epistola ad Londinensem archiepiscopum, sic ait : « Ecclesiam Apostolorum Petri et Pauli, in qua B. Virgo Genovefa requiescit in corpore, patres vestri olim cremaverunt. Nunc comparata est lignorum materies superponenda, et parietibus lamnis supponenda. At quin, in tanto opere, sine onere stipem mendicare compellimur alienam, recurrimus ad liberalitatem vestram, ut, qui aliquando romanum consuevistis emere plumbum, in coemendo plumbo anglico et benevolum aperiatis animum, et beneficam nobis extendatis manum. Illo plumbo nudantur Ecclesiæ, teguntur isto : dissimilis negotiatio, cum in illa sæpe mereat acceptor, in ista semper mereatur largitor. Illud litigioso semper auro redimitur, istud religioso precum pretio comparatur. — (De Plumbo Romano extat liber in Bibliotheca V. C. P. Petavii, ex quo hæc desumpta sunt.)*

Le mardi 9e j'ay envoié à M. Du Pui mes médalles d'or, d'argent, cuivre, et autres pièces faites à plaisir, pour les voir à son aise, dont il m'avoit fort prié. — Lesquelles il m'a renvoié le jeudi 11e de ce mois.

Le vendredi 12e, ledit Du Pui m'a fait voir une lettre de M. Labbe, qu'il lui escrit de Bourges, dans laquelle y a une inscription d'une antique de bronze, dont j'ay pris la copie, ensemble de la lettre et de deux ou trois petits mémoires de feu son père, remarquables pour l'estat ancien de la France et de ses Rois.

J'ay acheté, ce jour, de la Foire dernière, huict *Satires latines,* d'un poète nommé Frischlinus (docte, mais san-

glant en mesdisance), contre la conversion d'un nommé *Jacobus Rabus* à la Religion Catholique, Apostolique et Rommaine, imprimées nouvellement in-16° longuet, et a esté G. le Beys, qui venoit d'arriver de la Foire (le premier de tous), qui l'a vendu 3 sols 6 deniers.

Ledit jour, on m'a vendu, au Palais, deux sols, une bagatelle nouvelle, intitulée : *Humble requeste au Roy pour les Officiers des Élections et Greniers, sur la composition de la Chambre de Justice.*

Le samedi 13e, M. Du Pui m'a donné ung poëme latin, de cent cinquante vers, fait nouvellement contre les Jésuistes par M. le président De Thou ; qui est singulier et bien fait, et est inscript : *In Loiolitas.* Commence :

> Nata evertendis ô regibus impia secta,
> Nostris quid, etc.

J'ay acheté, ce jour, un nouveau livre, imprimé à Londres, in-4°, 1607, intitulé : *Actio in H. Garnetum, Jesuistam, et cæteros Angliæ proditores ;* lequel m'a cousté, relié en parchemin, ung quart d'escu.

Deux autres traictés, ce jour, qu'il faut mettre avec les receuils de Venise. L'un, des *Oraisons Lat. et Ital. sur l'élection de Léonard Donat, duc de Venise ;* l'autre, en latin, d'un Nicodemus Macer, pour Baronius, contre un Nicol. Crassus, Vénitien. Tous deux in-4°, et m'ont cousté seize sols.

Le lundi 15e, Bérion m'a donné une nouvelle baliverne, de demie feuille, contre les Jésuistes, sur une comœdie jouée par eux à Lyon au mois d'aoust dernier.

Paié, ce jour, à Chausson, six quarts d'escu, pour m'avoir transcript la Harangue faite à Mantes, sur l'assassinat du feu Roy, par M. de La Guesle, Procureur général.

M. de Sainte-Marthe m'a presté, ce jour, son *Itinerarium Galliæ Narbonensis*, imprimé à Leyden, in-16°, 1606. Dans lequel y a plusieurs choses curieuses et remarquables. — Je lui ay rendu le 17e de ce mois.

Le mardi 16e, M. Du Pui m'a presté quelques lettres de M. Rappin, avec une Épistre latine, très docte, de feu son oncle le Jésuiste, à son père, de l'an 1579, et le jugement de Vertumanus (qui est notable) du livre de M. Reneaulme, médecin de Blois, imprimés à Paris, in-8°, 1606. — Je lui ay tout rendu le 21e de ce mois.

Il m'a presté aussi *D. Erasmi Roterod. Epistola ad fratres Inferioris Germaniæ*, imprimé, in-8°, à Paris, par S. Colinet, 1545, en laquelle on void l'opinion qu'a tenu ce grand personnage (que feu M. Despense vouloit appeler le Cinquiesme Docteur de l'Eglise), sur les controverses qui sont aujourd'hui en la Religion, de laquelle seront, à mon advis, tous ceux qui aiment et affectent la concorde et unité de l'Eglise. — Que je lui ay rendu le 30e de ce mois.

Ce jour, fust marié mon neveu Du Plessis Picart, Conseiller en la Cour, à la fille de M. de la Guischonnière, Maistre des Comptes.

Le mécredi 17e, M. Chrestien m'a donné le *Prologus*, de feu son père, *in Vespas Aristophanicas* (*hoc est Jesuitas*), qu'il a fait imprimer en une feuille. Il m'a presté aussi ce qu'il avoit de mesdisances de feu son père, entre lesquelles y en a de non vulgaires et qui méritent bien d'estre receueillies. — Lesquelles je lui ay rendues le 30e de ce mois.

Ce jour de mécredi, je passay l'après-disnée à visiter la Bibliothèque du Roy, avec messieurs Chrestien et Du Pui, où, entre autres singularités, y a un grand Ptolomée, enluminé et escrit à la main, avec une Bible hébraïque,

aussi manuscripte et enluminée ; qui sont deux pièces excellentes et vraiment roiales. Aussi y a force manuscripts, de la main de messere Angelot (la première du monde en matière de græq) ; et des reliures magnifiques et exquises, de toutes sortes, dont y en a beaucoup qui valent mieux que le dedans.

Le jeudi 18e, j'ay presté audit Chrestien ma Cronique S.-Denis, reliée en carton, in-folio. — Qu'il m'a rendue le dernier de ce mois.

Le vendredi 19e, M. de Viliers-Hottoman m'a presté *Vita Gasparis Collignii,* imprimée in-8°, 1575, reliée en parchemin. — Je lui ay rendu le 29e de ce mois.

Ledit jour, sur la parole d'Adrian Perier, j'ay presté à un gentilhomme Escossois, que je n'avois jamais veu que ce jour, mon *Secret des finances,* relié en parchemin, in-8°. — Qui me l'a rendu le 23e de ce mois.

J'ay acheté, ledit jour, un nouveau traicté latin, imprimé, in-8°, à Magonce, d'un Félix Mileriscus, contre Jean Marsile, intitulé : *Pro voto illustr. ac reverendiss. Cardin. Cæs. Baronii,* etc., qui m'a cousté sept sols. Et l'ai mis à la masse de mes Recueils de Venise.

Le samedi 20e, j'ay acheté, demi quart d'escu, un petit livret nouveau, imprimé à Strasbourg, in-8°, intitulé : *Tableau des actions du jeune Gentilhomme.*

Plus, une nouvelle bagatelle, contre M. de Lescalle, d'un Jésuiste nommé Delrio, imprimée à Anvers, in-8°, intitulée : *Vindiciæ Areopagiticæ,* et qui m'a cousté 7 sols.

J'ay presté, ce jour, à M. Du Pui, mon Journal du règne du feu Roy (qui n'estoit jamais sorti de mon Estude), relié en parchemin, in-folio. — Qui me l'a rendu ce lundi 5e de novembre. Et lui m'a presté un registre in-folio, relié en parchemin, où il y a plusieurs

notables receueils de ce temps, que je n'avois point veus. — Que je lui ay rendu le 12e novembre.

J'ay donné, ledit jour, audit Du Pui, une lettre græque et latine, de Lambin à Calvin, de l'an 1556, escrite d'une main la plus délicate qui se puisse voir, car il n'y a celuy qui, en la voiant, ne la prenne pour imprimée.

Il m'a donné le modelle en papier d'une pièce d'or, pesant trois escus, battue en Angleterre, lors de la réunion des deux Roiaumes Escosse et Angleterre, et que le Roy d'Angleterre s'est fait nommer Roy de la Grande Bretagne. D'un costé est ledit Roy couronné, tenant d'une main un baston roial, de l'autre un monde, et est escrit : JACOBUS D. G. MAG. BRIT. FRAN. ET HIBER. REX. De l'autre costé sont les armes d'Angleterre, qui sont trois lions; les armes de France; les armes d'Escosse, qui est une harpe; et celles d'Irlande, un lion entourné de fleurs de lis bastonnées; et est escrit à l'entour : *Faciam eos in gentem unam.*

J'ay presté, ce mesme jour, à M. Guischart, mon Dioscoride, relié en veau rouge, in-8°. — Rendu le dernier de ce mois.

Le lundi 22e, M. Du Pui m'a presté un gros registre italien, in-folio, manuscript, dans lequel y a plusieurs beaux receueils et quelques Conclaves de Papes, entre autres celui de Clément VIIIe et Sixte Ve, que je désirois voir. — Je lui ai rendu le 25e de ce mois.

Le mardi 23e, on m'a donné un petit livret nouveau, imprimé ici, in-16°, intitulé. *De l'impossibilité et impertinence du Concile,* etc.; laquelle impossibilité toutefois ne peult estre, à mon avis, si elle n'est fomentée de l'impertinence de gens semblables à l'aucteur de ce libelle (qui est Damboise, maistre des Requestes), qui par tout

son discours n'en manque point, et est aussi cornu que son bonnet.

Le jeudi 25e, j'ay acheté 2 nouveaux hagages de ceste Foire dernière; l'un est un *Eryci Puteani Lispsiomnema Anniversarium,* imprimé in-4°, à Anvers; l'autre, un *Dominici Baudii Gnomæ,* in-8°, fait par les Jésuistes (et, comme je croy, par les bastisseurs de l'*Amphithéâtre*), que j'ay ajousté à mon pacquet des Drolleries jésuistiques, et l'autre, à celui de mes Tumbeaux et Oraisons funèbres. Et m'ont cousté les deux demi quart d'escu.

SUPPLÉMENT

AU JOURNAL

DU RÈGNE DE HENRY IV

TIRÉ D'UN MANUSCRIT DU TEMPS

ET IMPRIMÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 1736.

(*Il y a, en plusieurs endroits de ce Supplément, manque de concordance entre les jours et les dates. La copie originale faisant défaut, on ne peut que signaler ces erreurs.*)

JANVIER 1607.

Le Lundy, premier jour de cette année, j'ay esté avec un mien amy au Collége de Sorbonne, pour y voir le présent que le Grand-Maistre des Chevaliers de Malthe a fait à ce Collége. C'est un Reliquaire, dans lequel sont enfermées des Reliques de sainte Euphémie, Vierge et Martyre, qu'on dit avoir souffert mort et passion en Calcédoine, et que les Prieur et Docteurs dudit Collége furent chercher en Procession à l'Eglise du Temple, le 28 du mois dernier, jour des SS. Innocens. A cette Procession ont assisté le Recteur et près de deux cens Gradués Ecclesiastiques, portant des cierges allumés; l'Ambassadeur et les Chevaliers de Malthe qui sont en cette ville l'ont accompagné depuis l'Hostel du Temple jusqu'en l'Eglise de Sorbonne : ce Reliquaire étant porté par le premier Aumônier du Grand-Maître de la Religion de Malthe.

Le Vendredy 5e de ce mois, on a eu nouvelles de l'Arrest donné par le Parlement de Bordeaux contre le Cardinal de

Sourdis, leur Archevêque, le 30e du mois dernier, lequel, en l'an 1602, avoit fait démolir quelques Autels de la nef de l'Eglise Métropolitaine S.-André d'icelle ville. Et de ce, le Parlement en ayant pris connoissance, auroit nommé et député Commissaires les sieurs Maistres Geraud Damalvy et Jean de Bouveau, Conseillers du Roy en ladite Cour, lesquels ledit Seigneur Archevêque auroit fait dénoncer et déclarés excommuniés par un nommé Périssac, son porte-croix; et depuis ledit Archevêque auroit lui-même publié ladite excommunication, en l'Eglise de Saint-Project, à l'encontre desdits Commissaires. De quoy le Procureur Général auroit interjeté appel comme d'abus; sur lequel ayant esté reçû et oüi, fut donné, le 4 du mois de Mars 1602, l'Arrest suivant :

« La Cour, les Chambres d'icelle assemblées, y présent et opinant le sieur Dornano, Mareschal de France et Lieutenant Général du Roy en Guyenne, a déclaré et déclare avoir esté nullement, abusivement, et par entreprise sur l'authorité du Roy, procédé par ledit Cardinal de Sourdis, Archevêque de Bourdeaux, en lâchant icelle excommunication, et enjoint audit Cardinal Archevêque révoquer partout, le jour après la signification du présent Arrest par écrit, lesdites excommunications et publications d'icelles, et impartir l'absolution auxdits Damalvy et de Bouveau, et mettre l'acte de sadite révocation et absolution en bonne et dûë forme devers le Greffe de ladite Cour, à peine de quatre mille écus; laquelle amende, à faute de ce faire, ladite Cour déclare ledit Cardinal de Sourdis avoir encouruë envers le Roy. Et enjoint au Greffier de ladite Cour, passé ledit jour, à faute par ledit Cardinal Archevêque d'avoir obéi, d'expédier l'exécutoire de ladite peine, sans qu'il soit besoin d'autre injonction, ni déclaration du présent Arrest. Et néantmoins, passé ledit délay, à ce sera contraint à doubles peines : Et, en outre, ordonne que ledit Cardinal de Sourdis, Archevêque, fera publier icelle révocation et absolution au Prosne de l'Eglise Parochiale S.-Project de la présente ville de Bourdeaux, Dimanche prochain, sur semblables peines, et jusqu'à ce qu'il aura fait ladite révocation et publication d'icelle, que son temporel sera et demeurera saisi sous la main du Roy, etc. »

Cet Arrest a donné lieu à plusieurs contestations, entre ledit Seigneur Archevêque et le Parlement, qui durent en-

core; en sorte que, ledit Archevêque ayant perdu un procès, le 19 du mois dernier, il a inhibé tous Curés, Prestres, Religieux et Confesseurs, de bailler l'absolution aux Juges qui avoient opiné pour ledit Arrest, se la réservant à soy et au sieur la Cousture, son Pénitencier. Ce qui a donné lieu à l'Arrest qui fait aujourd'hui l'entretien de toute cette Ville; par lequel ledit Cardinal de Sourdis est condamné à quinze mille livres d'amende, applicable moitié au Roy, et moitié aux Hôpitaux et Couvents d'icelle Ville de Bourdeaux, et fait inhibitions, tant audit Archevêque qu'à tous autres Evêques et Prélats de son ressort, de faire de semblables défenses aux Curés, Prestres et Religieux Confesseurs, d'absoudre les Présidents, Conseillers, Procureur Général et autres Officiers du Roy, qui auront opiné en leurs causes, ou autrement, exerçant leurs Offices, ni procéder par excommunication contre iceux, à peine de trente mille livres tournois, et autre plus grande somme si le cas y échet, etc. Prononcé à Bourdeaux, en Parlement, les Chambres assemblées, le trentième Décembre 1606.

Le Mardy 30e, fut enterrée, dans la nef des Augustins, une honneste femme et Damoiselle, appellée Perrette le Salin, veufve de feu noble homme Jacques de la Chaise, vivant Conseiller, Notaire et Secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France et de ses Finances.

Février.

Le Mardy 6e du mois de Février, notre Roy, voyant que le Pont-Neuf étoit parachevé, sur lequel lui-même étoit déja passé plusieurs fois, et s'étant aperçû qu'une grande ruë, qui joindroit ledit Pont seroit d'un grand ornement pour la Ville et d'une grande commodité pour le public, députa Messire Achilles de Harlay, Conseiller en ses Conseils d'Estat et Privé et Premier Président en sa Cour du Parlement de Paris; Messire Nicolaï, aussi Conseiller d'Estat et Privé et Premier Président en sa Chambre des Comptes à Paris; Messire Jacques de la Guesle, aussi Conseiller d'Estat et Procureur Général en la Cour du Parlement; Messire François Le Fèvre, Trésorier général de France; François de Douon, François Gallet, Trésoriers de France; Jacques Sanguin, Prévost des Marchands; Gabriel de Flétilles, Bour-

geois et Eschevin de cette Ville, qui avoit eu la conduite du bâtiment dudit Pont; afin de convenir avec les Augustins, pour l'achat de quelques maisons, cours et jardins à eux appartenans, situés sur le quay, qui étoient nécessaires de démolir pour faire une ruë de cinq toises de largeur, attenantes audit Pont, et qui aboutit en droit fil à la porte de Bussi, laquelle ruë a été appelée *rue Dauphine*, en mémoire de la naissance de Monseigneur notre Dauphin.

Il fut convenu, entre ces Députés et les Augustins, que, pour la construction de cette nouvelle ruë, il seroit pris sur cesdites maisons, jardins et cours, trente toises en longueur jusqu'à l'Hostel S.-Denis, sur cinq toises et demi de largeur, lesquelles ont été appréciées par des Experts à trente mille livres tournois; à la charge que les matériaux des démolitions resteroient aux Augustins; que les murs de clôture de deux côtés de ladite ruë seroient élevés de trois toises au dessus du pavé, aux dépens de Sa Majesté, et qu'il seroit fait deux voûtes, sous ladite ruë, pour communiquer aisément avec les maisons desdits Religieux qui sont près l'Hostel de Nevers, pareillement aux frais de Sadite Majesté.

Les Religieux Augustins, députés vers Sa Majesté pour l'assurer de leur soumission à son plaisir, lui ayant remontré qu'ils seroient doresnavant sans jardin, le Roy leur a dit : *Ventre-saint gris! mes Pères, l'argent que vous retirerez du revenu des maisons vaut bien des choux.*

Le Jeudy 8e, fust mis en terre un homme appelé Monsieur de Montrogis, natif de la ville d'Amboise, mort, à ce qu'on dit, de crainte de perdre un procès qu'il avoit au Parlement.

Le Vendredy 16e de Février, mourut une petite fille parente de Monsieur d'Alluyes, et enterrée dans sa Chapelle, dans l'Eglise des Augustins.

Mars.

Le Jeudy premier jour du mois de Mars, notre bon Roy reçut du Pape Paul V une Bulle, en date du 16 du mois dernier, par laquellle il confirme le nouvel Ordre de Chevalerie que Sa Majesté vient d'instituer sous le nom et à l'honneur de la *Vierge Marie du Mont Carmel*. Cet Ordre est composé de cent Gentilshommes François, nobles de quatre races, tant du côté paternel que maternel, nés en loyal ma-

riage, lesquels pourront être mariés deux fois en leur vie, et non plus, ne pourront faire profession qu'à 18 ans accomplis. Le Grand-Maître, qui sera toûjours nommé par le Roy ou par ses successeurs, pourra néantmoins donner ledit Ordre à ses Pages au-dessus de sept ans, pourvu qu'ils soient Gentilshommes de quatre races.

Les Chevaliers de cette Milice sont obligés de s'abstenir de manger de chair tous les Mercredis de la semaine, et de réciter tous les jours l'Office de la Vierge Marie, ou du moins le Chapellet; ils doivent porter, sur leurs manteaux, au côté gauche, une croix de velours ou satin tané, ancrée à l'orle d'argent, au mitan d'icelle l'image de la Vierge Marie, entourée de rayons d'or, le tout en broderie; et, au col, une croix d'or, ancrée, et, au mitan, l'image de la Vierge Marie, d'un côté et d'autre émaillée, avec un ruban de soye tanée.

L'intention de notre Roy, en instituant cet Ordre militaire, a esté d'avoir toujours auprès de sa personne, quand il ira à la guerre, cent Gentilshommes d'élite pour sa garde. Pour l'entretien de ces Chevaliers, Sa Majesté, avec l'agrément du Pape à présent régnant, leur assigne des pensions sur tous les bénéfices de France, tant réguliers que séculiers, comme Archevêchés, Evêchés, Abbayes; et il est permis aux Grands-Maîtres de joüir jusqu'à six mille livres de pension; et aux Chevaliers et Commandeurs, deux mille livres. Cet Ordre a été uni et succédé à celui de S. Lazare en Hiérusalem, et icelui est appelé aussi Ordre de S. Lazare.

Le Vendredy 16e de Mars, fut enterré, dans l'Eglise des Augustins, le sieur Poussemotte.

Le Vendredy 23e de Mars, Dom Diego de Botelho, un des principaux Seigneurs de Portugal, qui, à ce qu'on dit, tire son origine des Roys de Bohème, fut enterré aux Cordeliers: il avoit abandonné sa femme, ses enfans, ses amis et ses biens, pour suivre la fortune d'Antoine, Chevalier de Malthe, Prieur de Cratto, fils naturel de Louis, Duc de Beja, troisième fils d'Emmanuel, Roy de Portugal. Cet Antoine, après la perte du Roy Sébastien, dans une bataille en Afrique, et après le règne du Cardinal Henry, qui avoit succédé à son neveu Sébastien, et pris le titre de Roy, sans pourtant quitter celui de Cardinal, fut nommé par les Estats défenseur du Royaume; et, peu après, le peuple le proclama Roy: car, bien qu'il ne fust pas légitime, il y avoit

des exemples, dans le Portugal, qu'au défaut des mâles légitimes, les bâtards pouvoient succéder au préjudice des femmes; mais son élection fut traversée par les autres prétendans à icelle Couronne, et principalement par Philippe, Roy d'Espagne, qui le contraignit, par les armes, de fuir, de se cacher, et enfin de se retirer secrétement en France.

Dom Diego de Botelho, qui l'avoit secouru en Portugal, ne le quitta pas dans sa retraite; il arriva avec luy à Paris, et l'accompagna dans l'expédition sur les Isles Tercères, avec les forces que le Roy de France luy avoit données, à la sollicitation de la Royne. Le Roy d'Espagne obligea une seconde fois Antoine de quiter le Portugal, et de revenir en France, toujours accompagné de Diego de Botelho, où il est mort. Antoine de Soulé, noble Portugais et Chevalier de l'Ordre du Christ, lui a fait mettre sur son tombeau cette Epitaphe.

D. O. M.

Votum :

Illustrissimo Viro Diego Botelho, perantiqua regum stirpe oriundo, et famil. Botelh, in Luzitania, capiti nobilissimo : qui tanto et incredibili amore Regum suorum Portugaliæ semper arsit ut in hoc mirandum posteris ac histor. celebrandum exempl. reliquerit; præcipue Dom. Antonio, Regi suo, hujus nominis primo, ita fuit devotus ut ipsius salute patriæ libertat., conjugem fideliss., lib. dulciss., propinquos et amicos cariss., fortunas omnes, quas sponte reliquerat, supervivere ac superesse crederet. Ita nec redire, dum a suis esset revocatus, qualibet præmiorum et honorum spe invitatus, voluit; sed, comitantis Reg. suum infortunii constans particeps, quæcunque adversa cum ipso Rege adeo infracto animo passus ut ne ab eo quidem mortuo averterit. Ac dum ambor. positis hoc in Templo corpor., hunc, pro tot tantisque oneribus, honorem obtinuit, suprema voce expetitum ut nullibi ossa sua nisi juxta regia quiescerent. Cælo redditus X. Cal. April. an. Do. M. DC. VII. Vixit annos LXXIII, menses III, dies XII.

Non sibi, sed Deo,
Regi, et Patriæ.

Virum tantum, tam singulari pietate insignem, et Lusitaniæ fidei ac fortitudinis olim insigne decus, nec prospera, nec adversa fortuna mutatum, patriæ suæ amans et memor Antonius de Soula, nobilis Lusitanus, Ordinis Christi eques signatus, non tam hoc tumulo tegere quam hoc te legere ac lugere desideravit.

En ce tems, on fait réimprimer l'Office divin du Diocèse de Paris, et on a remis, dans la première leçon du second nocturne des Vigiles des Morts, ces deux mots : *Responde mihi,* qu'on avoit supprimés dans les précédentes éditions, pource que les Chanoines se sentoient offensés, en ce que le peuple croyoit que ce malheureux dont il est parlé dans la Vie de S. Bruno eust esté Chanoine de leur Eglise; et qu'après avoir mené une vie exemplaire devant les hommes, il avoit été miraculeusement déclaré damné; ce qui avoit occasionné la pénitence de Bruno, son ami.

Avril.

Le Lundy 6e d'Avril, nostre illustre Royne a accouché d'un beau Prince, auquel le Roy a donné le titre de Duc d'Orléans.

Le Dimanche 22e, le Roy, estant encore à Fontainebleau, fit assembler les Cardinaux, Prélats, Commandeurs et Officiers des Ordres, qui étoient près de sa personne, et leur déclara qu'il vouloit donner la Croix et le ruban bleu à son fils le Duc d'Orléans, comme il avoit fait à Monseigneur le Dauphin; le même jour, Sa Majesté mit la Croix et le ruban bleu au col de ce Prince.

Le Dimanche 29e d'Avril, sont arrivées des lettres de Venise, marquant la paix du Pape avec cette République, heureusement terminée par l'entremise et protection de notre Roy; ensorte que, le 21e de ce mois, le Cardinal de Joyeuse, envoyé à Rome pour terminer cette affaire, avoit, au nom du Pape, levé l'excommunication de la Seigneurie, et donné l'absolution au Sénat, et à tous ceux qui avoient encouru les censures. Le manifeste suivant, imprimé en italien, à Venise, dès le commencement de cette contestation, et dont un mien ami m'a donné la traduction en notre langue, fait voir la conduite des Seigneurs Vénitiens :

« *Leonard Donat, par la grace de Dieu,*
Duc de Venise.

« Aux Révérendissimes Patriarches, Archevêques, Evêques de notre Seigneurie de Venise, et à tous Vicaires, Abbés, Prieurs, Curés et autres Prélats Ecclésiastiques. Salut :

« Nous avons esté avertis que le 17e Avril dernier passé, par l'Ordonnance du Très-Saint Père le Pape Paul V, a esté publié et affiché en la Ville de Rome un certain Bref, fulminé contre Nous, le Sénat et notre Seigneurie, adressant à vous, selon sa forme et teneur; et parce que nous sommes obligés de gouverner en paix l'Estat que Dieu nous a donné en maintenant l'autorité des Princes Souverains, qui ne reconnoissent autre puissance temporelle que celle de Dieu. Pour ce, nous protestons devant Dieu et devant tout le monde, que nous n'avons manqué en tout ce qui est possible de rendre sa Sainteté capable de la validité de nos raisons, et défenses très-fortes. Premiérement par notre Ambassadeur ordinaire vers Sa Sainteté, puis par nos lettres Patentes en réponse audit Bref, et finalement par un Ambassadeur, que nous luy avons envoyé exprès pour ce sujet. Cependant, ayant trouvé les oreilles de Sa Sainteté closes, et voyant que le susdit Bref a esté publié contre toute raison, et contre ce que les saintes Ecritures et la doctrine des saints Pères enseignent, au préjudice de l'autorité souveraine donnée de Dieu, et de la liberté de notre Sénat, au trouble de la paisible possession du gouvernement que Dieu nous a donné sur les biens, honneurs, et vies de nos sujets et au grand scandale de tout le monde : Nous ne faisons point difficulté de déclarer le susdit Bref non-seulement injuste et indûement fait, mais aussi nul, de nul effet et valeur, sans fondement quelconque, illégitimement fulminé, contre tout droit, et les formes ordinaires d'iceluy n'ayant esté gardées : et pour ce, nous avons estimé qu'il n'estoit besoin d'user, à l'encontre d'iceluy, des remèdes desquels nos prédécesseurs et les autres Princes Souverains ont usé à l'endroit des Papes qui ont outre-passé les bornes du pouvoir que Dieu leur a donné; principalement estant certain qu'il sera jugé tel par vous, par nos autres sujets, et par tout le monde, et assuré que vous continue-

rez à l'avenir votre office pastoral, et le soin que vous avez eu jusques à présent des âmes de nos fidelles sujets et du service divin, lequel, par votre diligence, florit en cette notre Seigneurie, autant qu'en nulle autre part du monde; ayant ferme propos de continuer toujours de vivre en la sainte foy Catholique et Apostolique, et sous les règles et observances du Saint-Siège Romain, comme nos prédécesseurs ont fait depuis la fondation de cette Ville jusques à présent. Telle est notre volonté, laquelle nous voulons estre affichée en tous carrefours et places publiques de cette Ville, et en tous les autres lieux et endroits de notre Seigneurie : Nous assurant qu'une si manifeste publication ira aux oreilles de tous ceux qui ont ouï parler de ce Bref; et encore jusques à la connoissance de Sa Sainteté, laquelle nous prions Dieu notre Seigneur de vouloir inspirer à connoistre la nullité de son Bref, et de tous les autres actes qu'elle a faits contre nous en conséquence d'iceluy, et la justice de notre cause : en sorte qu'elle nous augmente le courage de garder à l'endroit du Saint-Siège la révérence que nos prédécesseurs et nous luy avons gardée, et à laquelle notre Seigneurie est et sera toujours trè-affectionnée. Donné en notre Palais Ducal, le 6 May, indiction quatriéme, 1606.

Le Lundy 30e d'Avril, la nouvelle de la perte de la flotte des Espagnols, devant Gibraltar, par les Hollandois, a esté confirmée, avec les circonstances suivantes. Le Commandant de la flotte Hollandoise, appelé Jacob de Héemfkerk, avec vingt-six vaisseaux, a attaqué les Espagnols, au nombre de trente-sept vaisseaux, dans le port de Gibraltar, commandés par l'Amiral Dom Jean d'Alvarès d'Avila. Le commandant Jacob avait donné ordre de souffrir le canon, tant de la Ville que du Château, et de ne tirer que lorsqu'ils seroient bord à bord. Jacob, dans la premiére attaque, ayant eu la jambe emportée et se sentant près de mourir, a donné de si bons ordres à ceux qui estoient auprès de luy, qu'ils ont vaincu les Espagnols, coulé à fond l'Amiral, sur lequel estoit Alvarès d'Avila, et douze autres vaisseaux, fait deux cens prisonniers, et tué plus de deux mille hommes, parmi lesquels il y a plus de cinquante Chevaliers de divers ordres.

May.

Le Vendredy 18e de May, les entrailles de très-haute et très-puissante Princesse Madame Anne d'Est, Duchesse de Genevois, Comtesse de Gisors, Dame de Montargis, etc., furent mises en terre, dans le chœur de l'Eglise des Augustins. Elle estoit fille d'Hercules d'Est, Duc de Ferrare, et de Madame Renée de France, seconde fille du Roy Louis XII et d'Anne de Bretagne, sœur de la Royne Claude de France, épouse de François I. A cette cérémonie, qui a esté faite à dix heures du soir, ont assisté grand nombre de Noblesse, tant Seigneurs que Dames.

Le même jour, sont partis, pour aller à la Haye, les sieurs Janin, Président, et Paul Choard Busenval, pour, de la part du Roy, travailler à la paix entre le Roy d'Espagne et les Provinces-Unies; et dit-on que les Hollandois ont sollicité notre Roy de vouloir estre l'arbitre de tous les différens qu'ils ont avec les Archiducs.

Le 22e de May, le Roy, étant à Fontainebleau, a reçû des lettres de Mahomet, Empereur des Turcs, qui lui ont esté portées par un Chaours; on ignore le contenu desdites lettres.

Juin.

Le Samedy 16e de Juin, le Roy, à la sollicitation de la Royne Marguerite, a accordé au frère François Amiot, Religieux Hermite de S. Augustin, et Prédicateur de ladite Royne, un brevet qui luy permet de recevoir et occuper tous biens, héritages et possessions, et bâtir Couvens de son Ordre, en tous lieux et endroits de son Royaume, avec ample pouvoir de joüir et d'user de tout ce que dessus, sans trouble ni inquiétude quelconque. Un personnage digne de foy, et qui connoist ce bon Religieux, m'a dit qu'il estoit natif de Montargis; qu'ayant fait par dévotion le voyage de Rome avec un sien collègue, appelé Pere Mathieu, dans leur retour ils se résolurent de quitter par mortification la chaussure, aller nuds pieds, et de laisser croître la barbe; qu'avant d'arriver à Paris, plusieurs autres Religieux du même Ordre les avoient suivis, et avoient quitté pareillement la chaussure.

Juillet.

Le Vendredy 13e du mois de Juillet, le Roy Henry IV fonda l'Hôpital de S.-Loüis, et fut poser la première pierre à la Chapelle dudit Hôpital, pour lequel grand nombre d'ouvriers travaillent journellement sous la conduite de Claude Vellefaux, bon Architecte.

Le Jeudy 19e de Juillet, fut porté dans la Chapelle du Cloître des Augustins le corps de Magdeleine-Marie de Médicis, qui fut ouvert auparavant d'estre enterré. Elle estoit née en Barbarie. Un Chevalier Florentin, voguant sur mer et ayant fait rencontre d'un vaisseau de Barbarie, l'attaqua et le gagna; dans lequel il trouva quelques jeunes filles, entre lesquelles celle-cy estoit, qu'il conduisit à Florence, et la présenta à l'infante Marie de Médicis, qui voulut la tenir sur les fonds et luy donna son nom et son surnom. Il la prit dans son Palais, et dans la suite il la maria au Signor Mastiati Vernacini, et les amena en France : Magdeleine-Marie fut femme de Chambre de ladite Royne, et son mary, premier valet de Chambre de la Garde-robe.

Aoust.

Le Jeudy 2e d'Aoust, fut fait un service dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, par ordre du Roy, pour le repos de l'âme du Cardinal Baronius. Car, bien qu'il fût Italien et encore sujet du Roy d'Espagne, Sa Majesté l'avoit toujours reconnu porté et affectionné au bien de son Royaume, sans examiner les motifs de politique qui faisoient agir ce Cardinal.

Septembre.

En la fin de ce mois, a paru une prodigieuse Comète pendant plusieurs jours. Aucuns qui avoient vû, il y a un an, et dans le même mois, une grande lumière et des feux qui se battoient, en guise de fusées, des piques et des épics de feux, prétendent que c'estoit la même Comète, qui, à cause de sa haute élévation et de son éloignement, ne put pas

alors assez apparent telle qu'elle estoit; mais que depuis ce jour-là elle s'estoit approchée de la terre, et, par ce moyen, s'est rendüe plus visible. Quoiqu'il en soit, cette Comète paroît depuis quelque jours, elle a une queüe fort longue et large, qui s'étend du côté opposé au soleil; son mouvement est fort vîte. Les Philosophes et les Astrologues ne perdront pas cette occasion pour débiter les réflexions, leurs divinations et leurs chimères, et de présager, les uns quelque grand bonheur, et les autres quelque grand malheur.

TABLE ANALYTIQUE

DES MÉMOIRES DE PIERRE DE L'ESTOILE

Depuis le mois de janvier 1602 *jusqu'au mois d'octobre* 1607.

1602

JANVIER. — MM. de Sainte-Coulomme, sénéchal du Béarn, et le baron d'Arros, renvoyés à la Cour pour présenter à la Reine, au nom du pays, une Vache d'or massif. — Épigramme latine à ce sujet. — Nombreux malades à Paris. — Signol, dit Piedpappe, lieutenant de M. de Nevers en Champagne, ayant fait un pacte avec le diable, périt et disparaît mystérieusement. — Villemor et La Fontaine, gentilshommes du Berry et du Dauphiné, s'entre-tuent, au Pré-aux-Clercs, à la suite d'une querelle de jeu. — Hubert, receveur du Domaine et voyer de la Ville, est appréhendé et mis en prison la veille des Rois. — Mort de M^me^ de Veil et de la présidente Blancmesnil. — M^me^ de Villepion, veuve en premières noces de M. de Maupeou, meurt en couches. — Ballet des Sept Fols et des Sept Sages, composé par le comte d'Auvergne et d'autres seigneurs, et joué par eux au Louvre, devant le Roi, puis chez Madame d'Angoulesme, chez M. de Rosni, chez le lieutenant-civil Miron. — Scandale que font chez ce dernier MM. de Vitri, Créqui et autres seigneurs; trouble apporté par eux à la fête, que le prince de Condé honorait de sa présence. — Mécontentement du Roi, qui exige d'eux amende honorable. — Utile intervention des dames auprès de Miron. — Vers récités audit ballet. — Avis de La Rochelle : le neveu du cardinal Baronius; émotion que cause en Gascogne l'assassinat commis sur sa femme par un conseiller de Bordeaux; le président Séguier et le Concile de Trente; ce qu'on pense des Jésuites et de leurs procédés effrontés. — Éclairs et tonnerre, à Paris, le jour de la Saint-Vincent. — Mort de Madamoiselle de Plais. — Grossesses étranges et singuliers accidents de santé chez plusieurs femmes. — Pamphlet imprimé à Bruxelles : *l'Inceste du mariage de Henri IV^e^ avec Marie de Médicis.* — Le Roi en est, dit-on, fort offensé, et un libraire rouennais qui en a apporté et placé des exemplaires à Paris s'éclipse au plus vite. — Autre libelle de même provenance : *la Tirannie des Tirannies.* — Le Roi juge à propos de

[illegible] cette affaire. — Mort accidentelle de M. Patisson, à [illegible]. — Mort du conseiller Jourdain, du président de [illegible] et du président Fauchet. — Saillie du Roi. — Plaisant compliment du Roi à Laffemas, qui lui présentait un livre fait par lui. — Le comte de Cheverni fait étrangler sa femme, à cause des cornes qu'elle lui faisait porter. — Le Roi a motivé et prévu cette tragédie, ayant fait éclairer Cheverni par son frère, l'évêque de Chartres. — Tombeau satirique qu'on fit, à Paris, à la comtesse de Cheverni. — Les deux Carmes accusés de sodomie sont absous par l'Official. — L'Estoile, par curiosité, les va voir et fait causer le Père Camus, qui ne le convainc pas. — Le public les tient aussi pour coupables. — Nouvelles de Saumur et de La Rochelle : M. du Plessis-Mornay a failli être tué par un moine; disette en Espagne; [illegible], le conseiller de Bordeaux qui avait assassiné sa femme, a été exécuté; une nouvelle confrérie, entre autres, de Sainte-Élisabeth, instituée à Bordeaux. — Trois enfants étouffés en jouant dans un grand coffre, rue Beaubourg. 1-13

Février. — Mort de M. de Rambouillet et de Le Gras, secrétaires du Roi. — Le fils de M. le Bailli de Rochefort prend le froc de capucin à Rouen. — On écrit de Genève que le Savoyard menace plus que jamais cette ville; M. de Bèze n'est pas mort et se porte très bien. — Le Roi va à la Foire et y fait diverses emplettes. — Incident de deux Cordeliers qui marchandaient des perles, et s'échappent à temps. — M. de Rosni achète un tableau de la *Procession de la Ligue*, où se trouve un portrait très ressemblant de l'évêque de Senlis. — Charles Auvré, dit [illegible], relieur de livres d'église, est brûlé en la place Maubert comme sodomite. — Édit de la réduction des rentes au denier seize vérifié au Parlement. — Entreprise pour surprendre La Rochelle, dont le Roi feint de ne rien savoir. — Mort de M. de Ver[illegible], secrétaire du Roi. — Énorme affluence de monde, le lundi gras, au bal rue Saint-Antoine, où MM. les ducs d'Aiguillon, de Nevers, comte d'Auvergne, et autres, tirèrent la quintaine. — Magnifique ballet de la Reine, au Louvre, devant le Roi; puis chez Mme de [illegible], à l'Évêché et autres lieux. — Mort accidentelle de Longueville, capitaine d'une des compagnies de M. de Maienne. — Mort du jeune [illegible], d'un coup de balle reçu au Jeu de Paume. — Paris plus sage que d'habitude : peu ou point de masques et de folies. — Nouvelles de Bruxelles : la situation reste la même, les affaires ne marchent point, mais les Hollandais ne s'endorment pas. — Mort de M. Pellerin, lecteur du Roi en la langue grecque. — Une démoniaque qu'on va exorciser à l'Abbaye Saint-Victor. — Ce qu'en rapporte un des moines. 13-19

Mars. — Mort du duc de Mercœur. — Une jeune femme tuée par son mari, nommé Scipion, qui l'avait trouvée couchée avec La Brune, secrétaire du duc d'Aiguillon, qui fut tué en même temps. — Dixain qui courut à cette occasion. — Mort de M. de Sourdis, gouverneur de Chartres. — Mort de Madamoiselle Garrault; de Mestral, secrétaire du Roi; de Cuvillier, avocat. — Un homme atteint de la rage. 23-25

Avril. — Mort subite, à Saint-Severin, d'un pénitent à confesse. — Mort du président Pierre Séguier. — Le Camus lui succède, et le con-

seiller Molé au président de Verdun, nommé Premier Président à Toulouse. — Mort d'Albert de Gondi, duc de Retz, pair et maréchal de France, dernier des conseillers et acteurs de la Saint-Barthélemy. — Obsèques du duc de Mercœur à Notre-Dame, où François de Sales prononce l'oraison funèbre 25-26

Mai. — Émotion des avocats, qui se mettent en grève, par suite de la taxe à laquelle la Cour veut les astreindre. — Quatrain satirique publié à ce sujet contre le président de Villiers-Séguier. — Le jeune avocat Isaac Arnauld quitte de dépit le barreau, où il s'était déjà distingué. 26-27

Juin. — Le Roi va en Poitou. — Il dépesche le président Jeannin vers le maréchal de Biron pour l'attirer en Cour, et rompre ses intelligences avec l'Espagne et la Savoie. — Le 12, Biron arrive à Fontainebleau. — Le 13, vers minuit, il est arrêté dans sa chambre par ordre du Roi. — Le comte d'Auvergne est également arrêté. — Le 13, ils sont tous deux conduits par eau à Paris et menés à la Bastille. — Le 17, Biron est interrogé par les présidents de Harlay et Blancmesnil et les conseillers de Fleuri et Thurin, députés commissaires pour l'instruction du procès 27-28

Juillet. — Les Pairs de France sont assignés par la Cour de Parlement pour le jugement du procès du maréchal Biron. — Ils font défaut, s'excusant sur ce que la Cour ne les avait point appelés au jugement du duc d'Aumale. — Arrivée à Paris de Laffin, autorisé à se faire escorter à cause des menaces dont il avait été l'objet de la part des parents et amis du Maréchal. — Confrontation de Laffin avec le Maréchal. — M. de La Force, accompagné d'autres parents et alliés du maréchal, va à Saint-Maur-les-Fossés supplier Sa Majesté de lui faire grâce. — Le 23, le Chancelier se rend au Palais, et, toutes Chambres assemblées, commence le procès. — Requête de M^me^ de Biron, mère du Maréchal, rejetée. — Le 24, continuation du procès. — Le 26, lecture de l'interrogatoire. — Le 27, le Maréchal est amené par eau au Palais, interrogé à l'audience par le Chancelier, puis reconduit à la Bastille. — Le 29, on délibère et on opine : le Maréchal est condamné, par cent vingt-sept juges, à être décapité en Grève. — Le 30, multitude de peuple à la Grève et vers la Bastille, où l'on croyait que l'exécution allait avoir lieu. — Le 31, lettres patentes du Roi, déclarant à la Cour que l'exécution aura lieu dans la Bastille. — Le même jour, à 11 heures, le Chancelier, le Premier Président, les Lieutenants-civil et criminel, le Prévôt des Marchands, et tous autres que leur fonction ou leur ministère appelait à être présents à la circonstance, se rendent à la Bastille, où l'on procède d'abord à la dégradation du Maréchal. — Lecture de l'arrêt et interruptions du Maréchal. — Ses observations, dégénérant aussitôt en emportements et injures contre le Roi, puis contre le Chancelier. — Il donne quelques instructions pour ses affaires et adresse des recommandations au secrétaire de M. de Rosni. — Ses paroles au Lieutenant-civil. — Il se rend sur l'échafaud, se bande lui-même les yeux, mais ne peut réprimer, en dernier lieu, de véhémentes imprécations. — Le bourreau lui tranche enfin la tête d'un seul coup. — L'enterrement a lieu, le soir même, à Saint-Paul. — Quatrain qui courut à ce sujet. —

Portrait de Charles de Gontaut, sieur de Biron, Duc et Pair, et Maréchal de France. — Anecdote montrant comment le Diable, auquel il prêta l'oreille, s'enfuit rouge de lui. — Mort de Du Maine, procureur en la Cour. 28-40

Août. — Opinions sur la mort du Maréchal de Biron. — Le Roi affirme sa culpabilité. — Les survivants de la Ligue en prennent prétexte pour décrier le Roi. — Vers qu'ils font courir dans ce but. — Autres vers et épitaphes. 40-42

Septembre. — Édit du haussement des monnaies. — Remontrances de la Cour, que le Roi ne reçoit pas bien. — Mort du poète Jean Passerat. — Procès instruit contre Fontenelles, gentilhomme breton. — Jousseaume, receveur général de Tours, pendu au bas cour du Palais, pour avoir volé les deniers de sa recette. — L'édit des monnaies vérifié et enregistré, trompette et publié. — Prise de Grave par le comte Maurice. — Fontenelles traîné sur la claie et rompu vif sur la roue en Grève, comme pensionnaire de l'Espagne et traître, et son lieutenant pendu. — Ses antécédents barbares et exécrables. — Un voleur, double assassin, exécuté à Tours. — Mort des procureurs Gilbert et Langlois. — Baptême, à Abîme, d'un fils de M. de Rosni. — Mort de Hennequin, sieur du Perc, secrétaire du Roi. — Mort de M. de Chermeaux, Président des Comptes et Prévôt des Marchands. 42-45

Octobre. — Le comte d'Auvergne mis en liberté. — Sizain satirique à ce sujet. — L'administrateur de l'évêché de Saxe festoyé par le Roi. — Le Landtgrave de Hesse, Maurice, visitant la France, est traité et festoyé par le Roi. — Six galères de Spinola défaites par les Hollandais et les Anglais. — Arrivée des députés des Cantons Suisses. — Ils sont logés, rue Quincampoix, aux frais du Roi. — Leur réception par le Roi au Louvre. — Boisemain et discours. — Quatrain impromptu sur la « bonne trongne » desdits députés Suisses. — Ils vont saluer le Dauphin à Saint-Germain. — Ils sont festoyés par le comte de Soissons, Messieurs de la Ville, etc. — Pompeuse cérémonie à l'église Notre-Dame, pour la consécration solennelle de l'alliance entre les Cantons Suisses et la Couronne de France. — Festin donné par le Roi aux Députés dans l'Evêché. — Escarmouches à coups de verres. — Le colonel Hay, centenaire. — Mort des savants Junius et Tercallius, à Leyde, et du docteur Archius. — La peste à Leyde, Amsterdam et autres villes de Hollande. — Hébert, secrétaire du Maréchal de Biron, est arrêté, et le Roi lui accorde son abolition. — Mort de M. Thiélement, secrétaire du Roi; de Le Sellier, maître des Comptes; de Jumeauville, échevin. 45-53

Novembre. — Mort de Mesnard, procureur au Chastelet; de la présidente Tambonneau. — De Montbarrot, gouverneur de Rennes, amené prisonnier à la Bastille. — La Reine accouche, à Fontainebleau, d'une fille. — Elle en est désappointée, mais le Roi la réconforte par ses gausseries. — Mort de Du Breuil, peintre du Roi. — Mort de Mademoiselle Saint-Germain. — Histoire plaisante d'une superstition à Verrières. — Vengeance d'un prêtre de Saint-Severin. — Un coupeur de bourse dans la Grand Chambre envoyé en prison.

— Mort du procureur Bonnefoy. — Bonne histoire du Roi à l'auberge du Grand-Cornet, à Creteil. — Procureurs étrillés par ordre de Sa Majesté, pour leur apprendre à être plus courtois. — Le Maréchal de Bouillon, pressé par le Roi de venir en Cour et de se justifier, élude l'invitation et écrit des lettres d'excuse. 53-58

Décembre. — Le prince de Joinville donné en garde à son frère M. de Guise. — Il est reconnu innocent. — Trois clercs pendus pour fausse monnaie. — Ouragan à Paris. — Un fils du feu président Séguier reçu conseiller. — Entreprise avortée du duc de Savoie sur Genève. — Mort de Mesdamoiselles Camus, Petit et Vouzé; de M. de Maspairrot, maître des requêtes; de Mlle de Foras. — Poires et pommes sont rares et hors de prix cette année. 58-60

1603

Janvier. — La Planche, secrétaire du Roi, forcé de vendre. — Le Roi prend médecine. — Madame de Verneuil accouche d'une fille. — Mort de Mlle Daubray. — Abjuration d'un Carme, à Ablon. — Trois soldats des Gardes faussement accusés. — Mort de Le Queux, avocat au Parlement. 61-62

Février. — Mort subite d'un docteur en théologie. — Le roi court la bague aux Tuileries, le dimanche gras. — Mort de Mme d'Interville et de Mlle Falaize. — Trente personnes au presche, à Ablon. — Le Roi part pour Metz. — Faux bruit de la mort de Madame, sœur du Roi. — Baptême d'un enfant de la Religion, au faubourg Saint-Germain. — Mort de Mme la Maréchale de Retz; ses sentiments chrétiens. — Mort accidentelle d'un marchand de la paroisse Saint-Severin. — Visite de M. le Prince à l'avocat Édelin. — Mort du docte mathématicien Viette. — Le Roi heurté par mégarde par un gentilhomme, à qui il pardonne 62-65

Mars. — Service funèbre de la maréchale de Retz, à l'Ave-Maria. — Trois hommes roués en Grève, pour vol et assassinat. — Mort de Jean Rabel, peintre. — Meurtre d'un nourricier de Montmorency par un gentilhomme. — Mort de Le Vasseur, commissaire du Roi. — Mort de Nyon, secrétaire de M. du Plessis-Mornay; de M. de Fresneau, homme de confiance du cardinal de Sourdis. — Mort de Mesdames de Belin et de Larchan. — Les Sobolles renvoyés de Metz par le Roi; Montigni établi gouverneur, et Darquien lieutenant. — Mort de Mlle de Monmagni. — Une femme de Fontenay accouche de trois enfants. — L'avocat ligueur Dorléans, revenu de Bruxelles à Paris, néanmoins plus audacieux que jamais. — Malignité de la saison, qui déconcerte les médecins. — Morts soudaines et inexplicables. — Farce plaisante entre le cardinal de Sourdis et les ecclésiastiques de Bordeaux 65-68

Avril. — Prédications d'un Cordelier portugais contre ceux d'Ablon. — Orages précoces à Paris. — Morts soudaines de deux époux et de leur garde. — Dementi de la nouvelle que les Jésuites de Bordeaux faisaient courir sur la permission qu'ils auraient reçue d'ouvrir un

collège. — Un gentilhomme et un prêtre arrêtés à Bordeaux pour conspiration contre la vie du Roi. — Navires espagnols perdus ou brûlés à Bayonne et Saint-Sébastien. — Entrevue de L'Estoile avec le Cordelier portugais, et ensuite avec Casaubon. — Mort d'un cabaretier de la rue de la Huchette; de Mlle La Proutière et de la générale Le Febvre. — Mort de la Reine Élisabeth d'Angleterre et avènement de Jacques VI, Roi d'Écosse. — Fermeture des ports. — Proclamation solennelle. — La Reine Elisabeth n'a pas voulu chercher à éloigner la mort. — Ses derniers moments. — Mot du Roi Henri IV. — Arrestation de l'avocat Dorléans. — Le Roi, de retour à Fontainebleau, le fait relaxer. — Le Roi vient à Paris à l'improviste et fait une longue visite à Madame de Verneuil. — Après avoir assisté au sermon du Cordelier portugais, il se rend à Saint-Germain en Laye, avec la Reine, pour voir M. le Dauphin. — Mort de l'archevêque de Glascow, à Saint-Jean de Latran. — Jeune gentilhomme exécuté en Grève. — Enterrement de l'archevêque de Glascow. — La Grange-Santerre, gentilhomme, et un sien serviteur, exécutés en Grève. — Mort de la mère du président Forget 68-77

Mai. — Les deux frères de La Grange-Santerre décapités en Grève, avec La Rivière, et un autre pendu. — Mort de la présidente de Morsan. — Garse pendue en Grève, pour infanticide. — Le « coup du Jacobin ». — Suicide d'une dévote, au retour d'un pélerinage à N.-D.-de-Lorette. — Le Roi, atteint d'une grave rétention d'urine, se croit perdu. — Son mot au Dauphin. — Le médecin La Rivière dans l'embarras. — Ordonnance formelle de la Faculté. — Arrestation d'un halluciné terroriste. — Enterrement du Prieur de l'Abbaye Saint-Victor. — Nouvelles meilleures de la santé du Roi. — Conspiration découverte et arrestations. — Mort des trésoriers Arnauld et Hérouard; de Mesdames Bariot, Moussi et Turquan; d'un neveu du procureur Pinetel. — Nouvel écrit du ministre Du Moulin : *Eaux de Siloé*, etc. — *Les Pléiades*, du seigneur de Chavigni. — Menées des Jésuites à Bordeaux; fruit que portent leurs écoles. — Sainte-Geneviève implorée en vain pour avoir de la pluie. — Quolibet à ce sujet. — Fraude pieuse découverte. 77-82

Juin. — Le Père Cotton et le Saint Sacrement. — Il fait des politesses à Calvin. — Le Roi, revenu de Fontainebleau, reçoit les félicitations du Parlement. — Voyage de M. de Rosni en Angleterre. — Le Roi à Notre-Dame. — La Reine marraine à Saint-Sulpice. — Le Roi dîne chez Zamet. — Il traverse le Pont-Neuf non encore terminé. — Lettre de M. de Lescalle : écrit fou de Cayer; les Jésuites; Dorléans; tout de mal en pis. — Le feu de la Saint-Jean en Grève. — Faux bruit de la mort du capucin Joyeuse. — *Le Feu d'Hélie* et *la Fournaise ardente*, réponses aux *Eaux de Siloé*, de Du Moulin. — Mort du Maréchal de Balagni. Son épitaphe. — Mort du fils de M. Servin 82-86

Juillet. — Retour de M. de Rosni d'Angleterre. — Un cordelier fait profession à Ablon. — Aigre querelle entre le comte de Soissons et M. de Rosni. — Service funèbre du fils de M. Servin. — Un Juif baptisé à Ablon. — On étouffe un page devenu enragé. — Mort des médecins Sosson et Harchette. 86-88

Aout. — Attentat contre le Roi d'Angleterre. — Arrivée de la duchesse de Bar, sœur du Roi. — M. de Rohan est reçu Pair de France au Parlement. — Les libraires Du Carroy père et fils et Le Bret élargis à la demande de l'ambassadeur d'Angleterre. — Madame assiste à un sermon du P. Cotton, qu'elle fait ensuite réfuter par son ministre Du Moulin. — Mort accidentelle d'un enfant. — Discours à la main sur la querelle du comte de Soissons et de M. de Rosni. — Lettres du Roi au comte de Soissons. — Lettre de M. de Rosni au comte de Soissons. — Le Roi va en Normandie. — Orage terrible à Paris. — Le Roi et la Reine traités à Rosni par M. de Rosni. — Mort du conseiller Du Four. — Le sieur Frégeville se noie en passant la Seine à Choisy. — Mort de Mme Gobelin. — Le Roi malade à Rouen. — La peste à Paris. — Discours sans rime ni raison du « comte de Permission ». — Casaubon, revenu du Dauphiné, donne de bonnes nouvelles de M. de Bèze. — Le siège de Bois-le-Duc par le comte Maurice 86-99

Septembre. — Enterrement de Mme Nicolaï. — Mort du conseiller Du Val. — Mort de Roguais, trésorier extraordinaire des guerres. — La peste à Londres. — Mort de Mme de Maisons. — Le Cordelier qui avait abjuré à Ablon reprend le froc. — Mort du petit Habert, greffier de la Cour. — Le Roi, de retour de Normandie, arrête le rétablissement des Jésuites. — Mort de M. de Grosbois; du Grand Prévôt Du Val; de Mlle de Villeneuve. — Le Roi vient à Paris et loge aux Tuileries; il a la goutte. — Mort de Mme d'Yerre. — Son tombeau, par M. Bouart. 99-102

Octobre. — Mort de M. Chémeraud, secrétaire du Roy; de M. Derdinvilliers, conseiller. — Accord fait entre le comte de Soissons et M. de Rosni. — Richard, sieur de La Voulte, pendu en Grève, accusé d'avoir voulu empoisonner le Roi. — Mort de Le Thuillier, gentilhomme servant. — Placards portant défense du Roi aux malades des écrouelles d'aller à Fontainebleau pour être touchés. — Pasquil des *Comédiens de la Cour*, d'autant plus couru qu'il est prohibé. — Mort de Mlle de Rosay; de Blaise de Bré, vinaigrier, âgé de 105 ans; de Mlle de Molevault; du procureur Hulon. 102-106

Novembre. — Violation de sépulture par le fossoyeur de l'église Saint-Jean. — Mort du docte M. Charron, d'une attaque d'apoplexie; du libraire Sébastien Nivelle 106-108

Décembre. — Fourelaville, gentilhomme normand, décapité avec sa sœur, pour inceste. — Le P. Cotton prêche devant le Roi, à Saint Germain-l'Auxerrois. — Un capucin, gentilhomme, se rend à Ablon. — Mort, à Orléans, de M. Foret. — La Cour s'assemble pour le rétablissement des Jésuites. — Arrivée du Connétable de Castille, allant aux Pays-Bas. — Un nommé Le Roy pendu pour faux. — Le P. Cotton prêche, à Notre-Dame, devant Leurs Majestés et toute la Cour, un sermon tout courtisan. — La servante d'un huissier pendue en Grève pour avoir procuré le viol d'une enfant de 9 à 10 ans — Remontrance du Premier Président au Roi sur le rétablissement des Jésuites 108-110

1604

JANVIER. — Ballet chez M. Le Seurre, Premier Président des Aides, troublé par des querelles et voies de fait. — Mariage, à Ablon, de la fille de Mme de Rosni avec M. de La Boulaye, gouverneur de Fontenay-le-Comte. — Le P. Cotton attaqué et blessé dans le carrosse de La Varenne, au grand mécontentement du Roi, qui le fait soigner par ses médecins et chirurgiens. — Un coupe-bourse pendu pour assassinat. — Cri de *Vive le Roi et le Père Cotton*, qui fait bâtonner Engoulevent. — Quatrain satirique sur le Roi et le P. Cotton. — Un échevin tué par un Anglais qu'il avait souffleté. — Un tireur de laine pendu. — Deux autres coupe-bourses pendus. — Rencontre de deux gentilshommes, dont l'un était accusé d'avoir tué le père de l'autre, et est laissé pour mort, rue de la Coutellerie. — Démarche du Lieutenant-civil au sujet de la maladie menaçant Paris. — Mort de Barnabé des Prés, marchand; de la mère du gendre de Préconta; de M. de Lavets, secrétaire du Roi; de M. Remi, ex-audiencier de France; de Lemaistre de la Trompette, orfèvre; de Jacquelin, trésorier des bâtiments du Roi. — Intempéries singulières de la saison. — *Le Soldat François*, pièce du temps, appréciée par l'Estoile. 111-115

FÉVRIER. — Alexandre Monsieur, bâtard du Roi, fait Chevalier de Malte, en l'église du Temple, avec réserve de la Commanderie. — Gasconnade du Cordelier portugais prêchant à Saint-André. — Le sieur de Louis, secrétaire du Roi, condamné à l'amende honorable et banni pour trois ans. — L'Histoire latine de M. de Thou, imprimée in-folio : ce qu'en pense L'Estoile. — Le livre de Carrerius contre Bellarmin : *De potestate Romani Pontificis*, etc. — La Sorbonne censure les Plaidoyers et Arrêts de Louis Servin, avocat du Roi. — Défenses du Roi de trafiquer avec les pays dépendant du Roi d'Espagne et des Archiducs. — Petit Discours en réponse à ces Défenses. — Un jeune Cordelier, Baptiste Bugnet, quitte le froc et se rend à Ablon. — Petit livret de lui : *Antipéristase*. — Mort accidentelle d'un solliciteur du Palais. — Mort de Le Cointe, contrôleur de la Chancellerie; de M. de Maisons; de Nicolas, secrétaire du Roi. — Tombeau de ce dernier, dressé par lui-même en quatre vers. — Mort du jeune Damfrie, déjà très habile graveur; de Parent, secrétaire du Roi, partisan du Sel; de Gaucheri; de Mlle de Beauclerc. — Abjuration de Daisné, gentilhomme du Bourbonnais, de la R. P. R. — Mort de Madame la duchesse de Bar, sœur du Roi. — Le Roi s'en montre très affecté. — Rigueur de la saison. — Le baron de Termes, frère de M. Le Grand, trouvé couché avec la Sagonne, une des filles de la Reine, s'enfuit de la Cour, et la Reine, violemment courroucée, fait des exemples, malgré l'intervention officieuse du P. Cotton. 115-123

MARS. — Mort de Mlle Lhuillier. — Le Quaresme-prenant est plein de sagesse, cette année. — Rencontre du bouffon La Regnardière sur les libéralités du Roi. — Vers latins de M. de Lescalle. — Mort de Jean Gault, pêcheur, octogénaire; de Mme Cornu. — Sermon de l'Archevêque d'Aix, à Saint-André, injurieux pour la paroisse d'Ablon. — Les trois prédicateurs à la mode de ce Carême. — La

belle tombe du trésorier Arnauld, au cimetière de ceux de la Religion, derrière Saint-Sulpice, appelé *Saint-Père*. — On est obligé de la couvrir de plâtre pour la préserver des outrages de la populace. — Deux larrons et une recéleuse pendus en la place Maubert. — Conditions que le Roi fait aux Jésuites, à qui il a accordé un collège à La Flèche. — Ils ont demandé et obtenu d'avoir les cœurs de Leurs Majestés dans leur église. — Déclaration du Roi d'Angleterre, en date du 22 février 1604, expulsant les Catholiques de son royaume, et ne reconnaissant le Pape que pour évêque de Rome. — Mort du capitaine Patrice, tué devant Ostende. — Mort de Pajot, maître des comptes, en mission à Fontenay-le-Comte, non sans soupçon de poison. — Montauban imposé par le Roi comme Receveur de la Ville de Paris. — Un prêtre de Château-Landon condamné à être pendu, comme convaincu d'avoir communié habituellement avec du papier, afin d'exercer un sort. 123-129

Avril. — Mort du cardinal d'Ossat à Rome. — On empoisonne une jeune femme, devenue enragée par suite d'une morsure de sa petite chienne. — M. de Rosni, estant au prêche à Ablon, le jour de Pâques, rend en même temps le pain bénit à Saint-Paul. — Il donne aussi 30 écus à la quête du Cordelier portugais. — Loste, commis de M. de Villeroy, et dont on venait de découvrir la trahison, est trouvé noyé près La Ferté. — Exposé de ses méfaits. — Le cadavre, apporté à Paris, est examiné : on ne croit pas à une mort accidentelle ou volontaire. — Le Roi est vivement contrarié, mais n'en montre rien, et n'en fait pas moins bonne mine à Villeroy. — Le peuple s'en prend à celui-ci. — Distique qui court à ce sujet. — *L'Anti-Soldat François*. — Mot du Roi à Villeroy. — Mort du président Chanvron; de Violette, bedeau de l'Université; de M^lle^ de Congis et de M^lle^ Olier. — Mort de François Texere, Dominicain portugais, aux Jacobins. — Il revenait d'Angleterre, et sa mort donne lieu à des soupçons. — Douceur du présent mois d'avril. — Copie d'une lettre sur l'état des affaires du Pays-Bas. 129-156

Mai. — Chiens enragés courant par la ville. — La peste dans le quartier de l'Université. — Mort des avocats L'Évesque et Périer, etc. — Le cadavre de Loste écartelé en Grève. — Fièvre chaude et mort d'une jeune damoiselle Poitevine. — Quatre gentilshommes s'entretuent en duel : l'un d'eux, le baron de Saint-Marc. — Mort de la veuve Kerver, de la dame Buon, de la femme du chirurgien Riolant. — Un ancien massacreur de la Saint-Barthélemy, à Orléans, meurt en la Religion, ainsi que Bassecour, curé de Saint-Germain, en ladite ville. — Lettre de La Rochelle : on va y établir une bibliothèque publique. — Beau mois de mai, cette année. . . . 156-160

Juin. — Ostende repousse l'assaut des Espagnols. — Bruit de l'assassinat du comte Maurice et de la reddition d'Ostende. — Procession de Saint-Sulpice, jour de la Fête-Dieu : incident, rue de Tournon. — L'évêque de Bologne mis à la Bastille, avec une demoiselle Montpelier et sa fille, accusés de sorcelleries contre la vie du Roi. — Le comte d'Auvergne quitte la Cour, à cause d'une nouvelle conjuration contre le Roi, de laquelle il était. 160-161

JUILLET. — La promesse de mariage faite par le Roi à la marquise de Verneuil lui est enfin rendue par d'Entragues. — Poussin, tondeur de draps à Lyon, pendu en Grève, comme coupable d'avoir étranglé sa femme ; il nie jusqu'à la fin et meurt en huguenot. 161-162

AOUT. — Arrestation arbitraire du ministre Du Val, qui donne lieu à des plaintes déplaisantes. — Belle jeune femme trouvée assassinée à la Grenouillère et reconnue pour une comédienne Espagnole. — Les meurtriers, deux Espagnols, pris et roués. — Une sorcière brûlée en Grève. — Un maître des comptes de Rennes condamné par arrêt à exécuter une promesse de mariage, sous peine de mort. — Miron, élu Prévôt des Marchands, va saluer le Roi à Fontainebleau. — Reddition de la ville de l'Écluse : le roi en reçoit la nouvelle avec grande joie. — Ceux de la Religion fort réjouis aussi : mot de l'un d'eux à Clermont d'Amboise. — Un garçon de dix-sept ans pendu pour vol domestique. — Le Dauphin, mandé par le Roi à Fontainebleau, passe par Paris et est acclamé. — Le ministre Du Val, relaxé à Arras par ordre du Roi, va remercier Sa Majesté. 162-164

SEPTEMBRE. — Mort de M. de Plom à la Rochelle ; regrets de L'Estoile. — Un blasphémateur pendu et brûlé au faubourg Saint-Jacques. — Grands remuements à la Cour : disgrâce de la Marquise ; deux Anglais, Fortan et Morgan, accusés de conspiration et arrêtés. — Mort de la présidente Molé ; de M^lles^ Bragelonne et Dierre ; du bonhomme Odeau 165-166

OCTOBRE. — Un Gascon, vendu à l'Espagne, dénoncé par sa garce, est pendu en Grève. — Le Roi fait épouser M^lle^ de Bueil, sa maîtresse, au jeune Chanvallon. — Mort d'Asconia, précepteur de M. Saint-Denis. — Mort de M. de Monthelon 166-167

NOVEMBRE. — Colère du curé de Saint-Paul contre les empiétements des Jésuites. — Le comte d'Auvergne arrêté et mis à la Bastille. — Remerciements au Roi par l'avocat Dorléans. — Prières dans les églises pour la Concini. — Mort accidentelle de Gosselin, Garde de la Librairie du Roi. — Mort de Renouart, secrétaire du Roi, et d'Alméras, grand-audiencier. 167-169

DÉCEMBRE. — M. d'Entragues amené à la Conciergerie. — La marquise de Verneuil gardée en son logis. — Ses propos. — Saisie de ses papiers. — La Comtesse d'Entragues implore le Roi pour son mari. — Bravades de la marquise de Verneuil. — Baptême d'un Turc à Ablon. — Livre d'Ange Cappel, dit Du Luat, dédié au Roi. — Quatrain à ce sujet. — Vers rétrogrades de Rappin. — Mort de M. de La Trémouille, à Thouars. — M^lle^ de Bueil est faite comtesse de Moret. — Fécondité de l'année 1604, en biens de la terre et en malice des hommes 169-172

1605

JANVIER. — Naissance de deux monstres jumelles, rue de la Bucherie. — Le comte d'Auvergne sur la sellette. — La marquise de

Verneuil devant la Cour. — Infanticide. — Mort du conseiller Du Tillet, dit Boisrufier; de M. de Mareuil; de l'apothicaire Briou; de Mlle Pasté. 173-175

Février. — Les comtes d'Auvergne et d'Entragues condamnés à mort; Mme de Verneuil réservée pour plus ample informé. — Le Roi supplié par Mme d'Entragues et sa fille. — Le Roi assemble son Conseil, et fait grâce aux condamnés et pardonne à la Marquise. — Épigramme à ce sujet. — Meurtres et excès à la Foire Saint-Germain. — Mariage de M. de Rohan avec la fille de M. de Rosni à Ablon. — Mort de l'avocat de Roi Marion. 175-177

Mars. — Mort du conseiller Jabin. — Nouvelle de la mort du Pape Clément VIII. — Publication des lettres de Garde des Sceaux, pour M. de Silleri-Bruslart. — *Le Gentilhomme allemand au Roy*. 177-178

Avril. — Le cardinal Alexandre de Médicis élu Pape sous le nom de Léon XI. — Il meurt. — Vers de Huguenots. — Rasement de la Pyramide du Palais. — Conversion de M. de Laval. — Le livre des *Hermaphrodites*, par Arthus Thomas. — Ce qu'en dit le Roi. 178-180

Mai. — Mort du maître des Requêtes Seneville. — Le cardinal Borgèse élu Pape sous le nom de Paul V. — Le cordelier Bertrand d'Avignon jette le froc à Ablon. 180

Juin. — L'*Amphitheatrum honoris* apporté d'Anvers et vendu sous main. — Méchancetés de ce livre jésuitique. — Le Roi veut fermer les yeux. — Nom et qualité de l'auteur. — Autres pamphlets : *le Chevalier de Savoye, les Trois Quenouilles, le Laquais*. — Le libraire Bérion mis en prison pour un petit libelle antijésuitique : la *Consultation des Doctes*. — Mort des avocats Duret et Chouart. — Un Conseiller à la Cour puni par où il a péché. — Pasquils à ce sujet. — Requête attribuée à la femme dudit Conseiller, et Arrêt de la Cour. — Epigramme latine de M. de Messe. — *Le Grand Moissonneur*, almanach. — Mort du chancelier du Royaume de Pologne, Joannes Samoïscius. — Son épitaphe. — Paix entre l'Espagne et l'Angleterre. 181-186

Juillet. — Un livre latin imprimé en Espagne est montré au Roi : *De dignitate Regum Regnorumque Hispaniæ*, etc., *auctore J. Valdesio*. 186-187

Aout. — Procession des sœurs Carmélites, prenant possession de leur maison, le jour de Saint-Barthélemy. — La cérémonie est troublée par deux violons. — Mort du Maître des Requêtes La Grange-Courtin. — Arrivée de la Reine Marguerite à Paris. — Elle se loge à l'hôtel de Sens. — Quatrain satirique à ce sujet. — Recommandation du Roi et réponse qui lui est faite. — *Discours d'Estat pour faire voir au Roy en quoi S. M. est mal servie*, par le sieur de Juvigni, qui est, pour ce, poursuivi et pendu en effigie. — Poème plaisant : *le Constipé*, contre M. de Rosni. — *D'un Robert, figure de ce temps*. 187-189

SEPTEMBRE. — La servante d'un épicier pendue, aux Halles, pour infanticide. — Défense de chanter la chanson de *la Vache à Colas*. — Rixes auxquelles elle donnait lieu. — La Reine Marguerite s'improvise marraine de l'enfant d'une pauvre Irlandaise et prend M. de Montpensier pour compère. — Mort du président Du Lyon; du conseiller de Wœil; du maître des Requêtes des Porteaux; de M. de Paroy. — Le Grimoire du P. Cotton, diablerie jésuitique. — Placard séditieux contre ceux d'Ablon. — Rixes et morts d'hommes. 189-191

OCTOBRE. — Exhibition, au Palais, d'une pierre chargée de pierres précieuses, mais auxquelles il ne faut se fier. — Le tome XI de Baronius apporté à Paris. — Diverses maladies et l'éclipse du 12 octobre. — Mort du médecin Marescot; de madame Duranti, fille de L'Estoile. — Prodiges en France et en Europe : Deux prêtres de Montmorillon consacrent l'hostie au Diable; un prêtre hermaphrodite, etc. 192-194

NOVEMBRE. — Mort de M. de La Rivière, premier médecin du Roi. — Mort de M. de Bèze, à Genève. — Signe étrange de rougeurs au ciel. — Mort du conseiller de Navières. — M. de Bauves, fils de Du Plessis-Mornay, tué aux Pays-Bas. 194-195

DÉCEMBRE. — Mérargues, gentilhomme, condamné pour trahison et décapité en Grève.—Un fou, J. des Isles, ex-procureur de Senlis, se porte avec un poignard sur le Roi passant au Pont-Neuf.—Le Roi reçoit, au Louvre, les congratulations du haut clergé et laisse approcher sans méfiance tous ceux qui accompagnent les évêques. — *Te Deum*. — *Propositions* sur un avis d'Etat donné au Roi pour la réformation de son royaume. — Un baron du Dauphiné tué en duel par Balagni, au moulin Saint-Marceau. — Vols commis dans Paris par des larrons appelés Barbets. — Décrets du Duc et Sénat de Venise interdisant aux ecclésiastiques réguliers, etc. d'acquérir sans licence des biens immeubles. — Dispense de l'Edit de Paulet. — Ses inconvénients, que l'on signale au Roi. — Le bail des Aides, au partisan Moutauban; pertes qu'il fait subir au Roi. — Nouvelles de la mort du Duc de Saxe. — M. de Laval tué en Hongrie. — Mort de M. Du Faur. — Plusieurs morts subites. — La contagion en diverses provinces. — La tragédie d'Angleterre (Conspiration des Poudres) menée par les Jésuites. — Parole du Roi au P. Cotton à ce sujet. — Incitation d'un fou de Béarnais contre les Huguenots. — Son histoire singulière. — Nicolas Gilger, syndic de Nuremberg, mis à mort pour inceste avec sa belle-sœur. — Assemblée du clergé au couvent des Augustins : bonne chère, mais peu de besogne. 195-203

1606

JANVIER.—Arrêt du Parlement sur la cotte des pauvres et sur l'expulsion des fainéants et vagabonds. — Nouvelles d'un ouragan terrible à Rome. — Exécution, à Londres, des huit principaux conjurés : Gui Fawkes, etc. — Un monstre né en Allemagne. — Deux ambassadeurs envoyés au Roi d'Angleterre par le Roi d'Espagne, pour le féliciter. — Comment L'Estoile interprète leur mission. — Maladies

de la saison. — Mort du conseiller Regnault; de M. de Lavernau; de Mlle Du Faur. — Crimes, vices et impiétés du temps; nombreux exemples 204-208

Février. — Mort de l'avocat René Choppin. — La Reine accouche, à Paris, d'une fille. — Elle comptait sur un fils : plaisants propos du Roi pour la réconforter. — Un gentilhomme roué en Grève, pour vol. — Un chien enragé mord un homme, à Saint-Merry, pendant le prône. — Un livre du Jésuite Mariana; son approbation de l'assassinat de Henri III. — Le Cordelier portugais le dénonce hautement. 208-211

Mars. — Mort de M. Minos. — M. de Rosni prête serment comme duc et pair. — Il traite magnifiquement le Roi à l'Arsenal. — Le baron de Nantouillet tué en duel par le comte de Saux. — Arrivée du Dauphin à Paris. — Le Parlement va aux Tuileries saluer le Roi, avant son départ pour Sedan. — Départ du Roi, et quatrain de Nostradamus sur son entreprise. — Le P. Garnet, provincial des Jésuites en Angleterre, est mis à mort à Londres. — Vents impétueux et tempête à Paris et dans toute la France. — Mort du conseiller Dolu; de M. Honoré; de M. Melle de Sesselles. — Violences suscitées par les Jésuites contre les Protestants en Pologne. 211-214

Avril. — Nouvelles de la réduction de Sedan. — Lettres du Roi à la Princesse d'Orange. — Saint-Julien, favori de la Reine Marguerite, tué par un autre gentilhomme, qui est exécuté, dès le lendemain, devant l'Hôtel de Sens. — Un gentilhomme décapité, aux Halles, pour fausse monnaie. — Bulle du Pape enjoignant au Doge et Sénat de Venise de révoquer leurs décrets, à peine d'interdiction temporelle et excommunication spirituelle. — Le sieur de Lafin, passant au Pont Notre-Dame, est assailli et tué par des hommes inconnus. — Rentrée du Roi à Paris par la porte Saint-Antoine. — Requête des Jésuites au Roi pour avoir un collège à Sedan, et réponse évasive du Roi. — Acte barbare et diabolique d'un fermier Danois : son châtiment 214-218

Mai. — Mort du procureur Pommereuil. — Duel entre deux gentilshommes, au Pré-aux-Clercs. — Mort du commissaire Baccot; du procureur Du Pont; du conseiller-clerc Cocley. — Adultère; mort de la femme. — Gentilhomme athéiste décapité en Grève. — Le fils de La Martinière, poignarde sa sœur, femme du Chevalier du Guet. — Suicide d'une femme. — Un mari tué par l'amant de sa femme. — Meurtre de l'avocat Cornu. — Mort d'un jeune enfant. — Assassinat d'un gentilhomme. — L'assassin d'un autre gentilhomme roué en Grève. — Le fils de La Martinière roué en Grève. — Le roi résiste à tous ceux qui lui demandaient sa grâce. — Enterrement du libraire Auvrai au cimetière de ceux de la Religion. — Mise hors Paris de tous les Irlandais, experts en gueuserie et à faire des enfants. — Un adultère pendu, et sa complice ajournée, s'étant dite grosse. — La Reine Marguerite gagne son procès pour la comté d'Auvergne. — Les Jésuites, bannis de Venise, se retirent à Milan. 218-222

Juin. — Suicide d'un tailleur de Mme de Sourdis. — Le fils d'un

cabaretier roué vif devant le Louvre, pour vol et viol. — M. de Saint-Marc reçu conseiller de la Religion. — Accident arrivé au Roi et à la Reine au bac de Neuilly. Gausseries du Roi. — Duels au Pré-aux-Clercs; le baron de Saint-Georges tué par le comte de Cressé. — Bruit que Paris devait s'abîmer dans la nuit. — Cinquante maisons infestées de la peste; malignité du temps. — Mort de Mme Chauvelin, de la Senami; de M. Des Barreaux; du chirurgien Le Fort; du graveur Nicolas Damfrie. 222-224

Juillet. — Ce que sont, pour l'Estoile, ses Registres-Journaux, le Magasin de ses Curiosités. — Le *Pourtrait du Monde*; la *Vie de la Mère Thérèse, ou Bible des Bigottes*; le *Traicté de l'Église*. — Un livre de dévotion, de main de Chartreux. — Lettre du Duc de Venise sur les excommunications du Pape. — *Angela del Fulgino*, etc. — Cinq drôleries nouvelles : *Petit Traicté*, etc.; les *Larmes de repentance d'une fille de Lyon*; *Cruauté de trois soldats Espagnols*; *Epistre du Grand Turc*; *Miracle véritable*, etc. — L'Epistre limousine de Turnèbe sur saint Cyprian. — *De l'auctorité des Conciles par-dessus le Pape*. — *La France, sur l'accident du bac de Neuilly*. — Déclaration du Roi aux habitants de Berri. — Le miracle du vieux gentilhomme Normand, nommé Civille : *Discours des causes*, etc. — Opinion de M. de Lescalle sur ce *Discours*. — Deux bagatelles nouvelles : *Déclaration du Roy pour les habitants d'Anjou*; *Maistre Guillaume rendu soldat par nécessité*. — Un escrit du ministre de Montigni. — Trois bagatelles : *J. G. Scoti Apologia*; *Retour chrétien de Bassecour, curé*, etc.; *M. C. Fiderici de Pacificis Admonitio charitativa*. — Vers latins contre l'*Amphitheatrum honoris*. — *Épistre de Grégoire de Nissène*, avec la traduction latine de Casaubon. — Arrêt du Parlement de Toulouse contre les Missels et Bréviaires où l'on a omis la Prière pour le Roi régnant. — *Tragedia Anglicana*. — Discours italien sur les censures du Pape contre Venise. — Ce que dit de notable ce Discours. — Œuvres de Guillielmus Parisiensis. — Edit du Roi en faveur des pauvres gentilshommes, capitaines et soldats estropiés, vieux et caducs. — *Antiquités de France*. — *Éthique d'Aristote*, de Riccobonus. — Don du Discours italien. — *Exercice du chrétien*. — *Méditations de M. Dorron sur la Passion de J.-C.* — Avis de deux Cardinaux sur l'excommunication contre Venise. — Saison d'été maussade et déréglée; maladies contagieuses à Paris. — Arrivée de la duchesse de Mantoue à Villers-Cotterets, pour le baptême du Dauphin. — Le curé d'Issy mordu par un chien enragé. — Le fils aîné du président Molé reçu conseiller. — Mort d'un riche raccoustreur de chaudrons, à Strasbourg 225-235

Aout. — *Exercice de l'Ame fidèle*. — *Spondanus*. — *Lambin*. — *Pontanus*. — Meurtre commis par Le Terrail devant le Roi. — Le cardinal de Joyeuse, légat du Pape. — Bagatelle huguenotte. — Un octogénaire, Perral, mort d'inanition. — Mort du conseiller Danzé. — Portrait de Thomas de Kempis. — Mort accidentelle d'un jeune homme de dix-sept ans. — La Reine Marguerite marraine d'un enfant d'une de ses Dames. — Arrêt défendant la vente du vin en gros; le *Tumbeau du comte de Permission*, etc. — Mort du médecin Damboise et de son fils. — Harangue du Roi d'Angleterre aux Estats; Discours de la Conjuration dressée contre sa personne. — Le prêche

d'Ablon rapproché à Charenton-Saint-Maurice. — Mauvaise police au sujet des malades de la contagion. — Un page de M. de Nevers meurt de la rage, nonobstant le remède de Saint-Hubert. 235-239

Septembre. — Bulle du Pape donnant pouvoir au cardinal de Joyeuse pour le baptême du Dauphin. — Traité de la peste, par Du Port, doyen. — Portrait du marquis de Spinola. — Deux bagatelles nouvelles sur le baptesme du Dauphin, et un règlement pour les logis de la Cour. — Cadenas à secret. — La peste au logis de la Reine Marguerite, qui se retire à Issy. — *Remerciement à M. Miron par le peuple de Paris;* le *Poëte de M. le Dauphin; Avertissement au Roy.* — Paix faite en Hongrie, moyennant l'exercice libre des Religions. — Presche en latin fait à Londres: *Cæsaris superscriptio,* etc., *a doctore Playfero.* — Grande réception faite au Roi du Danemark. — *Response par N. Viguier, ministre, à Baronius,* sur l'affaire de Venise. — Cinq bouffonneries de Maître Guillaume, pour cinq sols. — Livres que L'Estoile emporte à Gland. — L'*Usage de l'immortalité de l'âme;* le Pot d'Albert Durer. — Bagatelles sur le baptême. — Deux traités nouveaux sur la peste. — Œuvres spirituelles de Granate. — Cérémonies du baptême. — Mort de M. de Colignon, chancelier de Navarre. — Mort de M. de Bourges. — Particularités de ses derniers moments. — Mort de l'évêque de Grenoble. — Baptême du Dauphin et de ses sœurs, à Fontainebleau. — Le Pape fait huit cardinaux. — Mort de Maître Guillaume. — Le prêtre Napolitain Marsille excommunié, et le Frère Paul cité par les inquisiteurs à Rome. . 239-246

Octobre. — Deux lettres sur l'affaire de Sedan. — Bagatelles du jour. — Mort du poëte Philippe des Portes, abbé de Bonport; de l'avocat Auberi; du médecin Riolant; de la substitute Duret. — Le jeune Molé se fait capucin, ainsi que le comte de Fiasque. — Mesures contre la peste. — Querelle entre les Lieutenant-civil et criminel appointée par le Chevalier du Guet. — Automne printanier. — Mort du procureur Rosée. — Les Ordres religieux font fureur. — Superstition du temps : placard lu au prône, pour recommander le pèlerinage de Saint-Hubert contre la rage. 246-250

Novembre. — Terrible ouragan. — Trois bagatelles nouvelles. — Édit du Roi d'Angleterre sur le bannissement des prêtres et Jésuites. — Le *Chevalier françois.* — La dernière foire de Francfort : l'*Eusèbe* de M. de Lescalle; les *Conciles;* l'*Amphitheatrum.* — Le *Passepartout des Jésuites.* — Après bubu dodo : ramassis d'histoires, écrit en 1467. — Effets prodigieux de la peste. — Le *Passepartoutdes Pères Jésuites,* etc. Ce qu'en pense L'Estoile. — *Nouveau Jubilé du Pape.* — Bagatelles du jour. — Pourtraict du baptême du Dauphin, par J. Leclerc. — Folastreries nouvelles recueillies par M. Despinelle. — Mort du médecin de Monantheuil. — Livret d'un Vénitien contre les censures du Pape : l'*Examen du P. Paul,* etc. — Lettre de Venise à Madame de Rohan. — Préparatifs de guerre entre Rome et Venise. — Cherté de la vie à Rome. — Le P. Paul et ses écrits approuvés et loués à Paris. — Les prières du Jubilé. — Vers latins de Rappin : *In donarium Lipsii.* — Les *Ouvertures des Parlemens,* par Loys Dorléans. — Le climat et la mortalité à Paris. — Avis d'un docteur catholique à un curé de Venise. — Lettre de Servin à Messieurs de Venise et

chaîne d'or refusée par lui. — Discours de Lechassier, et chaîne d'or acceptée par lui. — Rentrée de la Cour, retardée de huit jours, à cause de la maladie. 250-258

Décembre. — *Bénéfice de J.-C.* — *Amphitheatrum honoris*, augmenté d'un 4e livre. — Plaquettes sur la mort de M. de Bèze. — *Le Petit Nain combattant le Monde.* — Arrêts en faveur de la Reine Marguerite, et Contrat de mariage de la Reine mère. — *Tripologie*, de B. Luques. — Discours de la cruauté des cruautés. — *Combat de l'Amour et du Regret*, de Malherbe. — Stances sur le trépas de M. de Sens. — Avis d'un gentilhomme Vénitien à la République de Venise. — Ouverture des Plaidoyers de Docteaux. — Lettre de Servin. — Bulle du Pape contre les Vénitiens et Protestation. — Le Discours de Lechassier. — Plaidoyers de Servin. — L'*Union de toutes discordes*. — *Stemmata Lotharingiæ*. — Vers de Malherbe sur la réduction de Sedan, et Villamille de Leschise. — Sermons de Calvin sur Job. — Mémoires de France. — Poésies latines et françaises des premiers du siècle. — Vers de Portchères. — *La bonne aventure de Cascadette*, par Morin. — Déportements du temps et des hommes. — M. Descafon tué en duel. — *Conférences nouvelles* de Cospeau. — Prédication séditieuse du *Recteur* à Saint-Pierre-aux-Bœufs. — Le conseiller Duficuzy perd tout son bien au jeu. — Même fin du trésorier Du Hamel, du conseiller de Mesmes et du secrétaire du Roi Batin. — Assassinat du Grand-Duc de Moscovie Démétrius. . . . 258-267

1607

Janvier. — *Le Sot amoureux.* — Vingt-six bagatelles du temps. — Anagrammes sur la Reine Marguerite. — Fonteni, artiste en faïences. — *Histoire des Amours tragiques de ce temps*, par Laffemas. — Mot du Roi. — Mort du médecin Albert Lefebvre. — Édit pour la défense des passements d'or et d'argent. — Lettre du Terrail à M. de Rosni. — *Le Roy de la Fève.* — Odes d'Horace commentées par Figulus. — *N. Crassi jun. Veneti, etc. Antiparainesis.* — Traités de Marsilius, du F. Paul, du F. Fulgentius, contre les censures du Pape. — *Les Dards d'Hégésias...*, par Guillemard. — Lettres du cardinal d'Evreux au Roi. — Réponse à Baronius. — Fadeur sur le P. Cotton et le ministre Du Ferrier. — Les *Promenades de Mr Guillaume par les cinq Chambres du Palais.* — Nouveaux jetons d'argent. — Mort de l'avocat Le Tellier. — Farce plaisante jouée à l'Hôtel de Bourgogne, en présence du Roi et de la Cour. 268-273

Février. — Bagatelle de controverse entre le P. Cotton et le ministre Du Moulin. — Querelle entre le prince de Condé et le duc de Nevers. — *Duo vota* de Marsilius, contre Baronius. — Opinion sur le Saint Sacrement. — Le *Passepartout des Jésuites.* — Écrit du ministre Rivet. — Jetons d'argent. — Vers de M. Mesnard, conseiller, pour ceux de Venise. — L'*Almanach de la Cour.* — Savetier pendu au parvis Notre-Dame, pour blasphème. — La *Chimère ou Phantosme de la Mendicité.* — Huit Sonnets de Ronsard. — Arrêt du Parlement de Bordeaux contre M. de Sourdis. — Plat de faïence de Fonteni. — Enigme de la Cloche. — La Foire. — Duel de MM. de

Soubise et Boccal. — Audience du Roi aux Députés de La Rochelle: les Jésuites. — Le Roi à la Foire Saint-Germain. — Fadèzes du jour. — Ode de Gérocour à la Reine Marguerite. — Histoire de François II. — Apologie de Servi. — Mort subite de M. Miramion; de Mme Carvel, papetière, dite *la riche vilaine;* de Hélin le fils. — Impiétés et débauches du temps. — *Traité de l'interdit.* — *Panarite* de Bertrand. — Faribole de la conversion d'une dame de la Religion. — *La Vraie Procédure,* du P. Gonteri.—*Avertissement,* de Cayer.—*La déroute et science éventée de Ph. Cospeau,* etc.—*Apologie du P. Paul.* —Mort de la marquise de Nesle.—*Légende de Dom Claude de Guise.* — Querelle du comte Courson et du jeune Gamache. — Duel du baron Deslagues et de l'écuyer de M. d'Epernon. — Duels de quatre autres gentilshommes. — Arrêt contre le cardinal de Sourdis. — Réponse du cardinal Bellarmin. — Pasquin sur l'excommunication des Vénitiens. — *Vie de Claude de Lorraine, et de son fils François.* — *Vie de Charles IX.* — Saint-Hilaire et le Jésuite de Valentia. — Trois fadèzes nouvelles. — Affaires de famille. — Mort de M. Poussemothe. — Pasquins nouveaux. — *Annales,* de Baronius. — *Les douces affections de Lydamant,* etc. — Duel de quatre gentilshommes. — La noblesse décimée par le duel. — Balivernes de la Propagation de la Foy, etc. — Mort de Mme de Lôngeumeau, de la Religion. — Un juif baptisé fait profession à Charenton. — Le substitut Gaillon n'est point reçu conseiller par la Cour. — *Le Duel de l'Homme et de la Mort,* alias *les Dards d'Hégésias.* — *La Paix de Hongrie.* — *Commentaires de Monluc.* — *L'Antihermaphrodite.* — Portraits de Bellarmin et Baronius.— *Avis de Me Guillaume à S. S.* —Lettre de Messieurs de Venise. —Sermons sans profit.—Édit pour la recherche des financiers. — Bruit d'un accord entre le Pape et Venise. — Les Frères Ignorans établis à Saint-Père. — Le prince de Joinville et la comtesse de Moret. — Le Roi, la Reine, et la marquise de Verneuil. — Une femme prisonnière à Calais pour paroles blasphématoires. — Deux insignes voleurs roués à Tours. 274-287

Avril. — Mort du conseiller-clerc Du Vivier. — M. de Neuville le remplace. — Sépulture ancienne découverte près d'une porte de Rome. — Discours du capitaine Margelet sur la Moscovie. — *Le Temple de la Gloire civile,* du minime Chavineau. — Le redouté malfaiteur La Fortune, roué, au Pont Saint-Michel. — Faux bruit de l'accouchement de la Reine. — Le Chancelier et le duc de Sulli mandés à Fontainebleau.—Apologie pour les Vénitiens, etc.—*Ascanii Torrii,* etc.—Les ramas de L'Estoille. — Mort subite de Me Cambrai, l'apoticaire. — Nouveau traité de la Peste. — L'Estoille malade. — Naissance d'un prince, duc d'Orléans. — Bagatelles à ce propos. — *Desbordement en six provinces d'Angleterre.* — *Correction fraternelle à Du Moulin.*—Lettre du Roi de Maroc.—Maladie de L'Estoile. — Des températures du mois présent. — L'Augustin de Béziers, arrêté, reçoit du Roi son pardon. 287-292

Mai. — *Discours au Roy,* attribué au conseiller Ribier. — Vers de Du Val contre Rouillard. — Nouveau traité de Baronius contre Marsile. — Épigrammes du président de Thou et autres. — *Remonstrances de La Nagerie contre les blasphémateurs.* — *Avertissement du P. Aleaume,* etc. — Défenses sur les mendiants, inobservées. —

Rixe suivie de mort d'un gentilhomme, agresseur. — La Recherche des financiers voulue par le Roi. — *Réponse au Discours* de Ribier. — Autre, attribué à l'archevêque d'Aix. — Traité de Luppersius contre les Vénitiens. — *Déclaration nouvelle d'un curé de Reims*, et trois autres vendues au prêche de Charenton. — Mort de Mme de Nemours. — Quatre traités, de la Foire de Francfort, concernant Vénise. — Un autre traité semblable. — *Le manifeste du Duc de Venise, sur l'accord*, etc. — *Due discorsi sopra la liberta*, etc. — *Histoire des troubles de Hongrie*. — Lettre du Roi à la Princesse d'Orange. — Enigme de la Reine Marguerite. — *Figure emblématique*, etc. — Une bête curieuse envoyée au Roi par le Grand Seigneur. — *Renvoi du discours de l'Union*, etc. — *Traité des Archiducs avec les Pays-Bas*. — *Specimina duo artis memoriæ*, etc. — Deux gueux roués, à la Croix du Trahoir. — Un assassin pendu en Grève. — Un gentilhomme décapité en Grève. — *Actes du Concile de Trente*. — *Discours de la rencontre des armées navales d'Espagne et de Hollande*. — Deux nouvelles bagatelles. — Un arrêt du Parlement. — Le notaire De Nesmes échappe au dernier supplice, qu'il méritait pour viol d'un enfant de 6 ans. — Les financiers recherchés: Murat, Du Tremblai, Chauvelin, Garrault, Puget. — Le conseiller Thurin, rapporteur. — Duret renvoyé au bouffon Valleran. — Le Roi auteur de la paix entre le Pape et Venise. — Mot du Roi sur la Reine Marguerite et son favori Bajamont 292-301

Juin. — *Mercurius Gallobelgicus*. — Édit du Roi sur la Chambre de Justice. — Mort du receveur Castille. — Drollerie d'Angoulevent. — *Raisons représentées au pape Paul V par le cardinal Du Perron*, etc. — *De immensa Curiæ Romanæ potentia moderanda*. — *Examen catholicum*, etc. par Saint-Christanovic, libelle jésuitique. — *Gasp. Scioppii Pobolimæus*, etc. libelle d'un suppôt de Rome contre Scaliger, etc. — *L'Anti-Hermaphrodite*. — *Consilium... de recuperanda pace Poloniæ*. — Réplique de Ribier à M. d'Aix. — *Rabini et Herodes*, par le P. Serarius. — Procès de Garnet, Provincial des Jésuites. — Élisabeth de Hongrie. — Vers sur le comte de Beaumont et La Haye, favorite du Roi. — Lettre de M. Servin sur Venise. — Duel au Pré-aux-Clercs, suivi de la mort d'un gentilhomme. — MM. Du Puy et leur bibliothèque. — Tombeau de Du Puy le père. — Mort de M. de la Bourdaizière. — Deux traités d'un de Charenton. — *D. Heinsii Panegyricus*. — *De libertate ecclesiastica*, etc. par Casaubon. — Recueil ms. de M. Du Pui le jeune, et *Bigarrures folastres* de L'Estoile. — *Conférences, Catholizations, Dilemmes jésuitiques*. — *Raccolta degli scritti*, etc. — Lettres de M. Du Pui l'aîné, écrite de Rome. — Réponse à M. Ribier. — Abjuration de deux Cordeliers de Loudun. — *Taxes des parties casuelles de la boutique du Pape*. — *Remonstrance faite au Roi, l'an* 1592. — *Tumultus Antverpiensis*. — Recueil ms. de feu Adrien de Thou. — Nouveau *Martial*. — Quarante-six traités divers prêtés par Du Pui le jeune. — *De la Mort*, vers d'Ælinandus. — Grosse grêle. — Servante de l'avocat Carrel tuée par deux domestiques; le Chatelet les condamne à mort, mais le Roi est sollicité de commuer leur peine aux galères. — Le Roi, importuné pour la composition des trésoriers, tient bon. — Plantin, chanoine de la Sainte-Chapelle emprisonné pour viol de deux fillettes. — Le Roi travaillé par la goutte. — Un Recollet et un Chartreux font profession, à Charenton. — Querelle du Garde des Sceaux

et du duc de Sulli appointée plaisamment par le Roi. — D'Allincourt nommé gouverneur de Lyon. — Enfant prodige âgé de 6 ans : mot du Roi à Mathurine. — Fin de la peste 302-316

Juillet. — Recueil ms. prêté par L'Estoile à Du Pui. — Le Roi vient coucher à Saint-Maur-des-Fossés. — Ramas de L'Estoile. — Mort du procureur Farrimagne. — *Diasurgicon,* de Baudius. — *Le Gentilhomme Allemand.* — Les deux assassins de la servante de Carrel, roués en place Maubert. — *L'oracle de la France.* — *De la perfection d'amour.* — Vers de Baudius. — Journal d'un Bourgeois de Paris, de 1409 à 1499. — Un notaire pendu pour faux. — Papiers curieux de M. Du Pui. — Recueil ms. de L'Estoile; *Drolleries de la Ligue.* — Puget, trésorier, mis à la Conciergerie. — Déclaration du feu Roi, 1589. — Deux avis nouveaux pour la paix de l'Église et du Royaume. — Un livre nouveau recherché chez les libraires de l'Université. — *Révolution de la nativité du Roy.* — Plasins, beau-frère de Puget, mis à son tour en prison. — Journal du prêtre Estienne Guischard. — Mort soudaine de M. de Monglas ; Frontenac le remplace comme premier maître d'hôtel du Roi. — Mort de M. de Lespine. — Recueil ms. de Tombeaux et Discours, prêté par L'Estoile à Du Pui. — Vers du jeune Chamvalon, *Sur le génie du Roy; Ode au Duc de Sulli.* — Discours sur la figure du Roy à la porte de la Maison de Ville. — Apologie contre Du Moulin. — Prosopopée de Ph. Des Portes. — Une vieille femme exécutée en Grève, pour meurtre de ses enfants. — *Maintenue des Princes souverains.* — Ramas ms. de Poulets de Cour. — Vers de M. de Saint-Luc sur ses amours avec la Maupeou. — Vers de Fl. Chrestien contre Muret. — Distique de Scaliger contre le même. — *Le Pérou françois.* — *Inclusam Danaën,* traduit en à-propos par M. Rapin. — Quatrain pour rire. — Préface de Du Plessis sur la Conférence de Fontainebleau. — *Les Rodomontades Espagnoles et Françoises.* — Oraison funèbre de Madame de Nemours. — Mort du cardinal Baronius. — Le cardinal de Joyeuse, arrivé de Rome, va saluer le Roi et lui tient des propos qui le rendent pensif 316-327

Aout. — Lettres de Rome sur la mort de Baronius. — Vers à Memnus Italus. — Lettre de Casaubon à Calignon. — Portraits de Thomas d'Acquin, d'Erasme. — Édit du Roi d'Angleterre. — Le trésorier Garrault pendu en effigie. — *Advis de Villeroy.* — Prologue des *Satires* de Perse, par Scaliger. — Service pour Baronius, à Notre-Dame, par ordre du Roi. — *Sur les excommunications,* par M. Despesses. — Deux traités des médailles et des monnaies. — Mort de l'Abbé de Sainte-Geneviève. — *Réplique pour le Cavalier de Savoie au Citadin de Genève.* — *Advis au Roy* sur les procès. — *Les cinq points de controverse* entre Journé et Du Moulin. — *Divisio Galliæ, per J. Scalig.* — Le fils du médecin Lesterac tente d'assassiner le président Forget, pour un procès perdu. — Il est pendu dès l'après-dînée : exécution que le Roi trouve, dit-on, bien hâtive. — Le conseiller rapporteur Des Croisettes menacé par un autre plaideur, qui est banni pour cinq ans. — Recueil de cinquante-six Traités, Discours, Épitres, etc., sur le Concile de Trente. — Deux lettres du Roi de Maroc. — Réponse aux vers de Beaumont. — Le Froissard ms. de MM. Du Puy. — Quatre sonnets nouveaux de Malherbe. — Fadèze nouvelle sur les habits des dames. — *Discours pour les*

Trésoriers Généraux, à M. de Sully. — *La Mappemonde papistique.* — *De fide catholica*, de Serranus. — Discours de Molé, Procureur Général de la Ligue, l'an 1561, sur l'abolition de la Loi Salique et élection de l'Infante d'Espagne. — Epitre latine des Seize au Pape Sixte V, l'an 1590. — *Discours au Roy*, de l'an 1593. — Les Douze Césars, de feu M. de Bréban. — Traité de la mort de la Reine d'Écosse. — *Happelourde des Ministres et Apostats.* — *L'Homme de bien*, de Fonteni le Boiteux. — Un crocheteur tué par son compagnon, appelé le More. — *Méditations*, de M. de Messe. — Œuvres de Grenate, cédées pour la Communauté des Dévotes. — Sécheresse du mois et cherté des fruits. — Le Roi travaillé de ses gouttes. — Le Roi cède sur la composition des financiers. — Pasquil à ce sujet. — La Cour gourmandée pour la publication des Edits, notamment celui du Pied fourché. — Procès de Miramion pour promesse de mariage faite par le défunt. — Le Roi se préoccupe de la question. — L'arrêt adjuge une provision à la veuve pour l'enfant. — Le Dauphin amené de Saint-Germain à Noisy-le-Sec. — *Le procès du Melon.* — Duel entre le Poitou et l'Anjou, quinze gentilshommes d'un côté et quinze de l'autre, MM. de Brézé et Saint-Gemme en tête. 327-336

Septembre. — *Édit nouveau du rétablissement des changeurs.* — *Sententiæ Ph. Melanthonis*, etc. — Mort accidentelle de M. de Bénévent. — Deux écrits de M. de Gerocour. — Lettres de Scaliger. — *Ex curationibus observationes*, etc. du médecin Reneaulme. — Mélanges ms. de L'Estoile. — Composition des financiers signée du Roy. — Épitaphe latine d'un vieillard, *tædio vitæ capti.* — Lettres de De Thou, Muret, etc. — Révocation de la Chambre de Justice publiée, etc. — L'arrêt de la Reine Marguerite compensé par le Roi. — Mort de Pompone de Bellièvre, Chancelier sans sceaux; de l'abbé de Vulcoq. — *Réveille-matin charitable.* — Autre fadèze. — Mort de M. Bonnet, secrétaire du Roi; de Mlle Du Moulin, femme de l'avocat. — Un meurtrier pendu au pont Saint-Michel. — *Apologie pour la Cène*, par Du Moulin. — Mort de la fille unique de M. Despinelle. — Mort de Mlle Montigni, une des filles de la Reine Marguerite. — Obsèques de M. de Bellièvre à Saint-Germain-l'Auxerrois. — Édit sur la chasse et Arrêt du Conseil sur les Présidiaux. — *La Manifestation de l'Ante-Christ.* — Mort du chanoine Dorbais. — Mort de M. de Buzanval, à Leyden. — M. de Villiers-Hottoman, la réformation de l'Église et réunion des deux Religions. — Turnœbus sur Saint-Cyprian; *Dialecticon*, etc. — Éloge latin de François Hottoman. — Divers écrits relatifs à la Réunion. — *Optatus mileritanus.* — *Le Tableau de la Grâce.* — *De extremis in Ecclesia vitandis*, par Perrot le fils. — De l'impossibilité des deux Religions. — *La Technophie d'Arcanandre.* — Sommaire de Job, par P. Pithou. — La *Circé*, de Giovan Baptiste. — Cronique de Flandres; Mémoires de la Marche. — Un blasphémateur exécuté au carrefour Sainte-Geneviève. — Mort du conseiller Regnaut; de Mlle de Courcelles. — Les flux de sang et la contagion. — Mort d'un Capucin en faisant une prédiction capucine. — Un capitaine de Metz arrêté pour viol. — Barbarie d'un nommé La Mare, de Chaumont en Bassigni; il est roué vif. — Le Prieur des Fratti Ignoranti mis à l'Abbaye pour viol. — Un homme brûlé vif avec une jument de laquelle il avait eu deux enfants. — Une comète. — Des fées en Dauphiné. — Mort du conseiller d'État, de Messe 336-347

Octobre. — Inventaire des paquets et livres curieux de L'Estoile. — *Prologue de la Porte, comœdien,* contre les Jésuites. — Harangue de La Guesle au Roi, en 1590, sur l'assassinat de Henri III et la justice demandée par sa veuve.—Sentence de 1536 contre S. de Montecucullo, empoisonneur du Dauphin. — Oraison funèbre du Chancelier Belièvre, par Fenouillet. — *L'Idolâtrie des Huguenots,* par le P. Richeomme; *Discours des Sorciers,* de H. Boguet. — Arrêt du Chancelier Puget, etc. — Portrait de Scaliger. — *De officiio pii viri,* de Cassander. — Poésies de Baudius. — Cherté des Bulles de Rome montrée par une lettre de l'Abbé de Sainte-Geneviève à l'archevêque de Londres.—Médailles de L'Estoile.—Lettre de M. Labbe à Du Pui. —Huit satires latines de Frischlinus.—*Humble requeste au Roy,* etc. *sur la composition de la Chambre de Justice.* — Poëme latin du président de Thou contre les Jésuites : *In Loyolitas.* — *Actio in garnetum, Jesuitam,* etc. — Deux traités à ajouter aux recueils de l'affaire de Venise. — Sur une comédie jouée par les Jésuites à Lyon. — *Itinerarium Galliæ Narbonensis,* de Sainte-Marthe. — Lettres de Rappin, etc. — *De Erasmi Epistola ad fratres Inferioris Germaniæ.* — Le conseiller Du Plessis Picart, neveu de L'Estoile, épouse la fille de M. de la Guischonnière. — *Prologus in Vespas Aristophanicas (hoc est Jesuitas),* par Chrestien. — Visite à la Bible hébraïque du Roy : les manuscrits de Ptolémée, et de la Bibliothèque, enluminés; les manuscrits grecs d'Angelot et les magnifiques reliures. — Chronique de Saint-Denis. — *Vita Gasparis Collignii.* — *Le Secret des Finances.* — Additions aux recueils de Venise. — *Tableau des actions du jeune Gentilhomme.* — *Vindiciæ Areopagiticæ.*—Journal du règne de Henri III, in-folio, prêté par L'Estoile à Du Pui, qui lui prête à son tour un de ses Registres. — Lettre de Lambin à Calvin, de 1556. — Pièce d'or frappée pour la réunion des royaumes d'Ecosse et d'Angleterre. — Discoride prêté à M. Guichart. — Registre des Conclaves prêté par Du Pui. — *De l'impossibilité et impertinence du Concile,* par Damboise. — *Erycii Puteani Lispsiomnema Anniversarium.* — *Dominici Baudæi Gnomæ.* 347-355

APPENDICE

Supplément au Journal du règne de Henri IV, tiré d'un manuscrit du temps, et imprimé pour la première fois en 1736. 357-368

A PARIS

DES PRESSES DE D. JOUAUST

RUE SAINT-HONORÉ, 338.

LIBRAIRIE A. LEMERRE, 23-31, PASSAGE CHOISEUL

COLLECTION LEMERRE

(CLASSIQUES FRANÇAIS)

Volumes in-8° écu, imprimés sur papier de Hollande.

Chaque volume, 10 fr.

Chaque ouvrage est orné du portrait de l'auteur

*MONTAIGNE. LES ESSAIS, avec notice, notes et glossaire par MM. COURBET et ROYER. 6 volumes in-8°. Chaque volume..... 10 fr.

(Les quatre premiers volumes sont en vente.)

*BLAISE PASCAL. LES PENSEES, avec une preface et des notes par AUGUSTE MOLINIER. 2 volumes in-8°. Chaque volume..... 10 fr.

*BLAISE PASCAL. LES PROVINCIALES, avec une préface et des notes par A. MOLINIER. 2 volumes in-8°. Chaque volume..... 10 fr.

*RABELAIS. ŒUVRES COMPLETES, avec notes et glossaire par CH. MARTY-LAVEAUX. 6 volumes in-8°. Chaque volume..... 10 fr.

(Les quatre premiers volumes sont en vente.)

*16 Eaux fortes *pour illustrer les œuvres de Rabelais*, gravées par BRACQUEMOND..... 20

MATHURIN REGNIER. ŒUVRES COMPLETES, ... notice et notes par E. COURBET. 1 volume in 8°... 10 f

EN PREPARATION

Villon — Villehardouin. — Corneille. — Racine. — Boileau. — Bossuet. — Fénelon. — La Rochefoucauld, &c., &c.

Il est fait, à cette collection, un tirage sur grand papier, au prix de 25 fr. le volume sur papier de Hollande; 40 fr. sur papier de Chine et 40 fr. sur papier Whatman.

Paris. — Imp. A. Lemerre, 23, rue des Grands-Augustins.

BRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
ITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARI
RIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANF
ORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVER
TANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
NIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY
BRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

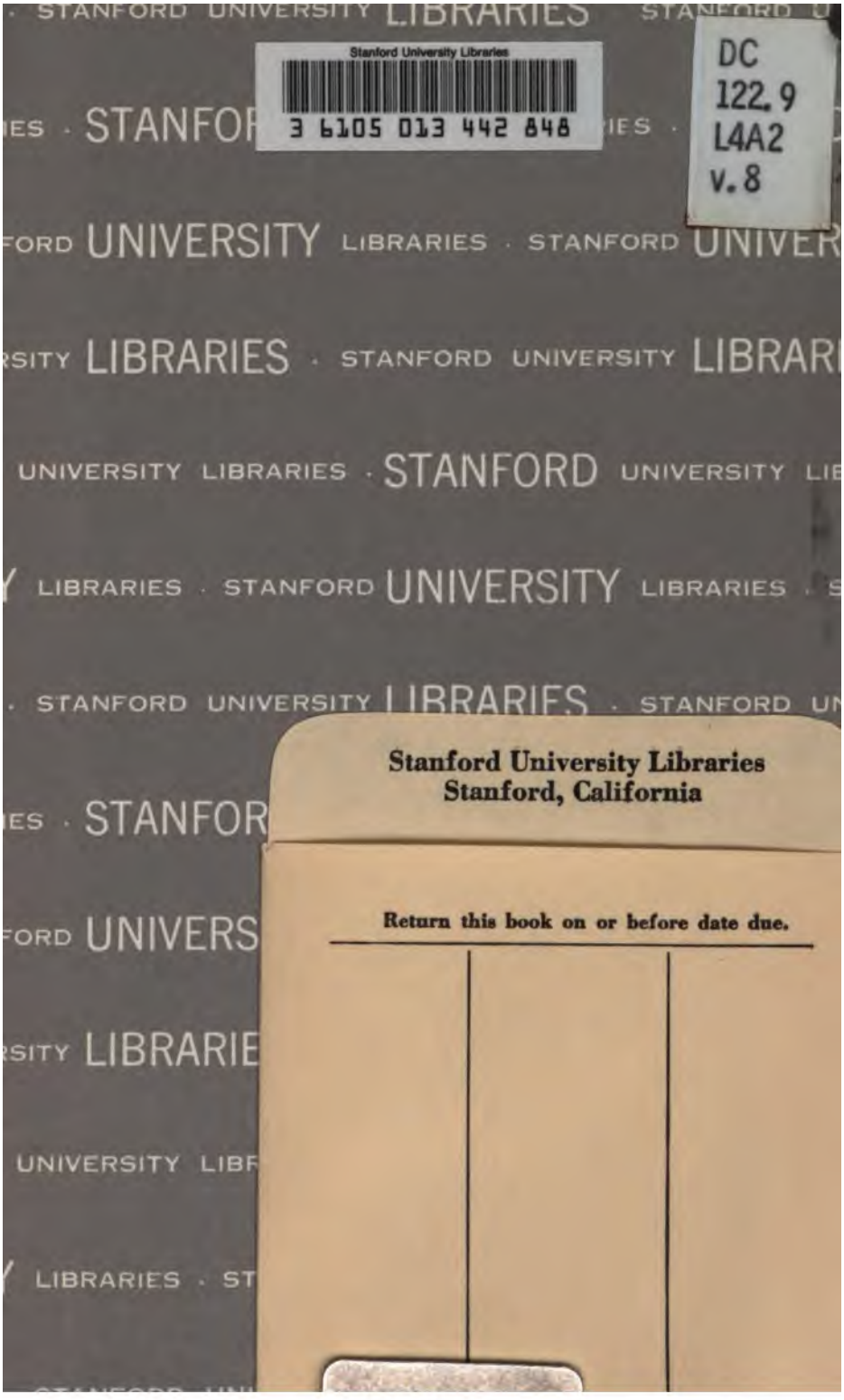
Stanford University Libraries
3 6105 013 442 848
DC
122.9
L4A2
v.8
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.